LF
B
43

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI

L1
B
43

HISTOIRE ROMAINE.

TOME DOUZIÈME.

HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME

JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM,

C'eſt-à-dire, juſqu'à la fin de la République.

TOME DOUZIEME.

Par M. CREVIER, *Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour ſervir de continuation à l'Ouvrage de M.* ROLLIN.

A PARIS,

Chez { La Veuve ESTIENNE & Fils, Libraires, rue Saint Jacques, à la Vertu ; ET JEAN DESAINT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

LISTE

Des noms des Consuls, & des années que comprend ce Volume.

D. Junius Silanus. L. Licinius Murena.	An. R. 690. Av. J.C. 62.
M. Pupius Piso. M. Valerius Messalla Niger.	An. R. 691. Av. J.C. 61.
L. Afranius. Q. Metellus Celer.	An. R. 692. Av. J.C. 60.
C. Julius Cæsar. M. Calpurnius Bibulus.	An. R. 693. Av. J.C. 59.
L. Calpurnius Piso. A. Gabinius.	An. R. 694. Av. J.C. 58.
P. Cornelius Lentulus Spinther. Q. Cæcilius Metellus Nepos.	An. R. 695. Av. J.C. 57.
Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus. L. Marcius Philippus.	An. R. 696. Av. J.C. 56.
Cn. Pompeius Magnus II. M. Licinius Crassus II.	An. R. 697. Av. J.C. 55.

L. Do-

LISTE DES CONSULS.

An. R. 698. L. Domitius Ahenobarbus.
Av. J.C. 54. Ap. Claudius Pulcher.

APPROBATION.

J'Ai lû par Ordre de Monſeigneur le Chancelier, le douziéme Tome de l'*Hiſtoire Romaine*, de M. Crevier, & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'Impreſſion. Fait à Paris ce 20. de Septembre 1745.

Secousse.

ERRATA.

Page 40. *ligne* 3. & pour le ſupplice, *liſez* & le ſupplice.

— *ibid. ligne* 13. nous n'avons point fait une perte nouvelle, *liſez*, il ne nous eſt ſurvenu aucun mal nouveau.

HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE TRENTE-HUITIEME.

TROUBLES domeſtiques. Premier Triumvirat, ou Ligue entre Céſar, Pompée, & Craſſus. Conduite factieuſe & tyrannique de Céſar pendant ſon Conſulat. Ans de Rome 690-693.

§. I.

Céſar Préteur : Caton Tribun. Comparaiſon de l'un & de l'autre par Salluſte. Céſar ſouverain Pontife. Il chicane inutilement Catulus ſur la réconſtruction du Capitole. Il eſt de nouveau déféré par Curius & Vettius, comme complice de la conjuration de Catilina.

Pluſieurs ſont condamnés ſur la dénonciation de Vettius. Vettius ſe rend ſuſpect. Le Tribun Métellus Népos attaque Cicéron, & eſt réprimé par le Sénat. Le même Tribun, appuyé de Céſar, propoſe une loi qui rappelloit Pompée en Italie avec ſon armée, pour réformer & pacifier l'Etat. Caton avoit demandé le Tribunat préciſément dans la vûe de s'oppoſer aux deſſeins turbulens de Métellus. Moyen imaginé par lui pour affoiblir la puiſſance de Céſar. Il réſiſte à la loi de Métellus avec une conſtance qui tient du prodige. Le Conſul Muréna tire Caton de danger. L'entrepriſe de Métellus échoue. Métellus & Céſar ſont interdits par le Sénat des fonctions de leurs charges. Céſar ſe ſoumet, & eſt rétabli. Caton obtient la même grace pour Métellus. Quelle part Cicéron prit dans toute cette affaire. Pompée répudie Mucia. Triomphe de Q. Métellus Créticus. Election des Conſuls pour l'année ſuivante. Caractére de Clodius. Il profane les myſtéres de la Bonne déeſſe. Céſar répudie ſa femme. Caractére des deux Conſuls. Commiſſion extraordinaire pour juger du fait de la profanation des Myſtéres de la Bonne déeſſe. Inſtruction du procès. Cicéron dépoſe

dépoſe contre Clodius. Les juges ſe laiſſent corrompre. Clodius eſt abſous. Cicéron ranime le courage des gens de bien, que ce jugement avoit conſternés. Pompée, en arrivant en Italie, congédie ſes troupes. Cicéron tâche d'engager Pompée à s'expliquer favorablement ſur ſon Conſulat. Conduite équivoque de Pompée. Pompée achéte le Conſulat pour Afranius. Tentative inutile de Pompée pour gagner Caton. Indiens pouſſés par la tempête ſur les côtes de Germanie. Troiſiéme Triomphe de Pompée.

D. JUNIUS SILANUS. AN. R. 690.
L. LICINIUS MURENA. AV. J.C. 62.

CETTE année Céſar & Caton ſe trouvérent en charge, l'un Préteur, l'autre Tribun: & la diverſité de caractéres & de principes, qui les avoit déja mis aux mains plus d'une fois, & particuliérement dans la délibération ſur le ſupplice des conjurés, les porta dans le tems dont je vais parler à une diſſenſion violente, qui ne fit dans la ſuite que s'accroître de plus en plus. Jamais en effet deux hommes, avec de grands talens, ne furent plus oppoſés de maximes & de conduite. Salluſte les a com-

Céſar Préteur. Caton Tribun.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. parés, mais d'une façon où il eſt aiſé de ſentir qu'il a flaté le portrait de Céſar.

Compa-raiſon de l'un & de l'au-tre par Salluſte.

„ Ils [a] étoient à peu près égaux, dit „ cet Hiſtorien, pour la naiſſance, pour „ l'âge, pour l'éloquence: pareille gran-„ deur d'ame, gloire égale, mais de „ deux genres très-différens. Céſar s'é-„ toit fait un grand nom par une incli-„ nation bienfaiſante & magnifique, „ Caton par l'innocence de ſes mœurs. „ L'un s'illuſtroit par la douceur & la „ clémence, l'autre par la ſévérité. Cé-„ ſar avoit acquis une réputation écla-„ tante en faiſant des largeſſes, en pro-„ tégeant ceux qui recouroient à lui, „ en ſe montrant toujours prêt à par-„ donner; Caton, en ne faiſant jamais „ de grace. L'un étoit la reſſource des „ malheureux, l'autre le fléau des mé-„ chans. On louoit la facilité du pre-„ mier, & la conſtance du ſecond. En-„ fin Céſar avoit fait ſon plan de n'épar-„ gner ni ſes travaux, ni ſes veilles; „ occu-

[a] His genus, ætas, eloquentia, prope æqualia fuere: magnitudo animi par, item gloria, ſed alia alii. Cæſar beneficiis ac munificentiâ magnus habebatur, integritate vitæ Cato. Ille manſuetudine & miſericordiâ clarus factus: huic ſeveritas dignitatem addiderat. Cæſar dando, ſublevando, ignoſcendo; Cato nihil largiundo gloriam adeptus eſt. In altero miſeris perfugium, in altero malis pernicies.

„ occupé des intérêts de ſes amis, il AN. R.
„ négligeoit les ſiens : jamais il ne man- 690.
„ qua l'occaſion de gratifier & d'obli- AV. J.C.
„ ger qui que ce pût être : il ſouhaitoit 62.
„ quelque emploi brillant, un comman-
„ dement d'armée, une guerre nou-
„ velle, où ſon mérite pût paroître
„ avec éclat. Caton au contraire ſe mon-
„ troit zélateur de la modeſtie, de l'at-
„ tention aux bienſéances, mais ſur-
„ tout de la ſévérité. Il ne ſe propoſoit
„ point de l'emporter ſur les riches par
„ les richeſſes, ni ſur les factieux par
„ l'eſprit de faction & de cabale : mais
„ il le diſputoit aux plus courageux
„ pour la magnanimité, aux plus mo-
„ deſtes pour la retenue, aux plus ir-
„ réprochables pour le déſintéreſſement
„ & l'intégrité : il cherchoit plus à être
„ homme de bien, qu'à le paroître ;

Illius facilitas, hujus conſtantia laudabatur. Poſtremò Cæſar in animum induxerat vigilare, laborare; negotiis amicorum intentus ſua negligere; nihil denegare, quod dono dignum eſſet: ſibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere poſſet. At Catoni ſtudium modeſtiæ, decoris, ſed maxumè ſeveritatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioſo; ſed cum ſtrenuo virtute, cum modeſto pudore, cum innocente abſtinentiâ certabat : eſſe, quàm videri, bonus malebat: ita, quo minùs gloriam petebat, eo magis adſequebatur. *Sall. Cat.*

AN. R. 690. AV. J.C. 62. „ & par cette conduite, moins il cou-
„ roit après la gloire, plus elle ſem-
„ bloit le chercher. „

Rien n'eſt plus juſte que l'idée que Salluſte donne ici de Caton. Mais pour ce qui regarde Céſar, il s'en faut bien qu'il l'ait peint, comme il l'avoit promis, ſelon [a] que les forces de ſon eſprit lui permettoient d'y atteindre. Il ne montre que les dehors & l'écorce de la conduite de Céſar, ſans pénétrer juſqu'aux principes qui le faiſoient agir. Pour achever ce tableau, il faloit dire que Céſar rapporta tout à ſon aggrandiſſement; que près de l'ambition rien ne lui fut ſacré; que pour lui la vertu étoit un nom, le bien public une chimére; que jamais perſonne ne foula aux pieds avec moins de ſcrupule tout ce qui s'appelle loix, pudeur, Religion, maximes : en un mot ſi jamais homme ne fut plus aimable dans le commerce de la vie, jamais il n'y eut ni cœur plus corrompu en morale, ni citoyen plus dangereux dans un Etat. Ce que j'avance ici touchant Céſar, eſt déja prouvé en partie par les faits que j'en ai racontés, & le ſera davantage à meſure que ſes projets ſe développeront.

Il

a Quantum ingenio poſſem.

Il s'étoit ajouté l'année précédente un grand luſtre par la dignité de ſouverain Pontife qu'il avoit obtenue du Peuple. Cette place unique, perpétuelle, qui mettoit celui qui en étoit revêtu à la tête de toute la Religion & de tous les Colléges des Prêtres, enfin dont l'autorité étoit ſi grande que tous les Empereurs depuis Auguſte ſe la ſont attribuée à l'excluſion des particuliers, cette place éminente étoit l'objet de l'ambition des premiers citoyens de la République. Métellus Pius venoit de la laiſſer vacante par ſa mort. Servilius Iſauricus & Catulus, tous deux Conſulaires & très puiſſans dans le Sénat, ſe diſpoſèrent à la demander. L'autorité de deux concurrens ſi redoutables n'empêcha pas Céſar, qui n'avoit poſſédé juſqu'alors d'autre charge Curule que l'Edilité, de ſe mettre ſur les rangs; & bientôt il donna de vives allarmes à ſes compétiteurs. Catulus, qui craignoit d'autant plus l'affront d'un refus, qu'il étoit plus élevé en dignité, lui fit offrir une ſomme d'argent très-conſidérable, s'il vouloit ſe déſiſter de ſes prétentions. Mais Céſar fit réponſe qu'il en dépenſeroit bien davantage pour pouſſer ſon entrepriſe. En effet il fit des largeſſes

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Céſar ſouverain Pontife.

Dio. l. XXXVII. Plut. Caſ. Suet. Caſ. c. 13.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. si prodigieuſes, & diſtribua tant d'argent dans les Tribus, qu'il étoit perdu ſans reſſource & obligé de s'exiler de Rome, s'il eût échoué dans ſon projet. C'eſt ce qu'il déclara lui-même à ſa mére, le jour de l'élection. Car comme elle l'embraſſoit avec larmes au moment qu'il partoit pour ſe rendre ſur la Place: *Ma mére*, lui dit-il, *vous verrez aujourd'hui votre fils ou grand Prêtre, ou fugitif.* Il fut bien éloigné de ſe trouver dans ce dernier cas. Il l'emporta ſur ſes concurrens d'une façon ſi marquée, qu'il eut plus de ſuffrages favorables dans leurs propres Tribus, qu'ils n'en obtinrent dans toutes les Tribus priſes enſemble.

Il chicane inutilement Catulus ſur la réconſtruction du Capitole. *Dio. Suct. Caſ. c.* 15.

J'ai rapporté de quelle maniére Catulus avoit cherché à ſe vanger de Céſar, en l'impliquant dans l'affaire de la conjuration. Céſar ne fut pas long-tems ſans lui rendre le change: & dès le premier Janvier, où il entroit en exercice de la Préture, il entreprit de le citer devant le Peuple, & de l'obliger à rendre compte des deniers qui avoient paſſé par ſes mains pour la réconſtruction du Capitole, dont il avoit été chargé, comme je l'ai dit en ſon lieu. Il prétendoit que Catulus avoit détourné

né à ſon profit une partie de ces deniers, & demandoit en conſéquence que l'on effaçât ſon nom de deſſus le frontiſpice du Temple, & que l'on tranſportât à Pompée l'intendance de ce grand édifice, & le ſoin d'achever ce qui reſtoit encore à faire. Céſar avoit pris ſon tems pour bruſquer cette affaire, pendant que les premiers du Sénat faiſoient cortége aux nouveaux Conſuls, & aſſiſtoient à leur priſe de poſſeſſion dans le Capitole. La nouvelle de ce qui ſe paſſoit étant venue à Catulus, il accourt dans la Place pour ſe défendre : & il ſe préparoit à monter à la Tribune. Mais Céſar ne craignit point d'outrager un ſi illuſtre perſonnage en lui ordonnant de reſter en bas, comme un accuſé prévenu de crime. Cependant les Sénateurs quittent la cérémonie du Capitole, & viennent ſe ranger autour de Catulus ; & ils s'oppoſérent ſi réſolument à l'injuſtice que l'on vouloit faire à l'un des principaux ornemens de l'Ordre, que Céſar fut obligé d'abandonner ſon deſſein.

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Cic. ad Att. II. 24.

Il ſe trouva lui-même à ſon tour dans l'embarras. Les ſoupçons dont il ne s'étoit jamais bien purgé au ſujet de la part qu'il pouvoit avoir eue à la conjuration

Il eſt de nouveau déféré par Curius.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. de Catilina, ſe renouvellérent. Q. Curius, celui qui avoit donné tant & de ſi bons avis à Cicéron, nomma Céſar en plein Sénat parmi les complices. Un nouveau dénonciateur, L. Vettius Chevalier Romain, par lequel avoient été découverts pluſieurs coupables, le déféra auſſi à Novius Niger Queſteur, qui apparemment avoit été chargé de recevoir la dépoſition de ce Vettius.

& Vettius, comme complice de la conjuration de Catilina.

Dio. Suet. Caſ. c. 17.

Céſar le prit ſur le haut ton. Il trouva indigne & inſupportable que l'on revînt à la charge ſur des accuſations qu'il prétendoit uſées & détruites. Il atteſta la foi de Cicéron, à qui il aſſura qu'il avoit donné des lumiéres ſur la conjuration. Enfin il ſe plaignit avec tant de force, que Curius fut privé des récompenſes qui lui avoient été promiſes par le Sénat. Pour ce qui eſt de Vettius, Céſar ſe fit juſtice à lui-même. Il condamna ce délateur à une amende; le força, ſelon l'uſage des Romains, de donner des gages comme il la payeroit; & faute de payement il fit vendre ſes meubles à l'encan. Non content de cela, il le traduiſit devant le Peuple; & après l'avoir expoſé à la fureur de la multitude, qui penſa le mettre en piéces, il le fit jetter dans une priſon. Il y fit mettre auſſi le Queſteur Niger à.

Niger, comme lui ayant manqué de respect, en recevant une délation contre un Magistrat qui lui étoit supérieur. Nous verrons César dans son Consulat faire reparoître ce même Vettius, pour jouer un personnage bien différent. An. R. 690. Av. J. C. 62.

Dans le tems dont je parle, Vettius rendit d'abord un bon service à la République, en facilitant les moyens de dissiper les restes de la conjuration. Car outre ceux qui se montroient encore, & qui ayant fait des attroupemens en différens cantons de l'Italie furent réprimés & vaincus par les armes, plusieurs se tenoient cachés, & seroient demeurés inconnus. Vettius les décela : ils furent arrêtés, on leur fit leur procès, & on les condamna ou à la mort, ou à des amendes. Cicéron eut grande part à ces condamnations : & Salluste, ou du moins l'invective qui porte son nom, lui reproche de s'être érigé dans sa maison un Tribunal, où il rendoit des Arrêts sanglans conjointement avec sa femme Térentia. Mais la piéce d'où ce fait est tiré, est tellement remplie de calomnies attroces & insensées, qu'elle ne mérite aucune créance. Plusieurs sont condamnés sur la dénonciation de Vettius. *Sallust. in Cic.*

Vettius étoit un malhonnête homme; & il donna bientôt de grands soupçons contre lui. Car ayant présenté au Sénat Vettius se rend suspect.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. une liſte contenant les noms des conjurés qu'il connoiſſoit, il redemanda enſuite cette liſte pour y ajouter de nouveaux noms. On appréhenda qu'il n'y eût de la fraude dans cette demande, & on la lui refuſa. Il lui fut ordonné de dire de vive voix les noms de ceux dont il prétendoit s'être reſſouvenu : ce qu'il fit avez aſſez de confuſion & d'embarras. De plus cette liſte fatale, demeurant ſecréte, donnoit de l'inquiétude à bien des citoyens, qui appréhendoient que leurs noms ne s'y trouvaſſent. Le Sénat pour délivrer les innocens de ces allarmes, fit publier la liſte : & les eſprits ſe calmérent.

Le Tribun Métellus Nepos attaque Cicéron, & eſt reprimé par le Sénat. *Dio.*

On conçoit bien que toutes ces recherches pouvoient rendre Cicéron odieux. Le Tribun Métellus Népos, de concert avec Céſar, ne ceſſoit de déclamer contre lui, & ſe diſpoſoit à l'accuſer & à le citer devant le peuple, pour avoir fait exécuter à mort des citoyens, ſans que le procès leur eût été fait dans les formes. La cauſe de Cicéron étoit celle du Sénat. Cette compagnie le ſentoit parfaitement, & elle confirma & ratifia de nouveau ce qui s'étoit paſſé ſous ſon Conſulat, déclarant que quiconque entreprendroit d'y donner atteinte

teinte ſeroit regardé comme ennemi de la patrie. Ce décret impoſa ſilence à Métellus ſur ce qui regardoit Cicéron. AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Mais, toujours ſoutenu par Céſar, il ſuſcita au Sénat une autre affaire, qui tendoit en partie au même but, & qui excita les troubles les plus violens. Il propoſoit que l'on rappellât Pompée en Italie avec ſon armée, pour réformer & pacifier l'Etat. Métellus étoit frére ou couſin de Mucia, femme de Pompée, & trouvoit ſon élévation dans celle d'un allié ſi proche. Céſar ſuivoit ſon plan de travailler à ſon aggrandiſſement à l'ombre de Pompée, & de porter ce citoyen, qui effaçoit déja tous les autres, auſſi haut qu'il ſeroit poſſible, pour acquérir enſuite par ſon crédit les moyens de le ſupplanter. De plus & lui & Métellus ils avoient tous deux en vûe de détruire la puiſſance de Cicéron, qu'ils traitoient de tyrannique.

Le même Tribun, appuyé de Céſar, propoſe une loi qui rappelloit Pompée en Italie avec ſon armée pour réformer & pacifier l'Etat.

Dio. Plut. in Caſ. & Cic. & Cat.

Heureuſement pour Cicéron & pour la République, Caton étoit Tribun du Peuple: ou plutôt ce n'étoit point l'effet d'un heureux hazard; c'étoient la ſageſſe & le courage de cet excellent citoyen qui l'avoient déterminé à prendre cette charge, préciſément pour s'op-

Caton avoit demandé le Tribunat préciſément dans la vûe de

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

s'oppoſer aux deſſeins turbulens de Métellus.

s'oppoſer aux fureurs de Métellus, qu'il avoit prévûes. Car l'année précédente, dans un tems où tout paroiſſoit aſſez tranquille, ſes amis l'exhortant à demander le Tribunat, il ne voulut pas les écouter, parce qu'il aimoit mieux ſe réſerver pour les momens où la République pourroit avoir beſoin de ſes ſervices. Il ſortit même de Rome, & ayant pris pour compagnie ſes livres & quelques Philoſophes, il ſe mit en chemin dans le deſſein d'aller paſſer un tems en Lucanie, où il avoit des terres. Sur la route il rencontra un grand cortége, des chevaux, des bagages; & s'étant informé de ce que c'étoit, il apprit que Métellus Népos, arrivant de l'armée de Pompée, alloit à Rome pour demander le Tribunat. Il s'arrêta un moment: & après avoir un peu réfléchi, il donna ordre à ſes gens de retourner vers la ville. Ses amis furent étonnés d'un changement ſi ſubit. *Eh! ne ſavez-vous pas*, leur dit-il, *que Métellus par lui-même eſt un forcené, de qui l'on a tout à craindre? Et maintenant qu'il vient ici d'intelligence avec Pompée, c'eſt une tempête qui va fondre ſur la République, & tout renverſer. Il n'eſt donc pas queſtion maintenant de goûter le loiſir, ni de voyager*

dans

dans mes terres ; mais de vaincre ce furieux, ou de mourir avec courage pour la défenſe de la liberté. Caton ſe laiſſa néantmoins perſuader d'achever ſon voyage. Mais il y mit fort peu de tems, & revint promptement à Rome. AN. R. 690. AV. J C. 62.

Il étoit arrivé le ſoir, & le lendemain matin il parut dans la place, ſe mettant au rang de ceux qui aſpiroient au Tribunat. D'abord il n'avoit avec lui qu'un petit nombre d'amis. Mais lorſque ſes intentions furent connues, tout ce qu'il y avoit de bons citoyens & d'honnêtes gens s'empreſſérent autour de lui, l'exhortant, l'encourageant, & lui proteſtant qu'ils ſentoient bien que ce n'étoit pas Caton qui auroit obligation à ceux qui lui donneroient la charge, mais que ce ſeroit la République qui auroit grande obligation à Caton, de ce qu'ayant laiſſé paſſer des tems où il auroit pû exercer le Tribunat avec une pleine tranquillité, il s'y préſentoit maintenant pour combattre non ſans péril en faveur de la liberté & des Loix.

Il fut donc nommé Tribun avec Métellus Népos & huit autres ; & avant que d'entrer en charge, outre le ſervice ſignalé qu'il rendit à la République en déterminant les ſuffrages des Sénateurs :

au

AN. R. 690. AV. J.C. 62. au ſupplice des conjurés, il en rendit encore un autre, qui tendoit directement à affoiblir la puiſſance de Céſar. Car on redoutoit la Préture de celui-ci, qui avoit à ſes ordres toute la populace, & ſur-tout les plus indigens, troupe toujours prête à ſe livrer à quiconque lui offre de quoi ſortir de la miſére. Caton perſuada au Sénat d'ordonner une diſtribution gratuite de bled par mois, qui chargeoit véritablement l'Etat d'une dépenſe de cinq * millions cinq cens mille dragmes chaque année; mais qui fut regardée néantmoins comme très-utile, parce qu'elle détacha de Céſar un grand nombre de partiſans, & réfroidit le zêle des autres.

Moyen imaginé par lui pour affoiblir la puiſſance de Céſar.

Caton contribua beaucoup à rendre inutiles les attaques que Métellus livra perſonnellement à Cicéron. Il élevoit ſon Conſulat juſqu'au Ciel, & j'ai déja dit, d'après Plutarque, qu'il donna à Cicéron le glorieux titre de *Pére de la Patrie*. Mais ce fut principalement contre la Loi qui rappelloit Pompée en Italie, qu'il combattit avec le plus de force, & courut les plus grands dangers.

Il reſiſte à la loi de Mé-

On ſent aſſez que faire revenir Pompée dans Rome avec une puiſſante armée,

* *Deux millions ſept cens cinquante mille livres.*

mée, c'étoit le rendre maître de la Ré- AN. R. 690. AV. J. C. 62.
publique. Ainſi Caton avoit grande raiſon de s'oppoſer à la loi de ſon Collégue. Il voulut néantmoins tenter d'abord les voies de la perſuaſion & de la douceur. Il lui fit des repréſentations pleines d'amitié dans le Sénat: il s'abaiſſa même juſqu'à le prier, louant beaucoup en même tems la conſtance avec laquelle la maiſon des Métellus avoit toujours ſuivi les maximes Ariſtocratiques, & exhortant Népos à ne pas dégénérer de la gloire de ſes ancêtres. Il paroît que Népos étoit un petit eſprit, qui ſe voyant prié, en devint plus fier, & s'imagina qu'on le craignoit. Il s'opiniâtra donc, fit des menaces & des rodomontades, & prétendit qu'il viendroit à bout malgré le Sénat de ce qu'il avoit entrepris. Alors Caton changeant & de ton & de viſage, lui déclara en termes exprès que jamais, tant qu'il vivroit, Pompée n'entreroit avec une armée dans la ville. La diſpute s'échauffa tellement, qu'ils paroiſſoient être tous deux hors d'eux-mêmes, & ne ſe plus connoître. Mais on diſtinguoit aiſément, dit Plutarque, que cet emportement dans l'un étoit une vraie fureur, dont l'origine étoit vicieuſe, & dont la

tellus avec une conſtance qui tient du prodige.

fin

AN. R. 690. AV. J.C. 62. fin auroit été funeſte à la République; & que dans l'autre c'étoit l'enthouſiaſme d'une vertu généreuſe qui combattoit pour la juſtice & pour les loix.

Cependant le jour approchoit, où le peuple, ſelon le plan de Métellus, devoit être envoyé aux ſuffrages; & ce Tribun, réſolu de faire paſſer ſa loi par la violence, avoit fait des amas d'armes, & aſſemblé des ſoldats étrangers, des gladiateurs, des eſclaves, dont il avoit eu ſoin de diſtribuer une partie dès la veille en différens endroits de la Place. Il avoit pour lui une grande partie du Peuple, toujours avide de nouveautés: & Céſar l'appuyoit de tout ſon crédit, & de toute l'autorité que lui donnoit la Préture. Caton étoit preſque ſeul. Les premiers de la ville penſoient comme lui, & le favoriſoient intérieurement: mais ils ne l'aidoient guéres que par des vœux. Toute ſa maiſon étoit en déſolation & en allarmes. Ses amis avoient le cœur ſi ſerré de triſteſſe, qu'ils ne pouvoient manger; ils paſſérent toute la nuit à raiſonner inutilement enſemble ſur la circonſtance préſente: ſa femme & ſes ſœurs ſe lamentoient. Pour lui, tranquille & intrépide, il conſoloit ceux qu'il voyoit affligés autour de lui.

Il

Il ſoupa à ſon ordinaire, & paſſa la nuit très-tranquillement : enſorte qu'il dormoit encore, lorſque Minucius Thermus, le ſeul de ſes collégues qui agît de concert avec lui, vint l'avertir qu'il étoit tems de ſe rendre ſur la Place, ou plutôt ſur le champ de bataille. Ils y allérent enſemble, accompagnés de fort peu de perſonnes ; & ils en rencontrérent pluſieurs qui venoient au devant d'eux pour leur recommander de ſe précautionner, parce que le danger étoit extrême. AN. R. 690. AV. J. C. 62.

Lorſque Caton arriva, il porta les yeux de tous les côtés : & ayant vû le temple de Caſtor occupé par des ſoldats, les degrés par où l'on montoit à la Tribune gardés par des gladiateurs, & Métellus aſſis en haut avec Céſar, il ſe retourna vers ſes amis : *O l'homme audacieux*, leur dit-il, *& lâche en même tems ! d'avoir aſſemblé tant de gens armés contre un ſeul homme qui eſt ſans armes.* Il s'avance avec Thermus : & ceux qui gardoient les avenues s'étant ouverts, il paſſa lui & ſon collégue. Mais les gens de Métellus ſe refermérent auſſi-tôt, & ne laiſſérent plus paſſer perſonne, ſi ce n'eſt que Caton prenant par la main Munatius l'un de ſes meilleurs amis, eut

AN. R. 690. AV. J. C. 62. eut assez de peine à le faire monter avec lui. Il alla ensuite s'asseoir entre Métellus & César, & coupa ainsi leur conversation. On apperçut un air d'embarras sur leur visage. Au contraire la sérénité & la constance de Caton inspirérent du courage aux bons citoyens, & leur donnérent la confiance de s'approcher, & de s'exhorter les uns les autres à se réunir, & à ne point abandonner ni la cause de la liberté, ni celui qui combattoit pour elle.

Alors le Greffier voulut lire la loi selon l'usage : mais Caton le lui défendit. Métellus prit le papier pour le lire lui-même : Caton le lui arracha, & en même tems Thermus lui mit la main devant la bouche, parce que comme il savoit sa loi par cœur, il se préparoit à la prononcer de mémoire. Métellus poussé à bout donna le signal aux gens armés qu'il avoit répandus dans la Place. Aussi tôt tout se disperse : & Caton resté seul, se trouvoit exposé aux coups de pierres & de bâtons. Le Consul Muréna, qui avoit été accusé par lui, vint à son secours. Il l'enveloppa de sa toge : il cria à ces furieux de s'arrêter ; & enfin persuada à Caton lui-même de se retirer dans le temple de Castor.

Le Consul Muréna tire Caton de danger.

Cette

Cette générosité de Muréna est sans doute bien louable. Mais on peut dire que Caton la méritoit, parce qu'il n'avoit de rudesse & d'austérité que par rapport aux affaires, & autant qu'il y trouvoit la justice intéressée. Du reste, sans fiel contre les personnes, il ne témoignoit qu'amitié & bienveillance à ceux-mêmes qu'il s'étoit crû obligé d'offenser. Muréna, qui étoit homme de bien, & d'un caractére doux, avoit démêlé cette différence de conduite dans Caton; & oubliant tout ce qui lui étoit personnel, il honoroit sa vertu, & se conduisoit en tout par ses conseils. AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Métellus voyant ses adversaires en fuite, crut avoir remporté la victoire: & ayant fait retirer ses satellites, il voulut tenir l'assemblée, comptant que tout s'y passeroit tranquillement, & que sa loi alloit être reçue. Mais ceux qui s'y opposoient s'étant rassemblés, accoururent en jettant de grands cris. Métellus & ses gens furent tout-à-fait déconcertés: ils craignirent que leurs adversaires n'eussent trouvé sous leur main des armes. Ils prirent la fuite à leur tour, & laissérent le champ libre à Caton, qui monta sur le champ à la Tribune, & par un discours convenable à la circonstance L'entreprise de Métellus échoue.

A.N. R. 690. Av. J.C. 62.

ſtance fortifia & encouragea les eſprits.

La réſiſtance de Caton rendit la vigueur au Sénat. Par un Décret de cette Compagnie les Conſuls furent chargés de veiller à la ſureté de la ville, & de s'oppoſer avec Caton à une loi qui y mettoit le trouble. Le Sénat alla même juſqu'à interdire Métellus & Céſar des fonctions de leurs charges. Ceux-ci voulurent d'abord réſiſter. Mais leur faction étoit ſi conſternée, que tout ce que put faire Métellus, ce fut d'invectiver contre la tyrannie prétendue de Caton, & de menacer les Sénateurs qu'ils ſe repentiroient d'avoir conſpiré contre Pompée, & d'avoir outragé un ſi grand homme. Après quoi il ſortit de Rome, & ſe mit en marche pour aller en Aſie ; lui à qui il n'étoit pas permis en ſa qualité de Tribun de quitter la ville, ni de découcher une ſeule nuit.

Métellus & Céſar ſont interdits par le Sénat des fonctions de leurs charges. *Suet. Caſ. c. 16. Plut.*

Céſar ſe ſoumet, & eſt rétabli.

Pour ce qui eſt de Céſar, il ſe conduiſit plus ſagement. Après avoir ſondé le gué, ſentant qu'il étoit le plus foible, il ſe ſoumit de bonne grace, renvoya ſes licteurs, quitta ſa robe prétexte, & ſe renferma dans ſa maiſon. Il fit plus : il refuſa les offres d'une multitude qui s'attroupoit d'elle-même, & qui ſe montroit diſpoſée à le maintenir par la force

force dans les droits de ſa dignité. Le Sénat, qui ne s'attendoit pas à tant de modération de ſa part, en fut charmé. On le manda, on le rétablit en lui donnant beaucoup de louanges, & on raya de deſſus les regîtres le Décret d'interdiction prononcé contre lui. L'indulgence dont on avoit uſé envers Céſar s'étendit juſqu'à Métellus : & Caton y contribua beaucoup par ſes repréſentations. Cette conduite lui fit honneur. On jugea qu'il y avoit & de la généroſité à ne pas inſulter un ennemi vaincu, & de la prudence à ne pas irriter Pompée. Métellus, qui apparemment n'étoit pas encore fort loin, revint à Rome, & rentra dans ſes fonctions.

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Caton obtient la même grace pour Métellus.

Dans toute cette affaire Cicéron paroît peu comme acteur, quoiqu'il y fût fort intéreſſé. Il oppoſa beaucoup de modération aux emportemens de Népos, en conſervant néantmoins ſon rang & ſa dignité. Car il réſiſta avec vigueur, lorſqu'il ſe ſentit attaqué, & prononça même contre lui un Diſcours, qui s'eſt perdu. Mais quand il falut opiner dans le Sénat, il ſuivit toujours les avis les plus doux. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même dans une très-belle lettre à Métellus Céler, frére ou couſin de Népos.

Quelle part Cicéron prit dans toute cette affaire.

Cic. ad Att. I. 13.

A. Gell. XVIII. 7.

Cic. ad Fam. V. 2.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. Népos. Céler lui avoit fait des reproches avec assez de hauteur. Cicéron lui répond au mieux, se justifiant sans bassesse, & le réfutant sans dureté. Les ménagemens de Cicéron à l'égard de Népos avoient sans doute pour objet Métellus Céler, qui étoit un homme de mérite; & sur-tout Pompée, allié de l'un & de l'autre. Cela n'empêcha pas qu'il ne vécût pendant un tems avec Népos sur le pied d'ennemi. Mais il recueillit dans la suite le fruit de sa modération, lorsqu'il s'agit pour lui d'être rappellé d'exil, comme nous l'observerons en son lieu.

Pompée répudie Mucia.

Sur la fin de cette année Pompée, de retour de la guerre qu'il avoit faite en Orient, approchoit de l'Italie, & l'alliance entre lui & les Métellus fut rompue par son divorce avec Mucia, dont j'ai parlé ailleurs. Cicéron nous apprend que ce divorce fut extrémement approuvé.

Cic. ad Att. I. 12.

Triomphe de Q. Métellus Créticus.

Q. Métellus Créticus, dont le triomphe avoit été long-tems retardé par les intrigues & les chicanes du même Pompée, parvint enfin à l'obtenir, & le célébra le premier Juin. Mais il y manqua ce qui devoit en faire le principal ornement, je veux dire les chefs des Crétois vaincus, Lasthénès & Panarès, qu'un

Freinsh. CIII. 8.

Tribun

Tribun du Peuple revendiqua, comme étant les priſonniers de Pompée. AN. R. 690. AV. J.C. 62.

M. Pupius Piſon, Lieutenant & créature de Pompée, avoit pris les devans pour demander le Conſulat: & Pompée, qui croyoit que dans le haut rang de gloire & de puiſſance où il étoit, on ne pouvoit lui rien refuſer, écrivit au Sénat pour prier que l'on différât les Aſſemblées où ſe devoit faire l'élection des Magiſtrats, afin qu'il eût le tems d'arriver, & d'appuyer en perſonne les pourſuites de ſon Lieutenant. Dans le Sénat on inclinoit aſſez à lui accorder ſa demande. Caton s'y oppoſa, non qu'il regardât la choſe en elle-même comme fort importante, mais afin que Pompée ne s'en autoriſât point pour prétendre donner la loi. Les Aſſemblées ſe tinrent donc à l'ordinaire : ce qui n'empêcha pas que la recommandation de Pompée n'eût ſon effet. Pupius fut élû tout d'une voix. On lui donna pour Collégue M. Valérius Meſſalla.

Election des Conſuls pour l'année ſuivante. *Plut. Pomp. & Cat.*

Tout paroiſſoit aſſez calme : & les ſecouſſes données par les factieux pour ébranler le plan du gouvernement que Cicéron avoit établi dans ſon Conſulat, avoient tourné à la honte de leurs auteurs. La fin de cette année fut marquée

AN. R. 690. AV. J.C. 62. par une avanture horrible en elle-même, & dont les ſuites renverſérent l'état des choſes, & firent reprendre le deſſus aux mauvais citoyens.

Caractére de Clodius. J'ai déja parlé de Clodius, & j'ai eu occaſion de faire connoître ſon caractére. Jamais on n'a vû dans un homme plus de témérité, plus de pétulance, plus de corruption. Sans retenue, ſans pudeur, le vice, préciſément comme vice, ſembloit avoir pour lui des attraits. Malgré cet aſſemblage de mauvaiſes qualités, ſon nom, ſa naiſſance, ſes alliances lui donnoient un très-grand crédit : d'autant plus qu'il avoit les talens néceſſaires pour gagner la multitude, une éloquence populaire, & une prodigalité, qui ne ménageoit ni les fonds publics, ni ſes biens particuliers, pourvû que par ſes largeſſes il pût ſe faire des créatures.

Il profane les myſtéres de la Bonne déeſſe. *Cic. ad Att.* I. 12. *& ſeqq. Plut. Cæſ. & Cic.* Il aimoit Pompeia, femme de Céſar, qui de ſon côté n'étoit pas aſſez ſage pour le rebuter. Mais Aurélia, mére du même Céſar, Dame vertueuſe & ſévére, veilloit de ſi près ſa belle-fille, que les intrigues de Clodius & de Pompeia ſe trouvoient extrémement gênées. Les myſtéres de la Bonne déeſſe, qui ſe célébroient cette année dans la maiſon de

de Céſar, leur parurent à l'un & à l'autre une occaſion favorable. Ces prétendus myſtéres étoient réellement accompagnés de tant d'infamies, qu'il n'eſt pas étonnant qu'ils puſſent ſervir de ſcêne & d'invitation à l'adultére. AN. R. 693. AV. J.C. 62.

On ſait que la maiſon où ſe célébroit cette fête, étoit livrée aux femmes ſeules. Tous les hommes & le maître même étoient obligés d'en ſortir. On en chaſſoit les animaux mâles, & l'on portoit le ſcrupule juſqu'à couvrir les peintures où il y en avoit de repréſentés. Les ténébres de la nuit, les joies folles & diſſolues, les danſes avec inſtrumens & muſique, toutes ces circonſtances paroiſſoient favoriſer le deſſein de Clodius. Comme il étoit encore aſſez jeune, & qu'il avoit peu de barbe, il eſpéra qu'en prenant un habit de femme & l'équipage d'une muſicienne, il pourroit entrer ſans être reconnu. Il entra effectivement, étant introduit par une eſclave de Pompeia, qui étoit du ſecret. Mais cette eſclave l'ayant quitté pour aller avertir ſa maîtreſſe, comme il ſe paſſa quelque tems, Clodius ſe trouva embarraſſé. Il ne pouvoit reſter où il étoit, & il ne vouloit point ſe trop éloigner. Pendant qu'il erroit de côté & d'autre,

AN. R. 690. AV. J.C. 62. évitant les lumiéres, une autre eſclave, qui appartenoit à Aurélia, l'apperçut, & le prit d'abord pour une femme. Mais à ſon air emprunté, ayant conçu quelque ſoupçon, elle le queſtionna; & Clodius fut obligé de lui répondre. Sa voix le trahit: & l'eſclave étrangement ſurpriſe & effrayée, court à l'endroit où étoient les lumiéres & la compagnie, criant qu'elle avoit trouvé un homme dans la maiſon. Auſſitôt Aurélia fit ceſſer les myſtéres, couvrit les ſtatues & les repréſentations des Divinités, & ayant fait fermer les portes, ſe mit à chercher partout avec des flambeaux. Clodius fut enfin trouvé dans la chambre de l'eſclave qui l'avoit introduit, & toutes les femmes s'attroupant autour de lui le mirent dehors.

On peut juger du vacarme que fit dans Rome une pareille avanture, lorſqu'elle fut ſçûe. Toutes les femmes en inſtruiſirent leurs maris dès la nuit même: & le lendemain c'étoit un cri d'indignation & un ſoulévement univerſel contre Clodius, comme contre un impie, à la punition duquel la République & les Dieux mêmes étoient intéreſſés. Les Veſtales recommencérent le ſacrifice. Céſar répudia ſa femme, qui

Céſar ré-

l'avoit

l'avoit trop bien mérité. Elle étoit petite-fille de Q. Pompeius Rufus, & de Sylla, qui avoient été Conſuls enſemble, & par conſéquent fille de ce jeune Q. Pompeius, qui fut tué ſous le Conſulat de ſon pére & de ſon beau-pére, dans la ſédition excitée par le Tribun Sulpicius. AN. R. 690. AV. J.C. 62. pudie ſa femme. *Suet. Cæſ. c. 6.*

Les ſuites de cette affaire regardent l'année qui eut pour Conſuls Pupius Piſon, & Meſſalla.

M. PUPIUS PISO.
M. VALERIUS MESSALLA NIGER. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Ces deux Conſuls ſont caractériſés par Cicéron dans une Lettre à Atticus. „ L'un [a] (Piſon) eſt, dit-il, un petit „ eſprit; & le peu qu'il a d'eſprit, il l'a „ mauvais & mal tourné. Il veut être „ plaiſant, mais il n'eſt que ridicule. Ce „ n'eſt point un Conſul populaire, & „ il ſe ſépare totalement des chefs de „ l'Ariſtocratie. La République n'a point „ de bien à en eſpérer, parce qu'il n'eſt „ pas Caractére des deux Conſuls. *Cic. ad Att.* I. 13.14.16.

a Conſul parvo animo & pravo ... facie magis quàm facetiis ridiculus; nihil agens cum * populo, ſejunctus ab optimatibus; à quo nihil ſperes

* *Les éditions portent* cum Republica. *J'ai ſuivi la conjecture de Muret, qui paroit exprimer ce qu'a dû penſer Cicéron. Piſon, ſelon lui, eſt un eſprit de travers, iſolé, qui n'eſt ni populaire, ni partiſan du Sénat.*

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

„ pas capable de le vouloir ; ni aucun „ mal à en craindre, parce qu'il n'eſt „ pas aſſez hardi pour le faire. Son col- „ légue ne lui reſſemble pas : il me traite „ fort honorablement, & eſt attaché „ au bon parti. „

Comiſſion extraordinaire pour juger du fait de la profanation des Myſtéres de la Bonne déeſſe.

L'affaire de Clodius occupa beaucoup ces Conſuls : Car elle avoit été portée devant le Sénat par Q. Cornificius. Il fut rendu un décret préparatoire, qui portoit que le Collége des Pontifes ſeroit conſulté ſur la qualité de l'action. La réponſe fut, que c'étoit une impiété. Alors le Sénat ordonna aux Conſuls de propoſer au Peuple une Loi pour établir une commiſſion extraordinaire, qui jugeât du fait de la profanation commiſe dans les myſtéres de la Bonne déeſſe. Piſon étoit ami de Clodius. Ainſi en même tems qu'il propoſoit la Loi pour obéir au Décret du Sénat, il y ſuſcitoit des obſtacles, & tâchoit d'empêcher qu'elle ne paſſât.

Clodius étoit dans une ſituation bien violente & bien périlleuſe. Il avoit contre lui toutes les colonnes du Sénat, le Conſul Meſſalla, Lucullus, Hortenſius, Cicé-

boni Reipublicæ, quia non vult, nihil metuas mali, quia non audet. Ejus autem coliega & in me perhonorificus, & partium ſtudioſus ac defenſor bonarum. *Cic. ad Att.* I. 13.

Cicéron, Caton. Pompée même, qui étoit arrivé récemment, parla & dans le * Sénat & devant le Peuple d'une maniére peu favorable à la cauſe de Clodius. Celui-ci ſe donnoit tous les mouvemens imaginables. Il ameutoit la canaille, qui étoit à ſes ordres. Il employoit tantôt les priéres, & tantôt les invectives. Dans le Sénat il ſe proſternoit aux pieds des Sénateurs, & devant le Peuple il déclamoit contre eux. Mais tous ſes efforts euſſent été inutiles, s'il n'eût pas mis dans ſes intérêts le Tribun Q. Fufius Calenus. Car le Conſul Piſon n'avoit abſolument aucun crédit, étant deſtitué de toute bonne qualité, & de tout talent: vicieux [a] à l'excès, s'il eût eu un vice de moins, & s'il n'eût pas été indolent, endormi, ignorant, & pareſſeux. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Fufius étoit donc la ſeule reſſource de Clodius. Mais il y avoit quelque choſe de ſi odieux dans cette affaire, qu'il n'oſoit prendre ouvertement la dé-

* *Il falloit que ces aſſemblées & du Sénat & du Peuple, où Pompée ſe trouva, ſe tinſſent hors la ville: ſans quoi, prétendant au triomphe, il n'auroit pû y aſſiſter.*

a Uno vitio minùs vitioſus, quòd iners, quòd ſomni plenus, quòd imperitus, quòd ἀπραγμοσύνη. *Cic. ad Att.* I. 14.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

défenſe de celui qu'il prétendoit ſauver. Il ne s'oppoſoit pas en forme à la loi que propoſoient les Conſuls : il diſputoit ſeulement & chicanoit le terrain. Hortenſius, qui craignit qu'il ne prît enfin le parti de l'oppoſition, s'aviſa d'un expédient : Ce fut que le Tribun lui-même proposât une loi, différente en un ſeul point de celle des Conſuls. La loi des Conſuls vouloit que le Préteur qui ſeroit commis pour préſider au jugement formât lui-même ſon conſeil, & choisît les juges; au lieu que par celle de Fufius les juges devoient être tirés au ſort. Hortenſius, qui propoſa ce tempérament, ſentoit bien que la différence entre les deux loix étoit importante. Mais il s'étoit perſuadé qu'il n'y avoit point de juges qui pûſſent abſoudre Clodius: & ſon expreſſion étoit, „ qu'une épée de plomb ſuffiroit pour „ l'égorger.„ La loi paſſa donc ainſi réformée : & Cicéron dès ce moment modéra ſon activité & ſon ardeur, qu'il craignit de conſumer ſans fruit.

Inſtruction du procès.

Dès que le Tribunal ſe fut formé & qu'il eut commencé ſes ſéances, les bons citoyens furent entiérement découragés. Car ils n'y voyoient preſque que gens ruinés, ſans pudeur, ſans aucun ſenti-

sentiment de probité. Jamais [a] une Académie de jeu n'offrit une compagnie plus mépriſable. On y comptoit néanmoins quelques gens de bien, mais déconcertés & honteux de ſe voir ſi mal aſſortis. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Ces juges firent d'abord les ſévéres, ſans doute pour amorcer le public, ou pour ſe vendre plus chérement. Ils refuſoient tout à l'accuſé : l'accuſateur, qui étoit un Lentulus, obtenoit plus qu'il ne demandoit : enſorte qu'Hortenſius s'applaudiſſoit beaucoup, & vantoit la ſageſſe de ſes vûes.

Il eſt vrai qu'il n'étoit pas croyable que des juges pûſſent être aſſez impudens pour abſoudre un pareil ſcélérat. Outre le crime particulier pour lequel il étoit accuſé, les témoins les plus reſpectables dépoſoient contre lui des faits atroces, parjures, ſuppoſitions de teſtamens, adultéres, & débauches de toutes les eſpéces, la ſédition de Niſibe, dont il étoit auteur, des coupe-jarrets armés par lui, & diſtribués en compagnies pour exercer ſous ſes ordres toutes ſortes de violences. Lucullus, qui avoit eu pour femme une de ſes ſœurs, *Dio. Plut Caſ. & Cic.*

a Non enim unquam turpior in ludo talario confeſſus fuit. *Cic. ad Att.* I. 16.

AN. R. 691. AV. J.C. 61. le chargeoit d'en avoir abuſé : & il prouvoit cette accuſation par le témoignage des femmes eſclaves de ſa maiſon, qu'il produiſoit en jugement. C'étoit un bruit tout public que Clodius entretenoit auſſi un commerce inceſtueux avec ſes deux autres ſœurs, dont l'une étoit mariée à Q. Marcius Rex, & l'autre à Q. Métellus Céler.

Pour ce qui regarde la profanation des myſtéres de la Bonne déeſſe, Auréſia mére de Céſar, & Julie ſa ſœur, *Suet. Caſ.* dépoſérent les faits tels qu'elles les *c. 74.* avoient vûs. Céſar fut auſſi cité en témoignage : mais toujours politique, toujours attentif à ménager ceux qui pouvoient lui être utiles, & qui étoient agréables à la multitude, il dit qu'il ne ſavoit rien. Et comme on lui demanda pourquoi donc il avoit répudié ſa femme, il fit une réponſe qui ſeroit digne d'un homme plus vertueux que lui. *Il faut*, dit-il, *que la femme de Céſar ne ſoit pas ſeulement exemte de crime, mais même de ſoupçon.*

Cicéron dépoſe contre Clodius. *Plut. Cic.* Toute la défenſe de Clodius rouloit ſur un ſeul moyen. Il alléguoit un *alibi*, & prouvoit par de faux témoins que la même nuit pendant laquelle on l'accuſoit d'avoir troublé les Myſtéres, il avoit

couché à Interamna, ville éloignée de Rome de plus de ſoixante milles. Cicéron détruiſit cette vaine allégation, en dépoſant qu'il avoit vû Clodius, & lui avoit parlé dans Rome, peu d'heures avant la nuit dont il s'agiſſoit. AN. R 691 AV. J.C 61.

Il diſoit vrai : mais Plutarque aſſure que ce fut à l'inſtigation de ſa femme, qu'il parut comme témoin contre Clodius. Ce même Hiſtorien ajoute d'autres circonſtances, qui me ſemblent au moins ſuſpectes, & qui pour la plûpart ne peuvent être regardées que comme des bruits répandus par les ennemis de Cicéron. Il dit que Clodius avoit été ſon ami, & qu'il avoit ſignalé ſon zêle pour lui & pour la République dans l'affaire de la conjuration : que Clodia, ſœur de Clodius, & femme de Métellus Céler, aimoit Cicéron, & vouloit l'épouſer; ce qui, puiſqu'ils étoient tous deux mariés, ſuppoſoit un double divorce : & que ce fut la jalouſie que Térentia conçut de cette intrigue, qui engagea cette femme impérieuſe à exiger de ſon mari qu'il déposât contre Clodius, & que par conſéquent il ſe brouillât avec Clodia. Tout ce récit de Plutarque, peu honorable à Cicéron, pourroit bien ne renfermer rien de vrai, que

AN. R. 691. AV. J.C. 61. les vûes & les projets de Clodia, qu'il ne paroît pas poſſible de nier. Le reſte ne ſeroit pas difficile à réfuter, ſi c'en étoit ici le lieu. Mais pour ne point m'engager dans une trop longue diſcuſſion, je me contenterai d'obſerver que Cicéron n'avoit pas beſoin d'impulſion étrangére pour ſe porter à dépoſer un fait vrai contre Clodius, qui dès lors le menaçoit. Il raconte lui-même, que lorſqu'il ſe préſenta comme témoin, tous les juges ſe levérent, l'environnérent, & montrant leur coû, lui proteſtérent qu'ils étoient prêts à ſacrifier leurs vies, pour ſauver la ſienne des fureurs de Clodius. Il remarque & fait beaucoup valoir ce témoignage d'honneur, qui flattoit ſa vanité. Il ne ſe laiſſa pourtant point emporter aux invectives contre un ennemi ſi digne de mépris & de haine en même tems, & il ſe contenta de dépoſer tout ſimplement ce qu'il ſavoit.

Cic ad Att. I. 16.

Les applaudiſſemens donnés par les juges à Cicéron, & les marques éclatantes du vif intérêt qu'ils prenoient à ſa ſureté, achevérent de déſeſpérer & l'accuſé & ſes défenſeurs. Ils eurent lieu de concevoir de nouvelles allarmes par la démarche que firent encore les juges de

de demander au Sénat une garde, qui leur fut accordée. Ainſi tout ſembloit annoncer à Clodius une condamnation inévitable. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

En deux jours l'affaire changea de face, & par des voies ſi déteſtables que j'ai peine à les écrire. Craſſus ſe chargea de cette infame négociation. Il manda les juges chez lui, donna de l'argent aux uns, en promit aux autres. Il y eut même des adultéres ſtipulés, & d'autres horreurs, plus contraires à la nature. C'eſt ainſi que Clodius parvint à ſe faire abſoudre par de plus grands crimes, que celui pour lequel il étoit mis en juſtice. Le [a] jour du jugement, la Place publique fut toute remplie d'eſclaves: les gens de bien étoient en fuite. Il ſe trouva néantmoins vingt-cinq juges, qui malgré le danger extrême qui les menaçoit, aimérent mieux s'expoſer à périr, que de perdre & de renverſer la République. Trente-&-un craignirent plus la faim, que la mauvaiſe renommée. Ces indignes juges, qui auroient mérité les plus grands ſupplices, en furent

Les Juges ſe laiſſent corrompre. Clodius eſt abſous.

a Summo diſceſſu bonorum, pleno foro ſervorum, XXV. judices ità fortes tamen fuerunt, ut, ſummo propoſito periculo, vel perire maluerint, quàm perdere omnia. XXXI. fuerunt, quos fames magis, quàm fama com-

AN. R. 691. AV. J.C. 61. furent quittes pour la honte, & pour une raillerie de Catulus, qui ayant rencontré l'un d'entre eux, lui dit : *Pourquoi donc nous demandiez-vous une garde ? Etoit ce pour empêcher qu'on ne vous enlevât l'argent, que vous avez reçu de l'accusé?*

Cicéron ranime le courage des gens de bien, que ce jugement avoit consternés.

Cet abominable jugement eut des suites très-funestes pour la République. Le vice victorieux & triomphant commençoit à insulter à la probité & à la vertu. Ayant foulé aux pieds les loix de la pudeur, la religion des jugemens, l'autorité du Sénat, les méchans comptoient se vanger de la sévérité du Consulat de Cicéron. Les bons au contraire découragés, abattus, ne se croyoient plus en état de résister à leurs ennemis. Cicéron fit ici l'office d'un grand Sénateur. Il ranima les espérances des honnêtes gens par ses discours & par ses exhortations. Il invectiva avec véhémence contre la corruption des juges. Il réduisit à un silence de honte & de confusion tous ceux qui avoient favorisé cette indigne victoire. Il fit porter en particulier au Consul Pison la peine de sa

moverit. Quorum Catulus quum vidisset quemdam, *Quid vos*, inquit, *præsidium à nobis petebatis ? an, ne nummi vobis eriperentur, timebatis ? Cic.*

sa prévarication criminelle, en le privant du Gouvernement de Syrie, dont il se croyoit déja assuré. Enfin il tomba sur Clodius lui-même avec tant de force, que toute l'audace de ce scélérat ne put se soutenir, & qu'il fut absolument déconcerté. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Cicéron a inséré dans la lettre à Atticus, d'où j'ai tiré principalement tout ce que je viens de dire, un morceau du discours qu'il prononça le quinze Mai dans le Sénat, Clodius présent. Après [a] avoir exhorté les Sénateurs à ne pas perdre confiance pour une plaie que la République avoit reçûe, il ajouta : *Cette plaie est de telle nature, que nous ne devons ni la dissimuler, ni la craindre ; de peur que, si nous la craignons, nous ne paroissions manquer de courage, & si nous en ignorons l'importance & les suites, manquer de sentiment. Lentulus & Catilina ont été deux fois absous. Celui-ci est le troisième fléau que des juges corrompus ont préparé à la République. Tu es dans l'erreur, Clodius, si tu te crois*

[a] Multa dixi de summa Republica, atque ille locus inductus à me est divinitus, ne unâ plagâ acceptâ Patres Conscripti concíderent: vulnus esse ejusmodi, quod mihi nec dissimulandum, nec pertimescendum videretur ; ne aut metuendo ignaviſſimi, aut ignorando stultissimi judicaremur: bis absolutum esse Lentulum,

AN R. 691. AV. J. C. 61.

crois ſauvé du péril. Tes Juges ne t'ont point aſſuré l'habitation dans la ville, mais t'ont réſervé pour la priſon & pour le ſupplice : ils n'ont pas prétendu te maintenir dans les droits de citoyen, mais te priver de l'exil, qui auroit mis au moins ta vie en ſureté. Et vous, Meſſieurs, reprenez courage, & continuez à tenir une conduite pleine de dignité. Le concert des bons, qui eſt le plus ferme appui de la République, ſubſiſte encore. Ce qui eſt arrivé, eſt un ſujet de douleur pour eux, & non d'affoibliſſement : nous n'avons point fait une perte nouvelle, mais le mal qui étoit caché s'eſt découvert : l'abſolution d'un miſérable a montré ceux qui lui reſſembloient.

Cicéron ne pouvoit mieux faire. Mais s'il ſe flattoit d'avoir rétabli toutes choſes, l'événement fera voir qu'il ſe trompoit. Les méchans, animés par le ſuccès, ne ceſſérent de livrer des aſſauts & à la République & à Cicéron, dont la

bis Catilinam ; hunc tertium jam eſſe à judicibus in Rempublicam immiſſum. Erras, Clodi : non te judices urbi, ſed carceri reſervarunt; neque te retinere in civitate, ſed exilio privare voluerunt. Quamobrem, P C. erigite animos, retinete veſtram dignitatem. Manet illa in Republica bonorum conſenſio : dolor acceſſit bonis viris ; virtus non eſt imminuta. Nihil eſt damni factum novi : ſed quod erat, inventum eſt. In unius hominis perditi judicio plures ſimiles reperti ſunt.

la cauſe étoit liée avec le ſalut de l'Etat: & enfin Clodius vint à bout d'achever ſa vengeance ſur l'un & ſur l'autre par l'exil de celui qui avoit étouffé la conjuration de Catilina. Cicéron ſavoit qu'il étoit menacé: mais il ne croyoit le danger ni ſi grand, ni ſi proche. Il ſe raſſuroit par l'affection qu'avoient pour lui les gens de bien, par les témoignages d'honneur que lui rendoit la multitude, & ſurtout par l'amitié de Pompée, ſur la ſincérité de laquelle il ne ſe fioit pas pleinement, mais dont les apparences ne laiſſoient pas de lui être extrémement utiles. Ceci m'avertit de revenir à Pompée, qui va entrer dans une nouvelle carriére, toute différente de celle qu'il a courue juſqu'ici. Il avoit brillé dans les guerres: il ne ſe tirera pas auſſi glorieuſement des affaires intérieures & civiles.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Il eſt vrai qu'à ſon retour d'Aſie, il donna d'abord l'exemple d'une très-grande modération. Les Hiſtoriens conviennent qu'il eût pû, avec l'armée qu'il ramenoit, ſe rendre maître de Rome & de la République. Tout le monde le voyoit: & beaucoup craignoient qu'il ne voulût ce qui lui étoit ſi facile. Craſſus porta les choſes juſqu'à s'enfuir de la ville

Pompée, en arrivant en Italie, congédie ſes troupes. *Vell.* II. 40. *Plut. Pomp. Dio.*

AN. R. 691. AV. J.C. 61. ville avec ſes enfans, & ce qu'il put emporter de ſes tréſors. On penſa néantmoins que dans cette démarche d'un ſi grand éclat il y avoit plus d'artifice que de crainte réelle, & que ſon deſſein étoit de rendre Pompée odieux.

Celui-ci, qui n'eut jamais deſſein de s'emparer par la force de l'autorité ſouveraine, fit taire tous ces bruits & tous ces ſoupçons en congédiant ſon armée dès qu'il mit le pied en Italie. Arrivé à Brindes, il convoqua ſes ſoldats, & après une harangue convenable aux circonſtances, il leur ordonna de ſe ſéparer, & de ſe retirer chacun chez ſoi. Il avoit pourtant un prétexte bien ſpécieux pour les tenir aſſemblés. C'étoit un uſage, fondé même en raiſon & en équité, que l'armée triomphât avec ſon Général. Mais il aima mieux priver ſon triomphe d'un ſi honorable accompagnement, que de cauſer de l'inquiétude à ſes citoyens.

Le zêle & l'admiration des peuples lui donnérent le moyen de répéter une ſi belle action. Car lorſqu'on le vit dans l'Italie revenir après tant de victoires, comme d'un voyage qu'il eût fait pour ſon plaiſir, ſans autre cortége que ſes amis particuliers, il ſe fit un ſi grand con-

concours autour de lui, & la multitude se grossit tellement sur la route, qu'à son arrivée aux portes de Rome, s'il eût eu de mauvais desseins contre la liberté publique, il n'eût pas eu besoin d'une autre armée que de celle qui s'étoit formée volontairement à sa suite. Il ne s'en prévalut point, & se contenta de la réception glorieuse qu'on lui fit. Toute la ville alla au devant de lui, les jeunes gens à une distance considérable, les autres plus ou moins loin selon leurs forces, & le Sénat à l'entrée des murs. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Il fut obligé de rester plusieurs mois aux portes de la ville, en attendant un tems commode pour son triomphe. Mais son autorité ne laissoit pas d'influer, comme je l'ai déja remarqué, dans les affaires, & chacun cherchoit à tirer à soi un citoyen si puissant. Cicéron d'une part, & ses adversaires de l'autre, avoient déja pris les devants, lorsqu'il étoit encore en Asie. Pompée, toujours dissimulé, toujours artificieux, se tint fermé, & sembloit vouloir nager entre les deux partis. Cicéron, dans une lettre que nous avons, lui en fait des plaintes, avec cette noble franchise qui sied bien aux grands hommes.

Cicéron tâche d'engager Pompée à s'expliquer favorablement sur son Consulat. Conduite équivoque de Pompée.

AN. R. 691. AV. J.C. 61. mes. [a] *J'ai fait*, lui dit-il, *des choſes dont je croyois que vous daigneriez me féliciter, & comme ami, & comme citoyen. Je devine la raiſon de votre ſilence: vous avez craint qu'il n'y eût des gens qui ſe trouvaſſent offenſés des louanges que vous m'auriez données. Mais ſachez que ce que j'ai fait pour le ſalut de la patrie, eſt approuvé par le ſuffrage de l'Univers. Quand vous ſerez ici, vous reconnoîtrez dans la conduite que j'ai tenue, tant de ſageſſe & de grandeur d'ame, que vous ne ſerez pas fâché, vous qui êtes ſans doute beaucoup plus grand que Scipion l'Africain, de vous lier & pour le commerce de la vie, & pour les affaires publiques, avec un homme qui ne le céde pas de beaucoup à Lélius.*

Cic. pro Planc. n. 85. Les plaintes de Cicéron furent à peu près inutiles, ſi même elles ne lui firent tort

a Res eas geſſi, quarum aliquam in tuis litteris, & noſtræ neceſſitudinis & Reipublicæ cauſâ, gratulationem exſpectavi: quam ego abs te prætermiſſam eſſe arbitror, quòd vererere ne cujus animum offenderes. Sed ſcito, ea quæ nos pro patriæ ſalute geſſimus, Orbis terræ judicio ac teſtimonio comprobari. Quæ, quum veneris, tanto conſilio tantâque animi magnitudine à me geſta eſſe cognoſces, ut tibi multo majori, quàm Africanus fuit, me non multo minorem quàm Lælium, facilè & in Republica, & in amicitia, conjunctum eſſe patiare. *Cic. ad Fam.* V. 7.

tort, comme il lui fut reproché dans la suite : & il ne le nie que foiblement. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'à la premiére entrevûe il n'eut pas lieu d'être content de Pompée. Il en reçut pourtant un compliment très-gracieux. Le vainqueur de l'Orient dit à Cicéron, qu'il lui avoit obligation de revoir ſa patrie; & qu'inutilement viendroit-il ſe décorer par un troiſiéme triomphe, ſi Cicéron ne lui eût conſervé le lieu où il devoit triompher. Ce n'étoient là que des diſcours, qui n'étoient pas capables d'impoſer à un homme auſſi clairvoyant que celui à qui il parloit. Atticus, qui avoit vû Pompée ſur ſa route, avoit déja écrit à ſon ami, que ce Général louoit ſon Conſulat depuis qu'il n'oſoit plus le blâmer. Et voici de quelle maniére Cicéron lui-même en écrit à ſon tour à Atticus. *Pompée* [a] *m'eſtime beaucoup, à ce qu'il veut faire paroître: il m'embraſſe, il me chérit, il me loue tout haut, pendant qu'au fond du cœur, mais de façon néantmoins qu'on le pénétre, il eſt jaloux de ma gloire. Je ne trouve en lui ni vraie douceur, ni franchiſe,*

An. R. 691. Av. J.C. 61.

Cic. Phil. II. 12. & *de Off.* I. 78.

Cic. ad Att I. 13. 14. 16.

a Tuus ille amicus, (ſcin' quem dicam? de quo tu ad me ſcripſiſti, poſteaquàm non auderet reprehendere, laudare cœpiſſe) nos, ut oſtendit, admodum diligit, amplectitur, amat; apertè laudat; occultè, ſed ita ut perſpicuum

AN. R 691. AV. J.C. 61. *chiſe, aucune vûe droite & pure ſur les affaires de la République, nulle élévation, nulle généroſité, nulle liberté.* Ce portrait n'eſt point flatté : & s'il ne reſſemble guéres à ceux que Cicéron a faits ailleurs de Pompée, je ne doute pas que l'on ne doive prendre plus de confiance en une lettre écrite de l'abondance du cœur, que dans des harangues faites pour être débitées devant un nombreux auditoire. Mais de plus il eſt aiſé, je penſe, de concilier toutes choſes : & les hommes ſont ſouvent ſi différens d'eux-mêmes, ſelon qu'ils ſe montrent ſur le théâtre du monde, ou qu'on les voit dans le particulier, qu'il n'eſt pas fort étonnant que le héros des diſcours de Cicéron ſoit dans ſes lettres un caractére ſi peu eſtimable.

Pompée vérifia pleinement par ſa conduite l'idée que Cicéron s'étoit faite de lui. Lorſqu'il harangua le Peuple pour la premiére fois depuis ſon retour, en voulant ménager tout le monde, il parla de maniére à ne contenter perſonne. Auſſi ſon diſcours fut-il accueilli aſſez froidement. Dans le Sénat, le Conſul Meſ-

ſit, invidet. Nihil come, nihil ſimplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς honeſtum, nihil illuſtre, nihil forte, nihil liberum. *Cic. ad Att.* L. 13.

Meſſalla lui ayant demandé ſon avis ſur l'affaire de Clodius, qui ſe pouſſoit alors, Pompée crut faire beaucoup de louer en général l'autorité & les Décrets de la Compagnie : & en s'aſſeyant, comme il étoit auprès de Cicéron, il lui dit qu'il comptoit s'être ſuffiſamment expliqué ſur ſon Conſulat. Il eſt vrai que Cicéron n'ayant rien fait que par l'avis du Sénat, ſon adminiſtration ſe trouvoit renfermée dans les éloges de Pompée : mais il eſt vrai auſſi que ces éloges étoient bien vagues. AN. R. 691. AV. J. C. 61.

Craſſus agit tout autrement, lui qui pouvoit ſe plaindre que Cicéron ne lui avoit pas rendu juſtice en bien des occaſions, & avoit toujours pris à tâche de relever Pompée à ſon préjudice. Ayant remarqué que le ſimple ſoupçon d'avoir voulu dire du bien du Conſulat de Cicéron avoit fait honneur à Pompée, il s'étendit avec magnificence ſur cette matiére. Il dit „ que [a] s'il étoit citoyen „ & Sénateur, s'il jouïſſoit de la liberté „ & de la vie, il en étoit redevable à „ Cicéron : qu'autant de fois qu'il voyoit „ ſa maiſon, ſa femme, & ſa patrie, au- „ tant de fois il ſe rappelloit le ſouvenir „ de

a Se, quòd eſſet Senator, quòd civis, quòd libet, quòd viveret, mihi acceptum referre

AN. R. 691. AV. J. C. 61. „ de celui à qui il avoit obligation de „ les lui avoir conſervées.“

Ce diſcours réveilla Pompée, ſoit qu'il fût piqué de voir Craſſus lui montrer ſon devoir, & profiter de l'occaſion qu'il avoit négligée de ſe faire applaudir; ſoit qu'il fût étonné que les ſervices de Cicéron fuſſent réellement ſi grands, & les éloges qu'on lui donnoit ſi favorablement reçus du Sénat.

Tout le monde ſait que le foible de Cicéron étoit d'aimer les louanges. Ainſi il n'eſt pas beſoin de dire combien il fut content de Craſſus. Il ne laiſſa pas de recevoir volontiers le peu que Pompée lui donnoit en mots couverts & en expreſſions ambiguës. Mais quand ce fut à lui parler, il déploya toutes les voiles de ſon éloquence pour ſe faire valoir auprès d'un nouvel auditeur, tel que Pompée. Les périodes, les tours heureux, les figures nobles & hardies coulérent de ſa bouche. Il vanta la ſageſſe & la fermeté du Sénat, le concert de l'ordre des Chevaliers avec le premier corps de la République, l'union de toute l'Italie pour le ſalut commun.

Il

quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties ſe beneficium meum videre. *Cic. ad Att.* I. 14.

Il parla des reſtes de la conjuration qui reſpiroient encore, de l'abondance des vivres, de la tranquillité dont l'Empire jouïſſoit. *Vous* [a] *ſavez*, dit-il à Atticus, *quel bruit & quel fracas je fais quand je traite ces ſortes de matiéres: & je ne m'y étens pas ici, parce que je crois que vous devez m'avoir entendu de la Gréce où vous êtes.* AN. R. 691. AV. J.C. 61.

A toutes ces avances que fit Cicéron vers Pompée, il gagna au moins que celui-ci joua parfaitement la Comédie: enſorte que le Public en fut la dupe. La populace étoit perſuadée que Pompée aimoit tendrement Cicéron: & pour exprimer leur intimité, ce tas de jeunes débauchés, qui avoient été en liaiſon avec Catilina, appelloient Pompée *Cnéus Cicéron;* lui donnant un nom formé de ſon prénom, & du ſurnom de celui qu'ils lui croyoient étroitement uni. Dans la vérité, la conduite de Pompée à l'égard de Cicéron, fut toujours au moins équivoque juſqu'à ſon exil.

Il ne ſuivit pas de meilleurs principes dans ce qui regardoit les autres affaires Pompée achéte le Con-

a Noſti jam in hac materia ſonitus noſtros: tanti fuerunt, ut ego eo brevior ſim, quòd eos uſque iſtinc exauditos putem.

AN. R. 691. AV. J.C. 61. Conſulat pour Afranius.

de l'Etat. Nous avons déja vû qu'il avoit fait préſent à la République d'un fort mauvais Conſul en la perſonne de Pupius Piſon. Il en uſa de même cette année, & entreprit de mettre en place malgré tout le monde une autre de ſes créatures, dont le principal mérite conſiſtoit à bien danſer. C'étoit Afranius. [a] Pour réuſſir, Pompée employa non les voies d'honneur, le crédit, la conſidération qui lui étoit ſi légitimement dûe, mais ce moyen, dit Cicéron, dont Philippe exprimoit ſi bien l'efficace, lorſqu'il diſoit qu'il n'y ayoit point de ville imprenable dès qu'un âne chargé d'or pouvoit y entrer. L'argent ſe diſtribuoit avec profuſion: & le bruit couroit que le Conſul Piſon étoit l'entremetteur de ce trafic.

Tentative inutile de Pompée pour gagner Caton. *Plut. Pomp. & Cat.*

Caton s'applaudit alors d'avoir refuſé l'alliance de Pompée. Car celui-ci, qui avoit éprouvé la fermeté de Caton lorſqu'il s'étoit agi de l'élection de Piſon au Conſulat, ne doutant pas qu'il ne le trouvât encore en ſon chemin dans bien d'autres occaſions, voulut le gagner en lui faiſant demander en mariage

a Omnibus invitis trudit noſter Magnus Auli filium: atque in eo neque auctoritate, neque gratiâ pugnat, ſed quibus Philippus omnia caſtella expugnari poſſe dicebat, in quæ modò aſellus onuſtus auro poſſet adſcendere. *Cic.* I. *ad Att.* 16.

ſes deux niéces, l'aînée pour lui-même, & la cadette pour ſon fils. La femme & la ſœur de Caton furent charmées d'une propoſition ſi avantageuſe. Mais pour lui, toujours rigide, il répondit à Munatius, qui s'étoit chargé de cette négociation : *Dites à Pompée, que Caton ne ſe laiſſera point prendre par les femmes. Je lui ſuis obligé de ſa bienveillance. Tant qu'il ne formera que des deſſeins juſtes & raiſonnables, il peut compter ſur une amitié de ma part plus ferme que les alliances les plus étroites. Mais je ne lui donnerai point des otages, qui ſoient capables de me lier les mains quand il faudra défendre les intérêts de la patrie.* AN. R. 691. AV. J. C. 61.

Plutarque juge que Caton pouſſa ici trop loin l'auſtérité ; que s'il eût conſenti aux mariages propoſés, il auroit prévenu l'alliance de Pompée avec Céſar, qui penſa cauſer la ruine de l'Empire, & qui cauſa celle du gouvernement ; enfin que Caton en craignant de prendre part aux fautes légéres de Pompée, l'expoſa à devenir, comme il arriva en effet, l'appui & le ſoutien des plus grandes & des plus pernicieuſes injuſtices. Je crains que cet Hiſtorien, ſi ſage d'ailleurs, n'ait jugé par l'événement.

AN. R. 691. AV. J.C. 61. Et qui peut répondre que Céſar, quand même il ne ſeroit pas devenu le beau-pére de Pompée, n'eût pas trouvé dans leur ambition commune, & dans la ſupériorité de ſon génie, de quoi former cette union, néceſſaire à ſes vûes, & fatale à la liberté? Pour moi, je ne puis m'empêcher d'admirer une vertu, qui n'eſt point éblouïe par l'éclat de la fortune, & qui dans des engagemens très-innocens par eux-mêmes prévoit & craint la néceſſité de concourir dans la ſuite aux abus, & au violement des loix.

C'eſt ainſi que penſérent les perſonnes mêmes les plus intéreſſées à la choſe, & qui avoient d'abord blâmé la roideur de Caton. Sa femme & ſa ſœur, lorſqu'elles virent le manége qui ſe tramoit pour faire Afranius Conſul, & la corruption exercée ſi publiquement, que l'on alloit, au rapport de Plutarque, recevoir l'argent dans les jardins de Pompée, elles acquieſcérent ſans peine à la réfléxion de Caton, qui leur dit: *Eh bien, voilà les indignités auxquelles il nous eût fallu prendre part, ſi j'euſſe accepté l'alliance de Pompée.*

Afranius fut donc nommé Conſul:

&

& Pompée [a], qui avoit regardé le Con- AN. R
ſulat comme le prix glorieux de ſes ex- 691.
ploits, & qui s'y étoit élevé par ſon AV. J.C.
mérite, ne craignoit point de l'avilir, 61.
en le rendant vénal, & en y portant à force d'argent ceux que leur mérite n'auroit jamais pû y faire parvenir. Cette réfléxion que fait Plutarque par rapport à Pompée, Cicéron l'avoit faite par rapport à lui-même avant l'élection d'Afranius. [b] „ Voyez-vous, diſoit-il „ à Atticus, que le Conſulat, que Cu„ rion appelloit une apothéoſe, va de„ venir, ſi un tel homme y arrive, la „ Royauté de la féve? Il vaut bien „ mieux philoſopher, comme vous fai„ tes, & regarder tous ces Conſulats „ comme de la boue. „ Langage ordinaire aux ambitieux, quand les choſes ne vont pas à leur gré; mais bientôt démenti par les actions. On donna pour collégue à Afranius Q. Métellus Céler,

 hom-

a Ὥϛε τὸν Πομπήϊον ἀηδεῖν ηκηὼς, ἧς ἀυτὸς ἄρχης ἐφ' ὅις κατόρθωσεν ὡς μεγίϛης ἔτυχε, ταυτὴν ὤνιον ποιοῦντα τοῖς δι' ἀρετῆς ηβᾶσθαι μὴ δυναμένοις. Plut. Pomp.

b Sed heus tu, videſne Conſulatum illum noſtrum, quem Curio antea ἀποθέωσιν vocabat, ſi hic factus erit, fabam mimum futurum. Quare, ut opinor, φιλοσοφητέον, id quod tu facis, & iſtos Conſulatus non flocci, ἐκτέον. Cic. l. ad Att. 16.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

homme d'un grand nom, & qui ſoutenoit la nobleſſe de ſa naiſſance par celle de ſes ſentimens.

Indiens pouſſés par la tempête ſur les côtes de Germanie.

Plin. II. 67. *Mela*, III. 5.

Céler revenoit alors de la Gaule Ciſalpine, qu'il avoit gouvernée après ſa Préture avec la qualité de Proconſul. C'eſt au tems de cette adminiſtration que je * rapporte le fait, que Pline & Pomponius Méla racontent d'après Cornélius Népos. Ils diſent que le Roi des Suéves † donna à Métellus Céler, Proconſul de la Gaule, des Indiens, qui s'étant embarqués dans leur pays pour aller faire le commerce chez l'étranger, avoient été ſi furieuſement écartés de leur route & entraînés ſi loin par la tempête, qu'ils étoient venus échouer ſur les côtes de Germanie. Un tel événement étoit précieux pour les anciens Géographes, qui avoient beſoin de ſe convaincre que notre Continent étoit tout environné de mers. Pour nous, ſi ce fait étoit vrai, ce ne pourroit être qu'un nouvel exemple à ajouter à ceux par

* *Pighius & Freinshemius rejettent ce fait à l'année qui ſuivit le Conſulat de Métellus Céler, & qui eſt celle de ſa mort. Il eſt vrai que la Gaule Tranſalpine lui étoit échue pour département. Mais il eſt plus que vraiſemblable qu'alors il ne mit pas le pied dans ſa province, ayant été prévenu par la mort.*

† *Peuple de Germanie, dont le nom eſt reſté à la* Souabe.

par lesquels on veut prouver que le Cap de Bonne Espérance avoit été doublé bien des siécles avant que les Portugais en fissent la découverte. Mais je soupçonnerois volontiers que ces prétendus Indiens pourroient être des habitans de la côte Occidentale de l'Afrique. Alors l'écart n'est plus à beaucoup près si violent, & le fait devient plus vraisemblable. M. Huet, dans son Histoire du Commerce, les fait venir d'un pays bien différent. Il lui paroît assez probable que c'étoient des Lapons. On peut voir dans son ouvrage les raisons de convenance qui lui ont fait naître cette pensée. AN. R. 691. AV. J.C 61.

Troisiéme Triomphe de Pompée.

Le Triomphe de Pompée, différé pendant plusieurs mois, sans doute pour avoir le tems d'en rassembler tout l'appareil, se célébra enfin le 28 & le 29 Septembre. Le dernier de ces deux jours étoit celui de la naissance du Triomphateur. On prit deux jours pour cette pompe, à cause de la multitude immense des dépouilles, & des monumens de la gloire de Pompée, qui devoient en faire l'ornement : & même les deux jours n'y suffirent pas, & il en resta de quoi décorer encore magnifiquement un autre Triomphe, s'il en eût été besoin. *Plin.* VII. 26. & XXXVII. 2. *Plut. Pomp. Appian. Mithrid.*

On porta à la tête une inscription

AN. R. 691. AV. J. C. 61. qui marquoit que POMPE'E APRES AVOIR DELIVRE' TOUTES LES CÔTES MARITIMES DES COURSES DES PIRATES, ET AVOIR RENDU AU PEUPLE ROMAIN L'EMPIRE DE LA MER, TRIOMPHOIT DE L'ASIE, DU PONT, DE L'ARMENIE, DE LA PAPHLAGONIE, DE LA CAPPADOCE, DE LA SYRIE, DES SCYTHES, DES JUIFS, DES ALBANIENS, DE L'IBERIE, DE L'ISLE DE CRETE, DES BASTARNES, ET ENFIN DES ROIS MITHRIDATE ET TIGRANE. Il ajouta lui-même, lorſqu'après ſon triomphe il harangua le Peuple, ſuivant l'uſage, pour rendre compte de ſes exploits, "qu'il
Oroſ. VI. 6. *Plin.* „ avoit combattu contre vingt-deux „ Rois; & tellement reculé les frontié„ res de l'Empire, que l'Aſie Mineure, „ qui avant ſes victoires étoit la dernié„ re des Provinces du Peuple Romain, „ en occupoit alors le centre. „ Je joindrai encore ici une autre inſcription, qui préſente les victoires de Pompée ſous de nouveaux rapports. Elle fut placée par le vainqueur dans le temple de Minerve, à la conſtruction duquel il avoit conſacré une partie des dépouilles. La voici, telle que Pline nous l'a conſervée: CN. POMPE'E LE GRAND, GENERAL * DES ARME'ES ROMAINES,

* *Le mot* Imperator, *qui eſt dans le Latin, eſt ici un titre d'honneur que les ſoldats donnoient par ac-*

AYANT TERMINÉ UNE GUERRE DE TRENTE ANS, AYANT VAINCU, MIS EN FUITE, TUÉ, OU REÇU A COMPOSITION DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGTS TROIS MILLE HOMMES; AYANT COULÉ A FOND OU PRIS HUIT CENS QUARANTE-SIX VAISSEAUX; AYANT REDUIT SOUS SA PUISSANCE QUINZE CENS TRENTE-HUIT VILLES, FORTS, OU CHATEAUX; AYANT SUBJUGUÉ TOUT LE PAYS QUI S'ETEND DEPUIS LES PALUS MEOTIDES JUSQU'A LA MER ROUGE, ACQUITTE A JUSTE TITRE LE VOEU QU'IL AVOIT FAIT A MINERVE. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Les richeſſes qui furent étalées dans ce Triomphe ont quelque choſe de prodigieux; & elles ajoutérent un nouveau degré au luxe & à la corruption des mœurs Romaines, particuliérement en ce qui regarde les pierreries, qui juſques-là avoient été peu connues dans Rome. On y vit un échiquier à jouer, de deux pierres précieuſes, long de quatre pieds, & large de trois: une Lune d'or du poids de près de quarante-ſept de nos marcs: trois lits de table auſſi d'or, dont l'un, à ce que l'on prétendoit, venoit de Darius fils d'Hyſtaſpe: de la vaiſſelle d'or

clamation à leur Général après une grande victoire. Je ne connois point de mot dans notre langue qui y réponde.

AN. R. 691. AV. J. C. 61. enrichie de pierreries pour garnir neuf buffets : trois ſtatues d'or, l'une de Minerve, l'autre de Mars, & la troiſiéme d'Apollon : la vigne d'or d'Ariſtobule, dont il a été parlé plus haut : trente-trois couronnes de perles : une chapelle en petit conſacrée aux Muſes, toute de perles, avec un cadran ſolaire au ſommet : enfin un portrait de Pompée lui-même, fait auſſi de perles. On porta de plus un écrain rempli de pierreries & de bagues d'un grand prix, qui avoit appartenu à Mithridate, & que Pompée conſacra dans le Capitole avec la vigne d'or & beaucoup d'autres richeſſes. Ajoutez le trône & le ſceptre du même Mithridate, & un buſte d'or de ce Prince de la hauteur de huit coudées ; une ſtatue d'argent de Pharnace, grand-pére de Mithridate ; des chariots d'or & d'argent. En genre de curioſités naturelles, l'arbre d'Ebéne, qui n'avoit jamais été vû à Rome, y parut pour la premiére fois dans ce Triomphe.

Plin. XII. 4.

Les gratifications faites par le Triomphateur aux officiers & aux ſoldats étoient auſſi exprimées ſur un tableau, que l'on fit paſſer en pompe. Il y étoit marqué que Pompée avoit donné mille talens (trois millions) à ſes Lieutenans & à ſes Queſteurs ;

teurs, qui avoient défendu les côtes dans la guerre des Pirates, & qu'il n'y avoit aucun de ſes ſoldats, qui n'eût reçu ſix mille ſeſterces (ſept cent cinquante livres.) Outre ces ſommes, qui étoient certainement des fruits de la guerre, ſans quoi Pompée n'auroit pas pû s'en faire honneur; il porta au Tréſor public en argent monnoyé ou en argenterie vingt mille talens (ſoixante millions.) Et une inſcription annonçoit qu'il avoit preſque triplé les revenus de la République, qui avant lui ne tiroit par an que cinquante millions de dragmes, (vingt-cinq millions de nos livres Tournois) & qui en percevroit des ſeuls pays conquis par lui quatre vingts-cinq millions (quarante-deux millions cinq cens mille livres.) AN. R. 691. AV. J.C. 61.

A tout cet étalage d'opulence ſe joignoit un appareil plus militaire: des chariots remplis d'armes de toute eſpéce, des éperons de vaiſſeaux, une grande multitude de priſonniers de guerre, non chargés de chaînes, comme ç'avoit été autrefois l'uſage, mais laiſſés à leur liberté, & équippés chacun à la mode de ſa nation. Immédiatement avant le char du Triomphateur marchoient les Rois, Princes, & grands Seigneurs,

AN. R. 691. AV. J.C. 61. qui avoient été pris par les armes, ou donnés en otages, au nombre de trois cens vingt-quatre. On y remarquoit principalement le jeune Tigrane avec ſa femme & ſa fille, & la Reine Zozime épouſe du vieux Tigrane: ſept enfans de Mithridate, ſavoir cinq Princes, Artapherne, Cyrus, Oxathrès, Xerxès, & Darius; & deux Princeſſes, Orſabaris & Eupatra: Olthacès, qui avoit régné dans la Colchide: Ariſtobule Roi des Juifs, avec ſon fils Antigonus & deux filles: des tyrans, & chefs de Pirates Ciliciens: des Princeſſes de Scythie: trois Généraux Albaniens, deux Ibériens: les otages de ces peuples, & du Roi de Commagéne: & enfin Ménandre, Commandant Général de la cavalerie de Mithridate.

Suivoient pluſieurs tableaux, qui repréſentoient les Rois vaincus, ou les batailles gagnées ſoit par Pompée, ſoit par ſes Lieutenans. Sur tout les avantures de Mithridate étoient peintes en détail: le combat nocturne où il avoit été entiérement défait, ſa fuite, le ſiége qu'il avoit ſoutenu dans le fort de Panticapée, ſa mort, & celle de ſes deux filles qui avoient voulu mourir avec lui. On y voyoit auſſi les portraits de pluſieurs

ſieurs de ſes autres enfans, de l'un & de l'autre ſexe, morts avant lui. Les dieux des Barbares fermoient cette longue file de tableaux : & menés en triomphe avec les peuples qui les adoroient, ils attiroient l'attention des ſpectateurs par la ſingularité de leurs figures & de leurs accoutremens. Appien place encore ici une inſcription, qui avec les noms des Rois vaincus portoit de plus ceux de trente-neuf villes fondées par Pompée en différentes régions de l'Orient. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Enfin paroiſſoit Pompée lui-même, ſur un char tout brillant de pierreries, revêtu d'une caſaque militaire, que l'on diſoit être celle d'Aléxandre, & que Mithridate avoit trouvée parmi les tréſors portés dans l'iſle de Cos par Cléopatre Reine d'Egypte, grand'mére de Ptolémée Aléxandre II. Le char du Triomphateur étoit ſuivi des principaux officiers de ſon armée, Lieutenans Généraux, Tribuns, & autres, partie à pied, partie à cheval. L'armée auroit dû, comme je l'ai remarqué, s'y trouver toute entiére. Mais abſente par la raiſon qui avoit engagé Pompée à la licentier, elle lui faiſoit plus d'honneur, que ſi elle eût marché à ſa ſuite le comblant d'applaudiſſemens.

La

AN. R. 691. AV. J.C. 61. La férocité Romaine s'adouciſſoit. Les priſonniers, qui dans les Triomphes précédens avoient été ou mis à mort, ou gardés en priſon, furent traités ici plus humainement. On les renvoya dans leur pays. Seulement Ariſtobule & Tigrane furent retenus, afin qu'Hyrcan & le vieux Tigrane puſſent joüir de la paix dans leurs Etats.

Ce dernier Triomphe confirma pleinement à Pompée le ſurnom de *Grand*: tout le Peuple aſſemblé le lui donna par acclamation: & il étoit en effet alors le plus grand des Romains. On remarquoit comme une gloire ſinguliére & unique, que dans ſes trois Triomphes il avoit fait paſſer ſucceſſivement ſous les yeux des Romains les trois parties du monde connu. Car l'Afrique lui avoit fourni la matiére de ſon premier triomphe, l'Europe du ſecond, & l'Aſie du troiſiéme: enſorte que ſes victoires ſembloient embraſſer tout l'Univers.

Liv. Epit. CIII.

On s'étoit plû à le comparer dès ſa premiére jeuneſſe à Aléxandre: & quelques Ecrivains, pour rendre la reſſemblance plus compléte, ſuppoſoient qu'il avoit moins de trente-quatre ans lorſqu'il triompha de Mithridate. Le fait

eſt

eſt qu'il avoit paſſé ſa quarante-cinquiéme ánnée. „ Il [a] eût été à ſouhaiter, „ dit Plutarque, qu'il eût reſſemblé à „ Aléxandre, en ceſſant de vivre avant „ que la fortune l'abandonnât. Le tems „ qu'il vécut depuis ſon troiſiéme triomphe, ne lui amena que des proſpérités odieuſes & des diſgraces ſans „ retour. Car employant injuſtement „ en faveur des autres une autorité „ où il étoit parvenu lui-même par „ des voies légitimes, autant qu'il „ augmenta leurs forces, autant il dimi„ nua de ſa gloire ; & il ſe vit enfin „ ruiné, ſans avoir ſçû le prévoir, par „ la grandeur de ſa propre puiſſance. „ En effet, de même que les places „ for-

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

a Ὡς ὤνατο γ' ἂν ἐντᾶυθα τὸν βίον παυσάμενος, ἄχεις ἂν τὴν Ἀλεξάνδρου τύχην ἔσχεν. ὁ δ' ἐπέκεινα χρόνος αὐτῷ τὰς μὲν εὐτοκίας ἤνεγκεν ὀπιφθόνους, ἀνήκεστος δὲ τὰς δυσκολίας. ἦν γὰρ ἐν προσηκόντων αὐτὸς ἐκτήσατο δύναμιν, ταύτην χρώμενος ὑπὲρ ἄλλων ἢ δικαίως, ὅσον ἐκείνοις ἰσχύος προσετίθει τῆς αὑτοῦ δόξης ἀφαιρῶν, ἔλαθε ῥᾳθυμήσας μεγέθει τῆς αὐτοῦ δυνάμεως καταλυθείς. καθάπερ τὰ περιττώματα μέρη καὶ χωρία τῶν πόλεων, ὅταν δέξηται πολεμίους, ἐκείνοις προτίθησι τὴν αὐτῶν ἰσχύν, ὕτω διὰ τῆς Πομπηίου δυνάμεως Καῖσαρ ἐξαρθεὶς ἐπὶ τὴν πόλιν, ᾧ κατὰ τῶν ἄλλων ἴσχυσε, τότον ἀνέτρεψε καὶ κατέβαλεν. Plut. Pomp.

An. R. 691 Av. J.C. 61. „ fortes, lorſque l'ennemi y eſt entré, „ tranſportent leur force à leur vain- „ queur, & ſe ſervent à elles-mêmes „ d'entraves : ainſi la puiſſance de Pom- „ pée, après avoir été employée à éle- „ ver Céſar contre la République, ſer- „ vit au même Céſar à détruire & à „ renverſer celui-là même, par lequel „ il avoit ſubjugué tous les autres. „ L'aggrandiſſement de Céſar & la ruine de Pompée ſont le point de vûe qui va principalement fixer notre attention pendant une ſuite de pluſieurs années. Mais avant que d'entamer cette matiére, nous avons pluſieurs faits de moindre importance à raconter.

§. II.

Mort de Catulus. Cenſeurs. Jeux. Ours de Numidie. Commencemens de l'uſage d'interrompre l'aſſiſtance aux combats des Gladiateurs par le dîner. Mouvemens en Gaule. Expédition de Scaurus contre Arétas, Roi d'une partie de l'Arabie. Q. Cicéron gouverne l'Aſie pendant trois ans. Préture d'Octavius pére d'Auguſte. Sa conduite dans le gouvernement de la Macédoine. Sa mort. Caractére des deux Conſuls. L'autorité du Sénat étoit alors affoiblie, & l'Ordre

l'Ordre des Chevaliers aliéné du Sénat. Pompée demande la confirmation de ſes actes. Lucullus s'y oppoſe dans le Sénat. Loi propoſée par un Tribun du Peuple pour aſſigner des terres aux ſoldats de Pompée. Conduite équivoque de Cicéron dans toute cette affaire. Le Conſul Métellus réſiſte à la loi. Mouvemens des Helvétiens en Gaule. Le Conſul eſt mis en priſon par le Tribun Flavius. Conſtance du Conſul. Pompée ſe lie avec Clodius. Clodius tente de ſe faire plebéien pour parvenir à la charge de Tribun. Céſar au ſortir de ſa Préture, ayant eu le département de l'Eſpagne Ultérieure, eſt retenu, lorſqu'il veut partir, par ſes créanciers. Craſſus le délivre des plus importuns. Mot de Céſar à l'occaſion d'une chétive bourgade dans les Alpes. Il fait naître une guerre en Eſpagne, & y remporte pluſieurs avantages. Action admirable d'un ſoldat de Céſar. Céſar fait aimer ſon adminiſtration. Il revient en Italie, & renonce au Triomphe pour obtenir le Conſulat. Il forme le Triumvirat. Il eſt nommé Conſul avec Bibulus. Loi pour l'abolition des péages & droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie. Combats de Gladia-

teurs

teurt donnés par Fauſtus Sylla en l'honneur de ſon pére. Jeux Apollinaires donnés par Lentulus Spinther Préteur. Peinture à freſque tranſportée de Lacédémone à Rome.

AN. R. 691. AV. J. C. 61. Mort de Catulus. *Dio. l.* XXXVII.

LA République perdit cette année un de ſes appuis en la perſonne de Catulus. Sans avoir brillé par des talens ſupérieurs, une conduite uniforme, des vûes toujours pures & toujours dirigées vers le bien public, un attachement conſtant aux maximes Ariſtocratiques, en un mot toutes les qualités d'un excellent citoyen & d'un ſage Sénateur, lui avoient acquis une grande autorité. Cicéron, qui le loue en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, reléve particuliérement ſa fermeté, qui [a] fut à l'épreuve & des tempêtes les plus menaçantes, & de la ſéduction des honneurs que diſpenſe la faveur populaire : enſorte que jamais ni la crainte, ni l'eſpérance, ne pûrent l'écarter de la route qu'il s'étoit tracée. Si Catulus eût vécu plus long-tems, c'eût été pour lui une vive douleur de voir Céſar, ſon ennemi déclaré

a Quem (Catulum) neque periculi tempeſtas, neque honoris aura potuit unquam de ſuo curſu, aut ſpe, aut metu, demovere. *Pro Sex. n.* 101.

déclaré, prendre des accroiſſemens ra- AN. R. 691. AV. J. C. 61.
pides, & ſe frayer ouvertement le chemin à l'oppreſſion de la liberté.

Cette même année eut des Cenſeurs, mais dont les noms ſont reſtés inconnus. Nous ſavons pourtant qu'ils dreſſérent le tableau du Sénat, & même plus nombreux que de coutume, parce qu'ils y introduiſirent tous ceux qui avoient poſſédé quelque Magiſtrature. Juſques-là les ſeules charges Curules donnoient de droit à ceux qui en avoient été revêtus, l'entrée au Sénat, & le privilége d'être nommés Sénateurs à la premiére promotion. Pour ce qui eſt de la clôture du Luſtre, qui terminoit toutes les opérations de la Cenſure, cette cérémonie ne fut point faite ſous les Cenſeurs dont je parle. Elle ne l'avoit point été non plus ſous les précédens, & elle demeura interrompue pendant un eſpace de quarante-&-un ans, depuis les Cenſeurs Gellius & Lentulus juſqu'au ſixiéme Conſulat d'Auguſte. *Lapis Aucyr.*

Cens-eurs.

Domitius Ahenobarbus, Edile Curule, donna le 17. Septembre des jeux au Peuple, dans leſquels il fit combattre cent ours de Numidie contre cent chaſſeurs Ethiopiens. Pline, qui rapporte ce fait d'après les Annales du tems, a été em-

Jeux. Ours de Numidie. *Plin.* VIII. 36.

AN. R. 691. AV. J.C. 61. embarraſſé ſur ce que ce pouvoit être que ces *ours de Numidie*, parce que cet animal, à ce qu'il prétend, eſt inconnu en Afrique. Quelques Savans ont avancé que c'étoient des lions, que les Romains appelloient ainſi par ignorance, comme ils avoient appellé *bœufs de Lucanie* les premiers éléphans qu'ils avoient vûs dans la guerre de Pyrrhus. Mais il ne faut pas juger du tems dont nous faiſons l'hiſtoire actuellement, par la groſſiéreté des ſiécles plus reculés. Et de plus les Romains avoient ſouvent vû des lions. Sylla en particulier en avoit fait combattre cent dans les jeux qu'il donna pendant ſa Préture. Ainſi j'ai peine à me perſuader qu'ils puſſent ſe tromper ſi lourdement que de donner le nom d'ours à des lions. Je laiſſe ce point à diſcuter à de plus ſavans que moi.

Commencement de l'uſage d'interrompre l'aſſiſtance des gladiateurs par le diner.

Dion a obſervé que ce fut auſſi cette année que le peuple commença à quitter les combats de gladiateurs pour aller diner, & venir enſuite reprendre le ſpectacle, qui juſques-là s'étoit toujours continué depuis le matin ſans interruption. Les mœurs des Romains en ſe poliſſant s'affoibliſſoient en tout: & au lieu de cette vigueur mâle, qui paroiſſoit

roiſſoit autrefois juſques dans leurs plaiſirs, on remarque de plus en plus l'attention aux commodités. AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Les affaires du dehors nous fourniſſent peu de matiére. En Gaule il y eut quelques mouvemens, mais qui ne ſont pas d'une grande importance. Je me réſerve à en donner une légére idée, lorſque je commencerai à parler des guerres de Céſar. Mouvemens en Gaule.

Scaurus, qui avoit été laiſſé en Syrie par Pompée, fit une incurſion ſur les terres des Arabes. Comme le pays eſt mauvais & difficile, il s'y ſeroit trouvé fort embarraſſé, ſi Antipatre par ordre d'Hyrcan n'eût fourni des vivres à ſon armée, qui en manquoit. Le même Antipatre négocia un traité entre Scaurus & Arétas Roi des Arabes Nabatéens. Moyennant une ſomme d'argent donnée par l'Arabe, le Romain ſe retira. La paix leur étoit également néceſſaire à l'un & à l'autre. Expédition de Scaurus contre Arétas, Roi d'une partie de l'Arabie. *Joſeph. Antiq.* XIV. 9. & *de Bell. Jud.* I. 6.

Quintus Cicéron, frére de l'Orateur, ayant été Préteur l'année précédente, eut au ſortir de charge le département de l'Aſie, & il y demeura trois ans. Une ſi longue adminiſtration n'offre rien de mémorable: & les plus beaux monumens qui nous en reſtent ſont les Q. Cicéron gouverne l'Aſie pendant trois ans.

lettres

AN. R. 691. AV. J.C. 61. lettres que ſon frére lui écrivit pendant ce tems; particuliérement la premiére, qui eſt connue de tout le monde, & qui renferme les plus belles maximes & les avis les plus excellens pour tous ceux qui occupent de grandes places. Quintus étoit un homme fort différent de ſon frére, impétueux, fantaſque, aiſé à s'irriter. Il eſt vrai qu'il revenoit aiſément, ce qui marque au fond un bon caractére. Mais ſes emportemens étoient fort à charge à ceux qui devoient lui obéïr; & ſes caprices, ſes boutades, exercérent ſouvent la patience ſoit de ſon frére, ſoit d'Atticus, dont il avoit épouſé la ſœur.

Préture d'Octavius pére d'Auguſte. *Suet. Aug.* 2. 3. 4. *Cic. ad Q. Fr.* I. 1. & 2. Cicéron lui propoſe plus d'une fois l'exemple de C. Octavius, pére d'Auguſte, qui fut Préteur cette année, & qui dans cette charge ſe fit beaucoup eſtimer. La maiſon des Octavius avoit donné pluſieurs Conſuls à Rome: mais celui-ci étoit d'une branche qui n'étoit jamais parvenue aux honneurs. Ses ancêtres s'étoient toujours contentés du grade de Chevaliers. C. Octavius, qui le premier introduiſit dans ſa branche la dignité de Sénateur, & les charges Curules, ſoutint la ſplendeur de ces titres par ſa vertu. Cicéron fait l'éloge de

de la conduite qu'il tint dans ſa Préture. AN. R. 691. AV. J. C. 61.
Il lui attribue toutes les qualités d'un grand Magiſtrat, l'affabilité, la douceur accompagnée d'une juſte ſévérité, l'exactitude dans la diſcuſſion des affaires. „ Tous [a] les accès étoient ouverts „ pour approcher de ſon Tribunal, dit „ Cicéron. Le licteur n'en écarta jamais „ perſonne : l'huiſſier n'impoſa jamais „ ſilence. Chacun parla autant de fois „ & auſſi longtems qu'il le voulut. „ Cette douceur paroîtroit peut-être „ trop grande, ſi elle n'eût ſervi à faire „ paſſer la ſévérité dont il uſoit dans „ d'autres cas. Des hommes cruels & „ avides qui s'étoient enrichis ſous Sylla „ étoient obligés par Octavius de ren- „ dre gorge, & de reſtituer ce qu'ils „ avoient injuſtement & violemment „ enlevé. Ceux qui dans les Magiſtra- „ tures avoient rendu des décrets in- „ juſtes,

a His rebus nuper C. Octavius jucundiſſimus fuit : apud quem primus lictor quievit, tacuit accenſus : quoties quiſque voluit dixit, & quàm voluit diu. Quibus ille rebus fortaſſe nimis lenis videretur, niſi hæc lenitas illam ſeveritatem tueretur. Cogebantur Sullani homines quæ per vim & metum abſtulerant reddere. Qui in Magiſtratibus injuriosè decreverant, eodem ipſis privatis erat jure parendum. Hæc illius ſeveritas acerba videretur, niſi multis condimentis humanitatis mitigaretur. *Cic. ad Q. Fr.* I. *n.* 17.

AN. R. 691. AV. J. C. 61. „ juſtes, étoient jugés ſelon les mêmes „ loix. Cette ſévérité eût peut-être ſem- „ blé trop rigoureuſe, ſi elle n'eût été „ tempérée par bien des ménagemens „ d'humanité & de douceur. „

Sa conduite dans le gouvernement de la Macédoine.

Pour achever tout ce qui regarde Octavius, j'ajouterai par anticipation, qu'après que l'année de ſa Préture fut expirée, on l'envoya gouverner la Macédoine, où C. Antonius, collégue de Cicéron dans le Conſulat, s'étoit fait une fort mauvaiſe réputation. Octavius en partant fut chargé de détruire quelques reſtes des troupes de Spartacus, & de la conjuration de Catilina, qui réunis enſemble occupoient le territoire de Thurium : & il s'acquitta avec ſuccès de cette commiſſion.

Arrivé en Macédoine, il y fit preuve également de valeur & de juſtice. Il vainquit dans un grand combat les Beſſes & les Thraces, & reçut de ſes ſoldats le titre d'*Imperator*. Les ſujets de l'Empire ſe louérent beaucoup de ſon adminiſtration, & il s'en fit extrémement aimer. C'eſt de quoi nous avons encore Cicéron pour garant. Il repréſente à ſon frére, qui en étoit alors à ſa troiſiéme année du gouvernement de l'Aſie, „ que ſon voiſin Octavius ſe fait adorer „ des

„ des Peuples. Et cependant [a], ajoute- AN. R.
„ t-il avec douleur, il n'a jamais lû ni 691.
„ la Cyropédie, ni l'éloge d'Agéſilas par AV. J.C.
„ Xénophon. Il ne connoit point les 61.
„ exemples de ces grands Rois, à qui
„ dans la ſouveraine puiſſance il n'eſt
„ jamais échapé un mot dur, ni une
„ parole déſobligeante. „ Cicéron a grande raiſon de faire honte à ſon frére de ce qu'il ne profitoit pas des belles connoiſſances qu'il avoit acquiſes. Car en effet à quoi nous ſervent les études & les lettres, ſi elles ne nous rendent pas bienfaiſans & humains?

Octavius après avoir paſſé deux ans en Macédoine revenoit à Rome avec l'eſpérance du Conſulat. Mais il fut prévenu par la mort. Il avoit épouſé en ſecondes noces Atia, fille de Julie ſœur de Céſar. C'eſt de ce mariage que ſortit Auguſte, qui n'avoit que quatre ans à la mort de ſon pére. Je reprens la ſuite de l'Hiſtoire. Sa mort.

[a] Atque is dolor eſt, quòd quum ii quos nominavi, (*Cicéron a cité deux Préteurs, dont Octavius eſt l'un*) te innocentiâ non vincant, vincunt tamen artificio benevolentiæ colligendæ, qui neque Cyrum Xenophontis, neque Ageſilaum noverint: quorum Regum ſummo in imperio nemo unquam verbum ullum aſperius audivit. *Cic. ad Q. Fr.* I, 2. 2.

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

L. AFRANIUS.
Q. METELLUS CELER.

Caractére des deux Conſuls.

Le Conſulat d'Afranius & de Métellus Celer eſt l'époque fameuſe du Triumvirat, marquée par [a] Horace. J'ai caractériſé d'avance les deux Conſuls. Afranius, homme ſans talent & ſans mérite, ne rendra dans cette grande place d'autre ſervice à Pompée, qui l'y avoit mis, que de le couvrir d'opprobre [b] par ſon inutilité & par ſa baſſeſſe d'ame. Métellus au contraire fera paroître beaucoup de magnanimité & de courage, & défendra avec zêle la liberté publique. Il eſt vrai que Dion prétend que ce zêle étoit aidé & animé en lui par le reſſentiment qu'il avoit conçu du divorce de Pompée avec Mucia ſa ſœur. Cicéron, qui parle ſouvent de Métellus dans ſes lettres à Atticus, ne dit rien de ſemblable: & l'autorité de Dion ne ſuffit pas, ſelon moi, pour dégrader par de mauvais motifs une conduite & des actions louables en elles-mêmes.

Dio. l. XXXVII.

L'autorité du Sénat

Lorſque Métellus prit le gouvernement de la République, il la trouva dans

a Motum ex Metello Conſule civicum. *Hor. Od.* II. 2.

b Magni noſtri ὑπώπιον. *Cic. ad Att.* I. 20.

dans une ſituation bien différente de celle où Cicéron l'avoit établie. L'autorité du Sénat avoit ſouffert un déchet conſidérable par l'abſolution de Clodius, & par l'élection d'Afranius, à l'occaſion de laquelle cette Compagnie avoit voulu lutter par ſes décrets contre la brigue, & avoit ſuccombé. De plus l'Ordre des Chevaliers s'étoit aliéné du Sénat, à tort ſans doute : mais le dommage que la République en ſouffroit, n'en étoit pas moins réel. Caton par ſa ſévérité avoit donné lieu à cette déſunion des deux Ordres. Je ne prétens pas pourtant blâmer ſa conduite, qui avoit pour principe un zêle ardent & courageux pour la juſtice.

AN. R. 692. AV. J.C. 60. étoit alors affoiblie, & l'Ordre des Chevaliers aliéné du Sénat. *Cic. ad Att.* I. 17. 18. & II. 1.

En effet rien n'étoit plus injuſte, que les prétentions des Chevaliers. J'ai déja remarqué ailleurs, que jugeant avec les Sénateurs ils n'étoient pas néantmoins ſoumis aux peines portées par les Loix contre les juges qui ſe laiſſoient corrompre. L'infamie du jugement de Clodius réveilla apparemment les eſprits ſur l'iniquité viſible d'un tel uſage. Caton en parla fortement dans le Sénat, & obtint un Sénatuſconſulte & une Loi, qui prononçoient des peines généralement contre tous ceux qui étant juges auroient

Tom. IX. p. 532.

AN. R. 692. AV. J. C. 60. roient reçu de l'argent des parties. Les Chevaliers n'oſérent ſe plaindre d'un réglement ſi équitable : mais ils en furent très-mortifiés.

Vers le même tems, c'eſt-à-dire, ſur la fin de l'année précédente, une compagnie de Chevaliers Romains, qui avoit fait bail avec les Cenſeurs pour les revenus que la République avoit dans l'Aſie, demanda au Sénat que ce bail fût réſilié, prétendant qu'ils y étoient léſés, & ne faiſant pas difficulté d'avouer que l'avidité du gain les avoit portés à faire des offres & à accepter des conditions trop onéreuſes. Caton, toujours rigide contre les financiers, s'oppoſa à cette demande : l'affaire traîna pendant trois mois : & enfin il l'emporta, & fit rejetter la requête des intéreſſés, quoiqu'appuyés des ſollicitations de tout l'Ordre. Ce dernier trait acheva de piquer les Chevaliers, & de les détacher abſolument du Sénat.

Ce n'étoit pas la faute de Cicéron. L'union des deux Ordres le touchoit perſonnellement, comme étant ſon ouvrage ; & d'ailleurs il ne ſuivoit pas des principes auſſi auſtéres que Caton. Il penſoit même que ce héros, car c'eſt ainſi qu'il l'appelle, ne connoiſſoit ni

les

les perſonnes, ni les tems; & il lui reproche [a] d'opiner dans la tourbe vicieuſe des enfans de Romulus, comme il eût fait parmi les ſages de la République de Platon. Pour lui, quoiqu'il ſentît toute l'indécence des prétentions des Chevaliers, il s'y prêta, il parla en leur faveur avec force: & n'ayant pû réuſſir, il en fut très-affligé, non préciſément pour ſon intérêt propre, puiſque les Chevaliers lui demeurérent toujours attachés, mais parce qu'il voyoit que la République & le Sénat perdoient un ſoutien, qui leur étoit néceſſaire. AN. R. 692. AV J.C. 60.

Le grand objet des défenſeurs de la liberté étoit actuellement de mettre un frein à la puiſſance de Pompée, qui tendoit viſiblement à dominer. Il pouſſoit alors deux affaires très-importantes. L'une étoit la confirmation de tout ce qu'il avoit fait, réglé, ordonné dans les Provinces dont il avoit eu le commandement, en un mot de tous les actes de ſon Généralat; l'autre, qu'il n'avoit pas moins à cœur, avoit pour objet une diſtribution de terres aux ſoldats qui avoient ſervi ſous ſes ordres, & Pompée demande la confirmation de ſes actes. *Dio. Plut. Pomp. & Luc.*

a Dicit enim, tanquam in Platonis πολιτείᾳ non tanquam in Romuli fæce, ſententiam. *Cic. ad Att.* II. 1.

AN. R. 692. AV. J.C. 60. & qui lui devant leur établiſſement devenoient ainſi à jamais ſes créatures, & les appuis de ſa puiſſance. Il demandoit lui-même la confirmation de ſes Actes. Flavius, Tribun du Peuple, de concert avec lui propoſoit la loi Agraire.

Lucullus s'y oppoſe dans le Sénat. Le premier chef intéreſſoit perſonnellement Lucullus, dont Pompée s'étoit fait un plaiſir de changer & de renverſer toutes les ordonnances en Aſie. Cet intérêt, appuyé des exhortations de Caton, tira Lucullus de ſon aſſoupiſſement, & de la vie molle à laquelle il s'étoit livré. Métellus Créticus, ſi violemment & ſi indignement offenſé par Pompée; & Craſſus, toujours jaloux de ſa grandeur, ſe joignirent à Lucullus & à Caton: & Métellus Céler les appuya de toute l'autorité du Conſulat. Ainſi lorſqu'il s'agit de délibérer dans le Sénat ſur la confirmation des Actes de Pompée, Lucullus repréſenta „ que „ Pompée devoit rendre compte article „ par article, & demander l'approba„ tion de chacun en particulier. Que „ prétendre que l'on approuvât en gros „ tout ce qu'il avoit fait & réglé, ſans „ que l'on ſçût le détail de chaque nature „ d'affaire, c'étoit agir en maître, & „ non pas en citoyen. Qu'enfin Pompée „ ayant

„ ayant fait beaucoup de changemens AN. R. 692. AV. J.C. 60.
„ dans ce que lui (Lucullus) avoit or-
„ donné, il étoit juſte que le Sénat fût
„ juge entre eux, & décidât duquel des
„ deux les réglemens ſeroient exécutés.„
Ce diſcours ſi équitable fut applaudi: & Pompée voyant qu'il n'avoit rien à eſpérer du Sénat, ne s'occupa plus que du ſoin de faire paſſer la loi de Flavius, pour gagner le Peuple, & en obtenir enſuite la confirmation de ſes Actes, que le Sénat lui refuſoit.

Loi propoſée par un Tribun du Peuple pour aſſigner des terres aux ſoldats de Pompée.

Cette loi étoit aſſez habilement dreſſée. Quoique ceux dont elle étoit l'ouvrage, euſſent pour but principal, & même unique, l'établiſſement des ſoldats de Pompée; cependant, afin que tout le Peuple pût y prendre intérêt, ils aſſocioient les autres citoyens au partage des terres. Mais le Conſul Métellus, & tous ceux qui avec lui avoient rompu les meſures de Pompée dans le Sénat, ne s'oppoſoient pas avec moins de force à la Loi.

Conduite équivoque de Cicéron dans toute cette affaire.

Pour ce qui eſt de Cicéron, ſa conduite fut peu vigoureuſe, & aſſez équivoque dans toute cette affaire. Il n'eſt fait nulle mention de lui dans l'Hiſtoire au ſujet de la confirmation des Actes de Pompée, & lui-même il n'en dit pas un

AN. R. 692. AV. J.C. 60. seul mot dans ſes lettres à Atticus. Par rapport à la loi, il chercha des tempéramens, moyennant leſquels il crut ſatisfaire tout le monde. Il ſe trompoit vraiſemblablement.

Cic. ad Att. I 19. Il rend compte à Atticus des principes par leſquels il ſe gouvernoit alors. „ Au ſortir de mon Conſulat, dit-il, j'ai „ ſoutenu d'abord avec dignité & avec „ nobleſſe la gloire que je m'y étois ac„ quiſe. Mais lorſque j'ai vû l'autorité des „ bons s'affoiblir, & les Chevaliers ſe dé„ tacher du Sénat; ſentant de plus com„ bien étoit vive contre moi la jalouſie de „ ces voluptueux [a] vos amis, (il entend Hortenſius, Lucullus, & quelques autres) j'ai conçu que je devois me procu„ rer de plus ſolides appuis. Je me ſuis „ donc uni étroitement à Pompée: j'ai ſi „ bien fait, que je l'ai engagé à rompre „ enfin le ſilence qu'il avoit trop long„ tems gardé ſur mon Conſulat, & à ſe dé„ clarer ſouvent & ouvertement l'appro„ bateur de tout ce que j'ai fait pour le „ ſalut de la patrie. Nous nous ſoute„ nons mutuellement, & devenons l'un „ & l'autre plus forts par notre union. „ J'ai même regagné cette jeuneſſe dé„ bauchée, qui m'avoit pris pour objet „ de

a Hos piſcinarios dico, amicos tuos.

„ de ſa haine. En un [a] mot, j'évite d'of- AN. R.
„ fenſer qui que ce ſoit, & ma conduite 692.
„ n'a pourtant rien de foible, ni de AV. J.C.
„ populaire. Je tiens un milieu, m'ac- 60.
„ quittant de ce que je dois à la Répu-
„ blique par ma fidélité à ne m'écarter
„ jamais des principes du bon citoyen,
„ & prenant néantmoins quelque pré-
„ caution pour ma ſûreté particuliére,
„ à cauſe de la foibleſſe des bons, de la
„ haine des méchans, & de la jalouſie
„ des envieux. Je ne me livre pas cepen-
„ dant à mes nouvelles amitiés, & je
„ me redis ſans ceſſe à moi-même le mot
„ d'Epicharme: *Veillez, & ſouvenez-*
„ *vous de vous méfier des hommes: c'eſt*
„ *là le nerf de la prudence.*

Atticus l'avertiſſoit ſouvent de prendre garde que l'amitié de Pompée ne le menât trop loin, & ne l'engageât

a Nihil jam denique à me aſperum in quemquam fit, nec tamen quidquam populare ac diſſolutum: ſed ita temperata tota ratio eſt, ut Reipúblicæ conſtantiam præſtem; privatis rebus meis, propter infirmitatem bonorum, iniquitatem malivolorum, odium in me improborum, adhibeam quamdam cautionem & diligentiam: atque ita amem, ſi iis novis amicitiis implicati ſumus, ut crebrò mihi vafer ille Siculus inſuſurret Epicharmus cantilenam illam ſuam.

Νῆφε, μὴ μέμνησ' ἀπιστεῖν. ἄρθρα ταῦτα τῶν φρενῶν. Cic. ad Att. I. 19.

AN. R. 692. AV. J C. 60. dans quelque affaire délicate, d'où il ne pourroit pas ſe tirer avec honneur. Cicéron lui proteſte en plus d'un endroit, qu'il ſe précautionne ſoigneuſement contre ce danger : & même il ſe flattoit de rendre Pompée meilleur, de le détacher du Peuple, & de lui inſpirer des ſentimens plus Ariſtocratiques. Il pouſſa l'illuſion encore plus loin : & lorſque Céſar fut revenu d'Eſpagne, où il étoit alors, comme nous le dirons bientôt, Cicéron oſa ſe promettre de le ramener au moins en partie au ſyſtême du bien public. Il étoit dans une grande erreur. Céſar, & même Pompée, en ſavoient plus que lui en matiére de diſſimulation & de manége dans les affaires. Toute cette politique raffinée fit tort à ſa réputation, ſans le ſauver. Il éprouva que les hommes tels que Pompée ne ſont point contens qu'on ſe donne à eux à demi ; qu'ils veulent non des amis, mais des eſclaves ; & qu'ils ſacrifient ſans peine & ſans ſcrupule ceux en qui ils ne voyent pas un dévouement entier à leurs volontés.

Cic. ad Att. II. 1.

Le Conſul Métellus réſiſte à la Loi. Mouve-

Métellus Céler tint une conduite bien plus nette & plus généreuſe : & ſa conſtance réſiſta non ſeulement à la crainte, qui a moins de pouvoir ſur les ames fortes, mais même à une eſpérance qui

flattoit ſon ambition. Car dans le plus fort des démêlés au ſujet de la loi de Flavius, on reçut nouvelle à Rome que les affaires ſe brouilloient en Gaule & que les Helvétiens étoient en armes. Le Sénat, pour détourner les autres peuples Gaulois de ſe joindre à eux, ordonna ſur le champ une Ambaſſade, dont un Conſulaire ſeroit le chef: ce qui, pour le dire en paſſant, donna lieu à un nouveau témoignage de l'eſtime ſinguliére de cette illuſtre Compagnie pour Cicéron. Car les noms des Conſulaires ayant été mis dans une urne, & le ſien étant ſorti le premier, tout le Sénat ſe récria qu'il falloit le retenir dans Rome. On en fit autant à Pompée, dont le nom ſortit le ſecond: enſorte [a] qu'il parut qu'on les regardoit tous deux comme les gages & les appuis du ſalut de l'Etat. Métellus Créticus fut deſtiné pour être le chef de l'Ambaſſade. Le même Sénatusconſulte portoit que les Conſuls auroient pour département les deux Gaules, Ciſalpine & Tranſalpine. Métellus Céler eût été charmé d'avoir une province, d'où il eût pu eſpérer de remporter le triom-

AN. R. 692. AV. J. C. 60.

mens des Helvétiens en Gaule.

Dio. Cic. ad Att. I. 19. 20. & II. 1.

a Ut nos duo quaſi pignora Reipublicæ retineri videremur, *Cic. ad Att.* I. 19.

AN. R. 692. AV J.C. 60.

phe. Flavius crut dont avoir trouvé ſon foible, & le menaça de s'oppoſer à ſa ſortie de Rome, & de le priver du commandement qui étoit l'objet de ſes vœux, s'il continuoit à réſiſter à la loi. Mais cette menace ne fit aucun effet, & Métellus n'en agit pas avec moins de hauteur & de fermeté.

Le Conſul eſt mis en priſon par le Tribun Flavius.

Les choſes furent pouſſées ſi loin, & le Tribun étoit ſi forcené, qu'il oſa faire mettre le Conſul en priſon. Les Chevaliers mécontens du Sénat, ne branlérent point. Mais les Sénateurs firent parfaitement leur devoir, & voulurent s'aſſembler dans la priſon même auprès du Conſul. C'eſt ainſi que nos ancêtres ont vû la premiére Cour de juſtice du Royaume ſuivre à la Baſtille ſon chef, qu'une troupe de factieux y enfermoit. Flavius ne ſouffrit pas que le Sénat entrât dans la priſon, & pour l'en empêcher, il plaça ſon ſiége devant la porte.

Conſtance du Conſul.

Métellus ſoutint cette indignité avec une merveilleuſe conſtance. Les autres Tribuns voulurent le tirer de priſon: il refuſa d'en ſortir, juſqu'à ce que Flavius lui-même ſe déſiſtât. Celui-ci n'y paroiſſoit point du tout diſpoſé, & il ſe préparoit à paſſer la nuit ſur le lieu.

Mais

Mais Pompée eut enfin honte d'un tel excès, dont il étoit le véritable auteur : il craignit même le soulévement du Peuple ; de façon qu'il ordonna à Flavius de se retirer, disant que Métellus lui avoit fait demander cette grace. Personne ne l'en crut : & il ne fit qu'ajouter la tache de la dissimulation & du mensonge aux justes reproches qu'il méritoit pour avoir foulé aux pieds la premiére dignité de la République. AN. R. 692. AV. J.C. 60.

Pompée voyant tous ses efforts inutiles, se repentit alors d'avoir congédié son armée. Mais résolu de l'emporter à quelque prix que ce pût être, comme tout le parti Aristocratique étoit bandé contre lui, il se livra plus que jamais à la faction populaire ; & il s'oublia jusqu'au point de se lier avec Clodius, qui songeoit alors à parvenir au Tribunat, pour pouvoir dans cette charge se vanger de ses ennemis, & sur-tout de Cicéron. Pompée se lie avec Clodius. *Plut. Pomp.*

La naissance de Clodius étoit un obstacle comme invincible à ses desseins. Il étoit de race patricienne : & les seuls plébéïens pouvoient devenir Tribuns du Peuple. Il entreprit de se faire plébéïen. Pour cela il gagna un Tribun, nommé Hérennius, homme de bas lieu, de Clodius tente de se faire plébéïen, pour parvenir à la charge de Tribun.

AN. R. 692. AV. J.C. 60. de mauvaiſe volonté, ſans fortune comme ſans mérite, qui propoſa au Peuple d'ordonner que Clodius fût réputé plébéien, & compté pour tel dans la République, comme ceux qui l'étoient de naiſſance. Le Conſul Métellus ſe prêta d'abord à ce projet, peut-être par ſurpriſe. Mais il revint bientôt ſur ſes pas, & juſtement irrité contre Clodius, il le menaça en plein Sénat, quoiqu'il fût ſon couſin germain & ſon beau-frére, de le tuer de ſa main. Les collégues d'Hérennius s'étoient auſſi oppoſés à ſa propoſition. Cependant Clodius ſe portoit pour plébéien, & aſpiroit au Tribunat. Mais il manqua ſon coup pour cette année.

Dio Cic. ad Att. I. 18. 19.

Cic. pro Cæl. n. 60.

C'eſt dans ces conteſtations turbulentes que ſe paſſa le Conſulat de Métellus Céler, qui arrêta au moins le mal, & tint toutes choſes en ſuſpens, juſqu'au tems où Céſar arrivant d'Eſpagne vint mettre la derniére main à ce que l'ambition la plus vive & la cabale la plus forte n'avoient pû achever ſans lui.

Céſar, au ſortir de ſa Préture, ayant eu

Céſar avoit été Préteur deux ans auparavant, comme nous l'avons dit, ſous les Conſuls Silanus & Muréna. Après ſa Préture il eut pour département l'Eſpagne

gne Ultérieure. Mais quand il lui fallut partir, il ſe trouva fort embarraſſé, parce que ſes créanciers ſe préparérent à retenir ſes équipages. Son luxe, ſes prodigalités, ſes largeſſes ambitieuſes, l'avoient mis au point de devoir beaucoup plus qu'il ne poſſédoit : & on lui entendit dire qu'il avoit beſoin de cent millions de ſeſterces (douze millions cinq cens mille livres) pour être vis-à vis de rien. Craſſus fut ſa reſſource. Ils avoient été autrefois ennemis : & Plutarque rapporte que lorſque Céſar dans ſa premiére jeuneſſe fut pris par les Pirates, il s'écria : *Quelle joie pour Craſſus, lorſqu'il ſaura ma captivité* ! L'intérêt les avoit obligés de ſe rapprocher dans la ſuite : & ce même motif ſerra les nœuds de leur amitié, dans l'occaſion dont je parle, plus étroitement que jamais. Il falloit de l'argent à Céſar. Craſſus, qui redoutoit toujours Pompée, avoit beſoin du crédit & de l'activité de Céſar pour le ſoutenir contre une puiſſance par laquelle il craignoit d'être écraſé. D'ailleurs il n'aima ni ne haït jamais perſonne : &, ſelon que l'utilité de ſes affaires le requéroit, il ſe brouilloit ou ſe réconcilioit avec une extrême facilité. Il appaiſa donc les plus importuns

AN. R. 692. AV. J.C. 60. le département de l'Eſpagne Ultérieure, eſt retenu, lorſqu'il veut partir, par ſes créanciers. Craſſus le délivre des plus importuns. *Plut. Cæſ. & Craſſo. Appian. Civil. l.* II.

AN. R. 692. AV. J.C. 60. tuns des créanciers de Céſar, en ſe rendant caution pour lui de la ſomme de vingt millions de ſeſterces (deux millions cinq cens mille livres;) & il le mit ainſi en liberté de partir. Dès que Céſar ne ſe vit plus retenu, il prit l'eſſor ſur le champ, ſans attendre même que le Sénat eût entiérement arrangé ce qui regardoit les provinces.

Suet. Caſ. c. 18.

Mot de Céſar à l'occaſion d'une chétive bourgade dans les Alpes. *Plut. Caſ.*

Dans ce voyage Plutarque rapporte de lui ce mot fameux, qui marque ſi bien l'ambition furieuſe dont il étoit poſſédé. En paſſant les Alpes, ſes amis ayant remarqué une chétive bourgade, dont les habitans étoient en pauvre & miſérable état, ſe demandoient par forme de plaiſanterie les uns aux autres, s'il y avoit auſſi en ce lieu des diſputes pour les charges, des querelles pour le premier rang, des jalouſies entre les puiſſans. Céſar, qui les entendit, leur dit d'un ton ſérieux : *J'aimerois mieux être ici le premier, que le ſecond dans Rome.* Les Hiſtoriens racontent différens ſonges ou préſages, qui nourrirent ſes eſpérances & ſes déſirs. Mais le mot ſeul que je viens de citer fait aſſez connoître qu'il n'avoit beſoin d'autres éguillons, que de ceux qu'il portoit en lui-mme, pour tout entreprendre & tout oſer.

L'Eſ-

L'Eſpagne, lorſqu'il y arriva, étoit plus paiſible qu'il ne l'eût ſouhaité. Il chercha l'occaſion d'y faire naître la guerre, & la trouva. Il livra quelques combats; il prit pluſieurs places en Luſitanie & en Gallice; il fit un grand butin, dont il s'enrichit lui-même, & récompenſa largement ſes ſoldats : il reçut d'eux le titre d'*Imperator*, & parut avoir mérité le triomphe. Mais toutes ces expéditions, qui ſeroient peut-être conſidérables dans un autre, ſont ſi peu de choſe pour Céſar, que je ne daigne rapporter le mince détail que Dion nous en a conſervé. Ce que j'y trouve le plus digne de mémoire, c'eſt l'action * admirable d'un ſoldat.

AN. R. 692. AV. J. C. 60.

Il fait naître une guerre en Eſpagne, & y remporte pluſieurs avantages. *Plut. & Dio.*

Des Eſpagnols vaincus par Céſar s'étant retirés dans une iſle aſſez peu éloignée de la terre ferme, Céſar, qui n'avoit point de vaiſſeaux, ne put les pourſuivre. Il fit néantmoins conſtruire quelques bateaux légers, pour faire paſſer dans l'iſle un petit corps de troupes. Quelques-uns de ſes ſoldats furent dé-

Action admirable d'un ſoldat de Céſar.

* *Plutarque, & Valére-Maxime* (III. 2. 23) *rapportent ce fait à la guerre de Céſar contre les peuples de la grande Bretagne. Ce qui me détermine, après Freinshemius, à ſuivre ici Dion, c'eſt que Céſar n'a point parlé de ce fait : & il n'eſt pas vraiſemblable qu'il l'eût omis dans le compte qu'il rend de cette guerre.*

AN. R. 692. AV. J.C. 60. débarqués sur un rocher, d'où ils pouvoient aller à l'ennemi; & le commandant du détachement comptoit ou les soutenir, ou les reprendre, selon le besoin. Mais ayant été emporté par le reflux, il laissa ses soldats, qui étoient en petit nombre, exposés à la merci des Barbares. Tous furent tués, excepté un seul, que Dion nomme P. Scévius, ou Scéva, & qui après avoir combattu vaillamment, étant tout percé de coups, se jetta à la mer & passa à la nage. César, qui avoit été témoin & spectateur de toute l'action, pensoit que ce soldat viendroit lui demander récompense: il fut bien étonné de le voir se jetter à ses genoux, & lui demander au contraire pardon d'être revenu sans ses armes, & en particulier sans son bouclier. Ce fut un sujet d'admiration pour César de trouver dans un soldat tant de respect pour la discipline militaire joint avec tant de bravoure, & il l'éleva au grade de Centurion.

César fait aimer son administration.

César, vainqueur dans la guerre, ne réussit pas moins dans le gouvernement civil. Il établit le bon ordre & la tranquillité parmi les peuples soumis à son autorité. Il remédia surtout aux dissensions & aux troubles que causoient les dettes,

dettes, en ordonnant que les deux tiers du revenu du débiteur ſeroient abandonnés au créancier juſqu'à fin de payement. AN. R. 692. AV. J.C. 60.

Ces différentes opérations n'occupérent pas Céſar une année entiére. Se propoſant tout à la fois d'obtenir le triomphe, & de demander le Conſulat, il ſe hâta de revenir, avant même qu'on lui eût envoyé un ſucceſſeur. Il revient en Italie, & renonce au triomphe pour obtenir le Conſulat. *Suet. Plut. Caſ. & Cat.*

Mais comme le tems des élections étoit proche, il y avoit incompatibilité entre les deux objets de ſon ambition. Pour demander le Triomphe, il falloit qu'il reſtât hors de Rome, & pour demander le Conſulat, il falloit qu'il y entrât. Il eſſaya de lever cet obſtacle, en faiſant propoſer au Sénat qu'on lui accordât de demander le Conſulat par le miniſtére de ſes amis, ſans qu'il fût obligé de ſolliciter en perſonne. C'étoit une choſe contraire à l'uſage établi. Cependant ſon crédit diſpoſoit pluſieurs Sénateurs à lui être favorables. Caton réſiſta avec ſa fermeté ordinaire: & craignant que ſes raiſons ne fiſſent pas tout leur effet, il uſa d'un ſtratagême. Lorſqu'il eut une fois pris la parole dans le Sénat, il continua de parler juſqu'au ſoir. Car il n'étoit point permis

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

mis d'interrompre un Sénateur qui parloit à ſon rang, & il avoit la liberté de s'étendre autant qu'il le jugeoit à propos. Par cet artifice l'intrigue de Céſar fut déconcertée. Il ne balança pas un moment: & ne regardant le Triomphe que comme un honneur paſſager, auquel il pouvoit revenir, au lieu que le Conſulat étoit la porte & la voie de la plus haute fortune, il renonça au Triomphe, entra dans la ville, & ſe mit au rang des Candidats.

Il forme le Triumvirat.

Dio. Appian. Plut Caſ. & Pomp. & Craſſ. Sueton. Vell. II. 44.

Ce fut alors qu'il forma cette ligue ſi connue ſous le nom de Triumvirat, fatale à la liberté, fatale à Pompée, & dont Céſar ſeul tira tout le fruit. Et ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'en travaillant à ſa propre grandeur & au renverſement de la République, il s'attira encore des applaudiſſemens. Pompée & Craſſus, les deux plus puiſſans citoyens de Rome, étoient perpétuellement en diviſion: & leur diſcorde agitoit toute la République. Ainſi les réconcilier, c'étoit une action dont les dehors étoient ſpécieux. Cicéron & Caton n'y furent point trompés. Ils conçurent parfaitement que ces deux forces, qui en ſe contrebalançant agitoient le vaiſſeau, mais l'empêchoient de couler à fond par

par leur réſiſtance mutuelle, ſi elles venoient à ſe réunir & à ſe porter toutes deux du même côté, ne manqueroient pas de le ſubmerger. Cicéron, qui avoit de grandes liaiſons avec Pompée, fit les derniers efforts pour le détourner de ſe livrer à Céſar. Il y réuſſit très-mal. Non-ſeulement il n'empêcha pas leur union, mais il y perdit lui-même l'amitié de Pompée. AN. R. 692. AV. J.C. 60. *Cic. Phil.* II. *n.* 23.

Céſar en effet attaquoit Pompée & Craſſus par des motifs bien puiſſans ſur des ambitieux. *Que faites-vous*, leur diſoit-il, *par vos diſſenſions éternelles, ſinon d'augmenter la puiſſance des Cicérons, des Catons, des Hortenſius? Au lieu qu'en nous liguant enſemble, nous ſubjuguerons tout, nous ferons diſparoître toute autre autorité, & ſerons ſeuls maîtres dans la République.*

Outre cet intérêt commun, chacun des Triumvirs avoit ſon objet particulier. Pompée obtenoit la confirmation des Actes de ſon Généralat. Craſſus, avide du premier rang, mais incapable d'y arriver par lui-même, s'y élevoit par le ſecours de ſes aſſociés. Céſar, le plus fin, comme le plus ambitieux de tous, qui n'auroit pû ni ſe paſſer des deux, ni s'appuyer de l'un ſans avoir

l'autre

AN. R. 692. AV. J. C. 60. l'autre pour ennemi, en les réuniſſant entre eux & avec lui-même, levoit tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſes deſſeins, & ſe frayoit le chemin à la toute-puiſſance.

Ils firent donc un Traité, par lequel ils ſe promirent de ſe ſoutenir réciproquement, & de ne point ſouffrir qu'il ſe prît aucune délibération dans les affaires publiques, qui déplût à l'un des trois. Ils tinrent ce Traité ſecret, & cachérent leur intelligence le plus longtems qu'il leur fut poſſible, feignant même dans les occaſions qui ſe préſentoient d'être d'avis différent, afin que leur conſpiration pût acquérir des forces, pendant qu'on n'en ſoupçonnoit encore rien; & qu'elle n'éclatât, que lorſqu'elle ſeroit bien affermie, & parfaitement en état de donner la loi.

Il eſt nommé Conſul avec Bibulus. *Suetone.*

Pendant que cette négociation ſe tramoit, Céſar demandoit le Conſulat. Il n'avoit nulle inquiétude pour ce qui le regardoit perſonnellement, & il étoit bien aſſuré de ſa nomination. Son point de vûe étoit de travailler à ſe donner un collégue dont il pût diſpoſer. Il avoit deux compétiteurs, Lucceius & Bibulus. Touchant Lucceius, on ne ſait guéres que ce que nous en apprennent les lettres

lettres de Cicéron. C'étoit un homme qui avoit le talent d'écrire, & qui réuſſit tellement dans le genre hiſtorique, que Cicéron déſira de l'avoir pour Hiſtorien de ſon Conſulat, & des événemens qui ſuivirent juſqu'à ſon retour d'exil. Tout le monde connoît la lettre que notre Orateur lui écrivit à ce ſujet, fameux monument, comme l'appelle M. Rollin, de l'éloquence, & en même tems de la vanité de ſon auteur. Pour ce qui eſt du caractére de Lucceius, ſi nous en jugeons par la conduite que nous allons lui voir tenir, il paroît qu'il n'avoit ni des vûes bien droites, ni une grande ſupériorité de génie, en matiére d'affaires. Bibulus étoit brouillé avec Céſar dès-le tems qu'ils avoient été Ediles enſemble, & de plus défenſeur rigide de la liberté & des loix, intimément uni avec Caton, & ſe gouvernant par les mêmes principes, quoiqu'avec moins d'élévation & d'étendue d'eſprit. Un tel compagnon n'étoit point du goût de Céſar. Il ſe lia donc avec Lucceius : & comme il avoit plus de crédit que lui, & moins d'argent, il fut convenu entre eux que Céſar prêteroit à Lucceius le ſecours de ſes amis, & que Lucceius diſtribueroit au nom des deux dans les

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

Traité des Etudes, T. II. c. 3. art. 4.

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

les tribus des ſommes conſidérables.

Les premiers du Sénat redoutoient le Conſulat de Céſar. La maniére dont il s'étoit comporté dans l'Edilité & dans la Préture leur faiſoit ſentir ce qu'ils avoient à craindre de lui, lorſqu'il ſeroit Conſul. Ne pouvant néantmoins l'écarter, toute leur reſſource fut de lui donner un adverſaire en la perſonne de ſon collégue. Ils ſe réunirent donc tous en faveur de Bibulus, l'engagérent même à faire des largeſſes pareilles à celles de Lucceius, & ſe cottiſérent pour ſubvenir à cette dépenſe. Ils avoient en cela l'approbation de Caton, qui ne diſconvenoit pas, que ces largeſſes, ſi contraires aux loix & aux bonnes mœurs, ne fuſſent ici utiles à la République. Quels tems, que ceux où l'on croyoit ne pouvoir ſauver l'Etat, qu'en violant les loix les plus ſaintes! Cette politique réuſſit : Lucceius perdit ſon argent, & Bibulus fut nommé Conſul avec Céſar. Mais Céſar, que jamais rien n'embarraſſa, n'ayant pû éviter d'avoir Bibulus pour collégue, trouva moyen de ſe paſſer de lui, ou plutôt de l'écraſer & de l'anéantir, comme je le raconterai, après que j'aurai rendu compte de quelques autres événemens

événemens de cette année, que j'ai été obligé de laiſſer en arriére. AN. R. 692. AV. J.C. 60.

Métellus Népos, qui étoit Préteur, propoſa & fit paſſer une loi pour abolir les péages & les droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie. Ces impôts n'étoient pas fort onéreux en eux-mêmes, mais les véxations de ceux qui étoient chargés de les lever excitoient de grandes plaintes. Dion aſſure que la propoſition de les abolir fut univerſellement applaudie, & que rien n'y déplut ſinon la perſonne du Légiſlateur, qui étoit un citoyen factieux, comme nous l'avons vû, & auteur de ſéditions. Il ajoute qu'en conſéquence le Sénat voulut ôter ſon nom de la loi, & la faire propoſer par un autre; & que ſi la choſe ne put pas ſe faire ainſi, au moins il parut clairement que les ſervices & les bonnes actions mêmes ceſſent d'être agréables lorſqu'elles partent de la main des méchans. Pour moi, je conçois aiſément que la multitude dut être charmée de l'abolition de ces impôts: mais j'ai peine à me perſuader que le Sénat approuvât une telle diminution des revenus publics; & je vois que Cicéron en fait des plaintes dans une lettre à Atticus.

Loi pour l'abolition des péages & droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie. *Dio.*

Cic. ad Att. II. 16.

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

Combats de gladiateurs donnés par Fauſtus Sylla en l'honneur de ſon pére.

Fauſtus Sylla, qui ne pouvoit alors être âgé que d'environ vingt ans, pour honorer la mémoire du Dictateur ſon pére, donna au peuple des combats de gladiateurs. Il y joignit un repas magnifique pour toute la multitude, avec les bains, & une diſtribution d'huile.

Dio.

Jeux Apollinaires donnés par Lentulus Spinther Préteur.

Lentulus Spinther avoit fait une dépenſe très-brillante pour les Jeux de ſon Edilité. Cette année il trouva l'occaſion de ſe diſtinguer dans le même goût par les Jeux Apollinaires, dont il fut chargé: ce qui prouve qu'il étoit Préteur de la ville. On remarque qu'il couvrit le théâtre par le haut de rideaux du lin le plus fin, que les Latins nommoient *Carbaſus*, enchériſſant encore, par le prix & la fineſſe de la toile, ſur l'exemple de magnificence que Catulus avoit donné le premier dans la dédicace du Capitole. Le Poëte Lucréce décrit fort agréablement l'effet que produiſoient ces rideaux, qui étoient de différentes couleurs. „ Lorſque [a] nos théâtres, dit-il, „ ſont couverts de rideaux, les uns „ de couleur aurore, les autres rouges, „ les autres plus foncés, & que tous „ s'agi-

Plin. XIX. 1.

a Et vulgò faciunt id lutea, ruſſaque vela,
Et ferrugina, quum magnis intenta theatris
Per malos volgata trabeiſque trementia flutant.

„ s'agitent en tremblotant au deſſus des
„ longues perches par leſquelles ils ſont
„ ſoutenus ; alors le parterre, la ſcêne,
„ les hommes, les femmes, & les
„ Dieux, tous les objets en un mot pa-
„ roiſſent teints de diverſes couleurs,
„ qui ſe meuvent par des ondulations
„ ſucceſſives : & plus les murs du théâ-
„ tre ſont exactement fermés, plus le
„ jour coloré qui vient d'enhaut, ré-
„ pand ſur tous les dedans une riante &
„ flotante peinture. „

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

Je ne ſais ſi l'on doit rapporter aux Jeux de l'Edilité de Spinther, ou à ceux de ſa Préture, ce que Pline raconte, qu'il étala aux yeux du Peuple des vaſes d'onyx, de la grandeur des barils de vin de Chio. Ces barils, *cadi*, pouvoient contenir un peu plus de trente-neuf de nos pintes. Les vaſes de Spinther parurent une merveille, mais ce ne fut pas pour long-tems. Car cinq ans après on vit à Rome des colonnes d'onyx de trente-deux pieds de haut.

Plin. XXXVI. 7.

E 2 C. Mu-

Namque ibi conſeſſum caveaï ſubter & omnem
Scenaï ſpeciem, patrum matrumque, deûmque,
Inficiunt, coguntque ſuo fluitare colore :
Et quanto circum mage ſunt incluſa theatri
Mœnia, tam magis hæc intus perfuſa lepore
Omnia conrident, conreptâ luce diei.

Lucr. IV. 73.

AN. R. 692. AV. J.C. 60. C. Muréna, & le docte Varron, Edi-
les Curules, ou cette année, ou du moins
vers ces tems-ci, firent apporter de La-
cédémone à Rome, pour orner la place
publique, une peinture à freſque, ayant
aſſujetti le mur, ſur lequel elle étoit,
dans des chaſſis de bois. La peinture
étoit excellente, & attira l'admiration.
Mais ce qui étonna ſur-tout, ce fut qu'elle
eût pû être tranſportée ſaine & entiére.

Peinture à freſque tranſportée de Lacédémone à Rome.

Plin. xxxv. 14.

§. III.

Conduite factieuſe de Céſar dans ſon Conſulat. Deux uſages établis ou renouvellés par lui, ſelon Suétone. Loi Agraire préſentée au Sénat par Céſar. Silence des Sénateurs. Fermeté de Caton. Céſar envoye Caton en priſon : puis le fait relâcher. Il déclare au Sénat qu'il va s'adreſſer au Peuple. Il tente inutilement de gagner ſon collégue. Pompée & Craſſus approuvent publiquement la loi. La loi paſſe malgré la réſiſtance généreuſe de Bibulus & de Caton. Bibulus eſt obligé de ſe renfermer dans ſa maiſon pendant huit mois entiers. Céſar agit comme s'il étoit ſeul Conſul. Serment ajouté par Céſar à ſa loi. Caton refuſe d'abord de prêter ce ſerment, & enſuite s'y ſoumet. Incertitudes de Cicéron au ſujet

ſujet de la loi de Céſar. En plaidant pour ſon Collégue Antoine, il ſe plaint de l'état actuel des choſes. En conſéquence Céſar fait paſſer Clodius dans l'Ordre du Peuple. Affaire & condamnation d'Antoine. Territoire de Capoue diſtribué en vertu de la loi de Céſar. Capoue colonie. Céſar accorde aux Chevaliers qui avoient pris à ferme les revenus publics en Aſie, la remiſe qu'ils demandoient. Il fait confirmer les Actes du Généralat de Pompée, & ſe fait donner à lui-même pour département l'Illyrie & les Gaules. Mot hardi de Conſidius à Céſar. Céſar fait reconnoître pour Rois amis & alliés de la République Arioviſte & Ptolémée Auléte. Avidité de Céſar pour l'argent. Céſar fait épouſer ſa fille à Pompée. Il épouſe lui-même Calpurnie. Piſon & Gabinius échapent à la ſévérité de la juſtice par le crédit de Céſar & de Pompée. Hiſtoire Anecdote compoſée par Cicéron. Son indignation contre le Triumvirat. Ses ſentimens à l'égard de Pompée. Le mécontentement public contre Pompée & Céſar éclate dans les ſpectacles. Réfléxions de Cicéron ſur les plaintes impuiſſantes des citoyens. Il eſt dénoncé avec pluſieurs autres par un

misérable, comme ayant voulu faire assassiner Pompée. Danger qui menace Cicéron de la part de Clodius. Conduite de Pompée & de César à l'égard de Cicéron dans cette conjoncture. Clodius empêche Bibulus de haranguer le Peuple en sortant du Consulat.

An. R. 693. Av. J.C. 59. C. JULIUS CÆSAR. M. CALPURNIUS BIBULUS.

Conduite factieuse de César dans son Consulat.

JAMAIS Tribun du Peuple ne tint une conduite plus factieuse, ni ne foula aux pieds l'autorité du Sénat avec plus d'audace, que César dans son Consulat. Mais habile à sauver les apparences, & à se ménager des prétextes spécieux, il tâcha d'abord de mettre les Sénateurs dans leur tort, afin de paroître avoir été forcé par eux à se tourner entiérement du côté du Peuple.

Deux usages établis, ou renouvellés par lui, suivant Suétone.

Je ne parle point ici de deux usages dont Suétone lui attribue l'institution ou le renouvellement. Cet Historien raconte que César rappella l'ancienne pratique, suivant laquelle pendant que l'un des deux Consuls avoit les faisceaux, l'autre étoit seulement précédé d'un huissier, & suivi de ses licteurs. Il n'y a rien là qui n'ait été constamment pratiqué depuis l'origine du Consulat dans Rome,

Sueton. Cæs. c. 20.

Rome, ſi ce n'eſt la circonſtance des licteurs marchant à la ſuite du Conſul qui n'avoit point les faiſceaux. L'autre uſage dont Suétone fait Céſar inventeur, c'eſt d'avoir fait tenir un journal de tout ce qui ſe paſſoit dans le Sénat, dans les aſſemblées du Peuple, & dans la ville: & cela, dit Suétone, afin que ce journal ſe publiant dans les provinces, on ſçût par tout l'Empire que rien ne ſe faiſoit que ſelon la volonté & les ordres des Triumvirs. Mais cet uſage eſt plus ancien que Céſar, & nous avons même un fragment d'un ſemblable journal ſous le ſecond Conſulat de Paul Emile vainqueur de Perſée. Je n'entre point plus avant dans la diſcuſſion de ces faits. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Mon objet ce ſont les intrigues politiques de Céſar, & ſes entrepriſes ſéditieuſes, où l'on pourra reconnoître également & la ſupériorité de ſon génie, & l'excès de ſon ambition, que nul reſpect, ni du bien public, ni des loix, ni des choſes, ni des perſonnes, ne fut jamais capable d'arrêter un moment. Il trouva, en arrivant au Conſulat, quatre grandes affaires, qui n'avoient pû être conſommées ſous ſes prédéceſſeurs: la loi Agraire propoſée

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

par le Tribun Flavius, & ſoutenue de tout le crédit de Pompée; la confirmation des réglemens & des ordonnances de ce Général; la demande formée par la Compagnie des intéreſſés dans les fermes d'Aſie, & appuyée de tout l'Ordre des Chevaliers; enfin le paſſage de Clodius à l'état de plébéïen. Il les termina toutes, & d'une maniére contraire au vœu des Sénateurs & des plus gens de bien de la République. Il commença par la loi Agraire, dont il ne chargea point un Tribun: il prit ſur lui de la dreſſer, & de la propoſer en ſon nom dès les premiers jours de ſon Conſulat.

Loi Agraire préſentée au Sénat par Céſar. *Dio. l.* XXXVIII.

Il la préſenta d'abord au Sénat, demandant l'agrément de la Compagnie pour la porter enſuite au Peuple. Il remontra „ qu'une diſtribution de terres „ aux pauvres citoyens étoit tout-à-fait „ utile & même néceſſaire pour déli„ vrer la ville d'une multitude de popu„ lace qui la ſurchargeoit, & qui ſou„ vent donnoit lieu à des ſéditions; „ pour repeupler & rendre fertiles plu„ ſieurs contrées de l'Italie, qui étoient „ abandonnées; enfin pour récompen„ ſer les ſoldats qui avoient ſervi la „ République, & donner une ſubſiſ-

„ tance

„ tance à pluſieurs citoyens qui en man- AN. R. 693.
„ quoient. AV. J.C. 59.

Il ajouta que „ ſa loi en particulier, „ telle qu'il l'avoit dreſſée, étoit très-„ modérée, & ne pouvoit être à charge „ ni à l'Etat, ni aux particuliers. Qu'en „ diſtribuant les terres appartenantes à „ la République, il exceptoit le terri-„ toire de Capoue, qui par ſa fertilité „ étoit précieux à l'Etat. Que pour celles „ qu'il faudroit acheter des particuliers, „ il ordonnoit qu'on ne les achetât que „ de ceux qui voudroient vendre, & „ qu'on les payât leur prix, ſelon l'eſti-„ mation qui en étoit faite ſur les livres „ des Cenſeurs. Que la République „ avoit de grandes facilités pour ſub-„ venir à cette dépenſe, tant par les „ ſommes prodigieuſes que Pompée „ avoit portées au Tréſor public, que „ par les tributs qu'il avoit impoſés à „ ſes nouvelles conquêtes.

Céſar faiſoit remarquer encore que „ pour préſider à la diſtribution des „ terres, il nommoit vingt Commiſſai-„ res, nombre trop grand pour que „ l'on pût appréhender entre eux un „ complot, qui fût redoutable à la li-„ berté publique. Il obſervoit qu'il s'é-„ toit excepté lui-même du nombre de

AN. R. 693. AV. J.C. 59. ,, ceux qui pouvoient être choisis pour ,, cet emploi, ne se réservant que l'hon- ,, neur d'avoir proposé l'affaire. Enfin ,, il insinuoit doucement, que c'étoient ,, vingt places honorables, qui pou- ,, voient convenir à plusieurs des Séna- ,, teurs.

Il ne se contentoit pas de ces représentations adressées à tout le Sénat en général : il interrogeoit chaque Sénateur, & leur demandoit à tous s'ils trouvoient quelque chose à redire à sa loi, offrant ou de retrancher les articles qui déplairoient avec fondement, ou même d'abandonner entiérement son projet, supposé qu'on lui en prouvât le vice.

Silence des Sénateurs. Fermeté de Caton.

Si nous en croyons Dion, à toutes ces questions les Sénateurs ne pouvoient ouvrir la bouche, ni marquer distinctement ce qu'ils blâmoient dans la loi. Et c'étoit là précisément ce qui les piquoit davantage, qu'une proposition qui leur déplaisoit beaucoup, fût néantmoins à l'abri de toute critique. Mais ne pouvoient-ils pas se plaindre de la dépense énorme que César faisoit faire à la République, en même tems qu'il en diminuoit les revenus ; des mouvemens tumultueux que les loix Agraires

Agraires ne manquoient jamais d'exciter parmi le Peuple; & de l'indécence qu'il y avoit à un Conſul de marcher ſur les pas des Tribuns? Ne pouvoient-ils pas découvrir ſes vûes ſecrettes, & lui reprocher, comme ils avoient toujours fait à ceux dont il ſuivoit les exemples, qu'il aſpiroit à la tyrannie? reproche d'autant mieux fondé par rapport à lui, que toutes ſes démarches avoient toujours annoncé ce deſſein dès ſa premiére jeuneſſe. Ce ſilence des Sénateurs, s'il eſt réel, fut ſans doute l'effet de la complaiſance ou de la crainte, & non de l'impuiſſance de critiquer la loi que Céſar leur propoſoit. Auſſi Caton, qui ne connut jamais ni la crainte, ni la complaiſance, lorſqu'il s'agiſſoit de défendre les intérêts de la patrie, éleva ſa voix avec force contre le projet de Céſar, prouvant qu'il n'étoit propre qu'à troubler la tranquillité publique, & diſant hautement qu'il n'appréhendoit pas tant le partage des terres, que le ſalaire que demanderoient au Peuple ceux qui cherchoient à l'amorcer par ce préſent. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Une auſſi grande affaire ne pouvoit pas être emportée en une ſéance. Elle traîna quelque tems, d'autant plus que

AN. R. 693. AV. J.C. 59. le jeu des Sénateurs étoit de faire eſpérer leur conſentement, & en même tems d'éviter de conclurre. L'activité & le feu de Céſar ne s'accommodoient point de ces lenteurs. Il preſſoit, il vouloit à toute force avoir une réponſe déciſive: & comme il trouvoit toujours Caton en ſon chemin, enfin dans une occaſion où la querelle s'échauffa, ſoit qu'il ſe crût offenſé, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, qu'il ſe propoſât d'inſpirer de la terreur par un exemple éclatant, il ordonna qu'on le menât en priſon. Caton ne réſiſta point: il ſortit du Sénat ſans dire un ſeul mot pour ſe plaindre, mais continuant toujours à parler contre la loi. Pluſieurs Sénateurs le ſuivirent, & entre autres un M. Pétreius, à qui Céſar ayant demandé pourquoi il ſortoit avant que le Sénat fût congédié, il s'attira une réponſe bien forte & bien hardie. *C'eſt*, lui dit Pétreius, *que j'aime mieux être avec Caton en priſon, qu'avec vous dans le Sénat.* Céſar fut frappé de ce mot: il vit en même tems ſur tous les viſages un air d'indignation contre la violence dont il uſoit envers Caton: il craignit même l'effet que pourroit faire ſur le Peuple le reſpect pour la vertu d'un ſi grand per-

Céſar envoye Caton en priſon: puis le fait relâcher.

Plut. Cat. & Cæſ.

Dio. & Val. Max. II. 10.

perſonnage ſi indignement traité. Il auroit bien ſouhaité que Caton lui demandât grace: mais n'oſant l'eſpérer, il apoſta un Tribun, qui d'office le mit en liberté. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

L'affaire principale n'en fut pas pouſſée moins vivement: & Céſar prenant les Sénateurs à témoin des efforts qu'il avoit faits pour obtenir leur approbation, *Puiſque vous m'y contraignez*, ajouta-t-il, *je vais recourir au Peuple.* Dio. Il tint parole, & non ſeulement ſur cette affaire, mais ſur toutes les autres qui purent ſe préſenter, il ne conſulta plus le Sénat. Il fit même alors un changement à ſa loi, & la rendit plus mauvaiſe & plus déſagréable aux Sénateurs, en y comprenant le territoire de Capoue, qu'il avoit d'abord excepté. Il déclare au Sénat qu'il va s'adreſſer au Peuple.

Il voulut pourtant garder encore quelques ménagemens à l'égard de ſon collégue, vers lequel il avoit déja fait au commencement de ſon Conſulat des avances de politeſſe. Comme ils étoient tous deux ſur la Tribune aux harangues, il lui demanda s'il trouvoit quelque choſe de répréhenſible dans ſa loi: Bibulus, ſans entrer dans aucun détail, répondit ſeulement qu'il s'oppoſeroit à toute nouveauté. Céſar inſiſta, Il tente inutilement de gagner ſon collégue.

&

AN. R. 693. AV. J. C. 59. & exhorta le Peuple à fléchir ſon collégue par des priéres. *C'eſt de lui*, diſoit-il à la multitude, *que dépend votre ſatisfaction. S'il y conſent, vous aurez la loi.* Bibulus, loin d'adoucir ſon ſtyle, répliqua encore plus durement : & adreſſant la parole au Peuple, *Quand vous voudriez tous la loi*, dit-il, *vous ne l'aurez point, tant que je ſerai Conſul.* Et après ce peu de mots, il ſe retira.

Pompée & Craſſus approuvent publiquement la loi.

Dio. Plut. Caſ. & Pomp.

Céſar ne s'expoſa plus à interroger aucun des Magiſtrats. Il produiſit devant le Peuple Pompée & Craſſus, qui ne pouvoient manquer d'applaudir à un projet concerté avec eux: mais leur conſpiration n'étoit pas encore bien connue. Pompée s'expliqua de la façon la plus favorable pour la loi: il en parcourut, il en loua tous les articles, & prétendit qu'il étoit bien juſte que les citoyens participaſſent à l'opulence de l'Etat. Le peuple étoit charmé. Céſar, qui avoit ſans doute préparé toute cette ſcêne avec ſes aſſociés, hauſſa alors la voix, & dit à Pompée: *Puiſque vous approuvez la loi, je vous demande, ſi vous la ſoutiendrez, en cas que les adverſaires employent la violence pour empêcher qu'elle ne ſoit reçue.* Et en même tems il invitoit le Peuple à prier Pompée.

pée. C'étoit quelque choſe de bien flat- AN. R. 693. AV. J. C. 59.
teur pour Pompée, alors ſimple particulier, de voir le Conſul & le Peuple implorer ſon appui. Ce ſentiment de vanité le porta à tenir un langage plus haut, plus contraire à l'eſprit Républicain, plus menaçant, qu'il n'avoit jamais fait. *Si l'on vient*, dit-il, *avec l'épée pour s'oppoſer à la loi, je viendrai pour la ſoutenir avec l'épée & le bouclier.* Ce mot fut reçu avec applaudiſſement par la multitude; mais il aigrit infiniment les gens de bien, qui y reconnoiſſoient plutôt la façon de parler & de penſer d'un jeune audacieux, que celle qui convenoit à un premier citoyen de la République. Craſſus témoigna être dans les mêmes ſentimens: & cette union de trois têtes ſi puiſſantes fit connoître aux moins clairvoyans, que la réſiſtance à la loi ſeroit inutile.

Bibulus ne ſe découragea pas pour cela, & ſoutenu de trois Tribuns & de Caton, il continua avec une fermeté invincible de s'oppoſer à ſon collégue. Enfin, après avoir épuiſé toutes les autres reſſources, il prit le parti de déclarer jours de fêtes tous les jours reſtans de l'année, ce qui eût empêché toute déli-

La loi paſſe malgré la réſiſtance généreuſe de Bibulus & de Caton.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. délibération du Peuple. Nous avons vû Sylla dans ſon premier Conſulat faire uſage d'un ſemblable ſtratagême contre le Tribun Sulpicius. Ce Tribun le força de révoquer ſon ordonnance. Céſar fit plus : il ſe moqua de l'Edit de ſon collégue, le regarda comme non avenu, & indiqua un jour auquel le Peuple donneroit ſon ſuffrage ſur la loi : & Pompée, ſuivant la déclaration qu'il avoit faite en pleine aſſemblée, remplit la ville de gens armés.

Il ſembleroit que Bibulus alors eût pû ſe rendre. Il n'avoit fait que ſe conſumer en efforts impuiſſans. Il ne lui étoit pas même permis de convoquer le Sénat, parce que Céſar l'en empêchoit. Il tint chez lui un petit conſeil des principaux Sénateurs : & là il fut réſolu qu'il iroit à l'aſſemblée du Peuple, afin qu'il fût dit qu'il n'avoit pas cédé, mais qu'il avoit été vaincu ; & que ſi la loi paſſoit, comme ils ne doutoient point qu'elle ne paſsât, ce n'étoit point négligence de ſa part, mais violence outrée de la part de ſon collégue.

Il vint donc pendant que Céſar haranguoit. Toutes les avenues de la place étoient occupées par les ſatellites des

des Triumvirs, armés de poignards sous leurs robes, & postés en divers endroits dès la nuit précédente. Lorsque Bibulus se présenta, accompagné de Lucullus & de Caton, on lui ouvrit les passages, tant par respect pour sa dignité, que parce que plusieurs se flattoient qu'il se relâcheroit de son opposition. Mais dès qu'il eut ouvert la bouche pour témoigner qu'il persévéroit toujours dans les mêmes sentimens, il s'éleva un tumulte affreux : & César n'eut pas honte de livrer son collégue à la fureur d'une misérable canaille, qui lui jetta un panier d'ordures sur la tête, qui le traîna avec violence le long des degrés du Temple de Castor, & qui brisa les faisceaux de ses licteurs. Plusieurs de ceux qui étoient avec Bibulus furent blessés, & entre autres deux Tribuns du Peuple. Au milieu d'un si horrible désordre & d'un si pressant danger, Bibulus montra une constance digne d'admiration. Il se découvroit la gorge, & invitoit les satellites de César à frapper, criant à haute voix : *Si je ne puis apprendre à César à devenir homme de bien, au moins ma mort servira à attirer sur lui la vengeance du Ciel, & à le rendre détestable à tous les hom-*

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Appian. Civil. l. II.

AN. R. 693. AV. J. C. 59. *hommes.* Pendant qu'il parloit ainſi, ſes amis le ſaiſirent, & le portérent dans le Temple de Jupiter Stator.

Je ne ſais ſi c'eſt en cette occaſion que Vatinius, Tribun du peuple entiérement dévoué aux volontés de Céſar, entreprit de mettre Bibulus en priſon. Il avoit déja dreſſé une eſpéce de pont depuis la Tribune aux harangues juſques vers la porte de la priſon, par deſſus lequel il vouloit le faire paſſer. Mais les autres Tribuns s'étant oppoſés à cette violence, qui vraiſemblablement n'étoit pas du goût de Céſar, la choſe n'alla pas plus loin. Ce Vatinius étoit un homme également digne de haine & de mépris, ſans naiſſance, ſans mœurs, la honte & l'opprobre de Rome. Voilà les inſtrumens qui conviennent à des ambitieux tels que Céſar.

Cic. in Vatin.

Appian. Après que Bibulus eût été ainſi écarté, reſtoit encore Caton, mais qui n'étant alors que ſimple particulier, n'avoit pour armes que ſon courage & ſa vertu. Par deux fois il s'avanca au milieu de l'aſſemblée, parlant avec toute la véhémence imaginable: & par deux fois les gens de Céſar le prirent par le milieu du corps, & l'emportérent hors de la place. Enfin le champ demeura libre

libre à Céſar, & la loi fut autoriſée par les ſuffrages du Peuple. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Le lendemain le Sénat s'étant aſſemblé, Bibulus y porta ſes plaintes. Mais la crainte avoit glacé tous les courages: & ce zêlé, mais infortuné Conſul, ſe voyant deſtitué de tout appui, de toute reſſource, fut réduit à ſe renfermer dans ſa maiſon pendant tout le reſte de ſon Conſulat, c'eſt-à-dire pendant huit mois entiers, n'exerçant plus aucune fonction de ſa charge, ſinon que l'on affichoit ſouvent par ſes ordres des placards dans Rome contre la tyrannie des Triumvirs; & de plus toutes les fois que Céſar entreprenoit quelque choſe de nouveau, il lui faiſoit dénoncer ſon Ordonnance, par laquelle il avoit converti en jours de fêtes tous les jours de l'année. Encore ne pût-il pas jouïr en ſûreté de cette foible vengeance. Ce même Vatinius, qui avoit voulu l'empriſonner, envoya un de ſes huiſſiers pour le tirer par force de ſa maiſon. Le ſecours des autres Tribuns délivra Bibulus de cette véxation.

Bibulus eſt obligé de ſe renfermer dans ſa maiſon pendant huit mois entiers. *Dio. Suet. Cic. in Vatin.*

Toutes les fonctions du Conſulat roulérent donc ſur Céſar ſeul. Il agit comme s'il eût été ſans collégue: ce qui donna lieu à la plaiſanterie de ceux qui

Céſar agit comme s'il étoit ſeul Conſul.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. qui désignoient l'année dont nous parlons, non, selon l'usage, par les noms des deux Consuls, César & Bibulus, mais par les deux noms du seul César, disant que c'étoit l'année du Consulat de Jule & de César.

Dio. & Suet.

Serment ajouté par César à la loi. Caton refuse d'abord de prêter ce serment, & ensuite s'y soumet.

Il ne se contenta pas d'avoir fait passer sa loi. A l'exemple du séditieux Saturnin, il y joignit un serment, qu'il fit prêter à tout le Peuple, & auquel il astreignit même le Sénat sous de très-grandes peines. Nouveau sujet de querelle & de brouillerie. Trois Sénateurs refusérent d'abord de se soumettre à ce serment, Métellus Céler, qui prétendoit renouveller l'exemple de fermeté de Métellus Numidicus; Caton; & Favonius, qui se donnoit pour imitateur de Caton, mais qui étoit bien loin d'atteindre à un si excellent original. Aucun des trois ne se soutint jusqu'au bout. Caton, pressé par sa femme & par ses sœurs, qui le conjuroient avec larmes de céder à la nécessité, auroit apparemment résisté à ces assauts domestiques. Mais Cicéron le persuada en lui représentant " que peut-être n'étoit-il „ pas même juste de s'opposer seul à ce „ qui avoit été réglé & exécuté par toute „ la nation. Mais que c'étoit une con-

Plut. Cat. Cic. pro Sext. n. 61.

„ duite

„ duite insensée que de vouloir se jetter AN. R. 693. AV. J.C. 59.
„ soi-même dans le précipice, lorsque
„ le mal étoit fait, & ne pouvoit plus
„ admettre ni changement ni reméde."
Enfin, ajoutoit-il „ *après avoir toujours travaillé pour la patrie, comment pourriez-vous l'abandonner aujourd'hui, & la livrer en proie à ses ennemis, ne songeant plus qu'à votre tranquillité, & cherchant, ce semble, à vous soustraire aux combats qu'il faudra encore soutenir pour son service? Car* [a] *si Caton n'a pas besoin de Rome, Rome a besoin de Caton. Tous vos amis se réunissent pour vous conjurer de n'être point inflexible, & moi le premier de tous, à qui vous ne sauriez refuser votre secours dans la circonstance présente, ou Clodius aspire au Tribunat pour me perdre.* Ces raisonnemens convainquirent Caton, & il prêta le serment, mais le dernier de tous, excepté Favonius, qui ne voulut jurer qu'après lui.

César étendit l'obligation du serment jusqu'aux Candidats qui demanderoient les charges pour l'année suivante. Il leur dressa une formule, par laquelle ils s'engageoient, sous les plus terribles im-

Cic. II. *ad Att.* 18. & *pro Planc. n.* 52.

a Non offert se ille (Cato) istis temeritatibus, ut cum Reipublicæ nihil profit, se cive Rempublicam privet. *Cic. pro Sext. n.* 61.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. imprécations, à ne rien innover au préjudice de ce que ſa loi avoit déterminé touchant la diſtribution & la poſſeſſion des terres de la Campanie. M. Juventius Latérenſis, homme diſtingué par ſa naiſſance, & encore plus par ſon mérite, aima mieux renoncer à ſes prétentions ſur la charge de Tribun du Peuple, que de prêter ce ſerment. Il fut le ſeul.

Incertitudes de Cicéron au ſujet de la loi de Céſar.

Je ne vois pas que Cicéron ait eu d'autre part à tout ce qui ſe paſſa au ſujet de la loi Agraire, que celle que je viens de marquer, en parlant de ſes ſollicitations auprès de Caton. Lorſque cette affaire commença à ſe mettre en mouvement, Cicéron examinant avec Atticus les trois partis qu'il pouvoit prendre, ou de réſiſter avec courage, ou de garder une eſpéce de neutralité, ou de favoriſer la loi, ſentoit ce qu'exigeoit de lui le ſoin de ſa gloire. " De-

Cic. ad Att. II. 3.

„ meurer neutre, diſoit-il, c'eſt comme „ ſi je m'enſeveliſſois dans une maiſon „ de campagne. Céſar eſpére que je le „ ſeconderai, & il m'y invite. Dans ce „ parti voici les avantages que je trou„ verois, l'amitié de Pompée, & même „ ſi je le voulois celle de Céſar, une ré„ conciliation pleine avec mes ennemis,

„ la

„ la paix avec la multitude, l'assurance AN. R. 693. AV. J. C. 59.
„ du repos de ma vieillesse. Mais après
„ la conduite que j'ai tenue dans mon
„ Consulat, & les principes que j'ai
„ établis dans mes ouvrages, ma régle
„ ne doit-elle pas être cette maxime
„ d'Homére: *Le* [a] *meilleur de tous les*
„ *augures, c'est de défendre la patrie?*

Vers le même tems Antoine, son collégue dans le Consulat, fut accusé en arrivant de Macédoine dont il avoit été Proconsul. Cicéron n'avoit pas lieu d'être content de lui, & cependant il le défendit. Dans son plaidoyer, il hazarda quelques plaintes contre l'état actuel des choses, & contre la ligue Triumvirale. César avoit sa vengeance toute prête. Depuis long-tems Clodius vouloit se faire plébéïen, & ne pouvoit y réussir dans les régles. Un certain Fonteius plébéïen l'adoptoit, & par là l'introduisoit dans l'Ordre du Peuple. Mais le concours de l'autorité publique lui étoit nécessaire, & c'est ce qu'il n'avoit pu obtenir jusqu'alors. César offensé de la liberté de Cicéron, se prêta aux désirs de Clodius. Il fit passer la loi qui étoit nécessaire pour valider l'adoption,

En plaidant pour son collégue Antoine, il se plaint de l'état actuel des choses. En conséquence César fait passer Clodius dans l'Ordre Peuple. *Cic. pro Domo*, n. 41. n. 34-37.

&

[a] Ἐις οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης. *Hom. Il. M.* 243.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. & préſida lui-même à l'aſſemblée des Curies convoquées à cet effet. Il étoit beſoin du miniſtére de l'un des Augures: Pompée fit cette fonction. Et tout cela fut terminé avec une diligence ſurprenante. Cicéron plaidoit à midi: à trois heures Clodius étoit plébéïen. Cette adoption n'étoit qu'une comédie, qui n'avoit rien de ſérieux. Fonteius étoit marié, & plus jeune que celui qu'il adoptoit. De plus, comme il acquéroit ſur ſon fils adoptif les droits de la puiſſance paternelle, qui étoient fort étendus chez les Romains, de peur que Clodius n'en fût gêné, & afin qu'il ſe trouvât auſſi maître de ſa perſonne, & de ſes actions, qu'il l'avoit été auparavant; Fonteius ne l'eut pas plutôt adopté qu'il l'émancipa. Mais Clodius n'en étoit pas moins plébéïen, & éligible pour la charge de Tribun du Peuple. Je conjecture que ce fut la terreur que conçut Cicéron, lorſqu'il vit ſon ennemi en état de lui nuire, qui le détermina au ſilence par rapport à la loi de Céſar: & enſuite, honteux apparemment du perſonnage muet qu'il venoit de faire, il ſe retira à la campagne dès que l'affaire fut finie, & il y paſſa quelque tems.

Cic. ad Att. II. 12.

J'ai

J'ai été obligé de couler légérement sur l'accusation d'Antoine, pour ne point perdre de vûe ce que j'avois entamé touchant Cicéron. Ce fait mérite néantmoins que je m'y arrête un peu. Antoine étant Proconsul de Macédoine, avoit vexé les sujets de l'Empire, & s'étoit fait battre par les ennemis, Dardaniens, Bastarnes, & autres peuples Barbares. En revenant à Rome il fut traduit en justice par trois accusateurs, dont l'un étoit M. Cœlius, jeune homme de beaucoup d'esprit, qui devint grand Orateur, mais citoyen turbulent. L'accusation n'avoit point pour objet la mauvaise conduite d'Antoine dans sa Province: il fut poursuivi comme complice de Catilina, lui qui avoit porté le dernier coup à la conjuration par le combat de Pistoye. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les accusateurs disoient vrai. Antoine avoit trempé dans la conjuration dont il fut le vangeur. Les juges le condamnérent: enforte[a] que, selon la remarque de Cicéron, le souvenir du grand service qu'il avoit rendu à la République, ne lui fut d'aucun usage, &

An. R. 693. Av. J.C. 59.

Affaire & condamnation d'Antoine. *Dio.*

Cic. pro Cœl. 15. & 78.

a Cui misero præclari in Rempublicam beneficii memoria nihil profuit, nocuit opinio maleficii cogitati. *Cic. pro Cœl. n.* 74.

AN. R. 693. AV. J C. 59. on le punit d'une mauvaiſe volonté qui n'avoit point eu d'effet. Ce jugement fut un ſujet de triomphe pour les reſtes du parti de Catilina, qui crurent leur chef vangé par la condamnation de celui qui avoit achevé de le détruire. Ils en ſignalérent leur joie par une fête qu'ils célébrérent autour du tombeau, ou du cénotaphe de cet ennemi de la patrie: ils s'y attroupérent en grand nombre, ils le couvrirent de fleurs & y firent un grand repas. Strabon aſſure qu'Antoine choiſit pour lieu de ſon exil l'iſle de Céphallénie, dont il acquit le domaine en entier, & dans laquelle il bâtit une nouvelle ville, qu'il n'eut pas néantmoins le tems d'achever, ayant été rappellé d'exil avant que d'avoir mis la derniére main à ſon ouvrage. Si ce fait eſt vrai, il falloit qu'Antoine ſe fût extrêmement enrichi dans ſon gouvernement, c'eſt-à-dire, qu'il eût bien pillé la Province. Car nous avons vû qu'il étoit abymé de dettes pendant ſon Conſulat.

Cic. pro Flacco, n. 95.

Strabo, l. X. p. 455.

Territoire de Capoue diſtribué en vertu de la loi de Céſar.

Céſar ayant fait recevoir ſa loi, ſongea ſur le champ à la faire exécuter. Je ne trouve que le territoire de Capoue, qui ait été diſtribué en vertu de cette loi. Ce territoire fut deſtiné aux péres de famille, qui auroient trois enfans, ou

ou plus. Il s'en trouva vingt mille dans le cas. On choisit vingt Commissaires pour présider à cette distribution : & Pompée, entiérement dévoué aux volontés de César, ne dédaigna pas de prendre cette commission avec des collégues qui n'étoient pas assurément de son rang, entre autres M. Atius Balbus, beaufrére de César, & grand-pére d'Auguste, mais qui d'ailleurs paroît n'avoir pas été un homme de fort grande considération. Parmi ces vingt Commissaires étoit encore un Cosconius, qui mourut avant la fin de l'année. Sa place fut offerte à Cicéron : mais il la refusa. Il trouvoit peu honorable pour lui d'être invité à remplacer un mort : & d'ailleurs c'eût été faire une trop grande bréche à sa gloire passée, sans pouvoir en espérer un grand fruit. Cet emploi ne l'eût pas mis à l'abri de la persécution de Clodius. César se tint fort offensé de ce refus, & le reprocha souvent dans la suite à Cicéron, comme une forte preuve qu'il lui avoit donnée d'inimitié, en ne voulant pas recevoir même un bienfait de sa main.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. *Freinsheim.* CIII. 93. *Cic. ad Att.* II. 2. *Suet. Aug. c.* 4. *Cic. ad Att.* II. 19. *Cic. ad Att.* IX. 2.

Les vingt Commissaires établirent une Colonie à Capoue, & tirérent ainsi cette ville de l'humiliation où les Romains

Capoue Colonie.

AN. R. AV. J.C. 59. *Vell.* II. 44.

mains l'avoient tenue pendant cent cinquante ans. Elle avoit porté pendant tout ce tems la peine de ſa révolte contre Rome après la bataille de Cannes, & étoit reſtée ſans Sénat, ſans Magiſtrats, ſans aſſemblée du Peuple. Elle n'étoit que la retraite de ceux qui cultivoient ſon territoire, & tous les ans on envoyoit de Rome un Officier pour y rendre la juſtice. Elevée par Céſar au rang de Colonie, elle fut affranchie de cette eſpéce de ſervitude. Les Colonies Romaines faiſoient comme de petites Républiques, qui ſe gouvernoient à l'imitation de Rome leur métropole.

Ce changement dans le ſort de Capoue n'étoit pas un mal en ſoi. Rome étoit déſormais parvenue à un trop haut degré de puiſſance pour craindre une rivale. Mais ce fut une vraie perte pour le Tréſor public, que l'aliénation du territoire de cette ville diſtribué aux particuliers. Ces terres, les plus fertiles de toute l'Italie, ayant été confiſquées après la priſe de Capoue, appartenoient à la République, & ceux qui les cultivoient n'en étoient que les fermiers. La perte de ce revenu appauvriſſoit donc l'Etat, qui déja venoit de ſouffrir une diminution conſidérable dans ſes finances

ces par l'abolition des droits de péages & d'entrées. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

De même que Céſar avoit fait ſa cour au Peuple par la loi Agraire, il voulut auſſi mériter l'affection des Chevaliers. Il crut en avoir trouvé l'occaſion dans l'affaire des Fermiers des revenus de la République en Aſie, qui depuis long-tems demandoient inutilement une remiſe. Il la leur accorda, & diminua d'un tiers le prix de leur bail. Mais ſa conduite étoit ſi odieuſe & ſi tyrannique, qu'il ne put même ſe faire aimer de ceux à qui il avoit fait du bien. Cicéron nous apprend que dans des jeux Céſar étant entré au Théâtre, les Chevaliers ne ſe remuérent point, & ne lui donnérent aucune marque d'applaudiſſement. Au contraire ils ſe levérent pour applaudir au jeune Curion, qui affectoit de décrier les Triumvirs, & qui aſſocié avec d'autres jeunes gens de la premiére Nobleſſe, témoignoit avoir deſſein de s'élever contre eux, &, s'il pouvoit, de détruire leur puiſſance.

Céſar accorde aux Chevaliers qui avoient pris à ferme les revenus publics en Aſie, la remiſe qu'ils demandoient. *Suet. Caſ. Dio. Cic. ad Att.* II. 19.

On gémiſſoit : mais les Triumvirs avoient la force en main. Céſar, débarraſſé de ſon collégue, qui n'oſoit plus ſe montrer, agit en tout comme maître abſolu de la République. Il fit

Il fait confirmer les Actes du Général de Pompée

AN. R. 693. AV. J.C. 59. pée, & se fait donner à lui-même pour département l'Illyrie & les Gaules. *Suet. Cæs.*

ratifier les Actes du Généralat de Pompée, qui n'avoit pû l'année précédente en obtenir la confirmation. Et Lucullus ayant osé lui faire encore quelque résistance, il l'effraya tellement en le menaçant de toutes sortes d'avanies & de vexations, que ce grand personnage, qui commençoit alors à perdre beaucoup de son ancienne vigueur, se jetta à ses genoux pour lui demander grace. Il porta diverses loix, dont quelques-unes contenoient des réglemens utiles sur les crimes qui blessoient la majesté de l'Empire, sur les concussions, & sur d'autres objets. Il fit donner des gouvernemens de Provinces à ses amis, ou à ceux qu'il croyoit tels : & ne s'oubliant pas lui-même, il prit pour lui le commandement de l'Illyrie & de la Gaule Cisalpine avec trois légions pour cinq ans. Ce commandement lui fut attribué par le Peuple sur la réquisition du Tribun Vatinius.

Pigh. Ann.

Freinsh. CIII. 96.

C'étoit déja beaucoup : & César pouvoit bien s'applaudir d'avoir rendu inutile la précaution du Sénat, qui, avant même qu'il entrât en charge, avoit destiné pour lui & pour son collégue des provinces oisives, des forêts à défricher, des chemins à construire. Mais sur ces entre-

entrefaites, Métellus Céler, qui avoit le département de la Gaule Transalpite, étant mort, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par sa femme Clodia, César profita de l'occasion pour accroître sa puissance, & pour rendre complète sa victoire sur le Sénat. Il força cette Compagnie d'enchérir encore sur ce que le Peuple lui avoit donné, & d'y ajouter une légion avec la Gaule Transalpine. Les Sénateurs abattus & découragés, aimérent mieux qu'il tînt d'eux cette augmentation de puissance, que de l'obliger à recourir encore au Peuple pour l'obtenir, & de perdre entiérement par là le droit d'arranger & de distribuer les gouvernemens de Provinces, droit qui leur appartenoit de toute antiquité, & qui leur avoit même été confirmé par une loi de C. Gracchus.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. *Cic. pro Cal. n. 59.*

Malgré cette complaisance du Sénat, le mécontentement de ses membres ne laissoit pas de paroître en ce que la plûpart s'absentoient des assemblées, qui devenoient très-peu nombreuses. César s'en étant plaint un jour, Q. Considius, Sénateur fort avancé en âge, lui dit que l'on s'absentoit parce qu'on craignoit ses armes & ses soldats. *Et pourquoi*

Mot hardi de Considius à César. *Plut. Cæs.*

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

quoi donc, reprit Céſar, *la même crainte ne vous a-t-elle pas retenu chez vous?* *C'eſt*, repartit Conſidius avec liberté, *que le peu qui me reſte de vie à eſpérer, ne mérite pas que je le ménage.*

Céſar fait reconnoître pour Rois amis & alliés de la République Arioviſte & Ptolémée Auléte.

Ces ſortes de reproches hardis mortifioient ſans doute Céſar; mais ils ne l'empêchoient pas de continuer à les mériter. Les vûes de ſon ambition ſe portérent même au-delà des bornes de l'Empire; & pour s'attacher des Rois étrangers, il fit reconnoître amis & alliés du Peuple Romain Arioviſte roi des Suéves en Germanie, & Ptolémée Auléte roi d'Egypte. Il eſt remarquable qu'autrefois Céſar regardant Ptolémée comme illégitime, & comme uſurpateur d'un Royaume qui appartenoit aux Romains, avoit brigué la commiſſion d'être envoyé avec des troupes pour le détrôner: & aujourd'hui c'eſt le même Céſar qui le fait reconnoître pour Roi par le Sénat & par le Peuple Romain. Au reſte l'ambition n'étoit pas le ſeul principe de cette manœuvre. L'intérêt y eut une grande part. Céſar tira de Ptolémée Auléte, tant en ſon nom qu'au nom de Pompée, ſix * mille talens.

Suet. Caſ. c. 54.

* *Dix-huit millions.*

Avidité de Céſar pour l'argent.

Il eſt vrai que Céſar ne déſiroit pas l'argent pour le garder: c'étoit au contraire

traire pour le répandre à pleines mains, & pour se faciliter par les profusions énormes qu'il en faisoit, l'exécution de ses vastes projets. Et c'est précisément ce qui prouve combien l'ambition, qui passe chez bien des gens pour une passion noble & élevée, est étroitement unie avec une cupidité honteuse, qui fait commettre les actions les plus basses. L'Histoire ne reproche pas seulement à César d'avoir vendu sa protection à un Roi d'Egypte : elle l'accuse d'actions encore plus indignes, comme d'avoir volé pendant son Consulat trois mille *livres pesant d'or, qui étoient dans le Capitole, & mis en la place un pareil poids de cuivre doré. Et dans tout le reste de sa vie, soit en Gaule, soit par tout ailleurs, ce ne fut que par des rapines & des sacriléges manifestes qu'il trouva dequoi subvenir aux frais immenses qu'exigeoit son ambition forcenée. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

* *Plus de neuf mille marcs.*

César étoit alors intimement lié avec Pompée. Mais il alloit s'éloigner pour long-tems, puisqu'au sortir de son Consulat, il devoit partir pour la Gaule. Il craignoit les inconvéniens de l'absence. Pompée pouvoit se réfroidir à son égard, prêter l'oreille aux discours que bien

César fait épouser sa fille à Pompée. *Plut. Cæs. & Pomp. Dio.*

AN. R. 693. AV. J. C. 59. *Suet. Cæſ.* c. 21.

des gens ne manqueroient pas de lui tenir pour le détacher de ſon amitié, enfin concevoir lui-même de la jalouſie, ſi Céſar devenoit aſſez grand pour lui faire ombrage. Un mariage cimenta leur union. Céſar fit épouſer à Pompée Julie ſa fille unique, qu'il avoit eue de Cornélie ſa premiére femme. Julie étoit promiſe à Servilius Cépion. Céſar le conſola, en perſuadant à Pompée de lui donner ſa fille, qui elle-même devoit être mariée à Fauſtus Sylla. C'eſt ainſi que Pompée ſe fit le gendre de celui qu'il avoit ſouvent avec une amére douleur appellé ſon * *Egiſthe*. Car Céſar paſſoit pour être le corrupteur de Mucia, comme je l'ai dit ailleurs. Depuis cette alliance Céſar déféra à Pompée un honneur qu'il avoit fait juſqu'alors à Craſſus. Il le fit opiner le premier dans le Sénat, & cela contre l'uſage établi de conſerver pendant toute l'année cette diſtinction à celui à qui elle avoit été accordée le premier Janvier. Céſar en fit des eſpéces d'excuſe à Craſſus,

* *Pompée faiſoit alluſion à ce que les Poëtes racontent de Clytemneſtre corrompue par Egyſthe pendant l'abſence d'Agamemnon.*

sus, en rendant compte dans le Sénat du motif qui le déterminoit à cette innovation. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Attentif à se procurer des appuis de toutes parts, il épousa lui-même Calpurnie, fille de Pison, que les Triumvirs destinoient au Consulat pour l'année suivante. Cette précaution parut d'autant plus nécessaire à César, que selon les arrangemens pris entre eux, Gabinius, flatteur éternel de Pompée, devoit être Consul avec Pison. Par tous ces mariages les affaires publiques, les intérets de l'Etat se trafiquoient ouvertement, comme Caton s'en plaignoit avec force, mais sans aucun fruit. Il épouse lui-même Calpurnie.

Ni Pison, ni Gabinius, n'étoient guéres dignes de l'élévation suprême à laquelle la faveur les porta. Leur conduite dans le Consulat le prouvera trop bien. Mais avant même que d'y parvenir, ils furent accusés l'un & l'autre : & ce ne fut pas leur innocence qui les sauva. Pison & Gabinius échappent à la sévérité de la justice par le crédit de César & de Pompée.

Pison revenoit d'un gouvernement de Province, où il avoit vexé les sujets de la République par toutes sortes de rapines & de concussions. Clodius, digne vangeur des Loix offensées, se déclara son accusateur. Le procès fut instruit; & *Val Max.* VIII. 1.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. plusieurs des juges opinoient avec sévérité. Pison prosterné en terre leur baisoit les pieds pour tâcher de les fléchir : & comme il survint [a] dans ce moment une grande pluie, il se remplit tout le visage de boue. Cette humiliation toucha ses juges, au rapport de Valére-Maxime : mais il est vraisemblable que le crédit de César contribua bien davantage à faire absoudre celui qui étoit, ou alloit devenir son beau-pére.

Gabinius ne se vit pas si près du danger, parce que la protection de Pompée le lui épargna. Après qu'il eût été désigné Consul, un jeune homme de la famille des Catons voulut l'accuser de brigue. Mais les Préteurs éludérent ses poursuites, en évitant de lui donner audiance, & en le remettant toujours sous divers prétextes. Ce Caton étoit un jeune téméraire, qui ne gardoit nulle mesure. Outré de se voir ainsi joué, il monte à la Tribune aux harangues, & se plaint amérement de Pompée, le traitant de [b] particulier qui faisoit le Dictateur. Il n'en fallut pas davantage pour soule-

Cic. ad Q. Fr. I. 2.

a *La justice se rendoit dans la place publique, & les Tribunaux étoient en plein air.*

b *Je lis d'après Gruter* privatum dictatorem. *Les Editions portent* privatus: *ce qui ne paroît pas faire un sens convenable.*

soulever ceux qui l'écoutoient. Il pensa périr par leurs mains : & ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il sauva sa vie en s'enfuyant le plus vîte qu'il lui fut possible. Cicéron a grande raison de dire que ce fait seul faisoit connoître qu'il n'y avoit plus de République, & que tout étoit perdu. AN. R. 693. AV. J C. 59.

J'ai déja dit que Cicéron s'étoit retiré à la campagne vers le milieu du mois d'Avril. Il y passa plusieurs semaines dans un grand loisir, mais avec beaucoup d'agitation d'esprit. Les affaires publiques, les dangers personnels l'occupoient sans cesse, & excitoient en lui des mouvemens bien vifs de douleur & d'indignation. Ne pouvant remédier aux maux de l'Etat, il projetta de les peindre dans une Histoire anecdote, où il donnoit un libre cours à ses réfléxions, & où personne n'étoit épargné. Il exécuta ce plan, & les années qui suivirent ne lui fournirent que trop de quoi l'enrichir. Il en parle encore la derniére année de sa vie dans une lettre à Atticus, à qui seul il se proposoit d'en permettre la lecture. On peut juger avec beaucoup de vraisemblance, que cet ouvrage est le même que celui dans lequel il faisoit *l'Exposition de ses conseils & de sa conduite*, & Histoire anecdote composée par Cicéron. *Cic. ad Att.* II. 6. *Lib.* XIV. *ad Att.* 17.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. & dont Aſconius Pédianus & Dion ont fait mention. Dion rapporte que Cicéron le tint ſecret pendant toute ſa vie, & qu'il le donna cacheté à ſon fils, en lui défendant de le lire & de le publier avant ſa mort. Nous ne l'avons point, & l'on ne peut aſſez regretter la perte d'un morceau d'Hiſtoire de ſi bonne main, & dont la matiére étoit ſi curieuſe & ſi intéreſſante.

Aſcon. in Tog. Cand. & Dio. l. XXXIX.

Son indignation contre le Triumvirat.

L'indignation de Cicéron contre la ligue Triumvirale étoit extrême : mais les careſſes de Pompée, & la crainte du péril, l'empêchoient d'éclater. Il ſe réduiſoit donc de néceſſité à des plaintes impuiſſantes, qu'il faiſoit à Atticus dans toutes ſes lettres. Il lui répéte ſans ceſſe
18. que tout eſt opprimé, & qu'il ne reſte plus d'eſpérance de liberté, non-ſeulement pour les particuliers, mais même pour les Magiſtrats. Il affecte de la joie de ce qu'il eſt exclus de toute part au gouvernement, & il veut ſe conſoler avec la Philoſophie. Il n'eût pas été fâché d'avoir une de ces ambaſſades libres, comme les appelloient les Romains, moyennant leſquelles il étoit permis à un Sénateur de s'abſenter, & d'aller avec un titre d'honneur par tout où il
5. vouloit. Il en auroit profité pour faire un

un voyage en Egypte & à Alexandrie. Mais il avoit honte de rien devoir aux Triumvirs, & de recevoir d'eux un bienfait, qui eût donné lieu aux partisans de l'Aristocratie, & nommément à Caton, de l'accuser d'inconstance & de légéreté. Et cependant, tant il reste de foiblesse aux plus grands esprits! dans ce même tems Métellus Céler étant mort, comme je viens de le dire, & ayant laissé une place d'Augure vacante, Cicéron non-seulement la désira, mais il [a] avoue à Atticus que c'est là le seul endroit par où les Triumvirs pûssent le gagner. Il sentoit combien cette façon de penser étoit peu digne de lui: il en rougissoit. Mais la vanité & l'ambition avoient tant de pouvoir sur son cœur, qu'il étoit prêt de sacrifier sa gloire au vain éclat de cette place. Rien de tout cela ne s'exécuta: il ne fut ni Ambassadeur, ni Augure; & il revint à Rome, toujours ami de Pompée, & toujours ennemi de l'oppression, dont Pompée étoit l'auteur. AN. R. 693. AV. J.C. 65.

Quand je l'appelle ami de Pompée, c'est sans vouloir exclure les sentimens de défiance, d'un peu de jalousie, & quelque- Ses sentimens à l'égard de Pompée.

a Quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide levitatem meam.

AN. R. 693. AV. J.C. 59. quefois de colére, que Cicéron éprouvoit ſucceſſivement à ſon égard. Mais tout cela s'allioit je ne ſais comment avec un attachement ſérieux & même tendre. Je ne puis me réſoudre à priver le lecteur du plaiſir que j'ai éprouvé en comparant différens endroits des lettres à Atticus, où Cicéron ouvre ſon cœur à un autre lui-même par rapport à Pompée.

17. Quelquefois il le rabaiſſe, & ſa vanité eſt flattée du tort que Pompée fait à ſa propre gloire par la conduite tyrannique qu'il tient. „ Je regarde, dit-il, „ tout ce qui ſe paſſe avec des yeux in„ différens. Je [a] vous avoue même, que „ le foible que j'ai pour les louanges & „ pour la gloire, (car il convient à un „ galant homme de ne point s'aveugler „ ſur ſes défauts) trouve ſon avantage „ dans l'opprobre dont ſe couvre Pom„ pée. J'avois quelque légére inquiétu„ de, que d'ici à mille ans ſes ſervices „ envers la patrie ne fuſſent jugés plus „ grands que les miens. Il fait tout ce „ qui

a Quin etiam quod eſt ſubinane in nobis, & non ἀφιλόδοξον (bellum enim ſua vitia noſſe) afficitur quadam delectatione. Solebat enim me pungere, ne * Sampſicerami merita in patriam ad ſexcentos annos majora viderentur, quàm noſtra. Hæc quidem curâ certè jam vacuum eſt.

* *C'eſt un des noms que Cicéron donne à Pompée*

„ qui eſt néceſſaire pour me délivrer de „ cette crainte.„ AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Ailleurs il le menace: & doutant, avec raiſon, des aſſurances qui lui étoient données par Pompée, que Clodius n'entreprendroit rien contre lui: „ Je [a] vou„ drois pour beaucoup, dit-il, que les „ engagemens pris à mon ſujet ne fuſſent „ pas obſervés. Alors notre conquérant „ * de Jéruſalem, qui a prêté ſon miniſ„ tére à Clodius pour le faire plébéïen, „ ſe reſſentiroit de l'ingratitude dont il „ paye les éloges que je lui ai accordés „ dans mes diſcours. Comptez en ce cas „ ſur une palinodie des mieux frappées.„ 9.

Après ces emportemens de colére, Cicéron revient néantmoins aux ſentimens d'une affection ſincére & véritable. Vers le milieu du Conſulat de Céſar, la ligue Triumvirale étoit univerſellement déteſtée. Les Grands & le Peuple opprimés ſe vangeoient par des diſcours. 11.

dans ſes lettres à Atticus. Ce nom eſt celui d'un petit tyran vaincu en Syrie par Pompée.

a Si verò, quæ de me pacta ſunt, ea non ſervantur, in cœlo ſum: ut ſciat hic noſter Hieroſolymarius traductor ad plebem, quàm bonam meis puriſſimis orationibus gratiam retulerit: quarum exſpecta divinam παλινῳδίαν.

* *C'eſt par dériſion que Cicéron déſigne ainſi Pompée. Les Romains, & Cicéron en particulier, avoient un extrême mépris pour les Juifs.*

AN. R. 693. AV. J.C. 59. La multitude accabloit les Triumvirs de ſifflets: les honnêtes gens les déchiroient dans leurs entretiens: le murmure étoit général dans toute l'Italie. Bibulus affichoit des Edits ou placards dans Rome du ſtyle le plus mordant contre Céſar & contre Pompée. Voici comment Cicéron s'explique ſur cette ſituation des choſes. [a] „Notre ami, qui n'eſt point „accoutumé à l'ignominie, qui s'eſt „toujours entendu combler de louan„ges, qui eſt tout environné & tout „rayonnant de gloire, aujourd'hui dé„couragé, & portant même dans ſon „extérieur les marques de ſon abatte„ment, ne ſait plus quel parti prendre. „Aller en avant, c'eſt ſe jetter dans le „précipice; reculer, c'eſt inconſtance. „Il a les bons pour ennemis, & il n'eſt „pas même aimé des méchans. Voyez „quelle eſt ma foibleſſe. Je n'ai pû re„tenir mes larmes, lorſque je l'ai vû „ha-

a Ille amicus noſter, inſolens infamiæ, ſemper in laude verſatus, circumfluens gloriâ, deformatus corpore, fractus animo, quò ſe conferat neſcit. Progreſſum præcipitem reditum inconſtantem videt: bonos inimicos habet, improbos ipſos non amicos. Ac vide mollitiem animi: non tenui lacrymas, quum illum ante octavum Kal. Sextiles vidi de edictis Bibuli concionantem. Qui antea ſolitus eſſet jactare ſe magnificentiſſimè illo in loco,

„ haranguer le Peuple le 25 Juillet, & AN. R.
„ faire ſon apologie contre les placards 693.
„ de Bibulus. Lui qui autrefois paroiſſoit AV J.C.
„ avec ſplendeur ſur la Tribune aux ha- 59.
„ rangues, aimé du Peuple juſqu'à l'ado-
„ ration, applaudi de tous; qu'il me
„ paroiſſoit bas & petit dans le moment
„ dont je parle! Combien faiſoit-il pitié
„ & aux autres, & à lui-même! O ſpec-
„ tacle qui ne peut réjouïr que le ſeul
„ Craſſus *! Pour moi j'en ſuis percé
„ de douleur: & de même qu'Apelle &
„ Protogéne, s'ils voyoient les chefs-
„ d'œuvre de leur pinceau couverts de
„ boue, ſeroient, je penſe, bien affligés;
„ auſſi je n'ai pû voir ſans une douleur
„ amére déshonoré tout d'un coup &
„ avili celui que j'avois pris plaiſir à
„ peindre en beau de toutes les couleurs
„ de l'Eloquence. Perſonne ne penſoit
„ qu'après la part qu'il a priſe dans l'af-
„ faire de Clodius, je dûſſe encore être
„ ſon

ſummo cum amore populi, cunctis faventibus, ut ille tum humilis, ut demiſſus erat! ut ipſe etiam ſibi non iis ſolùm qui aderant diſplicebat! O ſpectaculum uni Craſſo jucundum!... Ut Apelles, ſi Venerem, aut ſi Protogenes Ialyſum illum ſuum cœno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem;

* *Cicéron ſuppoſe avec aſſez de vraiſemblance, que Craſſus, à qui la gloire de Pompée avoit toujours fait ombrage, reſſentoit une joie maligne de le voir ſe deshonorer & ſe couvrir de honte.*

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

„ ſon ami : mais ma tendreſſe pour lui eſt „ ſi vive, qu'il n'y a point d'offenſe de ſa „ part qui puiſſe me l'arracher. Les Edits „ de Bibulus, qui ſont de vrais libelles „ diffamatoires, font tant de plaiſir au „ Peuple, qu'il n'y a pas moyen de paſſer „ à l'endroit où ils ſont affichés, tant eſt „ grande la multitude de ceux qui s'y ar- „ rêtent pour les lire. Pompée en eſt au „ déſeſpoir, & ſéche de douleur : & moi „ j'en ſuis mortifié, tant parce qu'ils affli- „ gent trop violemment celui que j'ai „ toujours aimé, que parce que j'appré- „ hende qu'un homme ſi haut, nourri dès „ ſon enfance dans les armes, & ſi peu „ accoutumé aux affronts, ne ſe livre de „ toute la vivacité de ſon ame au reſſen- „ timent & à la vengeance. „

Le mécontentement public contre Pompée éclate dans les ſpectacles.

On ſera peut-être étonné de ce que j'ai dit d'après Cicéron des ſifflets pro-

ſic ego hunc omnibus à me pictum & politum artis coloribus, ſubitò deformatum non ſine magno dolore vidi. Quamquam nemo putabat, propter Clodianum negotium, me illi amicum eſſe debere: tamen tantus fuit amor, ut exhauriri nullâ poſſet injuriâ. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita ſunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur, præ multitudine eorum qui legunt, tranſire nequeant; ipſi ita acerba, ut tabeſcat dolore; mihi mehercule moleſta, quòd & eum quem ſemper dilexi nimis excruciant, & timeo, tam vehemens vir, tamque acer in ferro, & tam inſuetus contumeliæ, ne omni animi impetu dolori & iracundiæ pareat.

digués à Céſar & à Pompée. La liberté, ou ſi l'on veut la licence, fut portée encore plus loin dans la repréſentation d'une Tragédie, où un Acteur prononça avec une alluſion viſible à Pompée, un vers dont le ſens étoit : [a] *C'eſt pour notre malheur que vous êtes devenu Grand.* Le peuple ſentit l'application, y applaudit, & fit répéter le même vers par le Comédien plus de cent fois. Le même jeu ſe renouvella dans pluſieurs endroits de la piéce, qui ſembloient véritablement être faits exprès pour Pompée. Tel eſt celui-ci : *Il* [b] *viendra un tems, où vous regretterez amérement cette vertu, qui a fait juſqu'ici votre gloire, & que vous abandonnez maintenant.* Céſar ne fut pas plus épargné : & au contraire le jeune Curion, qui ſe montroit ennemi déclaré de la ligue Triumvirale, recevoit par-tout des applaudiſſemens. AN. R. 693. AV. J.C. 59. 19.

Réflexions de Cicéron ſur les plaintes impuiſſantes des citoyens. 20.

Ce déchaînement univerſel, qui n'opéroit aucun changement dans l'état des choſes, fait faire de triſtes réfléxions à Cicéron. " C'eſt [c] un ſujet, non d'eſpé-
„ rance, mais de douleur, dit-il à Atticus,

a Noſtrâ miſeriâ tu es Magnus.

b Eamdem virtutem iſtam, veniet tempus, quum graviter gemes.

c His ex rebus non ſpes, ſed dolor eſt major, quum videas civitatis voluntatem ſolutam, virtutem alligatam.

An. R. 693. Av. J. C. 59. cus, „ de voir que les langues de nos „ citoyens ſont en liberté, & leurs bras „ dans les chaînes. „ Et dans une autre lettre il répéte les mêmes plaintes avec 21. plus d'étendue. " La a République, dit-„ il, périt par un genre de maladie qui „ eſt ſans exemple. Le gouvernement „ préſent attire l'improbation, les plain-„ tes, les murmures de tout le monde. „ Il n'y a ſur ce point aucune varieté: „ on en parle tout haut, on en gémit „ ouvertement: & cependant perſonne „ n'apporte aucun remède aux maux qui „ nous preſſent. Il eſt vrai que la ré-„ ſiſtance attireroit vraiſemblablement „ un carnage général: mais auſſi je ne „ vois pas à quoi ſe terminera la faci-„ lité que nous avons de céder, ſinon „ à la perte de toutes choſes. „

Il ſe livre uniquement à la plaidoirie. 22, 23.

Il ne pouvoit pourtant prendre lui-même que ce dernier parti. Il renonça totalement au ſoin des affaires publiques, n'aſſiſta plus à aucune délibération, & ſe livra tout entier à la plaidoirie. Cette reſ-

a Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur, ut, quum omnes ea quæ ſunt acta improbent, querantur, doleant, varietaſque in re nulla ſit, aperteque loquantur, & jam clarè gemant, tamen medicina nulla afferatur. Neque enim reſiſti ſine internecione poſſe arbitramur; nec videmus, qui finis cedendi, præter exitium, futurus ſit.

reſſource lui étoit fort utile. Par elle il ranimoit ſon crédit, il ſe procuroit une certaine ſplendeur, il entretenoit ou réchauffoit le zèle de ſes amis, & ſe préparoit ainſi à ſoutenir les aſſauts de Clodius. Mais il lui ſurvint une autre affaire, dans laquelle il fut impliqué avec pluſieurs des plus illuſtres citoyens de Rome : noire intrigue de Céſar, qui tourna à la honte de ſon auteur, & à la perte du miſérable qui lui ſervoit d'inſtrument. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Il eſt dénoncé avec pluſieurs autres par un miſérable, comme ayant voulu faire aſſaſſiner Pompée.

Le jeune Curion, comme je l'ai dit, s'étoit rendu odieux à Céſar, en déclamant contre le Triumvirat. Céſar réſolut de le jetter dans l'embarras, lui & pluſieurs autres, ſuſcitant contre eux une accuſation grave, & capable de faire grand bruit. Il ſe ſervit pour cela de ce Vettius, qui autrefois l'avoit dénoncé lui-même comme complice de Catilina. Vettius s'inſinua dans l'amitié du jeune Curion, & lorſqu'il eut gagné ſa confiance, il lui fit ouverture du deſſein qu'il diſoit avoir de ſe jetter ſur Pompée avec ſes eſclaves, & de le tuer. Il avoit eſpéré que Curion ſaiſiroit cette idée, ou du moins lui garderoit le ſecret : moyennant quoi ſon plan étoit de venir dans la place avec un poignard, *Cic. ad Att.* II. 24. *& in Vatin.* 22, 26.

&

AN. R. 693. AV. J.C. 59. & d'y mener auſſi ſes eſclaves bien armés ; de ſe faire prendre en cet état ; & enſuite d'accuſer Curion. L'horreur que fit à ce jeune homme le deſſein d'aſſaſſiner Pompée, troubla les arrangemens de Vettius. Curion avertit ſon pére du diſcours qui lui avoit été tenu, le pére en donna avis à Pompée, qui porta la choſe devant le Sénat.

Vettius eſt mandé : & d'abord il nie qu'il ait eu aucune rélation avec Curion. Puis ſe voyant preſſé, il demande aſſurance de la vie : après quoi il dépoſe qu'une troupe de jeunes gens dont Curion étoit le chef, & parmi leſquels il nommoit Paul-Emile, Brutus, & quelques autres, avoient formé le projet de tuer Pompée. Il ne ſe montroit pas mal adroit en mettant de la partie Brutus, qui regardoit Pompée comme le meurtrier de ſon pére, & qui par cette raiſon ne voulut avoir pendant très long-tems aucun commerce avec lui. Mais il échoua vis-à-vis de Bibulus, de la part duquel il prétendit avoir reçu un poignard. Cela parut ridicule avec raiſon : comme ſi Vettius n'eût pas pû trouver un poignard, à moins que le Conſul ne s'en mêlât. Et ce qui confondoit ici totalement l'impoſteur, c'eſt que

que le 13. Mai Bibulus avoit fait avertir Pompée de ſe tenir en garde contre les embûches que l'on pourroit tendre à ſa vie; & Pompée l'en avoit remercié. Pour ce qui regarde Paul-Emile, il étoit Queſteur en Macédoine dans le tems où Vettius le chargeoit d'avoir comploté de tuer Pompée. Ainſi le Sénat reconnut aiſément que tout cela n'étoit qu'une fourbe groſſiére: il fut dit que Vettius ſeroit mis en priſon, comme coupable de port d'armes ſuivant ſon propre aveu; & l'on ajouta au Décret, que ſi quelqu'un le tiroit de priſon, le Sénat regarderoit cette entrepriſe comme un attentat contre la République. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

C'étoit ſans doute contre Céſar que le Sénat prenoit cette précaution. Mais ce Conſul comptoit pour ſi peu de choſe l'autorité du Sénat, que dès le lendemain il produiſit Vettius ſur la Tribune aux harangues; & plaça ainſi ce ſcélérat avéré en un lieu d'où il avoit exclus dans ſa Préture Q. Catulus le premier citoyen de Rome, & dont il ne permettoit pas actuellement à ſon collégue d'approcher. Ici la ſcêne changea, & Vettius ne nomma plus les mêmes acteurs. Il ne fit aucune mention de Brutus: ce qui mon-

AN. R. 693. AV. J.C. 59. troit évidemment qu'on lui avoit dicté pendant la nuit ce qu'il devoit dire & ce qu'il devoit taire; & que Servilie, mére de Brutus, dont les liaiſons avec Céſar étoient anciennes & trop connues, avoit obtenu que ſon fils fût tiré d'affaire. Vettius en nomma d'autres, ſur qui il n'avoit pas jetté le moindre ſoupçon dans le Sénat, Lucullus, L. Domitius, qui étoit l'un des plus ardens ennemis de Céſar. Il ne nomma point Cicéron, mais il dit qu'un Conſulaire, éloquent, voiſin du Conſul, lui avoit dit que l'on avoit beſoin d'un nouveau * Servilius Ahala, ou d'un nouveau Brutus. Ce n'eſt pas tout encore: lorſque l'aſſemblée étoit déja congédiée, Vatinius, Tribun du Peuple, digne miniſtre des injuſtices de Céſar, rappella Vettius, lui demanda s'il n'avoit oublié aucun des complices: & Vettius nomma Piſon gendre de Cicéron, & ce M. Laterenſis, dont j'ai parlé au ſujet du ſerment auquel Céſar ſoumit les Candidats.

Ce n'étoient point là des actes juridiques. Vatinius entreprit de mettre l'affaire en régle, en propoſant au Peuple

* *Ahala avoit tué Sp. Malius, qui aſpiroit à la tyrannie. Voyez ci-deſſus Tom. II. l. V. au de Rome 315. Brutus, comme tout le monde ſait, avoit chaſſé les Rois.*

ple d'ordonner qu'il fût informé contre ceux qui avoient été dénoncés par Vettius, que le même Vettius fût admis à déposer contre eux en justice, & qu'on lui accordât des récompenses, que le Tribun mercénaire portoit fort loin. Mais l'imposture étoit trop mal concertée, pour pouvoir soutenir le grand jour d'un examen judiciaire. César appréhenda lui-même les suites d'une calomnie si insensée. Un matin Vettius fut trouvé étranglé dans la prison. Ce fut le salaire dont César * paya le service que ce scélérat lui avoit rendu. Il voulut faire tomber sur d'autres le soupçon de cette mort. Mais il ne trompa personne, & l'Histoire le charge de ce meurtre, horrible dans toutes ses circonstances.

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Suet. Caſ. c. 20. Cic. in Vatin.

Cicéron n'avoit pas craint beaucoup l'accusation, dont il s'étoit vû menacé. Mais la noirceur de cette intrigue l'affligea amérement. „ Je [a] suis ennuyé de „ la vie, disoit-il à Atticus, en la voyant „ si remplie de miséres. Rien au monde „ n'est plus malheureux que moi, ni „ rien de plus heureux que Catulus, qui „ a pû vivre avec dignité, & mourir

„ avant

* *Cicéron fait Vatinius auteur de cette mort. Mais ce n'est qu'un ménagement politique pour César.*

a Prorsus vitæ tædet: ita sunt omnia omnium miseriarum pleniſſima. ... Nihil me infortuna-

AN. R. 693. AV. J.C. 59. „ avant que d'être témoin de tant de „ maux. „

Danger qui menace Cicéron de la part de Clodius.

Un orage plus violent ſe préparoit contre lui. Clodius étoit déſigné Tribun du Peuple, & dreſſoit ſes batteries pour ſatisfaire enfin ſa vengeance ſur celui qui par trop de ſincérité l'avoit mis en danger de périr. Cicéron prévoyoit depuis long-tems cet orage, & il lui eût été bien facile de le conjurer, s'il eût voulu ſe livrer aux volontés des puiſſans. Céſar & Pompée avoient fait de grandes avances vers lui, & s'étoient efforcés par toutes ſortes de voies de l'attacher à eux. Il ne put jamais s'y réſoudre; & ferme dans ſes principes, tout ce qu'il crut qu'il lui fût permis de donner au ſoin de ſa ſûreté, ce fut de ne point provoquer la colére des Triumvirs par une réſiſtance ouverte. Encore étoit-il aiſé de reconnoître, à travers tous les ménagemens dont il uſoit, qu'il improuvoit leur conduite, & la regardoit comme une vraie tyrannie. Les Triumvirs n'ayant pû le gagner par les careſſes, avoient enſuite tenté de l'intimider, en faiſant paſſer Clodius à l'état de plébéïen. Cicéron ſentit le coup, &

Conduite de Pompée & de Céſar à l'égard de Cicéron dans cette conjoncture.

tius, nil fortunatius eſt Catulo, quum ſplendore vitæ, tum hoc tempore. *Cic.* II. *ad Att.* 24.

& s'envelopa encore davantage dans le ſilence ſur les affaires publiques, dans la réſerve, dans la précaution: mais il ne donna aucun ſigne d'approbation à des entrepriſes violentes, qui tendoient manifeſtement à l'oppreſſion de la liberté. AN. R. 693. AV. J. C. 59.

Il paroît que Pompée & Céſar prirent alors leur parti d'éloigner de Rome, à quelque prix que ce pût être, un homme qui leur nuiſoit, & qu'ils ne pouvoient réuſſir à gagner. Pompée, profondément diſſimulé, continuoit d'accabler Cicéron de careſſes. Il l'aſſuroit que Clodius ne l'inquiéteroit en rien, & il ſe vantoit d'avoir exigé ſur ce point non ſeulement la parole, mais le ſerment, du Tribun déſigné. Céſar agiſſoit plus franchement. Il offroit à Cicéron ou une Ambaſſade libre, (j'ai expliqué plus haut ce que c'étoit chez les Romains) ou l'emploi de Lieutenant Général auprès de ſa perſonne dans les Gaules. Tout cela mettoit Cicéron dans une grande perpléxité. Il craignoit Clodius: il avoit une extrême répugnance à quitter Rome. Les promeſſes de Pompée, qui flattoient ſon inclination, le déterminérent à prendre le parti de reſter, comptant ou que Clodius ne

AN. R. 693. AV. J.C. 59. l'attaqueroit pas, ou qu'une protection plus puiſſante le ſoutiendroit. Atticus l'exhortoit néantmoins à ſe défier de Pompée. Cicéron s'obſtina à le croire.

Cic. II. ad Att. 19. & 20. „ Il [a] eſt trompé par Clodius, lui répondoit-il, „ mais il ne trompe pas. Je „ puis bien me mettre en garde contre „ la fraude: mais ne le pas croire, c'eſt „ ce qui eſt plus fort que moi. „

Devons-nous penſer en effet que Pompée le trompât, & que par des menſonges groſſiers il lui tendît un piége, pour l'engager à demeurer dans la ville, & ainſi à ſe faire exiler? C'eſt ce qui a peine à entrer dans mon eſprit. Pompée lui diſoit vrai, mais il ne lui diſoit pas tout. C'étoit de concert avec lui que Céſar faiſoit à Cicéron les offres dont j'ai parlé: & les promeſſes de Pompée ſuppoſoient de la part de Cicéron l'acceptation de l'une de ces offres. Si en effet il eût reçu un bienfait de leur main, il devenoit dépendant d'eux: & c'étoit tout ce qu'ils vouloient. Il me paroît étonnant que Cicéron, avec tout ce qu'il avoit de lumiéres & de pénétration, n'ait pas découvert ce jeu de

[a] Non me ille fallit, ſed ipſe fallitur.... Alterum facio, ut credam; alterum, ut non credam, facere non poſſum.

de Pompée & de Céſar, dont l'union étroite lui étoit connue ; & qu'il n'ait pas compris ce que ſouſentendoient tous les diſcours obligeans que Pompée lui tenoit. AN. R. 693. AV. J.C. 59.

Il ne ſongea donc qu'à ſe fortifier, en s'attachant de plus en plus tout ce qui reſtoit de bons citoyens dans Rome. Il avoit mérité leur affection dans ſon Conſulat ; il s'étoit vû alors maître des affaires par leur moyen. Il crut avec ce même ſecours pouvoir au moins ſe défendre dans l'occaſion préſente : & il comptoit tellement ſur ſes forces, qu'il répéte plus d'une fois à Atticus dans ſes lettres, qu'il attend Clodius de pied ferme, & qu'il déſire d'en venir aux mains.

Clodius empêche Bibulus de haranguer le Peuple en ſortant du Conſulat. *Dio.*

Le Tribun donna tout d'abord à connoître l'eſprit ſéditieux qui l'animoit, en faiſant à Bibulus le même affront que Métellus Népos avoit fait à Cicéron au ſortir du Conſulat. Clodius empêcha Bibulus de faire une harangue au Peuple, & ne lui permit de parler que pour prêter le ſerment qui étoit d'uſage. On ne peut pas douter que Céſar ne fût en cela de concert avec le Tribun : & il couronna par ce dernier trait toutes les inſultes qu'il

AN. R. 693. AV. J. C. 59. avoit faites à ſon collégue. Céſar ſortit ainſi de charge, ayant, ſuivant le mot de Cicéron, confirmé [a] & ſolidement établi dans ſon Conſulat la tyrannie dont il avoit formé le projet & jetté les fondemens dès le tems de ſon Edilité.

a Cæſarem in Conſulatu confirmaſſe regnum, de quo Ædilis cogitarat. *Suet. Cæſ. c. 9.*

LIVRE TRENTE-NEUVIÉME.

EXIL & rétabliſſement de Cicéron. L'iſle de Chypre réduite en Province Romaine. Quelques autres faits moins importans. Ans de Rome 694. & 695.

§. I.

Défaut de mémoires ſur le détail des intrigues ſecrettes qui opérérent l'exil de Cicéron. Clodius ſoutenu par les deux Conſuls. Leur caractére. Les Triumvirs favoriſent Clodius. Clodius pour ſe préparer les voies à attaquer Cicéron, propoſe différentes Loix : pour la diſtribution gratuite du bled : pour le rétabliſſement des confréries d'Artiſans : pour la diminution de la puiſſance des Cenſeurs : pour l'abolition des loix Ælia & Fuſia. Cicéron, trompé par Clodius, laiſſe paſſer tranquillement toutes

ces loix. Clodius propoſe une loi qui condamne à l'exil quiconque aura fait mourir un citoyen ſans forme de procès. Cicéron prend le deuil. Réfléxions ſur cette démarche. Tous les Ordres de l'Etat s'intéreſſent pour Cicéron. Loi propoſée par Clodius pour aſſigner des gouvernemens aux Conſuls. Le Sénat, par délibération publique, prend le deuil avec Cicéron. Clodius arme toute la canaille de Rome. Emportemens de Gabinius. Ordonnance des Conſuls, qui enjoint aux Sénateurs de quitter le deuil. Piſon déclare nettement à Cicéron qu'il ne prétend point le défendre. Pompée l'abandonne. Aſſemblée du Peuple, où les Conſuls & Céſar s'expliquent d'une façon déſavantageuſe pour la cauſe de Cicéron. Double danger pour Cicéron, de la part de Clodius, & de la part des Conſuls & de Céſar. Hortenſius & Caton conſeillent à Cicéron de ſe retirer. Il ſort de Rome. Songe de Cicéron. Loi portée contre Cicéron nommément. Obſervations ſur cette Loi. Elle paſſe : & en même tems celle qui regardoit les départemens des Conſuls. Biens de Cicéron vendus : ſes maiſons pillées par les Conſuls. Clodius s'empare du terrain de la maiſon de Cicé-

ron.

ron, & en conſacre une partie à la déeſſe de la Liberté. Cicéron, rebuté par le Préteur de Sicile, paſſe en Gréce, & vient à Dyrrachium. Plancius lui donne un aſyle à Theſſalonique. Douleur exceſſive de Cicéron. Ses plaintes contre ſes amis. Juſtification de leur conduite. Apologie de Cicéron ſur l'excès de ſa douleur. Réflexion de Plutarque ſur la foibleſſe de Cicéron. Caton & Céſar partent, l'un pour l'iſle de Chypre, l'autre pour la Gaule. Droits prétendus par les Romains ſur l'Egypte & ſur l'iſle de Chypre. Clodius offenſé par Ptolémée Roi de Chypre. Loi de Clodius pour réduire cette iſle en province Romaine. Le Roi de Chypre n'a pas le courage de jetter ſes tréſors dans la mer. Il ſe fait mourir par le poiſon. Exactitude exceſſive de Caton à recueillir les tréſors de ce Roi. Précautions qu'il prend pour le tranſport. Ses livres de compte perdus. Son retour à Rome. Chicanes que lui fait inutilement Clodius. Edilité de Scaurus. Faſte incroyable des jeux qu'il donne au Peuple. Jeux donnés par Curion.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

L. CALPURNIUS PISO. A. GABINIUS.

Défaut de mémoires sur le détail des intrigues secretes qui opérérent l'exil de Cicéron.

C'EST sous le Consulat de Pison & de Gabinius que Cicéron fut exilé. Si nous avions des lettres écrites par lui à Atticus dans les tems dont nous allons parler, comme nous en avons de ceux qui ont précédé immédiatement, nous serions pleinement informés de toutes les intrigues & de toutes les manœuvres que l'on fit jouer pour parvenir à le perdre. Mais Cicéron, dès qu'il avoit vû que le danger devenoit sérieux, avoit pressé Atticus de se rendre promptement auprès de lui. „Si [a] vous m'ai„mez, lui disoit-il, autant que vous „m'aimez certainement, donnez-m'en „une preuve en venant ici avec toute „la diligence possible. Si vous dormez, „éveillez-vous; si vous êtes éveillé, „mettez-vous en marche; si vous êtes „en marche, courez; si vous courez, „ce

a Si me amas tantùm, quantùm profectò amas; si dormis, expergiscere; si stas, ingredere; si ingrederis, curre; si curris, advola. Credibile non est, quantum ego in consiliis & prudentiâ tuâ, quodque maximum est, quantum in amore & fide ponam. *Cic. ad Att.* II. 23.

„ce n'eſt pas aſſez encore, volez. Vous „ne ſauriez croire combien je compte „ſur vos conſeils, ſur votre prudence, „& , ce qui eſt le capital, ſur votre „amitié pour moi.„ Atticus, en ami fidéle, ne manqua pas de ſe rendre à des exhortations ſi preſſantes. Ainſi Cicéron n'eut plus lieu de lui écrire, juſqu'à ce qu'il fut obligé lui-même de ſortir de Rome: & pour les faits que nous avons à raconter, il ne nous aide guéres que par ſes harangues, dans leſquelles il s'en faut bien qu'il parle à cœur ouvert, comme dans des lettres à un intime ami. Il ne laiſſera pas de nous être encore plus utile, & de nous fournir plus de lumiéres, que les Hiſtoriens Grecs, qui n'entrent pas dans tout le détail qu'on ſouhaiteroit, & ſur l'exactitude deſquels il n'eſt pas poſſible de prendre une entiére confiance.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Clodius ſe trouvoit dans la poſition la plus favorable pour opprimer Cicéron. Il avoit les deux Conſuls pour lui: & cette année démentoit la remarque de Catulus, qui diſoit que rarement la République avoit un Conſul méchant; mais que jamais, ſi l'on en excepte les tems de la tyrannie de Cinna, il n'étoit arrivé qu'elle en eût deux méchans à la fois.

Clodius ſoutenu par les deux Conſuls. Leur caractére. *Cic. poſt red. in Sen. de Har.*

AN. R. 694. AV. J.C. 58. fois. Catulus raſſuroit Cicéron par cette obſervation, en lui promettant toujours l'un des deux Conſuls au moins pour défenſeur.

Reſp Pro domo. Pro Sext. in Piſ. & alibi. Plut. Cic. Dio. l. XXXVIII. Il eſt vrai que pour peu qu'un Conſul eût des ſentimens dignes de ſa place, il ne pouvoit manquer de ſoutenir la cauſe de Cicéron, qui étoit celle de la puiſſance Conſulaire & du Sénat. Car le prétexte que l'on prenoit pour l'attaquer, étoit la mort de Lentulus & de ſes complices. Or Cicéron n'avoit rien fait contre ces ſcélérats, que comme Conſul & en vertu d'un Sénatusconſulte. Et tous les Ordres de l'Etat, dans le danger de Cicéron, ſe déclarérent ſi hautement pour lui, que s'ils avoient eu un Conſul à leur tête, jamais Clodius n'auroit pû réuſſir dans ſon injuſte & criminelle entrepriſe. Mais quoique je ne prétende pas adopter en plein les invectives de Cicéron contre Piſon & Gabinius, dans leſquelles on ne peut diſconvenir que la paſſion ne l'ait emporté trop loin, les faits parlent: & il eſt conſtant que rarement avoit-on vû dans la ſuprême Magiſtrature de Rome un couple auſſi malfaiſant & auſſi vendu à l'iniquité.

Gabinius ancien ami de Catilina, étoit

étoit débauché de profeſſion ; l'un de ces hommes qui ont perdu toute pudeur, & qui font trophée du vice ; vil flatteur de Pompée, au crédit énorme duquel il devoit uniquement ſon élévation. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Piſon portoit un nom, qui ſembloit conſacré à la vertu ; & il en affectoit les dehors, un air ſévére, des maniéres ſérieuſes & triſtes, qui annonçoient preſque l'auſtérité, un grand éloignement du luxe, & un goût de ſimplicité dans ſes équipages, dans ſon habillement, & ſur toute ſa perſonne. Par là il avoit impoſé non ſeulement au Public, mais à Cicéron lui-même, qui avoit d'autant plus aiſément eſpéré trouver en lui de l'appui, que ſon gendre étoit de la même famille & portoit le même nom que ce Conſul. Mais Piſon n'étoit rien moins que ce qu'il vouloit paroître. C'étoit un vrai Epicurien, non ſeulement pour la ſpéculation, mais pour la pratique. Cicéron lui reproche des mœurs tout-à-fait corrompues. Ce n'eſt pas là-deſſus que j'inſiſte. Ce que j'obſerve principalement, c'eſt que Piſon louoit & ſuivoit ces maximes Epicuriennes, qui vont à la deſtruction de toute ſociété : que le ſage ne penſe qu'à

ſoi,

AN. R. 694. AV. J.C. 58. foi, & rapporte tout à ſon utilité : qu'un homme ſenſé ne doit point ſe fatiguer du ſoin & de l'embarras des affaires publiques : que rien n'eſt plus excellent qu'une vie oiſive, & toute remplie par les plaiſirs : & qu'au contraire il y a de la folie & une ſorte de fanatiſme à penſer que l'on doive reſpecter les loix de l'honneur, procurer le bien public, conſulter dans la conduite de la vie ſon devoir, & non ſon intérêt ; enfin s'expoſer aux dangers, aux bleſſures, à la mort même pour la patrie. Piſon gâté par ces principes ſi pernicieux, ſur tout dans un ſouverain Magiſtrat, & Gabinius conduit au même but par inſtinct & par la ſeule corruption de ſon cœur, ſe concertérent aiſément avec Clodius : & moyennant de bons gouvernemens de provinces, qui leur furent promis par ce Tribun, ils ſe montrérent tous deux prêts à ſeconder ſes fureurs.

Les Triumvirs favoriſent Clodius.

Le Triumvirat acheva de rendre l'entrepriſe de Clodius infaillible, ſinon en agiſſant avec lui, du moins en lui tenant lieu de corps de réſerve. Craſſus avoit toujours haï Cicéron, qui lui rendoit bien le change. Céſar étoit piqué de ſon obſtination à refuſer toutes ſes offres :

offres : & ſur-tout comme il ne doutoit point que les défenſeurs de l'Ariſtocratie, au premier rayon de liberté, ne fiſſent les derniers efforts pour renverſer tout l'ouvrage de ſon Conſulat, il vouloit leur ôter les deux hommes qui pouvoient être regardés comme les colonnes de ce parti, Cicéron & Caton. C'eſt pour cela que Clodius donna à Caton, comme je le dirai dans la ſuite, un emploi, qui l'obligeoit de ſortir de l'Italie. Pour ce qui eſt de Cicéron, Céſar étoit diſpoſé à le ſauver, s'il eût pû ſe réſoudre à quitter Rome : ſur ſon refus, il le livra à la vengeance de Clodius. Et il avoit cette opération tellement à cœur, qu'étant ſorti de la ville avec la qualité de Proconſul, & n'ayant plus la liberté d'y rentrer, il ſe tenoit dans les fauxbourgs, faiſant la guerre à l'œil, & ayant ſes troupes toutes prêtes, en cas qu'il en eût été beſoin. Pompée ne pouvoit point ſe ſéparer de Craſſus & de Céſar. Il garda néantmoins un peu plus de meſures. Mais s'il ne contribua pas poſitivement à opprimer Cicéron, au moins eſt-il certain qu'il l'abandonna. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Malgré tant de forces réunies, la cauſe de Cicéron étoit ſi belle, & les gens Clodius, pour ſe préparer

An. R. 694. Av. J.C. 58. gens de bien rangés autour de lui, le Sénat & l'Ordre des Chevaliers également zêlés pour ſa défenſe, lui formoient un ſi puiſſant parti, que ſon ennemi crut avoir beſoin de prendre de grandes précautions, avant que de l'attaquer. Dès le troiſiéme jour de Janvier, Clodius commença à dreſſer ſes batteries, & à propoſer différentes loix, ſoit pour ſe gagner la faveur de toutes ſortes de perſonnes, ſoit pour écarter les obſtacles par leſquels on pourroit entreprendre de l'arrêter.

les voies à attaquer Cicéron, propoſe différentes loix.

Cic. in Piſ. n. 9. & ibid. Aſcon.

Pour la diſtribution gratuite du bled.

L'une de ces loix regardoit la diſtribution de bled qui ſe faiſoit aux citoyens à très vil prix. C. Gracchus auteur de cette largeſſe avoit voulu que le bled fût donné à un demi-as & un tiers d'as, c'eſt-à-dire environ ſix deniers de notre monnoye le boiſſeau. Un prix ſi bas n'étoit pas à charge aſſurément même aux plus pauvres. La loi de Clodius en affranchiſſoit les citoyens, & ordonnoit que la diſtribution du bled fût purement gratuite. C'étoit un objet conſidérable pour la République, s'il eſt vrai, comme le dit Cicéron, que par ce retranchement elle ſe trouvoit appauvrie preſque de la cinquiéme partie de ſes revenus.

Cic. pro Sext. n. 55.

Une

Une ſeconde loi rétabliſſoit ou inſtituoit des eſpéces de confréries d'artiſans. L'uſage en étoit ancien dans Rome, puiſqu'il en eſt fait mention dans les loix des douze Tables, & que nous en trouvons une de marchands établie peu d'années après l'expulſion des Tarquins : & même l'inſtitution en remontoit juſqu'au régne de Numa. Néantmoins ces confréries, compoſées de petites gens, qui s'aſſembloient, qui célébroient des fêtes, qui donnoient des jeux, parurent dans la ſuite au Sénat dangereuſes pour la tranquillité publique : & après avoir ſubſiſté pluſieurs ſiécles, depuis neuf ans elles avoient été toutes ſupprimées. Clodius ne ſe contenta pas de renouveller les anciennes : il en créa de nouvelles, qu'il forma de la plus vile canaille. C'étoient des troupes toujours prêtes à ſes ordres, & capables d'exécuter ſous lui les plus grandes violences.

An. R. 694. Av. J C. 58.

Pour le rétabliſſement des confréries d'artiſans. *T. L.* II. 27. *Plin.* XXXIV. 1.

Sa troiſiéme loi énervoit & détruiſoit preſque l'autorité de la Cenſure, & devenoit par là extrémement agréable à un très-grand nombre de citoyens, & ſpécialement de Sénateurs, dont la conduite déréglée les mettoit dans le cas de craindre une Magiſtrature ſévére, qui les menaçoit de les réduire aux régles.

Pour la diminution de la puiſſance des Cenſeurs.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

régles du devoir, ou de les flétrir s'ils y manquoient. Clodius les délivroit de cette crainte, en ordonnant que les Cenſeurs ne pûſſent ni dégrader un Sénateur, ni noter aucun citoyen, qui n'eût été préalablement accuſé dans les formes devant eux: au lieu qu'auparavant les Cenſeurs, quand ils étoient d'accord, flétriſſoient d'office ceux dont les mœurs leur paroiſſoient répréhenſibles, ſans avoir beſoin d'être provoqués par le miniſtére d'un accuſateur.

Pour l'abolition des loix Ælia & Fuſia.

Par ces loix Clodius ſe faiſoit des amis & des partiſans: mais il ſavoit que parmi ſes collégues & dans le Collége des Préteurs, il y avoit des hommes qu'il ne pouvoit pas eſpérer de gagner: il craignoit de leur part divers obſtacles, & notamment celui qui ſe tiroit des auſpices. On ſait quelle étoit la ſuperſtition des Romains par rapport aux préſages, & ſur-tout par rapport aux ſignes qu'ils croyoient leur venir du ciel. C'étoit là un des plus puiſſans reſſorts de la politique des Sénateurs, pour empêcher les entrepriſes ſéditieuſes de ceux qui cherchoient à flatter le Peuple. Auſſi les loix Ælia & Fuſia, qui déclaroient nul de plein droit tout ce qui ſe feroit au mépris des auſpices, ſont

ſont appellées en mille endroits de Cicéron, les remparts les plus fermes de la paix & de la tranquillité de l'Etat. Un Magiſtrat, qui s'étoit mis à conſulter les auſpices, s'il le faiſoit ſignifier à ſon collégue, ou à un Tribun qui envoyoit le Peuple aux ſuffrages, arrêtoit tout dans le moment : & il n'étoit plus permis de paſſer outre de tout le reſte du jour. Bibulus avoit ſouvent employé cette voie à l'égard de Céſar, qui agiſſant de hauteur, mépriſa les ſignifications de ſon collégue, & pouſſa juſqu'au bout ſes entrepriſes. Clodius voulut une bonne fois ſe débarraſſer de cette inquiétude, en faiſant ſtatuer par le Peuple, qu'il ne fût permis à aucun Magiſtrat de conſulter les Auſpices, pendant que les Tribus ſeroient occupées à délibérer. Cette même loi de Clodius aboliſſoit auſſi la diſtinction des jours dans leſquels les aſſemblées du Peuple pouvoient ou ne pouvoient pas ſe tenir : diſtinction ménagée de toute antiquité pour mettre un frein à la licence populaire. Clodius ordonnoit au contraire que tous les jours marqués dans le Calendrier comme jours d'audience du Préteur, fuſſent également libres pour propoſer des loix & pour en délibérer. Il

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

A.N. R. 694. Av. J. C. 58.

Cicéron, trompé par Clodius, laisse passer tranquillement toutes ces loix.

Il ne falloit pas avoir toute la pénétration d'esprit qu'avoit Cicéron pour comprendre que ces loix étoient des machines dirigées contre lui, & qui préparoient les voies aux assauts qu'on se proposoit de lui livrer. Aussi prit-il d'abord le parti d'agir avec vigueur pour empêcher qu'elles ne passassent. La plupart des Tribuns étoient bien intentionnés pour lui : mais sur-tout L. Mummius * Quadratus, le plus fidéle & le plus courageux ami qu'eût Cicéron parmi les Magistrats de cette année, résolut de s'opposer en forme aux loix de Clodius. Celui-ci eut recours à la ruse. Il feignit de n'avoir aucun mauvais dessein contre Cicéron. Il changea de langage à son égard : plus de menaces, plus d'invectives : il rejettoit sur Térentia la cause de leur inimitié : enfin il promit solennellement de ne rien entreprendre contre Cicéron, s'il ne mettoit point obstacle à ses loix. Je ne puis concevoir ni expliquer la facilité avec laquelle Cicéron, & sur-tout Atticus, donnérent dans un piége si grossier. Le fait est que Cicéron, de l'avis de son ami,

* *Les meilleures éditions de Cicéron varient sur le nom de ce Tribun. Je le trouve appellé tantôt* Mummius, *tantôt* Ninnius. *Entre les deux noms j'ai choisi le plus connu.*

ami, consentit à demeurer tranquille : Mummius ne fit point d'opposition ; & les loix passérent. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Alors Clodius leva le masque, & proposa une nouvelle loi, qui prononçoit la peine d'exil contre quiconque feroit ou auroit fait mourir un citoyen sans forme de procès : & afin que cette loi éprouvât moins de difficultés, il y joignit, ou peut-être avoit-il fait précéder une défense aux Tribuns d'user contre elle de leur droit d'opposition. Cette restriction opposée au droit des Tribuns n'étoit pas sans exemple : & C. Gracchus s'en étoit servi dans un cas favorable au Sénat, en déférant à cette Compagnie la décision souveraine des départemens des Consuls, sans qu'il fût permis aux Tribuns d'y mettre obstacle. Clodius propose une loi qui condamne à l'exil quiconque aura fait mourir un citoyen sans forme de procès.

Cicéron n'étoit point nommé dans la loi de Clodius. Cependant dès qu'elle fut proposée, il prit le deuil, & commença à supplier le Peuple de la même façon que s'il eût été accusé nommément. Il se reprocha dans la suite cette démarche comme une faute, & prétendit qu'il auroit dû ou compter pour rien cette loi, ou même la louer. J'avoue que j'ai peine à comprendre comment Cicéron prend le deuil. Réflexions sur cette démarche. *Cic. ad Att.* III. 15.

il

AN. R. 694. AV. J. C. 58.

il auroit pû louer une loi qui étoit le fondement de l'affaire criminelle qu'on vouloit lui ſuſciter, à moins qu'il ne ſoutînt qu'un citoyen condamné à mort par le Sénat pour cauſe de conſpiration contre la République, étoit jugé dans les formes : ce qui pourtant étoit contraire au droit commun. Car le Peuple ſeul aſſemblé en Comices par Centuries pouvoit juger un citoyen accuſé du crime de haute trahiſon.

Dion préſente la choſe ſous une autre face : & ſuppoſant, comme il eſt vrai, que la mort de Lentulus étoit ſuffiſamment indiquée par les termes de la loi, il obſerve que cette loi attaquoit le Sénat en corps, qui à l'occaſion de la conjuration de Catilina avoit donné aux Conſuls un pouvoir illimité, & qui avoit rendu le décret en vertu duquel Lentulus & ſes complices furent étranglés dans la priſon. Selon cette idée, la faute de Cicéron ſeroit d'avoir fait ſa cauſe propre de ce qui étoit la cauſe du Sénat.

Dans le vrai, tout cela ne me paroît point toucher au but. La réfléxion de Cicéron eſt celle d'un homme que le malheur a abbatu & accablé, & qui en conſéquence blâme tout le paſſé, parce que

que le ſuccès n'y a pas répondu. L'obſervation de Dion auroit lieu, ſi Cicéron en ſe faiſant l'application de la loi eût réfroidi le zêle du Sénat à ſon égard. Mais cette Compagnie ayant pris fait & cauſe pour lui avec toute la force imaginable, je demande quel eſt ici le tort que ſe faiſoit Cicéron. Une ſeule voie lui étoit ouverte pour prévenir le malheur dont il étoit menacé : c'étoit de ſe rendre favorables les Triumvirs, en acceptant la Lieutenance générale que Céſar lui avoit offerte. L'ayant refuſée une fois, il lui étoit impoſſible d'éviter l'exil. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Tous les Ordres de l'Etat s'intéreſſent pour Cicéron.

Cicéron eut d'ailleurs tout le ſecours & tout l'appui qu'il pouvoit déſirer. Lorſqu'il prit le deuil, preſque tous les Chevaliers le prirent avec lui : & vingt mille jeunes gens, la fleur de la Nobleſſe Romaine, ayant à leur tête le fils de Craſſus, accompagnoient par tout Cicéron, ſollicitant le Peuple en ſa faveur. Ce jeune Craſſus avoit beaucoup de mérite, & l'amour de la vertu & des Lettres lui avoit inſpiré un très vif attachement pour Cicéron. Tous les différens Ordres de la République, toutes les villes d'Italie témoignérent leurs inquiétudes & leurs allarmes ſur le danger d'un ſeul homme. Le Sénat ſurtout

AN. R. 694. AV. J.C. 58. s'intéreſſa vivement pour une cauſe qui étoit la ſienne, & recourut aux Conſuls, les ſollicitant & les ſommant de prendre ſur eux, comme ils y étoient obligés par le devoir de leur place, la défenſe de Cicéron.

Loi propoſée par Clodius pour aſſigner des Gouvernemens aux Conſuls.

Mais quelle eſpérance pouvoit-on avoir, que des Conſuls vendus au Tribun ſe réſoluſſent à agir contre lui? En même tems que Clodius avoit propoſé ſa loi pour perdre Cicéron, il en avoit propoſé une autre pour aſſigner aux Conſuls de grands & importans Gouvernemens, à Piſon celui de la Macédoine, à Gabinius celui de la Cilicie. Ainſi non ſeulement le complot étoit manifeſte, mais encore le ſalaire, que ces indignes Magiſtrats ſe faiſoient payer pour livrer au Tribun ſa victime.

Le Sénat, par délibération publique, prend le deuil avec Cicéron.

Cependant Gabinius étant venu au Sénat, (car Piſon en conſéquence d'une indiſpoſition vraie ou ſimulée ne s'y trouva pas) toute la Compagnie conjura avec larmes le Conſul préſent de ſe charger d'une ſi belle cauſe; de mettre en délibération l'affaire de Cicéron; & de propoſer, ſelon le vœu général de tous les Sénateurs, que l'on prît le deuil avec lui. Les Chevaliers adreſſérent auſſi à Gabinius une Députation tendante aux mêmes

mêmes fins, à la tête de laquelle étoient deux illuſtres Conſulaires, Hortenſius & Curion. Le Conſul rebuta avec dédain les priéres de tant de grands perſonnages, qui ſe jettoient à ſes pieds. Alors le Tribun Mummius, ſuivant le droit de ſa charge, mit en délibération ce que le Conſul avoit refuſé de propoſer : & il fut rendu un décret portant que tous les Sénateurs prendroient le deuil, comme dans une calamité publique. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Cicéron a bien raiſon de ſe faire honneur d'une telle délibération. "[a] O jour, s'écrie-t-il, „ funeſte pour le Sénat & „ pour tous les gens de bien, funeſte „ pour la République, mais auſſi glo„ rieux pour moi dans toute la poſtérité, „ qu'il m'étoit douloureux dans le mo„ ment par les maux qu'il m'annonçoit! „ Quel eſt celui à qui jamais il ſoit arrivé „ rien de ſi honorable ? Tous les gens „ de bien de leur propre mouvement, „ tous les Sénateurs par une délibération „ publique prennent le deuil en faveur

[a] O diem illum, judices, funeſtum Senatui boniſque omnibus, Reipublicæ luctuoſum, mihi ad domeſticum mœrorem gravem, ad poſteritatis memoriam glorioſum! Quid enim quiſquam poteſt ex omni memoria ſumere illuſtrius, quàm pro uno cive & bonos omnes

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

„ d'un ſeul citoyen : & cela dans l'uni-
„ que vûe de témoigner leur douleur,
„ & non, ſuivant la coûtume, pour
„ rendre leurs priéres plus touchantes.
„ Car qui pouvoient-ils prier, puiſque
„ tous étoient dans les larmes ; & que
„ c'étoit une marque ſuffiſante pour être
„ reconnu méchant citoyen, que de
„ n'avoir pas pris le deuil ? „

Clodius arme toute la canaille de Rome.

Pro Sext. n. 34.

Clodius entra en fureur, en voyant les efforts que l'on faiſoit pour arracher de ſes mains celui qu'il vouloit proſcrire. Il avoit pris dès auparavant la précaution de s'entourer de gens en armes. Il avoit enrollé, ſous prétexte de ces confréries qui venoient d'être renouvellées par ſa loi, toute la canaille de Rome & la lie des eſclaves. Déja il avoit fait uſage de cette eſcorte digne de lui, pour inſulter Cicéron, pour le couvrir de boue, & lui faire mille avanies, pendant que ce reſpectable ſuppliant parcouroit la place & la ville, implorant la protection des citoyens. Il avoit rempli d'armes & de gens

privato conſenſu, & univerſum Senatum publico conſilio mutaſſe veſtem ! Quæ quidem tum mutatio non deprecationis causâ eſt facta, ſed luctus. Quem enim deprecarentur, quum omnes eſſent ſordidati, quumque hoc ſatis eſſet ſigni, eſſe improbum, qui muratâ veſte non eſſet ? *Cic. pro Sext. n.* 27.

gens armés le Temple de Caſtor, & en ayant ôté les degrés, il en avoit fait comme une citadelle, qui dominoit ſur la Place, & qui le rendoit maître abſolu de tout ce qui pouvoit s'y paſſer. Alors donc ayant autour de lui une partie de ſes troupes, & l'autre dans le Temple qui lui ſervoit de forteresſe, il cita à comparoître devant le Peuple les députés de l'Ordre des Chevaliers, qui avoient été ſe préſenter au Conſul: & au lieu de leur permettre d'expoſer leurs raiſons, il les livra aux outrages & aux coups de ce vil amas de populace dont il étoit environné. Hortenſius penſa être tué par ces furieux. Un autre Sénateur, qui ſe nommoit Vibienus, fut ſi maltraité qu'il en mourut peu de tems après. AN. R. 694. AV. J. C. 58. *Pro Mil. n.* 37.

Emportemens de Gabinius.

Gabinius ne garda pas plus de meſures. Il ſortit tout troublé de l'aſſemblée du Sénat dont je viens de parler, & ayant convoqué celle du Peuple, il y parla comme n'eût oſé faire, dit Cicéron, Catilina vainqueur. Il dit „ qu'il „ avoit pitié de l'erreur de ceux qui „ croyoient que le Sénat fût encore „ quelque choſe dans la République. „ Que pour ce qui regardoit les Cheva„ liers Romains, il alloit leur faire por„ ter la peine de l'appui qu'ils avoient *Poſt red. in Sen. n.* 12. *Pro Sext. n.* 28.

AN. R. 694. AV. J. C. 58.

,, prêté à Cicéron dans ſon Conſulat. ,, Que le tems étoit venu pour ceux qui ,, avoient alors été dans la crainte, (il entendoit les conjurés) ,, de ſe vanger ,, de leurs ennemis. ,, Ces diſcours ſont aſſurément bien étranges dans la bouche d'un Conſul, & prouvent que Gabinius ne cherchoit pas même à déguiſer ſes deſſeins criminels ſous des couleurs favorables. Ses actions furent conformes à ſon langage : & ſur le champ, par une entrepriſe inouïe & ſans exemple, il relégua à deux cens milles de Rome un illuſtre Chevalier Romain, nommé L. Lamia, qui s'étoit diſtingué par ſon zêle pour la cauſe de Cicéron.

[Ordonnance des Conſu's, qui enjoint aux Sénateurs de quitter le deuil.

Peu de tems après on vit paroître une ordonnance des Conſuls qui enjoignoit aux Sénateurs de quitter le deuil, & de reprendre l'habillement de leur état : ordonnance [a] tyrannique, qui laiſſant ſubſiſter les cauſes de la douleur, en interdiſoit les marques ; & qui arrêtoit les pleurs par des menaces, & non en préſentant des motifs de conſolation. Piſon

a Quis hoc fecit ulla in Scythia tyrannus, ut eos quos luctu afficeret, lugere non ſineret ? Mœrorem relinquis, mœroris aufers inſignia. Eripis lacrymas non conſolando, ſed minando. *Cic. in Piſ. n.* 18.

Piſon faiſoit bien connoître par cette démarche qu'il étoit d'intelligence avec Gabinius. Il le déclara nettement à Cicéron vers ce même tems, dans une viſite que celui-ci vint lui rendre, accompagné de ſon gendre C. Piſon. „ Gabinius, dit le Conſul à Cicéron, „ eſt abymé: il ne peut ſe ſoutenir que „ par un Gouvernement de Province. „ Le Sénat ne le lui donnera pas: il „ l'attend du Tribun. Moi, j'ai de la „ déférence pour mon collégue, comme „ vous en avez eu pour le vôtre dans „ votre Conſulat. N'eſpérez aucun appui „ de la part des Conſuls. Chacun eſt ici „ pour ſoi. „ AN. R. 694. AV. J.C. 58. Piſon déclare nettement à Cicéron qu'il ne prétend point le défendre. *In Piſ. n.* 12.

Reſtoit Pompée, en qui Cicéron avoit toujours eu beaucoup de confiance, & qui l'auroit réellement ſauvé, s'il eût eu autant de bonne volonté, que de pouvoir. Mais Clodius diſoit hautement, & répétoit dans toutes ſes harangues, que les trois plus puiſſans citoyens, Céſar, Craſſus, & Pompée, étoient d'accord avec lui, & réſolus de le ſoutenir. Pompée ſe taiſoit: & par un ſilence ſi expreſſif dans de telles circonſtances, il autoriſoit ſuffiſamment les diſcours du Tribun. Les ennemis de Cicéron, voulant même fournir un pré- Pompée l'abandonne.

AN. R. 694. AV. J. C. 58. texte à Pompée de s'éloigner de ſon amitié, imaginoient des embûches, des deſſeins d'attenter à ſa vie; & chargeoient de ces ſoupçons un homme auſſi éloigné par caractére d'un deſſein ſi noir, qu'incapable d'y penſer dans un tems où ſes propres dangers & ſes craintes ne l'occupoient que trop. Cependant Pompée, ſoit peut-être pour accréditer ces bruits, ſoit pour éviter les ſollicitations, ſoit par honte, avoit quitté Rome, & ſe tenoit à la campagne dans une maiſon qu'il avoit près d'Albe.

Cicéron ne put ſe réſoudre à renoncer à l'eſpérance du ſecours de Pompée, ſans avoir fait les derniéres tentatives. Il lui envoya ſon gendre, il alla lui-même à Albe. Plutarque aſſure que Pompée rougiſſant de voir celui qu'il ne rougiſſoit pas de trahir, ne fut pas plutôt averti que Cicéron entroit chez lui par une porte, qu'il ſe déroba ſecrétement par l'autre : & cette conduite convient aſſez au caractére que Salluſte lui attribue, d'avoir [a] eu plus de pudeur ſur le front que dans les ſentimens. Il eſt pourtant certain que Cicéron parvint

Cic. ad Att. X. 4.

a Oris probi, animo inverecundo. *Sall. ap. Sueton. de Grammat. c.* 15.

vint à le voir, ſi ce n'eſt dans cette occaſion préciſe, du moins dans quelque autre moment. Il ſe jetta même à ſes pieds : & Pompée eut la dureté de ne le point relever, & de lui dire qu'il ne pouvoit rien faire contre la volonté de Céſar. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Quatre des premiéres têtes du Sénat, L. Lentulus, actuellement Préteur, Fabius Sanga, & deux Conſulaires, L. Torquatus, & M. Lucullus frére du vainqueur de Mithridate, voulurent faire encore un effort. Pompée en traitant avec eux s'envelopa dans toute ſa diſſimulation, & ſe montra, ſuivant ſa coûtume, attentif à ſauver les apparences, tandis qu'il comptoit pour rien la réalité du devoir. Il les renvoya aux Conſuls, en leur diſant „ que c'étoit aux „ ſouverains Magiſtrats qu'il appartenoit de ſe charger de la cauſe de la „ République, & de propoſer l'affaire „ au Sénat. Que pour lui, il ne vouloit „ point ſans délibération publique combattre contre un Tribun qui étoit armé. Que dès qu'il ſe verroit autoriſé „ par un Sénatuſconſulte, il prendroit „ les armes. „ *In Piſ.* Q. 77. 78.

C'étoit une colluſion manifeſte: car Pompée n'ignoroit pas quels étoient

AN. R. 694. AV J.C. 58. les ſentimens des Conſuls. Gabinius répondit aux quatre Sénateurs d'une façon dure & déſobligeante. Piſon prit un ton plus modéré, mais qui revenoit au même dans le fond. Il dit „ qu'il ne „ ſe piquoit pas d'autant de courage, „ qu'en avoient montré dans leur Con„ ſulat Cicéron & * Torquatus, qui lui „ parloit. Qu'il n'étoit point queſtion „ de recourir aux armes, ni de com„ battre. Que Cicéron pouvoit ſauver „ une ſeconde fois la patrie en ſe reti„ rant. Que, s'il entreprenoit de réſiſ„ ter, le carnage une fois commencé „ n'auroit plus de bornes. Qu'en un „ mot, ni lui, ni Céſar ſon gendre, ni „ Gabinius ſon collégue, n'abandonne„ roient le Tribun. „

Aſſemblée du Peuple où les Conſuls & Céſar s'expliquent d'une façon déſavan-

Cette déclaration étoit nette & préciſe, mais elle ſe faiſoit dans le particulier. Bientôt & les Conſuls, & Céſar, eurent occaſion de s'expliquer publiquement. Car Clodius, pour faire connoître en même tems à ſes amis & à ſes adverſaires combien il étoit puiſſamment ſoutenu, indiqua une aſſemblée du Peuple hors la ville, afin que Céſar pût y aſſiſter.

Là

* *Sous le Conſulat de Torquatus il y avoit eu une premiére conjuration de Catilina, dont nous avons parlé dans le tems.*

Là il produisit d'abord les Consuls, qui improuvérent l'un & l'autre le supplice de Lentulus, que Pison même osa taxer de cruauté. César, avec cet air de modération & de douceur qu'il garda toujours, sans s'écarter néantmoins jamais de ses vûes, dit „ que l'on savoit assez „ ce qu'il avoit pensé par rapport à Len„ tulus, & aux autres qui s'étoient „ trouvés envelopés dans la même cau„ se. Que s'il en eût été crû, on ne les „ auroit point mis à mort. Que cepen„ dant il n'étoit point d'avis que l'on fît „ aucune recherche du passé, & qu'il „ valoit mieux ensevelir le tout dans „ l'oubli. „ AN. R. 694. AV. J.C. 58. tageuse pour la cause de Cicéron.

Cicéron n'avoit plus alors que deux partis à prendre : c'étoit ou de se retirer, ou de combattre. Ses forces ne laissoient pas d'être considérables. Tout ce qu'il y avoit de plus vertueux dans la ville, tous les citoyens qui conservoient quelque attachement pour le bien public, pour les loix, pour la liberté, étoient prêts à prendre les armes en sa faveur. Et il n'est pas douteux, que se voyant si bien appuyé, il se seroit déterminé à une résistance courageuse, s'il n'eût eu affaire qu'à cette canaille ramassée, qui étoit aux ordres de Clo- Double danger pour Cicéron, de la part de Clodius, & de la part des Consuls & de César.

AN. R. 694. AV. J. C. 58. dius, & qui n'étoit compoſée que de ſcélérats tirés des cachots, ou d'eſclaves, ou de malheureux débris des troupes de Catilina. Mais il ſavoit qu'un premier combat, quand même il y eût eu la ſupériorité, n'auroit pas été déciſif. Clodius l'avoit dit en pleine aſſemblée : *Il faut que Cicéron périſſe une fois, ou qu'il ſoit deux fois vainqueur.* Ce mot n'avoit rien d'obſcur, & annonçoit fort clairement, que ſi le Tribun étoit tué dans le combat, les Conſuls, & Céſar, dont les légions n'étoient pas loin, vangeroient ſa mort. Ce ſecond danger, plus grand ſans comparaiſon que le premier, & dont les ſuites pouvoient être funeſtes, non ſeulement à Cicéron, mais à la République entiére, méritoit une extrême attention.

Cic. pro Sext. n. 43.

Hortenſius & Caton conſeillent à Cicéron de ſe retirer.

Les avis furent partagés entre les amis de Cicéron. M. Lucullus * vouloit que l'on oppoſât la force à la force, quel qu'en pût être l'événement. Hortenſius, & Caton, qui n'étoit pas encore

* *Plutarque nomme Lucullus ſimplement ſans prénom. Mais le grand Lucullus, qui mourut peu de tems après en démence, étoit vraiſemblablement dès-lors dans un état d'affoibliſſement, qui le rendoit incapable d'affaires. C'eſt par cette raiſon que j'ai attribué ce que dit Plutarque à ſon frére M. Lucullus, qui s'étoit intéreſſé en faveur de Cicéron auprès de Pompée & des Conſuls.*

core parti pour l'iſle de Chypre, où Clodius l'envoyoit, craignoient que cette querelle, ſi une fois les épées y étoient tirées, ne devînt une guerre civile. Ils repréſentoient à Cicéron, que ſon éloignement ne pouvoit pas être de longue durée; que bientôt Clodius par ſes fureurs laſſeroit ſes propres amis; & qu'alors toute la République d'un vœu unanime redemanderoit ſon libérateur. Ce parti étoit le ſeul raiſonnable, le ſeul généreux, à le bien prendre : & ce n'eſt pas ſans raiſon que Cicéron s'eſt fait honneur d'avoir [a] deux fois ſauvé la patrie, la premiére fois avec un ſuccès brillant & glorieux, & la ſeconde aux dépens des plus cruelles diſgraces. Heureux s'il eût ſoutenu cette gloire par ſa conſtance dans ſon exil, & ſi au contraire le peu de fermeté qu'il montra dans ſon infortune n'eût pas donné lieu de penſer, que la timidité avoit eu part à la réſolution qu'il prit de céder à ſes ennemis. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Il ſortit donc de Rome pendant la nuit, après avoir porté au Capitole une Minerve, qu'il paroît avoir juſques-là vénérée dans ſa maiſon comme ſa Divinité Il ſort de Rome.

a Unus Rempublicam bis ſervavi, ſemel gloriâ, iterum ærumnâ meâ. *Cic. pro Sext. n.* 49.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. nité tutélaire, & qu'il conſacra dans ce Temple auguſte avec le titre de *Gardienne de la ville*. Sa penſée étoit ſans doute, que la ville de Rome perdoit ſon *Gnrdien* en le perdant : & qu'il étoit forcé, après avoir inutilement tenté toutes les reſſources de la prudence humaine, à lui laiſſer les Dieux eux-mêmes pour *Gardiens*. On étoit alors dans les premiers jours d'Avril ; & il gagna promptement les côtes de Lucanie, ſe préparant à paſſer en Sicile, où il comptoit trouver & de l'affection de la part des Peuples, & de la protection de la part du Préteur C. Virgilius, homme doux, & qui dans les tems précédens avoit toujours montré de l'attachement au meilleur parti.

Cic. ad Att. III.

Songe de Cicéron.

Je ne ſai ſi je devrois parler d'un ſonge qu'il eut dans cette fuite, étant encore peu éloigné de Rome. Ce qui m'y détermine, c'eſt que le jugement qu'il en a porté lui-même peut ſervir de régle à ceux qui ſeroient trop frappés du rapport qu'ont quelquefois nos ſonges avec des événemens réels. Il s'imaginoit errer dans des lieux ſolitaires, lorſqu'il vit venir à lui Marius précédé de licteurs, dont les faiſceaux étoient couronnés de branches de laurier. Il lui ſembloit que

Cic. de Divin. l. I. *n.* 59. *& l.* II. 140. 143.

Marius

Marius lui demandoit quelle étoit la cauſe de ſa triſteſſe, & qu'ayant appris de lui qu'il venoit d'être chaſſé de ſa patrie, il lui prit la main, l'exhorta à avoir bon courage, & le confia à ſon premier licteur avec ordre de le conduire dans le temple qu'il avoit fait bâtir & conſacré à l'Honneur & à la Vertu, diſant à Cicéron que de ce lieu partiroit ſon ſalut. Ce ſonge fut vérifié par le retour de notre illuſtre fugitif, comme tout le monde ſait: & afin qu'il ne manquât rien à ſon entier & parfait accompliſſement, ce fut dans le temple conſtruit par Marius que fut rendu l'un des plus célébres Sénatuſconſultes dans l'affaire du rétabliſſement de Cicéron. Cette derniére circonſtance fait tout le merveilleux du ſonge, comme il a eu ſoin de l'obſerver. Car du reſte il penſoit ſi ſouvent à Marius, il comparoit ſi volontiers ſa fortune préſente avec celle d'un ſi fameux compatriote, proſcrit autrefois & exilé, puis revenu avec gloire en Italie, qu'il n'eſt pas étonnant que ces idées ſe réveillaſſent chez lui pendant le ſommeil. Que le Sénat fût auteur de ſon rétabliſſement, c'étoit encore une eſpérance qui lui rouloit ſans ceſſe dans l'eſprit. Quant à la con-

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

for-

AN. R. 694. AV. J.C. 58. formité de l'événement avec le ſonge pour ce qui regarde le lieu du Sénatuſconſulte, Cicéron l'attribue ſimplement au hazard. Mais comme c'étoit un uſage tout commun que le Sénat s'aſſemblât dans les différens temples de la ville, ne peut-on pas dire que Marius préſent à ſon eſprit devoit renouveller la trace du temple qu'il avoit bâti, plutôt que celle de tout autre ?

Loi portée contre Cicéron nommément.

Dès que Clodius fut inſtruit de la retraite de Cicéron, il le fit condamner nommément à l'exil par une loi qui fut propoſée à peu près en ces termes : VOULEZ-VOUS, ORDONNEZ-VOUS, ROMAINS, QUE M. TULLIUS CICERON, POUR AVOIR FAIT MOURIR DES CITOYENS ROMAINS SANS AUCUNE FORME DE PROCES, POUR AVOIR MIS DANS LES REGîTRES PUBLICS UN FAUX SENATUSCONSULTE, AIT * ETE' PRIVE' DE L'USAGE DE L'EAU ET DU FEU; QU'IL SOIT DEFENDU A TOUTE PERSONNE DE LE RECEVOIR ET DE LUI DONNER ASYLE JUSQU'A LA DISTANCE DE CINQ CENS MILLE DE ROME, ET QUE S'IL EST TROUVE' DANS CET ESPACE IL SOIT PERMIS DE LE TUER, LUI ET CEUX QUI L'AURONT REÇU CHEZ EUX; QU'IL SOIT EN OUTRE DEFENDU A TOUT MA-

* Ut interdictum ſit.

MAGISTRAT, ET A TOUT SENATEUR, DE PROPOSER JAMAIS OU DE FAVORISER SON RAPPEL, DE DELIBERER, DE CONCLURE, D'OPINER DE QUELQUE FAÇON QUE CE PUISSE ETRE QUI TENDE A CETTE FIN; EN UN MOT DE PRENDRE AUCUNE PART A AUCUN DECRET QUI EUT POUR OBJET DE LUI PERMETTRE DE REVENIR DANS CETTE VILLE? La même loi prononçoit auſſi une amende contre Cicéron, ou même la confiſcation de ſes biens. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Cette loi étoit dreſſée avec toute la méchanceté poſſible, comme on le voit, mais d'ailleurs avec beaucoup d'impéritie. L'expreſſion même n'en étoit pas correcte. Elle vouloit que Cicéron *eût été privé*, & non pas *qu'on le privât*, UT INTERDICTUM SIT, *non* UT INTERDICATUR, de l'uſage de l'eau & du feu. C'étoit ſuppoſer un jugement précédent, & il n'y en avoit eu aucun. Ce vice d'expreſſion, qui eſt en ſoi peu de choſe, marque néanmoins la témérité & l'inconſidération de Clodius, qui n'avoit pas même ſoin d'employer des Greffiers ou Sécretaires qui ſçuſſent le ſtyle des Actes publics. Cicéron lui en fait un reproche. *Tu défendois*, lui dit-il, *que l'on ne me reçût: & tu n'avois pas ordonné que je ſortiſſe.* L'im- Obſervations ſur cette loi. *Cic. Pro Domo, n.* 47.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. L'imputation d'avoir fabriqué le Sénatusconſulte qui condamnoit Lentulus & ſes complices à la mort, étoit ſi évidemment calomnieuſe, & tellement inſoutenable, que ce ſeul article ſuffiſoit pour donner moyen de revenir avec avantage contre la loi qui le contenoit. On devine aiſément que l'intention de Clodius étoit de priver ſon ennemi de l'appui qu'il trouvoit dans l'autorité du Sénat, & de le faire regarder comme le ſeul auteur de la mort de pluſieurs citoyens du premier rang. Mais la paſſion
n. 50. l'aveugloit. Car en établiſſant ſa loi ſur un faux énoncé, il élevoit un édifice ruineux, qui ſe détruiſoit par lui-même. " Si j'ai ,, inſéré dans les regîtres publics un ,, faux Sénatusconſulte, dit Cicéron, ,, la loi a lieu: ſi cela n'eſt pas, elle eſt ,, nulle de toute nullité. Or par combien ,, de décrets poſtérieurs le Sénat a-t-il ,, reconnu & confirmé celui que l'on ,, veut faire paſſer pour mon ouvrage?,,

Elle paſſe: & en même tems elle qui regardoit les départemens

Cette loi ne laiſſa pas d'être autoriſée par les ſuffrages, je ne dirai pas du Peuple, mais d'une multitude de miſérables, qui étoient aux gages du Tribun. Cicéron s'étant retiré, ſes défenſeurs n'avoient plus d'intérêt qui les obligeât de combattre. La loi paſſa ſans oppo-

opposition : seulement elle fut réformée, je ne sai pas pourquoi, quant à la distance, qui fut réduite à quatre cens mille au lieu de cinq cens mille pas : cent trente-trois lieues au lieu de cent soixante & six. AN. R. 694. AV. J.C. 58. des Consuls.

Les récompenses pour les Consuls marchoient de pair avec les disgraces de Cicéron. La loi pour leur donner des Gouvernemens avoit été proposée en même tems que celle qui étoit le fondement du procès criminel qu'on lui intentoit : elle fut reçue le même jour que celle qui le condamnoit à l'exil. Gabinius même y fit un changement à son avantage ; & au lieu de la Cilicie il se fit donner la Syrie, province plus riche, & qui lui ouvroit un plus beau champ à la fortune &, comme il se l'imaginoit, à la gloire.

Biens de Cicéron vendus : ses maisons pillées par les Consuls.

Le désastre de Cicéron étoit assez complet pour satisfaire une haine ordinaire. Mais celle de Clodius étoit forcenée, & elle s'étendit jusques sur les maisons de ville & de campagne de celui qu'il venoit de proscrire. Soit que les biens de Cicéron fussent confisqués, soit qu'il s'agît du payement d'une amende dont ses biens devoient répondre, il est certain qu'ils furent mis à l'encan. Pas un

AN. R. 694. AV. J. C. 58. un honnête homme ne ſe préſenta pour en acheter aucune partie. Il n'y eut que les créatures de Clodius qui voulurent profiter de cet indigne butin. Les Conſuls ne s'oubliérent pas non plus. Auſſitôt après le départ de Cicéron, & avant que la derniére loi eût été portée contre lui, déja le feu étoit mis à ſa maiſon de Rome : on la pilloit en même tems, & les colonnes de marbre avec les autres ornemens étoient tranſportées dans la maiſon de la belle-mére de Piſon, qui étoit dans le voiſinage. Gabinius prit pour lui la dépouille de celle que Cicéron avoit dans le territoire de Tuſcule. Il la fit détruire ; & comme il en avoit une dans le même canton, il s'empara non-ſeulement des meubles de celle de Cicéron, & de tout ce qui eſt néceſſaire pour le ménage de la campagne, mais il n'y eut pas juſqu'aux arbres du parc qu'il ne fît déraciner pour les transplanter dans le ſien.

Cic. pro Domo.

Clodius s'empare du terrain de la maiſon de Cicéron, & en con-

Il étoit bien juſte que Clodius recueillît auſſi le fruit d'un crime dont il étoit le principal auteur. Le terrain de la maiſon de Rome de Cicéron fut l'objet qui piqua ſa cupidité. Cette maiſon étoit grande & ſpatieuſe ; & avoit été bâtie cinquante ou ſoixante ans auparavant par

par le fameux Tribun M. Druſus, à qui ’on a attribué la cauſe de la guerre Sociale. Elle étoit ſituée dans le quar- :ier du mont Palatin, donnant ſur la Place, & voiſine de celle de Clodius. Ce Tribun réſolut donc de s’aggrandir, :n ajoutant à ſa maiſon l’emplacement le celle de ſon ennemi. Mais pour con- enter en même tems ſa vengeance, voici ce qu’imagina ſa rage ingénieuſe. La maiſon de Cicéron touchoit d’un :ôté à un portique, qui avoit été autre- ois la maiſon de M. Fulvius tué avec C. Gracchus. Cette maiſon ayant été aſée, comme celle d’un ennemi public, Catulus vainqueur des Cimbres y avoit :onſtruit le portique dont je parle, pour être un monument de ſa victoire. Clo- lius ſe réſervant les neuf dixiémes du errain de Cicéron, en joignit une por- ion à la colonnade de Catulus, afin de onfondre la cauſe de Cicéron avec celle le Fulvius par la ſociété d’une même eine. Ce n’eſt pas tout encore. Pour mpêcher que jamais, s’il étoit poſſible, e propriétaire ne pût rentrer dans ſon ien, il conſacra ce portique par une édicace ſolennelle, dans laquelle le ontife Pinarius Natta lui prêta ſon mi- iſtére : & il y plaça une ſtatue ſous le nom

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Sacre une partie à la déeſſe de la Liberté. *Voll.* II. 14.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. nom de la déeſſe de la Liberté, comme s'il eût été le vangeur de la liberté publique opprimée par Cicéron. Cette ſtatue repréſentoit originairement une courtiſane de la ville de Tanagre en Béotie : tel étoit l'objet, que Clodius, auſſi peu ſcrupuleux en religion qu'en morale, propoſoit au culte des Peuples.

Cicéron, rebuté par le Préteur de Sicile, paſſe en Gréce, & vient à Dyrrachium.

Pendant que Clodius triomphoit, Cicéron cherchoit un aſyle, & avoit de la peine à le trouver. Arrivé auprès de la ville de Vibone en Lucanie, il paſſa quelques jours dans les terres d'un homme qu'il nomme Sica, & qui avoit eu de l'emploi ſous lui pendant qu'il étoit Conſul. Son plan étoit, comme je l'ai déja dit, d'aller en Sicile. Mais le Préteur C. Virgilius, qui avoit d'anciennes liaiſons avec lui, qui avoit été plus d'une fois collégue de ſon frére, qui penſoit comme lui ſur les affaires de la République, refuſa néantmoins de le recevoir dans ſa Province : tant les malheureux trouvent peu d'amis ! Cicéron exclus de l'eſpérance d'une retraite douce & tranquille en Sicile, & ne voulant pas, par un plus long ſéjour dans un même lieu, mettre en danger ſon hôte Sica, tourna vers la mer Supérieure, & fit par terre le chemin de Vibone à Brin-

Cic. pro Planc. & Ep. ad Fam. l. XIV. *& ad Att.* III.

Brindes. Il n'entra point dans cette ville, AN. R. & ſe tint comme caché dans la maiſon 694. de campagne de M. Lénius Flaccus, AV. J.C. 58. homme généreux & ami fidéle, qui mépriſa le péril auquel il expoſoit & ſa fortune & même ſa vie en retirant un proſcrit; & qui ſans être effrayé de la peine prononcée par une loi injuſte & criminelle, rendit pendant treize jours à Cicéron tous les devoirs d'une noble & courageuſe hoſpitalité.

C'eût été une grande douceur pour notre fugitif d'avoir la compagnie d'Atticus. Il l'avoit prié de le venir trouver, & il comptoit paſſer avec lui en Epire, où cet ami avoit de grands biens. La choſe ne fut pas poſſible: & Cicéron regarda ce contre-tems comme un nouveau malheur qui ſe joignoit au grand nombre de ceux dont il étoit déja accablé. Atticus ne lui fut pourtant pas inutile à Rome, & il lui rendit des ſervices effectifs qui valoient bien la conſolation qu'il lui auroit procurée par ſa préſence. Il fallut donc que Cicéron s'embarquât ſeul à Brindes, ce qu'il fit le dernier Avril; & il paſſa à * Dyrrachium, ville qui étoit ſous ſa protection, qui avoit conſervé pour lui de l'attachement.

* *Durazzo dans l'Albanie.*

Atticus

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Atticus l'avoit invité à ſe retirer dans les terres qu'il avoit en Epire. Mais ce ſéjour ne plaiſoit pas à Cicéron, ſurtout à cauſe du voiſinage d'un grand nombre d'anciens amis de Catilina, qui depuis la déroute de leur parti, forcés d'abandonner l'Italie, s'étoient répandus dans l'Achaïe & dans le reſte de la Gréce. Il craignoit ſurtout Autronius, l'un des plus audacieux & des plus puiſſans de ces exilés. C'étoit le collégue de P. Sylla, nommé avec lui au Conſulat, privé avec lui de cette charge par un jugement ſolennel, pour cauſe de brigue, & qui depuis étoit entré dans les deux conjurations de Catilina. Cicéron ne trouvant donc point de ſureté pour lui à reſter dans la Gréce, ſongeoit à traverſer la Macédoine, & à paſſer la mer pour aller gagner Cyzique dans la Propontide. Le zêle d'un ami l'empêcha de s'éloigner ſi fort de l'Italie.

Plancius lui donne un aſyle à Theſſalonique.

Cet ami étoit Cn. Plancius, actuellement Queſteur ſous L. Apuleius Préteur de Macédoine. Plancius ne fut pas plutôt informé de l'arrivée de Cicéron à Dyrrachium, qu'il y accourut, ſans licteurs, ſans aucunes marques de ſa dignité, témoignant par tout ſon extérieur la douleur dont il étoit rempli. Il l'emmena

'emmena à Theſſalonique, où il avoit AN. R. 694. AV. J.C. 58.
n Palais comme Queſteur; & il l'en-
;agea à y reſter pendant pluſieurs mois,
uoique Cicéron effrayé par de nou-
eaux avis des mauvais deſſeins que for-
noient contre lui ces conjurés dont j'ai
ait mention, inclinât beaucoup à paſſer
n Aſie. Plancius le retint par une eſpéce
le violence: il demeura auprès de lui
our veiller à ſa ſureté: il fut tellement
ccupé des devoirs de l'amitié, qu'il les
référa même aux fonctions de ſa char-
e. Le courage du Queſteur eſt d'autant
lus louable, que ſon Préteur ne lui en
onnoit pas l'exemple; & que plaignant
:icéron & l'aimant, il n'oſoit témoi-
ner ſes ſentimens au dehors par la
rainte qu'il avoit de Clodius.

C'eſt dans cette retraite que Cicéron Douleur
ttendit long-tems ſon rappel avec une exceſſi-
npatience & un abattement peu dignes ve de
'un ſi grand génie. Son déſaſtre l'avoit Cicé-
tterré dans le premier moment, juſqu'à ron.
e porter à renoncer à la vie. Atticus le
étourna de ce funeſte deſſein, en l'ex-
ortant à ſe réſerver pour de meilleurs
:ms. Mais ſi Cicéron conſentit à vivre,
e ne fut que pour pleurer ſon mal-
eur. Ses lettres à ſa femme, à ſon frére,
Atticus, ſont pleines de lamentations.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Il ſe repréſente ſans ceſſe toutes les circonſtances les plus affligeantes de ſa diſgrace; & s'il s'arrête, c'eſt de peur de trop aigrir ſa douleur, & parce que ſes larmes effacent ce qu'il écrit. Il ne voulut point voir ſon frére, qui revenoit du Gouvernement de l'Aſie, craignant de ſe trop attendrir, ſur-tout lorſqu'il leur faudroit ſe ſéparer. Il n'admettoit aucune conſolation, ſi ce n'eſt celle d'un prochain retour. Encore étoit-il ſi découragé, qu'il ſe défioit toujours du ſuccès, & que les diſpoſitions les plus heureuſes avoient peine à faire renaître l'eſpérance dans ſon cœur. Sa triſteſſe alla ſi loin, que le bruit ſe répandit dans Rome, qu'il y avoit du dérangement dans ſon eſprit & dans ſa raiſon. Ce bruit étoit faux: il y paroît bien par ſes lettres. Mais tout ce qu'il avoit d'eſprit, il l'employoit à ſe tourmenter. Il ſe rappelle ſans ceſſe les fautes qu'il prétend avoir faites, & ſe les reproche avec amertume. J'avoue que je n'en vois qu'une, qui eſt de s'être trop repoſé ſur les promeſſes vagues de Pompée, & d'avoir, par une ſuite de la confiance qu'il prenoit en lui, refuſé l'emploi de Lieutenant Général, que Céſar lui offroit. Mais eſt-il d'un homme

ſage

ſage de ſe conſumer en regrets inutiles ſur le paſſé ? AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Ce qui me paroît encore moins excuſable, ce ſont ſes plaintes contre ſes amis, & contre Atticus lui-même, à qui il écrit. Il ſied ſi peu à un homme tel que Cicéron d'avoir les défauts des ames vulgaires, que je ne puis lui pardonner de s'en prendre dans ſes maux à tout ce qui l'environne. Selon lui Atticus n'a pas manqué de fidélité, mais d'activité & de zêle ; & faute de s'intéreſſer avec aſſez de chaleur aux dangers de Cicéron, il n'a point tiré de ce fonds de prudence & de bon conſeil, dont il étoit pourvû, toutes les reſſources que ſon eſprit pouvoit & devoit lui fournir. Pour ce qui eſt d'Hortenſius & de quelques autres, ce ſont des perfides, qui ont abuſé criminellement de la confiance qu'il avoit en eux. Il leur attribue la cauſe de ſa ruine. „ Ce [a] ne „ ſont pas, dit-il, nos ennemis, mais „ nos envieux qui nous ont perdus. „ Et le fondement de tous ces reproches, c'eſt le conſeil qui lui a été donné de ſe retirer de Rome, plutôt que de combattre. Il n'eſt pas difficile de juſtifier

Ses plaintes contre ſes amis.

Cic. ad Q. Fr. I. 3.

I 2 les

a Nos non inimici, ſed invidi perdiderunt. *Cic. ad Att.* III. 9.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. les amis de Cicéron contre lui-même & par lui-même.

Juſtification de leur conduite.

Premiérement, la vive douleur d'Atticus ſur le malheur de ſon ami eſt atteſtée par les mêmes lettres, où Cicéron ſe plaint de lui : & les ſervices qu'il lui rendit pendant ſon exil, à lui & à tout ce qui lui appartenoit, à ſa femme, à ſon frére, à ſes enfans, ſont une preuve indubitable de l'intérêt qu'il avoit pris à ſes périls. On ne chérit point dans la diſgrace celui pour lequel on a été froid dans le tems qu'il ſe ſoutenoit encore.

Quant à ce qui regarde Hortenſius, il y avoit long-tems que Cicéron l'accuſoit de lui porter envie. C'eſt principalement à Hortenſius qu'il en veut, lorſqu'il repréſente comme jaloux de ſa gloire ces amateurs de leurs viviers & de leurs carpes, dont il ſe moque en plus d'un endroit de ſes lettres à Atticus. Il eſt certain que les zélateurs de l'Ariſtocratie, tel qu'étoit Hortenſius, n'avoient pas lieu d'être entiérement contens de Cicéron. Ils s'étoient toûjours oppoſés à Pompée, regardant les commandemens accumulés ſur lui contre toutes les régles comme une voie qui le menoit à la tyrannie. Cicéron au contraire, avant que d'être Conſul, avoit

Cic. ad Att. I. 20. II. 1. *&c.*

fait

fait ſa cour à Pompée ; & depuis ſon Conſulat, il s'étoit lié étroitement avec lui. Cependant ces Républicains rigides ſe réunirent autour de Cicéron, lorſqu'ils le virent attaqué. Hortenſius en particulier ſe chargea, comme nous l'avons dit, d'une députation en ſa faveur auprès des Conſuls, & en s'acquittant de cette fonction il penſa perdre la vie. Ce n'eſt pas là aſſurément la conduite d'un perfide & d'un traître. S'il lui conſeilla de ſe retirer, Caton, ſelon Plutarque, en fit autant : & Cicéron déclare à Atticus qu'il n'a aucun lieu de ſe plaindre de Caton. A quoi donc attribuer ſes reproches ſi amers & ſi ſouvent répétés contre Hortenſius, ſinon au chagrin qui le dominoit, & à une mauvaiſe humeur aigrie par l'infortune ? Déplorons la foibleſſe de la nature humaine : & après l'exemple d'un eſprit ſi grand, ſi cultivé, & néantmoins ſi fort abattu par la diſgrace, concevons qu'afin qu'il nous ſoit permis de compter ſur notre conſtance, il faut au moins qu'elle ait été miſe à l'épreuve.

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Cic. ad Att. III. 15.

Ce n'eſt pas la faute d'Atticus, ſi ſon ami ne témoignoit pas plus de courage. Il lui donnoit fréquemment, quoiqu'avec douceur, des avis ſur cet article : mais

AN. R. 691. AV. J.C. 58. il n'étoit point écouté, & Cicéron juſtifioit l'excès de ſa douleur par l'excès de ſon infortune. Lorſqu'il fut rétabli dans Rome, comme ſes ennemis lui reprochoient cette molleſſe d'ame, il prit un autre tour, & prétendit en faire une vertu. „ J'ai [a] reſſenti, dit-il, une „ vive & cruelle douleur : je l'avoue, & „ je ne prétens pas faire parade d'une „ prétendue ſageſſe, qu'auroient déſirée „ en moi ceux qui trouvent que j'étois „ abattu & découragé par ma diſgra„ ce. Eſt-ce donc que me voyant arra„ ché à tant d'objets ſi chers, dont je „ ne fais point ici le dénombrement, „ parce que je ne puis encore aujourd'hui „ y penſer ſans verſer des larmes, eſt„ ce que je devois renoncer à l'humanité, „ & rejetter les ſentimens de la nature ? „ En ce cas je ne mériterois aucune „ louange pour le parti que j'ai pris de „ me

Apologie de Cicéron ſur l'excès de ſa douleur. *Pro Domo*, 97.

a Accepi magnum atque incredibilem dolorem : non nego, neque iſtam mihi adſciſco ſapientiam, quam nonnulli in me requirebant, qui me animo nimis fracto eſſe atque afflicto loquebantur. An ego poteram, quum à tot rerum tanta varietate divellerer, quas idcirco prætereo quòd ne nunc quidem ſine fletu commemorare poſſum, inficiari me eſſe hominem, & communem naturæ ſenſum repudiare? Tum verò neque illud meum factum laudabile, nec beneficium ullum à me in Rempublicam profectum dicerem, ſi quidem

„ me retirer ; & je ne pourrois deman- AN. R.
„ der que la République m'en tînt 694.
„ compte comme d'un bienfait, ſi je AV. J.C.
„ n'avois quitté pour elle que des choſes 58.
„ dont il me fût aiſé de me priver. Une
„ telle dureté dans l'ame, comme celle
„ d'un corps qui ne ſentiroit pas quand
„ on le brûle, ſeroit inſenſibilité, &
„ non pas vertu. S'expoſer aux douleurs
„ les plus cuiſantes, & ſouffrir ſeul, pen-
„ dant que la ville jouït d'un état floriſ-
„ ſant, les maux qu'éprouvent les vain-
„ cus dans une ville priſe par l'ennemi;
„ ſe voir ſéparé de tous les objets de ſa
„ tendreſſe, voir ſa maiſon ruinée, &
„ ſes biens pillés, ſe priver de ſa patrie
„ pour le bien de la patrie même, être
„ dépouillé de tous les bienfaits les plus
„ éclatans du Peuple Romain, & pré-
„ cipité du plus haut degré de la fortune
„ & de la ſplendeur ; voir des ennemis
„ avides, qui avant les funérailles de

 „ celui

ea Reipublicæ causâ re-
iquiſſem quibus æquo
nimo carerem : eam-
que animi duritiem, ſi-
ut corporis, quod
ullum uritur non ſentit,
uporem potiùs quàm
irtutem putarem. Suſ-
ipere tantos animi do-
res, atque ea quæ cap-
urbe accidunt victis,

ſtante urbe unum per-
peti, & jam ſe videre
diſtrahi à complexu
ſuorum, diſturbari te-
ſta, diripi fortunas pa-
triæ denique causâ pa-
triam ipſam amittere,
ſpoliari populi Romani
beneficiis ampliſſimis,
præcipitari ex altiſſimo
dignitatis gradu, videre

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

„ celui qu'ils perſécutent s'en font déja „ payer le ſalaire; ſouffrir tant de maux „ pour la conſervation de ſes conci- „ toyens, & cela avec ſentiment, avec „ douleur, non en ſe parant d'une ſa- „ geſſe que rien n'affecte, mais en rete- „ nant tout l'amour pour ſoi-même & „ pour les ſiens qu'inſpire la nature: „ voilà ce que j'appelle une gloire admi- „ rable & divine. Car celui qui renonce „ ſans peine en conſidération de la Ré- „ publique à ce qui jamais ne lui a été „ cher, que fait-il pour la République? „ que lui ſacrifie-t-il? Mais celui qui „ pour l'avantage de la patrie abandonne „ des biens auxquels il ne peut s'arracher „ ſans une extrême douleur, voilà l'ex- „ cellent citoyen, à qui la patrie eſt „ vraiment chére, puiſqu'il en préfére „ le

prætextatos inimicos, nondum morte comploratâ, arbitria petentes funeris, hæc omnia ſubire conſervandorum civium causâ, atque ita ut dolenter abſis, non tam ſapiens quàm ii qui nihil curant, ſed tam amans tuorum ac tui, quàm communis humanitas poſtulat: ea laus præclara atque divina. Nam qui ea quæ nunquam cara & jucunda eſſe duxit, animo æquo Reipublicæ causâ deſerit, nullam benevolentiam inſignem in Rempublicam declarat. Qui autem ea relinquit, Reipublicæ causâ, à quibus cum ſummo dolore divellitur, ei patria cara eſt, cujus ſalutem caritati anteponit ſuorum. *Cic. pro Domo*, 97. 98.

„ le ſalut à tout ce qu'il a de plus cher „ au monde. „ Cette apologie eſt très-bien tournée, & ſeroit ſans réplique, ſi entre une inſenſibilité féroce, & une molle foibleſſe, il n'y avoit pas un milieu, je veux dire la grandeur d'ame qui n'étouffe pas le ſentiment, mais qui le modére & en triomphe. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Il n'eſt pas poſſible de ne pas convenir avec Plutarque que l'on avoit droit d'attendre d'un eſprit orné de tant de belles connoiſſances plus de conſtance dans l'adverſité: d'autant plus que Cicéron ſe piquoit de Philoſophie, & vouloit que ſes amis ne l'appellaſſent point Orateur, mais Philoſophe, prétendant qu'il avoit embraſſé la Philoſophie comme ſon objet, & qu'il ne s'étoit ſervi de l'Eloquence que comme d'un inſtrument néceſſaire à quiconque veut entrer dans l'adminiſtration des affaires publiques. „ Mais [a], ajoute ce ſage Hiſtorien, le „ torrent de l'opinion a une terrible „ force pour effacer de l'ame la teinture „ de tout ce que l'étude & la doctrine „ y ont introduit; & pour communiquer Réflexion de Plutarque ſur la foibleſſe de Cicéron.

[a] Ἀλλ' ἡ δόξα δεινὴ μόρξασθαι πάθη λεῖα καὶ συνηθέα τοῖς πολιτευομένοις, ἂν μή τις ἓν μέλα φυλάττῃ τὸν λόγον ὥσπερ ἔχθραν πολλὴν τῆς ψυχῆς, καὶ τοὐναντίον πολλῶν ἀγα-

AN. R. 694. AV. J.C. 58. „ à ceux qui prennent part au gouver-
„ nement les vices de la multitude, par
„ le commerce qu'ils ſont forcés d'avoir
„ avec elle. L'homme public ne réſiſtera
„ jamais à cette ſéduction puiſſante, à
„ moins qu'il ne ſe tienne ſans ceſſe ſur
„ ſes gardes, & qu'il n'ait une extrême
„ attention à n'entrer en ſocieté avec le
„ vulgaire que pour les affaires mêmes,
„ & non pas pour les paſſions que font
„ naître les affaires. „

Caton & Céſar partent, l'un pour l'iſle de Chypre, l'autre pour la Gaule.

A peu près dans le même tems que Cicéron fut obligé de s'exiler de Rome, Caton partit pour l'iſle de Chypre, où l'envoyoit Clodius : & Céſar ayant ainſi écarté de la République les deux hommes qu'il craignoit davantage, n'eut plus de raiſon qui le retînt dans le voiſinage de la ville. Il en eut même de s'éloigner. Car les partiſans de l'Ariſtocratie, commençant à revenir de la conſternation où les avoit jettés d'abord le Conſulat de Céſar, & la violence exercée ſur Cicéron, ſe mirent en devoir d'agir contre l'oppreſſeur de la liberté publique. Deux Préteurs, L. Domitius & C. Memmius, voulurent ſoumettre

Suet. Caſ. c. 23.

μὴν ὅτω συμφέρηται τοῖς ἐντὸς, ὡς τῶν πραγμάτων αὐτῶν, ἀ- | τῶν ἐπὶ τοῖς πράγμασι παθῶν συμμεθέξων. *Plut. Cic.*

mettre à l'examen du Sénat les Actes du Consulat de Céſar, dans le deſſein de les faire caſſer. Son Queſteur fut mis en juſtice. Lui-même ſe vit attaqué par le Tribun L. Antiſtius: mais il implora le ſecours des autres Tribuns pour jouïr du bénéfice de la loi qui mettoit à l'abri de toute pourſuite ceux qui étoient abſens pour le ſervice de l'Etat: & il ſe hâta de partir. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Après ſon départ, Vatinius, qui l'avoit ſi bien ſervi l'année précédente, fut auſſi accuſé au Tribunal du Préteur Memmius. Vatinius étoit actuellement revêtu de l'emploi de Lieutenant Général ſous Céſar, & par conſéquent il avoit un titre pour ſe diſpenſer de répondre à l'accuſation. Mais il voulut faire l'homme de bien, ce qui lui convenoit très-peu: & comme s'il ſe fût confié pleinement en ſon innocence, il revint de la Province, où il étoit déja, & ſembla ſe mettre en devoir de paroître en jugement. Apparemment il croyoit que le crédit de Céſar le tireroit de danger ſans peine. Lorſqu'il vit qu'il s'étoit trompé & que l'affaire ſe mettoit en régle, il commença à craindre, & il implora la protection des Tribuns, & nommément celle de Clodius, *Cic. in Vatin.*

AN. R. 694. AV. J. C. 58. pour être dispensé de se présenter devant les juges. La chose étoit sans exemple, & quelque exorbitante que fût la puissance des Tribuns, ils avoient toujours respecté l'ordre des jugemens. Comme donc le Préteur alloit son chemin, Clodius & Vatinius eurent recours à la violence, qui étoit leur ressource ordinaire. Suivis d'une troupe de gens armés, ils viennent attaquer le Préteur sur son Tribunal, le mettent en fuite, fracassent les bancs des juges, jettent les urnes destinées à recevoir les bulletins sur lesquels les suffrages étoient écrits: les accusateurs eurent bien de la peine à sauver leur vie. Ainsi Vatinius accusé commit dans le jugement même tous les crimes contre lesquels l'ordre des jugemens est établi. Quelle fureur! comment pouvoit subsister Rome dans le renversement des Loix, & de toute la police qui est le fondement de la société humaine? Devons-nous être étonnés que le Gouvernement Républicain ait enfin péri? Ou plutôt, ce qui a droit de nous surprendre, n'est-ce pas qu'il ait pû se maintenir encore quelques années?

Suet. ubi supra. Toutes ces accusations ne laissérent pas de donner de l'inquiétude à César, & elles furent pour lui un avertissement de

de ſe procurer toujours l'amitié & l'appui des Magiſtrats qui étoient en charge chaque année. Ce fut une de ſes grandes attentions pendant tout le tems qu'il paſſa dans ſa Province : & il n'y épargna ni les ſoins, ni ſurtout l'argent, dont il fit dans cette vûe des profuſions incroyables. Je remets au livre ſuivant le récit de ſes premiers exploits dans les Gaules. Je vais rendre compte ici de la commiſſion donnée à Caton par Clodius. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Droits prétendus par les Romains ſur l'Egypte, & ſur l'iſle de Chypre. *Vaillant, Hiſt. Ptolem.*

Ptolémée régnoit dans l'iſle de Chypre, qui avoit été ſouvent un partage de cadet dans la maiſon des Lagides. Il étoit frére de Ptolémée Auléte, qui régnoit en Egypte, & tous deux enfans bâtards de Ptolémée Lathyre. J'ai parlé ailleurs d'un Teſtament de Ptolémée Aléxandre, dernier Prince légitime du ſang des Lagides, lequel faiſoit le peuple Romain héritier de tous ſes droits ; & j'ai dit que Céſar après ſon Edilité avoit voulu faire valoir ce Teſtament vrai ou faux, mais qu'il en avoit été empêché par les plus gens de bien & les plus modérés du Sénat. L'état des deux Ptolémées étoit donc incertain, tant à cauſe du vice de leur naiſſance, que ſurtout à cauſe des prétentions qu'avoit le Peuple Romain ſur les Royaumes dont

AN. R. 694. AV. J.C. 58. dont ils jouïſſoient. C'eſt par ce motif qu'Auléte acheta ſi cher la protection de Pompée & de Céſar, afin de parvenir par leur crédit à ſe faire reconnoître pour Roi d'Egypte par le Sénat & par le Peuple Romain, comme enfin il y réuſſit ſous le Conſulat de Céſar. Son frére, qui entre autres vices étoit ſordidement avare, ne voulut point faire une pareille dépenſe : & il s'en trouva mal. Clodius dans ſon Tribunat fit revivre le Teſtament d'Aléxandre & les prétentions du Peuple Romain, au moins ſur l'iſle de Chypre, & propoſa une loi pour en dépouiller Ptolémée, & la réduire en Province Romaine.

Clodius offenſé par Ptolémée Roi de Chypre.

Un motif de vengeance l'animoit contre ce Roi malheureux. Il y avoit déja pluſieurs années que Clodius ayant quitté l'armée de Lucullus après l'avoir ſoulevée contre ſon Général, & s'étant retiré en Cilicie auprès de Q. Marcius Rex, qui le fit Amiral de ſa flote, avoit été pris par les Pirates. Comme il ſe trouvoit ſans argent, il s'adreſſa à Ptolémée Roi de Chypre, pour avoir de quoi payer ſa rançon. Ce Prince avare, à qui une telle dépenſe déplaiſoit fort, n'envoya que deux talens. Les Pirates ne voulurent point recevoir une ſomme ſi ché-

Strabo, l. XIV. *p.* 684. *Appian. Civil. l.* II. *p.* 441. *Dio, l.* XXXV.

chétive, & aimérent mieux rendre gratuitement la liberté à leur priſonnier, qu'ils n'oſoient retenir, dans la crainte qu'ils avoient de Pompée alors Commandant des mers. Clodius devenu Tribun long-tems après ſe ſouvint de cette injure, & ce fut pour s'en vanger qu'il réſolut de détrôner Ptolémée. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

J'ai dit par quelles raiſons il avoit jetté les yeux ſur Caton pour le charger de cet odieux emploi. Dès les premiers jours qu'il fut en charge, il le manda, & lui dit que le connoiſſant pour le plus intégre des Romains, il vouloit lui donner une preuve effective de ſon eſtime & de ſa confiance. Que pluſieurs des plus illuſtres citoyens briguoient la commiſſion de réduire l'iſle de Chypre, dont le Roi poſſédoit de très-grands tréſors. Mais que Caton étoit ſeul digne d'un emploi qui demandoit un deſintéreſſement parfait, & qu'il étoit préféré à tout autre concurrent. Caton ſe récria qu'une telle préférence n'étoit pas un bienfait, mais un piége & un affront. Alors Clodius prenant un ton inſolent & dédaigneux : *Et bien*, lui dit-il, *ſi vous ne voulez point y aller de bonne grace, vous ſerez forcé d'y aller malgré vous.* Et de fait, il propoſa & fit

Loi de Clodius pour réduire cette iſle en province Romaine. *Plut. Cat.*

paſſer

AN. R. 694. AV. J.C. 58. passer la loi pour envoyer Caton avec l'autorité de Préteur dans l'isle de Chypre, & pour le charger d'en détrôner le Roi Ptolémée : & comme si cette commission n'eût pas été assez onéreuse par elle-même, il y ajouta celle de rétablir les exilés de Byzance. Son plan étoit de donner de l'occupation à Caton pour long-tems hors de Rome, afin de ne le point trouver en son chemin pendant toute l'année de son Tribunat. Il se vantoit aussi d'avoir [a] par là arraché à Caton cette langue qui avoit toujours parlé avec tant de force contre les commandemens donnés à des particuliers. La liberté d'un tel langage ne lui étoit plus permise, selon Clodius, puisqu'il se trouvoit lui-même dans le cas.

Il est vrai que le commandement donné à Caton n'étoit pas dans les régles ordinaires : mais assurément il ne pouvoit pas passer pour dangereux dans la République. Car Caton reçut la commission toute nue, sans aucunes forces pour l'exécuter : il ne lui fut pas donné un vaisseau, pas un soldat, mais seulement un Questeur avec deux Greffiers, dont

a Linguam se evellisse M. Catoni, quæ semper contra extraordinarias potestates libera fuisset. *Cic. pro Sext. n.* 60.

dont l'un étoit concuſſionaire public, & l'autre, client de Clodius. AN. R. 694. AV. J. C. 58.

Il n'eut en effet beſoin ni de flote, ni d'armée. Dès que l'infortuné Roi de Chypre eut appris la nouvelle du Décret porté contre lui, ſentant qu'il lui étoit impoſſible de réſiſter à la puiſſance Romaine, il déſeſpéra de ſes affaires, & ſongea non à combattre, mais à mourir. Seulement il eut d'abord la penſée de ſe vanger des brigands qui le dépouilloient, en les fruſtrant de leur proie. Pour cela il fit charger toutes ſes richeſſes ſur pluſieurs vaiſſeaux, & s'avança en mer dans le deſſein de couler à fond ſa flotille, & de ſe noyer avec tout ce qu'il poſſédoit. Mais, vil [a] eſclave de ſon argent, il n'eut pas le courage de le perdre, pendant qu'il renonçoit lui-même à la vie : & comme s'il eût été chargé de le garder pour les Romains, il le fit reporter dans ſon palais.

Le Roi de Chypre n'a pas le courage de jetter ſes tréſors dans la mer. *Val. Max.* IX. 4.

Avant qu'il eût exécuté la réſolution qu'il avoit priſe de mourir, arriva Caïdius, ami de Caton ; & il propoſa de la part à Ptolémée de céder à ſa mauvaiſe

Il ſe fait mourir par le poiſon. *Plut. Cat.*

[a] Non ſuſtinuit mergere aurum & argentum, ſed futurum ſuæ necis præmium domum reexit. Procul dubio hic non poſſedit divitias, ſed à divitiis poſſeſſus eſt ; titulo rex inſulæ, animo pecuniæ miſerabile mancipium.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. vaiſe fortune, & d'accepter en dédommagement de ce qu'on lui ôtoit, le titre & les revenus de Prêtre du Temple de Vénus à Paphos. Ptolémée étoit tout déterminé à ne point lutter avec des forces trop inégales contre une Puiſſance qui avoit abſorbé tous les Royaumes de l'Univers. Mais il ne put ſe réſoudre à décheoir, & à ſe contenter d'un état inférieur à celui dont il avoit joui. Il aima mieux ſe faire périr par le poiſon.

Exactitude exceſſive de Caton à recueillir les tréſors de ce Roi.

Caton étoit reſté à Rhodes, attendant le ſuccès de la négociation de Canidius. Dès qu'il eut appris la mort de Ptolémée, il fit partir en diligence Brutus ſon neveu pour être comme le ſurveillant de Canidius, & empêcher le divertiſſement des tréſors du Roi de Chypre. Car le rigide Caton ſe défioit preſque de tout le monde, & même de ſes amis. Pour lui, il alla à Byzance, où il n'eut pas de peine, avec le pouvoir dont il étoit armé, & avec l'autorité que lui donnoit ſa vertu, à rétablir la paix & la concorde, en faiſant rentrer dans leur patrie ceux qu'une faction ennemie en avoit chaſſés.

Dio. l. XXXIX.

Il vint enſuite dans l'iſle de Chypre, dont les Peuples le reçurent avec joie, parce qu'ils haïſſoient leur Roi, & eſpéroient

roient être traités plus doucement par les Romains. Il n'éprouva donc aucune difficulté par rapport aux arrangemens politiques qu'il s'agiſſoit de donner à cette nouvelle province de l'Empire. Son occupation unique fut de dreſſer l'inventaire des tréſors du Roi, & de vendre les meubles & les bijoux du Palais. Il eſt ſuperflu, & preſque injurieux à Caton, de remarquer que dans ce maniement il montra une intégrité parfaite. Mais il outra cette vertu, comme il faiſoit la plupart des autres. Il ſe piqua en tout d'une exactitude rigoureuſe : il porta tout ce qui ſe vendit aux prix les plus hauts : il étoit lui-même préſent à tout, ſoupçonnant tous ceux qui l'environnoient, huiſſiers, greffiers, acheteurs, amis. Il parloit lui-même à ceux qui ſe préſentoient pour acheter, tâchant, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, d'achalander ſa marchandiſe. Cette roideur, qui ſeroit indécente dans un particulier lorſqu'il s'agit de ſes intérêts, devient-elle louable en matiére de deniers publics ? Je ne ſaurois me le perſuader. La fidélité & l'exactitude ſont néceſſaires, mais ſans préjudice de l'humanité & de la modération. Caton inliſpoſa par cette conduite pluſieurs de ceux

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Plut.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. ceux qui lui avoient toujours été attachés, & en particulier le plus ancien & le meilleur de ſes amis, Munatius, qui demeura brouillé avec lui pendant un très long-tems. Et ce fut là un des reproches ſur leſquels Céſar appuya le plus dans ſes Anticatons. Les attentions de Caton ne furent pas ſans fruit. La dépouille du Roi de Chypre fut portée par ſes ſoins juſqu'à près de ſept mille talens (vingt-&-un millions de livres.) D'une ſi riche proie Caton ne ſe réſerva qu'une ſtatue de Zénon, chef & auteur de la ſecte Stoïque : & ce qui lui rendit cette ſtatue précieuſe, ce ne fut ni la richeſſe de la matiére, ni la beauté du travail, mais uniquement la gloire de la Philoſophie.

Plin. XXXIV. 8. VII. 30.

Précautions qu'il prend pour le transport. Ses livres de compte perdus. *Plut.*

Pour le tranſport de ces richeſſes, il prit les plus grandes précautions. Il fit diſtribuer l'argent en pluſieurs vaſes, qui contenoient chacun deux talens & cinq cens dragmes (ſix mille deux cens cinquante livres.) Au col de chacun de ces vaſes étoit attaché un long cordeau, au bout duquel étoit un liége : afin que s'il arrivoit un naufrage, les liéges en ſe montrant ſur la ſurface de l'eau indiquaſſent les endroits où les vaſes ſeroient enfoncés. Le voyage fut heureux par rap-

rapport à l'argent, dont il ne ſe perdit que très-peu de choſe. Il n'en fut pas de même des livres de compte que Caton avoit fait dreſſer dans le plus bel ordre avec un ſoin infini. Il avoit même voulu qu'il en fût fait deux copies, qu'il plaça ſur deux vaiſſeaux différens, pour plus grande ſureté. Malgré ces ſoins, elles périrent toutes deux dans le trajet. Ce fut une vraie mortification pour la vanité de Caton. Car il ne craignoit pas que ſon intégrité fût ſuſpecte, d'autant plus qu'il amenoit avec lui les intendans & les gens d'affaire du Roi de Chypre, qui étoient au fait de tout. Mais il eût ſouhaité que ſes comptes euſſent été gardés dans les archives de la République pour ſervir de modéles à tous ceux qui ſeroient chargés d'une ſemblable adminiſtration : & il fut très-fâché d'être fruſtré de cette gloire. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Il ne revint à Rome qu'après une année révolue, ſous le Conſulat de Lentulus Spinther & de Métellus Népos. Lorſqu'on le ſçut près de la ville, tout le Sénat, ayant les Conſuls & les Préteurs à ſa tête, & une grande partie du Peuple vint au devant de lui. Caton ne ſe montra aucunement attentif à un ſi grand témoignage d'honneur : ce qui cho- Son retour à Rome. *Vell.* II. 43. *Plut.*

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

choqua beaucoup de perſonnes. Il ne deſcendit point à terre, il ne fit point arrêter ſes vaiſſeaux : mais uniquement occupé du dépôt dont il avoit la charge, il raſa le rivage, qui étoit bordé d'une multitude infinie de ſpectateurs, & ne mit pied à terre, qu'à l'arſenal de marine, où devoient être remis les vaiſſeaux du Roi de Chypre, & entre autres une galére à ſix rangs de rames, que Caton lui-même montoit. Delà il fit porter devant lui en pompe à travers la place publique les tréſors qu'il avoit recueillis & gardés avec tant de ſoin : & ce fut comme une eſpéce de triomphe, qui lui attira les applaudiſſemens de tout le Peuple. Le Sénat ſe propoſa auſſi d'honorer ſa vertu, & lui décernoit la Préture pour l'année ſuivante avec le droit d'aſſiſter aux jeux en robe prétexte. Caton refuſa ces récompenſes, ne voulant point de diſtinctions contraires aux loix & au droit commun des citoyens. Il demanda ſeulement & obtint que l'on affranchît l'un des intendans du Roi de Chypre, des ſervices & de la fidélité duquel il avoit été ſinguliérement ſatisfait.

Chicanes que

Au milieu de l'admiration & de l'eſtime générale, Clodius ſeul prit occaſion

sion de la perte des livres de compte de Caton pour lui faire des chicanes. Il étoit soutenu dans ce dessein par César, qui de la Gaule, où il faisoit alors la guerre, écrivoit à Clodius pour l'engager à harceler & à fatiguer Caton. Ce fut sans aucun succès : comme aussi c'est sans aucune vraisemblance qu'ils faisoient répandre le bruit, que Caton avoit souhaité d'être déclaré Préteur hors de rang pour l'année suivante ; que c'étoit à sa priére que les Consuls en avoient fait la proposition dans le Sénat ; & qu'il n'y avoit renoncé, que parce qu'il avoit vû que la chose pourroit bien ne pas réussir. Le caractére connu de Caton réfute suffisamment ces soupçons. Il eut encore une prise avec Clodius au sujet des esclaves du Roi de Chypre amenés par lui à Rome, & qui devenoient les esclaves de la République. Clodius prétendoit leur donner son nom, parce que c'étoit en vertu d'une loi portée par lui, que Ptolémée avoit été dépouillé de son Royaume. Les amis de Caton soutenoient au contraire que l'honneur de les nommer appartenoit à celui qui les avoit transmis en la possession du Peuple Romain, en détrônant leur maître, & réduisant son Royau-

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

lui fait inutilement Clodius. *Dio.*

An. R. 694. Av. J.C. 58. Royaume en province. Ils vouloient donc qu'on les appellât tous *Porcius*, qui étoit le nom de famille de Caton. On trancha la difficulté en les nommant *Cypriens*.

Edilité de Scaurus. Faſte incroyable des jeux qu'il donne au Peuple.

Je reviens au Conſulat de Piſon & de Gabinius, pendant lequel Scaurus fut Edile, & fit pour les jeux qu'il avoit à donner au Peuple une dépenſe ſi furieuſe, que [a] Pline ne craint point de dire que cet exemple fut une des principales cauſes de la corruption des mœurs du ſiécle dont nous parlons.

Plin. XXXVI. 15.

Scaurus étoit extrêmement riche. Son pére, le fameux Scaurus, prince du Sénat, ſous une apparence de probité rigide, n'avoit négligé, ſi nous en croyons Pline, aucun moyen de s'enrichir, quelque odieux qu'il pût être: & ſa mére Métella, ayant épouſé Sylla après la mort du vieux Scaurus, avoit bien mis à profit le tems de la proſcription, & s'étoit emparée des dépouilles d'un grand nombre de malheureux citoyens. Des biens ſi mal acquis furent diſſipés follement par celui qui s'en trouvoit l'héritier. Il n'eſt pas poſſible de n'être pas étrangement ſurpris de la dépenſe

a Cujus (Scauri) neſcio an Ædilitas maximè proſtraverit mores civiles.

dépenſe énorme que fit Scaurus dans ſon Edilité pour un Théâtre, dont l'uſage étoit renfermé dans l'eſpace d'un mois, & qui ſurpaſſoit en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

La ſcêne étoit une grande face de bâtiment à trois étages, dont le premier étoit de marbre, le ſecond, choſe incroyable & unique, de verre, & le troiſiéme de bois doré. Cette face étoit ornée de trois cens ſoixante colonnes du plus beau marbre; celles * d'en bas avoient trente-huit pieds de haut. Dans les intervalles des colonnes on avoit placé trois milles ſtatues de bronze, & une multitude infinie de tableaux; & entr'autres tous ceux de Sicyone, ville du Péloponnéſe, qui avoit été la plus fameuſe école de peinture, & qui alors ſe trouvant extrémement obérée, avoit vû ſaiſir par ſes créanciers tout ce qu'elle poſſédoit de tableaux. Scaurus les acheta, & les tranſporta ſur ſon Théâtre. La partie de l'édifice deſtinée aux ſpectateurs étoit aſſez vaſte pour contenir

* *Je traduis Pline littéralement. Il ſe trouve pourtant ici une difficulté frappante La diſtinction de colonnes d'en bas & colonnes d'en haut ſuppoſe que les étages de verre & de bois doré étoient garnis de colonnes de marbre. Ce qui ne paroît guéres conforme aux régles de l'Architecture.*

AN. R. 694. AV. J.C. 58. quatre-vingts mille ames, c'eſt-à-dire, le double de ce qu'en contenoit le Théâtre de Pompée, qui fut bâti à demeure quelques années après. Enfin quant à ce qui regarde les tapiſſeries, & ornemens de toute eſpéce, ſoit pour la décoration du Théâtre, ſoit pour les habillemens des Acteurs, la quantité & la richeſſe en étoient ſi prodigieuſes, que le ſuperflu ayant été porté par ordre de Scaurus à ſa maiſon de campagne de Tuſcule, & cette maiſon ayant été brûlée quelque tems après, la perte fut eſtimée cent millions de ſeſterces (douze millions cinq cens mille livres.)

Freinsh. CIV. 42. 43. Pour ce qui eſt des ſpectacles, outre les Tragédies & Comédies, ſur leſquelles nous n'avons aucun détail, Scaurus donna des combats d'athlétes, inconnus juſqu'alors à Rome, & ſeulement en uſage dans les villes Grecques. Il fit creuſer un canal qu'il remplit d'eau, & dans lequel il montra au Peuple un Hippopotame & cinq Crocodiles, animaux qui juſques-là n'avoient point été vûs par les Romains. Aux jeux du Cirque il fit paroître cent-cinquante Panthéres: & il expoſa aux regards des curieux un ſquéléte de quarante pieds de long, dont les côtes étoient plus hautes que celles

celles des Eléphans des Indes, & qui avoit l'épine du dos d'un pied & demi de largeur. On disoit que ce squélète étoit celui du monstre marin qui devoit dévorer Andromède auprès de la ville de Joppé * dans la Palestine, & qui avoit été tué par Persée. AN. R. 694. AV. J.C.

Scaurus, après avoir fait tant de profusions pour une vaine satisfaction du Peuple, voulut se satisfaire lui-même en ornant & décorant sa maison. Il y fit transporter, lors de la démolition de son Théâtre, les plus belles & les plus hautes des colonnes de marbre dont j'ai parlé, pour en former dans sa maison un beau péristyle. Pline rapporte que l'entrepreneur [a], qui s'étoit chargé de l'entretien des égouts publics, exigea que Scaurus lui garantît le dommage que pourroit causer aux voutes des égouts le transport de ces masses énormes par les rues sous lesquelles ils passoient. „ Combien étoit-il plus néces„ re, dit ce judicieux écrivain, de prendre

* *C'est là que Pline, Strabon, Pomponius Méla placent la scéne de cet événement. M l'Abbé Bannier, Mytholog. T.* III *l.* II. *c.* 5. *p.* 117. *tâche de concilier ces Auteurs avec Ovide, qui suppose le fait arrivé dans l'Ethiopie.*

[a] Satisdari sibi damni infecti coegit redemptor cloacarum, quum in

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

„ des ſuretés pour garantir les mœurs „ publiques de la contagion d'un exem- „ ple ſi pernicieux? „

Voilà tout ce que gagna Scaurus à cette exceſſive dépenſe : un ornement peu néceſſaire à ſa maiſon. Du reſte il n'en tira d'autre fruit que de ſe ruiner, & de contracter beaucoup de dettes. Il en devint plus ardent à piller, pour remplacer par ſes concuſſions les vuides que ſon faſte inſenſé avoit faits dans ſa fortune.

Jeux donnés par Curion.

Plin XXXVI. 15.

A Scaurus Pline joint Curion pour exemple d'une folie qui eſt du même genre, & qui peut être regardée comme appartenante aux mêmes tems, puiſqu'elle n'eſt poſtérieure * que de quelques années. Curion n'étoit pas à beaucoup près auſſi riche que Scaurus, & n'ayant eu de ſes péres qu'un bien honnête, il l'avoit diſſipé par ſon luxe & par ſes débauches, juſqu'à s'endetter de ſoixante millions de ſeſterces (ſept millions cinq cens mille livres,) que Céſar

Palatium extraherentur. Non ergo in tam malo exemplo moribus cavere utilius fuerat? *Plin.* XXXVI.

* *Il paroît par la ſeconde lettre de Cœlius à Cicéron, que Curion donna des jeux & fit conſtruire un Théâtre ſous les Conſuls Sulpicius & Marcellus, an de Rome* 701.

ſar paya pour lui, dans le deſſein de le gagner à ſon parti. Ainſi il [a] n'avoit pour patrimoine, comme Pline le dit élégamment, que les troubles de l'Etat, & la diſcorde des premiers citoyens. Ne pouvant donc, dans les jeux funébres qu'il jugea à propos de donner pour honorer la mémoire de ſon pére, égaler la magnificence de Scaurus, il voulut y ſuppléer par la ſingularité de l'invention. Il fit conſtruire deux Théâtres de bois, voiſins l'un de l'autre, qui tournoient ſur des pivots. Ces Théâtres, qui renfermoient & le ſpectacle, & les ſpectateurs, furent d'abord adoſſés : & il donna ſur chacun d'eux en même tems des piéces dramatiques, qui furent exécutées par les Comédiens ſans qu'ils s'entendiſſent ni ſe troublaſſent les uns les autres. Dans l'après-midi du même jour, il fit faire un demi-tour à ces deux Théâtres, toujours remplis, de ſorte qu'ils formérent une enceinte & un amphithéâtre, au milieu duquel des Gladiateurs combattirent. Il répéta plus d'une fois ce manége, qui expoſoit la vie de tout un peuple : & la Na-

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

[a] . . . ut qui nihil in cenſu habuerit, præter diſcordiam principum.

AN. R. 694. AV J.C. 58. tion fut assez folle pour admirer un jeu qui pouvoit la faire périr.

§. II.

Dispositions favorables des esprits pour la cause de Cicéron. Pompée insulté par Clodius, revient à Cicéron. Délibération du Sénat dès le premier Juin, en faveur de Cicéron. Opposition du Tribun Ælius. Combats entre Clodius & Gabinius, qui s'étoit rangé du côté de Pompée. Arrivée du frére de Cicéron à Rome. La haine publique se déclare en toutes façons contre Clodius. Clodius se retourne vers le parti des Républicains rigides. Pompée dans la crainte que Clodius n'attente sur sa vie, se renferme dans sa maison. Les Consuls demeurent toujours contraires à Cicéron. Nouveaux efforts des Tribuns en faveur de Cicéron, sans fruit. Chagrin que cause à Cicéron un Décret du Sénat en faveur des Consuls désignés. Sextius Tribun désigné va en Gaule pour obtenir le consentement de César au rappel de Cicéron. Deux Tribuns du nouveau Collége gagnés par la faction de Clodius. Lentulus propose au Sénat l'affaire de Cicéron. Avis de Cotta. Avis de Pompée. Le Tribun Gavianus empê-

empêche la concluſion. Huit Tribuns propoſent l'affaire au Peuple. Violence de Clodius. Carnage. Milon entreprend de réprimer cette fureur. Son caractére. Il accuſe Clodius. Il oppoſe la force à la force. Suſpenſion totale des affaires dans Rome. Le bon parti prend le deſſus. Lettres circulaires du Conſul Lentulus à tous les Peuples de l'Italie. Applaudiſſemens de la multitude. Mouvemens incroyables dans Rome & dans toute l'Italie en faveur de Cicéron. Aſſemblée du Sénat au Capitole, & Sénatuſconſulte pour ordonner le rappel de Cicéron. Aſſemblée du Peuple, où Lentulus & Pompée exhortent & animent les citoyens. Nouveau Décret du Sénat en faveur de Cicéron. Aſſemblée ſolennelle par Centuries, où l'affaire eſt terminée en dernier reſſort. Séjour de Cicéron à Dyrrachium pendant huit mois. Son départ de cette ville. Son retour triomphant à Rome. Ses maiſons de ville & de campagne rebâties aux dépens de la République. Sur l'avis de Cicéron, on décerne à Pompée la ſurintendance des bleds & des vivres dans tout l'Empire. Murmures des Républicains rigides contre Cicéron. Sa réponſe. Pompée raméne l'abondance dans Rome.

Violences de Clodius contre Cicéron & contre Milon. Clodius eſt nommé Edile. Mort de Lucullus. Caractére de l'éloquence de Callidius.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Diſpoſitions favorables des eſprits pour la cauſe de Cicéron.

NOUS avons laiſſé Cicéron dans ſa retraite de Theſſalonique, abymé de douleur, quoiqu'il eût lieu de concevoir déja d'aſſez heureuſes eſpérances. Exilé pour la plus belle cauſe qui fût au monde, il avoit emporté avec lui les regrets de tout ce que l'on comptoit de gens de bien dans Rome & dans toute l'Italie. On ne le regardoit pas même comme exilé: & on lui conſerva tous les droits de citoyen, excepté ceux que la violence de ſon ennemi lui avoit arrachés. L. Cotta, qui avoit été Cenſeur, déclara avec ſerment dans le Sénat, que s'il eût eu à dreſſer le tableau des Sénateurs en l'abſence de Cicéron, il y auroit mis ſon nom dans le rang qui lui appartenoit. On ne ſubſtitua point de juge en ſa place. Aucun de ſes amis, en faiſant un Teſtament, ne manqua de lui faire les mêmes legs, que s'il eût été préſent. Aucun, ſoit citoyen, ſoit allié de l'Empire, ne laiſſa échaper l'occaſion de lui rendre toute ſorte de devoirs, & les ſervices dont il avoit beſoin:

Cicero ubi ſuprà. Dio. Appian. Plut. Cic. pro Domo, 84. 85.

beſoin : & Plutarque témoigne que toute la Gréce s'empreſſa à lui donner les marques les plus éclatantes d'affection & d'attachement. Enfin le Sénat, dès qu'il eut un rayon de liberté, le recommanda, comme un dépôt précieux, à tous les Rois & à tous les Peuples, & rendit de ſolemnelles actions de graces à ceux qui avoient pris ſoin de conſerver à la République un ſi excellent citoyen. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Ces ſentimens furent quelque tems dans le cœur des Sénateurs & de la plûpart des Magiſtrats ſans oſer paroître : & quelque bien intentionnés qu'ils fuſſent, ils ne formérent que des vœux ſecrets & impuiſſans, juſqu'à ce qu'ils euſſent l'aveu de Pompée. Mais la témérité & la pétulance incroyables de Clodius ne tardérent pas à procurer à la cauſe de Cicéron cet avantage déciſif, & à lui rendre un protecteur qui ne l'avoit abandonné qu'avec quelque regret. Pompée inſulté par Clodius, revient à Cicéron.

Cicéron étoit parti dans les premiers jours d'Avril : & dès le mois de Mai Clodius commença à inſulter Pompée. Le jeune Tigrane avoit été fait priſonnier, comme je l'ai dit, & mené en triomphe par ce Général, qui le remit

AN. R. 694. AV. J C. 58. enſuite à la garde de L. Flavius, l'un de ſes amis, & actuellement Préteur dans l'année dont nous parlons. Clodius gagné par argent entreprit de donner moyen à Tigrane de ſe ſauver. Etant à ſouper chez Flavius, il le pria de lui faire amener le Prince. Lors que Clodius le vit entré dans la ſalle, il le fit mettre à table, s'empara de ſa perſonne, & refuſa de le rendre ſoit à Flavius, ſoit à Pompée lui-même, qui le redemandoit. Au bout de quelque tems il l'embarqua ſur un vaiſſeau, qui devoit le mener en Aſie. Mais une tempête étant ſurvenue dans le moment qu'il partoit, le força de relâcher à Antium, qui n'étoit qu'à une petite diſtance de Rome. Auſſitôt le Tribun envoya Sex. Clodius, ſon homme de confiance, pour ramener le Prince à la ville. Flavius, qui fut averti de ce qui ſe paſſoit, alla lui-même avec main forte pour reprendre ſon priſonnier. Il ſe livra entre ces deux troupes un combat ſur le chemin d'Appius. Pluſieurs furent tués des deux parts, mais le plus grand nombre du côté de Flavius, & entre autres un Chevalier Romain, qui ſe nommoit M. Papirius, & qui étoit ami de Pompée. Flavius fut obligé de s'enfuir, & revint preſque ſeul à Rome.

Pom-

Pompée fut extrémement piqué de cette insulte. Il souffroit avec peine que Clodius tournât contre lui les forces du Tribunat, dont il avoit lui-même rétabli la puissance. La haine contre Clodius réveilla dans son cœur l'amitié pour Cicéron: & il engagea le fidéle & zêlé Mummius Quadratus à agir ouvertement pour le rappel de celui dont ce même Tribun avoit tâché par toutes sortes de voies d'empêcher l'éloignement. En effet le Sénat s'étant assemblé le premier Juin, Mummius, au refus des Consuls, mit en délibération l'affaire de Cicéron. Toutes les voix se réunissoient pour ordonner qu'il fût rappellé. Mais l'opposition d'Ælius Ligur, Tribun, & ami de Clodius, empêcha que le Sénat ne pût former son Décret.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Délibération du Sénat, dès le premier Juin, en faveur de Cicéron. Opposition du Tribun Ælius.

Cependant cet événement ranima le courage des amis de Cicéron, & irrita la fureur de Clodius. Il savoit à qui s'en prendre: & il n'est point de moyens de chagriner Pompée, dont il ne s'aviſât, & qu'il ne mît en usage. Gabinius, créature de Pompée, s'étoit rangé du côté de son patron. De là naquirent des combats dans la place, où souvent il en coûta la vie à plusieurs des combattans, & dans l'un desquels les faisceaux du Consul Gabinius

Combats entre Clodius & Gabinius, qui s'étoit rangé du côté de Pompée.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. binius furent briſés par la multitude attachée à Clodius. „ C'étoit [a] un ſpectacle „ bien doux pour le Peuple Romain, dit Cicéron, „ que le combat de ces „ deux ſcélérats, Gabinius & Clodius. „ Il en attendoit l'événement avec une „ impartialité entiére. Quel que fût ce„ lui des deux qui périt, c'eût été un gain. „ Mais la ſatisfaction eût été compléte, „ ſi tous deux euſſent pû périr à la fois. „ Clodius pouſſa la vengeance juſqu'à employer les cérémonies de la Religion pour conſacrer à Cérès les biens de Gabinius: & Mummius en fit autant des biens de Clodius lui-même. Mais de part & d'autre ce n'étoient que de vaines menaces ſans aucun effet réel.

Arrivée du frére de Cicéron à Rome.

Pendant ces débats le frére de Cicéron arriva à Rome dans un équipage convenable à ſa douleur, & fut reçu par un très-grand nombre des meilleurs citoyens, qui allérent au devant de lui mêlant leurs larmes aux ſiennes. Il vint fortifier les ſollicitations & les priéres du gendre de Cicéron, Piſon Frugi, jeune homme d'un très-grand mérite, & qui ſe

La haine publique ſe déclare en toutes façons

[a] Quo quidem in ſpectaculo mira Populi Romani æquitas erat. Uter eorum periiſſet,... in ejuſmodi pari lucrum fieri putabat: immortalem verò quæſtum, ſi uterque cecidiſſet. *Cic. in Piſ. n.* 27.

ſe montra inviolablement attaché à la cauſe de ſon beau-pére ; mais qui ne put recueillir le fruit de ſa vertu, étant mort un peu avant que de le voir de retour. Térentia femme de Cicéron, fit auſſi très-bien ſon devoir : & tant de ſupplications réunies attendriſſoient les citoyens. AN. R. 694. AV. J.C. 58. contre Clodius.

Au contraire la haine publique ſe déclaroit en toutes façons contre Clodius. Dans tous les jeux qui furent donnés cette année au Peuple, il n'oſa jamais ſe montrer de crainte des huées, des ſifflets, & peut-être de quelque choſe de pis. Quiconque l'avoit ſervi contre Cicéron, quelque affaire qu'il eût, de quelque genre qu'elle pût être, étoit condamné à tous les Tribunaux. Les Chevaliers Romains ſe rallioient pour unir leurs forces. Les Sénateurs ne pouvant obtenir des Conſuls qu'ils propoſaſſent de délibérer ſur l'affaire de Cicéron, rejettoient toutes les autres, & ne vouloient point en entendre parler, que celle qu'ils regardoient comme capitale ne fût terminée.

Clodius ſe retourne vers le parti des Républicains rigides.

Il n'étoit pas poſſible que tous ces mouvemens n'inquiétaſſent Clodius. Mais ce qui me paroît de plus ſingulier dans ſa conduite, c'eſt qu'il voulut faire le perſonnage d'honnête homme, & de zéla-

AN. R. 694. AV. J.C. 58. zélateur des droits du Sénat & de l'Ariſtocratie. Il ſavoit que les Républicains rigides avoient été dans tous les tems oppoſés à Pompée, & ne ſouffroient actuellement qu'avec peine l'autorité qu'il prenoit dans la République. Comme il trouvoit donc Pompée en ſon chemin, il ſe retourna vers le parti qui lui étoit contraire. Il diſoit & dans le Sénat & devant le Peuple que les loix de Céſar avoient été portées au mépris des auſpices: & il ne ſe ſouvenoit pas, comme le remarque Cicéron, que parmi ces loix étoit celle qui l'avoit fait plébéïen. Il produiſoit ſur la Tribune aux harangues Bibulus collégue de Céſar. Il lui demandoit, s'il ne s'étoit pas occupé du ſoin d'obſerver les ſignes qui paroiſſoient au ciel, dans le tems que Céſar portoit ſes loix. Bibulus aſſuroit le fait. Clodius interrogeoit enſuite les Augures, & leur demandoit ſi des loix portées en pareille circonſtance n'étoient point nulles de plein droit: ils répondoient que la choſe étoit ainſi. Ce miſérable ſans Religion, comme ſans mœurs, ſe jouoit ainſi de tout ſelon ſes intérêts.

Pro Domo, n. 40. Il craignoit ſi peu d'être en contradiction avec lui-même, qu'il alloit juſqu'à dire, que ſi le Sénat caſſoit les Actes de

de Céſar comme contraires aux auſpices, lui, il étoit diſpoſé à prêter ſes épaules pour reporter dans la ville Cicéron le Sauveur de la ville. AN. R. 694. AV. J. C. 58.

Quelque groſſiére que fût cette comédie, les défenſeurs de l'Ariſtocratie ne laiſſoient pas d'en être les dupes. Ils étoient ſi charmés d'entendre décrier Pompée dans les aſſemblées populaires, qu'ils ne conſidéroient plus dans Clodius que l'ennemi de celui qu'ils haïſſoient. „ Clodius[a] décrier Pompée par „ ſes invectives ! dit Cicéron. Il dé„ crioit bien plus véritablement ce grand „ homme, lorſqu'il le combloit de louan„ ges. „

Pompée, dans la crainte que Clodius n'attente ſur ſa vie, ſe renferme dans ſa maiſon.

Si nous en croyons Cicéron, Clodius fut même aſſez forcené pour attenter à la vie du premier citoyen de la République. Notre Orateur aſſure en plus d'un endroit qu'un eſclave de Clodius fut arrêté dans le temple de Caſtor avec un poignard, dont il avoua qu'il s'étoit armé pour tuer Pompée. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que Pompée depuis cette avanture ſe renferma chez lui, & ne parut plus de tout le reſte de l'année ni au *Cic. de Har.*

a Detrahat ille vituperando ! Mihi, medius fidius, tum de illius ampliſſima dignitate detrahere, quum maximis laudibus efferebat, videbatur. *Cic. de Har. Reſp. n.* 50.

AN. R. 694. AV. J. C. 58. *Resp. n. 49. Pro Sext. n. 64. & pro Mil n. 18.*

au Sénat, ni en aucun lieu public. Encore ne put-il pas être tranquille dans sa maison, & un affranchi de Clodius, nommé Damion, vint l'y assiéger. Ce fut inutilement. Mais Clodius fut assez insolent pour menacer dans ses harangues au Peuple de détruire la maison de Pompée comme il avoit fait celle de Cicéron: & faisant l'agréable, il [a] déclara qu'il prétendoit construire un portique dans le quartier des Carénes, (c'étoit le quartier de Rome où étoit la maison de Pompée) qui répondît à celui qu'il avoit bâti sur le mont Palatin.

Les Consuls demeurent toujours contraires à Cicéron.

Il étoit bien difficile d'espérer de vaincre ce Tribun furieux, pendant qu'il étoit soutenu des deux Consuls. Car Pison lui demeura toujours fidéle: & Gabinius, quoiqu'il fût en guerre ouverte avec Clodius pour ce qui regardoit Pompée, n'en étoit pas plus disposé à permettre aux Sénateurs de délibérer sur le rappel de Cicéron. Le [b] prétexte des Consuls, étoit que la loi Clodia les en empêchoit. „ Oui, dit Cicéron, la „ loi qui leur assignoit des Gouverne-

„ mens

a Quum in concionibus diceret, velle se in Carinis ædificare alteram porticum, quæ Palatio responderet. *Cic. de Har. Resp. n* 49.

b Non se rem improbare dicebant, sed lege

„ mens de Provinces, & non pas celle „ qu'aucun citoyen de Rome ne regar- „ doit comme loi. „ En effet le Préteur L. Domitius n'étoit point arrêté par les défenſes de cette loi injuſte, & s'offroit de propoſer l'affaire au Sénat, puiſque les Conſuls le refuſoient. AN. R. 694. AV J.C. 58.

Enfin les Magiſtrats furent déſignés pour l'année ſuivante. Des deux Conſuls nommés l'un étoit P. Lentulus Spinther, ami décidé de Cicéron : l'autre paroiſſoit devoir être plûtôt diſpoſé à lui nuire qu'à le ſervir. C'étoit Q. Métellus Népos, couſin de Clodius, & qui de plus avoit eu perſonnellement des démêlés très-vifs avec Cicéron pendant ſon Tribunat. Il fut pourtant aſſez modéré pour demeurer comme neutre : & nous le verrons même dans la ſuite devenir favorable à une cauſe qui acquéroit tous les jours de nouveaux défenſeurs. Les Magiſtrats ſont déſignés pour l'année ſuivante.

Huit Tribuns, c'eſt-à-dire, tout le Collége, excepté Clodius, & Ælius Ligur, qui étoit dévoué à ſes volontés, propoſérent le vingt-neuf Octobre une loi pour le rappel de Cicéron, & mirent auſſi Nouveaux efforts des Tribuns en faveur de

iſtius impediri. Erat hoc verum : nam impediebantur, verùm eâ lege, quam idem iſte de Macedonia Syriâque tulerat. *Cic. pro Domo, n.* 70.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. aussi l'affaire en délibération dans le Sénat. Les Consuls eurent beau reclamer la loi Clodia, & les défenses qu'elle faisoit de proposer, de délibérer, de conclure en faveur du retour de Cicéron. Le Sénat n'y eut aucun égard, & P. Lentulus, premier opinant en sa qualité de Consul désigné, parla avec une très-grande force sur la nécessité de rendre au plutôt à la République un citoyen dont elle ne pouvoit se passer. Ainsi en toute occasion se manifestoient les vœux du Sénat & des gens de bien. Mais toujours quelque empêchement en retardoit l'effet. Ici le Tribun Ælius arrêta une seconde fois le Sénat par son opposition.

Cicéron, sans fruit.

Chagrin que cause à Cicéron un Décret du Sénat en faveur des Consuls désignés.

Quoique Lentulus eût un grand zêle pour le rétablissement de Cicéron, il ne laissa pas avec son futur collégue de lui causer un chagrin accompagné d'inquiétude. Ces deux Consuls désignés voulurent s'assurer des Gouvernemens de Provinces après leur Magistrature : & ils prétendirent même, ce qui ne s'étoit jamais fait, que l'on *ornât* dès ce moment *leurs Provinces*, comme parloient les Romains, c'est-à-dire qu'on assignât le nombre & la qualité des troupes qu'ils commanderoient, qu'on leur

Cic. ad Att. III. 24.

leur nommât des Officiers Généraux ; qu'on fixât les ſommes d'argent, les munitions, & toutes les autres choſes néceſſaires pour leurs Gouvernemens. Le Sénat leur accorda ce qu'ils demandoient, du conſentement même des amis de Cicéron. Pour lui, il en fut très-fâché par deux raiſons principales. La premiére, c'eſt que les Conſuls déſignés n'ayant plus rien à eſpérer ni à craindre, étoient plus libres, plus indépendans ; & que le crédit des amis de Cicéron leur étant déſormais inutile, aucun motif d'intérêt perſonnel ne les attachoit plus à ſa cauſe. Mais de plus ce Décret du Sénat en faveur de Lentulus & de Métellus Népos étoit une bréche à la loi que cette Compagnie s'étoit faite de ne délibérer d'aucune affaire, juſqu'à-ce que celle de Cicéron fût terminée. Rien n'étoit plus honorable pour lui qu'une pareille réſolution : & il n'eſt pas étonnant qu'il fût affligé d'avoir perdu cet avantage. Cependant ſes inquiétudes furent vaines ; & Lentulus, pour n'avoir plus de raiſon d'intérêt propre, ne l'en ſervit pas avec moins de fidélité & de courage.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Les Tribuns déſignés ſembloient tous bien intentionnés pour Cicéron, & huit demeu-

Sextius Tribun déſigné

AN. R 694. AV. J.C. 58. demeurérent attachés à ſa cauſe. Entre ceux-ci Sextius ſignala ſon zêle avant même que d'entrer en charge. Les amis de Cicéron ſavoient qu'ils ne pouvoient réuſſir, ſi Céſar ne les appuyoit, ou qu'au moins il ne ceſsât de leur être contraire. Sextius fit un voyage en Gaule, pour déterminer ce Général, dont le crédit, même en ſon abſence, étoit ſi grand dans Rome, à oublier ſon reſſentiment. Il paroît que les ſollicitations de Sextius eurent peu d'effet. Céſar ne ſe prêta jamais de bonne grace au rappel d'un homme, que ſes lumiéres ſupérieures & ſon attachement aux droits de la liberté publique lui rendoient trop légitimement ſuſpect. S'il ne s'y oppoſa pas dans la ſuite, ce ne fut qu'à la conſidération de Pompée, qui le vouloit tout de bon.

va en Gaule pour obtenir le conſentement de Céſar au rappel de Cicéron.

Cic pro Sext. n. 70.

Deux Tribuns du nouveau Collége gagnés par la faction de Clodius.

Dès que les nouveaux Tribuns furent entrés en charge, & qu'il s'agit entre eux de dreſſer la loi pour le rappel de Cicéron, les deux qui étoient gagnés ſecrétement par la faction de Clodius, ſe déclarérent, Numérius Quintius Gracchus, & Sex. Atilius Gavianus, hommes inconnus d'ailleurs, & que notre Orateur repréſente comme dignes de mépris par toute ſorte d'endroits. Les huit autres

autres perſévérérent dans leur louable deſſein : & ils avoient un grand avantage ſur ceux de l'année précédente, en ce qu'ils étoient puiſſamment ſoutenus par l'un des Conſuls, Lentulus Spinther, qui dès le premier Janvier agit conſéquemment aux déclarations généreuſes qu'il avoit faites n'étant encore que déſigné. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER. AN. R. 695.
Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS. AV. J.C. 57.

La premiére aſſemblée du Sénat à laquelle préſidérent les nouveaux Conſuls fut très-nombreuſe : tout le peuple étoit dans une grande attente, auſſi bien que les Députés de toutes les villes d'Italie, qui en étoient venus porter les vœux à la Capitale. Lentulus propoſa l'affaire de Cicéron, & parla avec une dignité & un courage tout-à-fait dignes de ſa place : & ſon collégue promit que par déférence pour le Sénat, & par la vûe du bien public, il ſe réconcilieroit avec un citoyen ſi univerſellement eſtimé & déſiré. Lentulus propoſe au Sénat l'affaire de Cicéron.

On alla enſuite aux voix. L. Cotta, ancien Conſul & ancien Cenſeur, opina le premier, & d'une façon ſinguliére, Avis de Cotta.

mais

AN. R. 695. AV. J.C. 57. mais auſſi flétriſſante pour Clodius, qu'elle étoit honorable pour Cicéron. Il ſoutint que rien de ce qui s'étoit fait contre Cicéron, ne s'étoit fait juridiquement, ni ſelon les régles : que la loi de Clodius contre lui n'étoit point une loi, mais le violement de toutes les loix : que par conſéquent ſa retraite ne devoit être regardée que comme l'effet de la violence d'une part, & de l'autre d'un grand amour pour la patrie, en faveur de laquelle Cicéron avoit mieux aimé ſe ſacrifier, que de donner lieu aux carnages & à l'effuſion du ſang des citoyens. Il conclut que puiſqu'il n'étoit exilé par aucune loi, il n'avoit point beſoin d'être rappellé par une loi, & que le vœu du Sénat étoit ſuffiſant.

Avis de Pompée. Cette façon de penſer étoit la plus flatteuſe pour la cauſe de Cicéron, mais elle n'étoit pas la plus ſûre pour ſa perſonne. Auſſi Pompée, qui parla enſuite, convenant de la juſteſſe des réfléxions de Cotta, dit que néantmoins pour mettre Cicéron à l'abri des émeutes populaires, il croyoit qu'il étoit à propos qu'à l'autorité du Sénat ſe joigniſſent les ſuffrages du Peuple, & que les Conſuls propoſaſſent une loi qui annullât celle de Clodius, & ordonnât le réta-

rétabliſſement de Cicéron. Cet avis paſſoit non à la pluralité, mais à l'unanimité, lorſque le Tribun Atilius Gavianus, ſans s'oppoſer en forme, demanda que la concluſion fût remiſe à un autre jour: ce qu'on ne put lui refuſer; & l'affaire manqua. AN. R. 695. AV. J.C. 57. Le Tribun Gavianus empêche la concluſion.

Les huit Tribuns la relevérent: & Q. Fabricius à leur tête ſe mit en devoir le vingt-trois Janvier de tenir une aſſemblée pour délibérer ſur la loi qui avoit été propoſée par lui pluſieurs jours auparavant. Clodius ne s'amuſa point ici à ménager quelque oppoſition, ou à chicaner le terrain par des formalités. Son frére Appius, qui étoit Préteur cette année, avoit des gladiateurs, qu'il devoit donner en ſpectacle au Peuple. Clodius leur ayant joint des coupejarrets tirés des cachots, lâcha cette troupe ſur les amis de Cicéron. Ciſpius, l'un des Tribuns, fut bleſſé: Q. Cicéron ne ſauva ſa vie, qu'en ſe cachant juſqu'à-ce qu'il pût trouver l'occaſion de ſe dérober par la fuite. Le carnage fut ſi grand, que le Tibre & les égoûts furent preſque engorgés du grand nombre de corps que l'on y jetta, & la place publique inondée d'un fleuve de ſang. Huit Tribuns propoſent l'affaire au Peuple. Violence de Clodius. Carnage.

Les fureurs de Clodius ne s'en tinrent point

AN. R. 695. AV. J.C. 67. point là : & dans une querelle qui s'éleva, ſans que nous en ſachions aſſez diſtinctement la cauſe, entre le Tribun Sextius, & le Conſul Métellus Népos, quoique ce Tribun n'agît que par les voies de droit, il ſe vit tout d'un coup attaqué & porté par terre, où il fut laiſſé pour mort, ayant reçu plus de vingt bleſſures. Un Tribun, dont la perſonne étoit ſacrée, aſſaſſiné dans l'exercice de ſa charge, c'étoit un attentat bien atroce. Auſſi Clodius en craignit-il les ſuites. Mais on ne devineroit pas l'expédient dont il s'aviſa pour donner le change au Peuple. Il réſolut de faire tuer Numérius Quintius Tribun de ſa faction, afin que cette mort pût être imputée aux amis de Cicéron, & qu'ainſi la haine du meurtre d'un Tribun fût partagée entre lui & ſes adverſaires. Heureuſement pour Quintius, ſon collégue Sextius ne ſe trouva point bleſſé à mort. Mais le premier fut en danger tant que l'on ne fut pas ſûr de la vie du ſecond.

Contre de telles violences il n'y avoit de reſſources que dans la force. Sextius pour mettre ſa vie en ſureté fut obligé de lever des hommes, & de ſe donner une garde. Milon, l'un de ſes collégues, & celui de tous les Tribuns qui ſoutint avec

avec le plus de générosité & de persévérance la cause de Cicéron, étant exposé par conséquent aux mêmes dangers que Sextius, prit aussi la même précaution. AN. R. 695. AV. J. C. 57.

Milon entreprend de réprimer cette fureur. Son caractère.

Milon étoit un homme dont le courage alloit jusqu'à l'audace, & par là il étoit plus capable que personne de réprimer la témérité furieuse de Clodius. Aussi depuis qu'il fut entré une fois en lice avec lui pendant son Tribunat, leurs combats se perpétuérent sans paix ni tréve jusqu'à ce qu'ils fussent terminés par la mort de l'un & l'exil de l'autre. La naissance de Milon paroît avoir été illustre, mais entre les familles qui sans être anciennement Romaines tenoient pourtant un rang distingué dans l'Italie. Il étoit de Lanuvium, & fils d'un Papius, nom fameux dans la guerre Sociale. Pour lui, il fut adopté par son grand-pére maternel, & prit en conséquence le nom d'Annius. Il falloit bien qu'il fût regardé sur un grand pied dans Rome, puisqu'il y fit quelques années après une alliance très-brillante, ayant épousé Fausta fille du Dictateur Sylla. Mais plus que toute autre recommandation, son mérite personnel le mettoit en état de prétendre à tout. Il se proposoit de s'élever par les voies d'hon-

Ascon. Ped. in Mil.

Cic. ad Att. IV. 13.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

neur : & la cauſe de Cicéron lui ayant paru une belle occaſion de s'attirer l'eſtime & l'affection de tous les gens de bien, il y ſignala ſa vertu d'une façon très-glorieuſe ; animé de plus, ſi nous en croyons Appien, par Pompée, qui lui faiſoit enviſager le Conſulat pour ſa récompenſe.

Il accuſe Clodius.

Comme il voyoit que les excès horribles auxquels Clodius ſe portoit chaque jour, n'alloient à rien moins qu'à ôter toute eſpérance de rétablir Cicéron, à décourager entiérement les bons citoyens, & à faire dominer dans la ville la licence d'un forcené, il réſolut d'attaquer par les loix celui qui prétendoit impoſer à tous par la force, & il l'accuſa en forme comme coupable de violences attentatoires à la tranquillité publique. Cette démarche hardie déconcerta Clodius, qui n'eſpéroit pas, ayant Milon pour accuſateur, corrompre une ſeconde fois ſes juges. Toute ſon eſpérance fut d'éluder le jugement : & pour cela il trouva de l'appui du côté des Magiſtrats. Le Conſul Métellus ſon couſin, le Préteur Ap. Claudius ſon frére, un Tribun du Peuple ſa créature, font afficher des Ordonnances, qui étoient à Rome ſans exemple, pour arrê-

arrêter le cours de la justice. Ces Magistrats défendoient que l'accusé fût obligé de comparoître, qu'on le citât, qu'on fît des informations contre lui. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

La [a] protection des loix & des jugemens étoit donc refusée à Milon : il falloit ou qu'il abandonnât une aussi belle cause que celle qu'il avoit entreprise, ou que s'exposant sans défense aux fureurs d'un adversaire armé, il s'attendît à en devenir la victime. Il crut qu'il lui seroit honteux, soit de se désister lâchement, soit de se laisser vaincre : il prit le parti d'acheter des gladiateurs, & de s'entourer de gens armés qui pûssent résister à ceux par lesquels son ennemi se faisoit accompagner en tout lieu. Mais il eut soin de se renfermer dans les termes d'une défense nécessaire, aggresseur seulement en justice, & n'employant la force que lorsqu'il étoit attaqué par Clodius. Les combats furent fréquens : la maison de Milon fut assaillie plus d'une fois par Il oppose la force à la force.

a Quid ageret vir ad virtutem, dignitatem, gloriam, natus, vi sceleratorum hominum corroboratâ, legibus judiciisque sublatis ? Cervices Tribunus plebis privato, præstantissimus vir profligatissimo homini daret ? an causam susceptam affligeret ? an se domi contineret ? Et vinci turpe putavit, & deterreri. *Cic. pro Sext. n.* 89.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. la troupe de Clodius, & toujours bien défendue. Le Conſul Lentulus ne fut pas lui-même épargné, & les factieux briſérent ſes faiſceaux. Tous les quartiers de la ville devenoient des champs de bataille, où ſouvent bien du ſang étoit répandu. De tant de déſordres au moins retiroit-on cet avantage, que Clodius ne régnoit pas, & trouvoit partout un antagoniſte qui lui tenoit tête, & ſouvent remportoit ſur lui la victoire.

Poſt red. in Sen. n. 7.

Suſpenſion totale des affaires dans Rome.

Cette eſpéce de petite guerre inteſtine, jointe à la réſolution priſe depuis long-tems de faire paſſer l'affaire de Cicéron avant toute autre, réduiſit au ſilence & les Tribunaux, & les aſſemblées du Peuple, & celles du Sénat. Tout étoit ſuſpendu : point d'audiences données par le Sénat aux Ambaſſadeurs, point de jugemens, point de Décrets du Peuple. Un état ſi violent ne pouvoit pas être de durée. Il falloit néceſſairement que l'un des deux partis ennemis y mit fin en prenant le deſſus. Heureuſement ce fut le bon qui triompha.

Le bon parti prend le deſſus.

Toute la ſplendeur & toute la majeſté de la République étoit de ce côté. Les deux Conſuls, (car Métellus au moins n'étoit pas contraire) tous les

Lettres

Pré-

Préteurs, excepté le frére de Clodius, huit Tribuns du Peuple, protégeoient la cauſe de Cicéron. Une ſi grande autorité, ſoutenue du courage & des troupes de Milon, ſe fit enfin reſpecter de ceux qui d'abord avoient tenté la voie d'oppoſition: & Lentulus, en vertu d'un Sénatuſconſulte, auquel perſonne n'avoit oſé s'oppoſer, envoya des lettres circulaires dans toute l'Italie pour inviter à venir à Rome concourir au rétabliſſement de Cicéron, tous ceux qui aimoient le ſalut de l'Etat : démarche ſans exemple, non-ſeulement pour les intérêts d'un particulier, mais même dans les périls communs de toute la République.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. circulaires du Conſul Lentulus à tous les Peuples de l'Italie.

Pro Sext. n. 128.

La nouvelle de ce * Sénatuſconſulte ayant été portée ſur le champ à un ſpectacle de gladiateurs, où ſe trouvoit un très-grand monde aſſemblé, elle y fut reçue avec des tranſports de joie inexprimables. Chaque Sénateur qui venoit à ce ſpectacle au ſortir du Sénat, fut applaudi. Mais lorſque le Conſul lui-même, qui donnoit les jeux, y fut arrivé, & eut pris ſa place, tous les Sé-

Applaudiſſemens de la multitude. *Pro Sext.* 116. 117.

* *Je ſuppoſe que c'eſt ce Sénatuſconſulte qui fut rendu dans le Temple de l'Honneur & de la Vertu bâti par Marius.*

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

nateurs se levérent, & tendant les bras vers lui, témoignérent leur joie & leur reconnoissance par des larmes, qui faisoient voir combien Cicéron étoit cher au Peuple Romain.

Mouvemens incroyables dans Rome & dans toute l'Italie en faveur de Cicéron.

Sur l'invitation du Consul & du Sénat il se fit & dans Rome & dans toute l'Italie des mouvemens incroyables en faveur de Cicéron. Chacun voulut, à l'exemple de la premiére Compagnie de l'Etat, signaler son zêle pour le rétablissement d'un si illustre proscrit. Dans Rome & aux environs, les Chevaliers Romains, toutes les sociétés d'Intéressés dans les fermes, l'ordre des Greffiers, tous les corps mêmes de gens de métier, enfin les communautés d'habitans des campagnes voisines, s'assemblérent & formérent des décrets honorables à Cicéron. Les différens peuples de l'Italie en firent autant: Pompée lui-même en donna comme le signal à toutes les villes municipales & à toutes les Colonies. Car étant actuellement premier Magistrat de Capoue, il fit rendre par cette Colonie nouvelle un Décret qui servit de modéle à toutes les autres: après quoi il eut encore assez de zêle pour se transporter dans plusieurs de ces villes, & en encourager les habitans à suivre l'exemple qu'il

qu'il venoit de montrer. Ce fut une fermentation universelle dans l'Italie, qui envoya de toutes parts à Rome une multitude prodigieuse de citoyens. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Assemblée du Sénat au Capitole, & Sénatus-consulte pour ordonner le rappel de Cicéron.

Lentulus se voyant si puissamment appuyé, convoqua au Capitole une célébre & nombreuse assemblée du Sénat. Ce fut là que le Consul Métellus Népos se laissa entiérement réconcilier avec la cause de Cicéron. P. Servilius Isauricus, vieillard respectable, ancien Consul & ancien Censeur, décoré de l'honneur du Triomphe, & parent du Consul, lui adressa une exhortation touchante & pathétique. Il lui rapella l'attachement qu'avoient toujours eu les Métellus aux maximes de l'Aristocratie & à l'autorité du Sénat: il lui cita son propre frére, Q. Métellus Céler, qui étoit mort deux ans auparavant, & qui s'étoit fait une loi de s'opposer en tout à Clodius: il le fit ressouvenir de Q. Métellus Numidicus, l'honneur de leur maison, exilé comme Cicéron, & comme lui regretté de toute la ville. Enfin il parla avec tant de force, que le Consul ne put retenir ses larmes, preuve non équivoque d'une réconciliation sincére: & de fait il ne se contenta plus de ne point résister à son collégue; il l'appuya & le se-

AN. R. 695. AV. J C. 57.

conda dans toutes ſes démarches.

L'aſſemblée étoit compoſée de quatre cens dix-ſept Sénateurs. Sur un ſi grand nombre de vocaux, Clodius ſe trouva le ſeul qui opinât contre Cicéron. Il fut donc réſolu que Cicéron ſeroit rappellé, & qu'à cet effet les Conſuls & les autres Magiſtrats, de l'autorité du Sénat, en feroient inceſſamment la propoſition au Peuple aſſemblé par Centuries.

Aſſemblée du Peuple, où Lentulus & Pompée exhortent & animent les citoyens.

Le lendemain le Conſul Lentulus expoſa au Peuple ce qui s'étoit paſſé dans le Sénat: & Pompée ſe joignant à lui, fit un diſcours dans lequel il s'exprima de la façon la plus glorieuſe pour Cicéron, & dans des termes qui marquoient l'amitié la plus vive & la plus tendre. Il le traita de ſauveur de l'Etat, & dit que le ſalut public opéré par lui ne pouvoit ſubſiſter qu'avec lui. Il n'employa pas ſeulement les exhortations & les conſeils: il y ajouta les priéres & les ſupplications, s'intéreſſant pour Cicéron, comme pour un frére, ou pour un pére.

Nouveau Décret du Sénat, en faveur de

Le Sénat ſe hâtoit de finir: & pour cela il rendit un Décret préparatoire, contenant pluſieurs articles tous plus favorables les uns que les autres à une cauſe qui devenoit manifeſtement la cauſe de la

la République. Il défendit à toute perſonne, quelle qu'elle pût être, de mettre aucun obſtacle au rétabliſſement de Cicéron, déclarant que quiconque y apporteroit empêchement, offenſeroit le Sénat, & ſeroit regardé comme ennemi de la République, du ſalut des bons, & de l'union des citoyens. Il ordonna même que ſi les chicanes des mal-intentionnés retardoient trop la déciſion, Cicéron revînt ſans qu'il fût beſoin d'autre formalité. Il décerna des actions de graces à ceux qui étoient venus à Rome des différentes villes d'Italie, les invitant de plus à porter le même zêle à l'aſſemblée ſolennelle du Peuple où l'affaire ſeroit terminée en dernier reſſort.

AN. R. 695. AV. J. C. 57. Cicéron.

Enfin arriva ce grand jour, objet de tant de vœux & de tant de négociations depuis plus d'un an. Les Protecteurs de la cauſe de Cicéron avoient jugé, avec grande raiſon, qu'il falloit donner le plus haut degré d'autorité à la loi qui le rappelleroit, afin d'ôter tout prétexte à ſes ennemis de pouvoir jamais y donner atteinte. Ainſi au lieu qu'il n'avoit été exilé que par une loi Tribunicienne, portée dans cette ſorte d'aſſemblée qu'ils appelloient Comices par

Aſſemblée ſolennelle par Centuries, où l'affaire eſt terminée en dernier reſſort.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. Tribus, leſquels ne comprenoient que les plébéïens, & étoient préſidés par un Tribun, ce fut une aſſemblée par Centuries qui fut indiquée pour ordonner ſon rétabliſſement; genre d'aſſemblée le plus auguſte, & qui repréſentoit pleinement tout le corps de la Nation. Les deux Conſuls, ſept Préteurs, huit Tribuns du Peuple propoſérent ou appuyérent la loi. Lentulus & Pompée firent des diſcours remplis de juſtes éloges pour Cicéron, d'exhortations au Peuple, & de priéres. Toute l'élite du Sénat, les anciens Conſuls & les anciens Préteurs parurent ſur la Tribune aux harangues & tinrent le même langage. Le ſeul Clodius éleva ſa voix contre le vœu unanime de tous les Ordres & de tous les citoyens, & ne fut écouté qu'avec une indignation qui ne put ſe contenir.

L'aſſemblée étoit la plus nombreuſe que l'on eût jamais vûe. Tout le Peuple, toute l'Italie s'y trouva. Perſonne ne ſe crut diſpenſé ni par l'âge, ni par les infirmités, d'y venir témoigner ſon zéle pour la patrie en opinant pour le retour de celui qui en avoit été le conſervateur. Il n'y eut nulle variété dans les ſuffrages; tous d'une commune voix auto-

autoriſérent la loi : & [a] Cicéron a raiſon de dire, en relevant les circonſtances de cette journée ſi glorieuſe pour lui, que Lentulus ne l'a pas ſimplement ramené dans ſa patrie, mais qu'il l'y a fait rentrer en pompe & ſur un char de triomphe. La loi fut portée & reçue le quatriéme jour d'Août. Ainſi la durée de l'exil de Cicéron, qui étoit ſorti de Rome au commencement d'Avril de l'année précédente, fut de ſeize mois. AN. R. 695. AV. J.C. 57. *Cic. ad Att.* IV. 1.

Il y avoit déja long-tems qu'il s'étoit rapproché de l'Italie. Dès la fin de l'année précédente Theſſalonique avoit ceſſé de lui paroître un ſûr aſyle. Cette ville dépendoit du Gouvernement de Macédoine, dont Piſon ſon ennemi devoit prendre inceſſamment poſſeſſion : & le bruit de l'arrivée prochaine des troupes que ce nouveau Gouverneur envoyoit d'avance, determina Cicéron à chercher ailleurs une retraite. Atticus, qui étoit pour lors dans ſes terres d'Epire, l'invitoit à le venir joindre. Cicéron préféra Dyrrachium, où il ſeroit plus à portée de recevoir des nouvelles de Rome, Séjour de Cicéron à Dyrrachium pendant huit mois. Son départ de cette ville. *Cic. ad Att.* III. & IV.

L 6

[a] Itaque P. Lentuli beneficio excellenti atque divino, non reducti ſumus in patriam, ſicut nonnulli clariſſimi cives, ſed ſequis inſignibus & curru aurato reportati. *Poſt. red. in Sen. n.* 28.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. Rome, & dont les habitans lui avoient toujours témoigné beaucoup d'affection. Il y arriva le 25. Novembre, & y paſſa plus de huit mois, c'eſt-à-dire juſqu'au 4. Août ſuivant, qui étoit le jour même que la loi pour ſon rappel fut autoriſée par les ſuffrages de tout le Peuple. Ce jour il s'embarqua à Dyrrachium, & le lendemain il aborda à Brindes, où il trouva ſa chére fille Tullia. Trois jours après il reçut par une lettre de ſon frére la nouvelle de la loi qui le rétabliſſoit; & ce fut le ſujet d'une joie univerſelle dans toute la ville de Brindes.

Son retour triomphant à Rome. *Poſt. red. in Sen. n. 39.*

Son retour à Rome fut triomphant: & Plutarque obſerve que Cicéron n'a point exaggéré en diſant que toute l'Italie l'avoit reporté en quelque façon ſur ſes épaules dans le ſein de ſa patrie. Mais pour mieux concevoir la gloire de ce retour, voyons la deſcription détaillée que notre Orateur lui-même en a faite. Je vais rapporter ſes termes. „ Toute [a] ma route, dit-il, depuis Brin- „ des juſqu'à Rome étoit bordée d'une „ file continuelle de tous les différens

[a] Meus reditus is fuit, ut à Brunduſio uſque Romam agmen perpetuum totius Italiæ viderem. Neque enim regio fuit ulla, neque municipium, neque præfectura, aut colonia, ex qua non publicè ad me venerint gratulatum. Quid dicam adventus meos? quid

„peuples de l'Italie. Car il n'y eut au- AN. R.
„cun canton, aucune ville qui ne m'en- 695.
„voyât des députations pour me féli- AV. J.C.
„citer. Que dirai-je de la maniére dont 57.
„j'étois reçu à mon arrivée en chaque
„lieu; comment & des villes & de la
„campagne les péres de famille avec
„leurs femmes & leurs enfans, ou for-
„toient au devant de moi, ou venoient
„ſur les chemins pour me témoigner
„leur joie; quels jours de fêtes ſe cé-
„lébroient à mon occaſion, avec au-
„tant d'allégreſſe & de pompe, que
„ceux qui ſont conſacrés à l'honneur
„des Dieux immortels? Mais le jour
„ſurtout où je rentrai dans Rome, ce
„ſeul jour me vaut une immortalité.
„J'y vis le Sénat & le peuple entier
„ſortis hors des portes pour me rece-
„voir: & Rome elle-même s'ébran-
„lant preſque de deſſus ſes fondemens
„ſembloit s'avancer pour embraſſer ſon
„conſervateur. On eût dit que non-

effuſiones hominum ex oppidis? quid concurſum ex agris patrum familias cum conjugibus ac liberis? quid eos dies, qui quaſi deorum immortalium feſti & ſolennes, ſunt adventu meo reditu-que celebrati? Unus ille dies mihi quidem immortalitatis inſtar fuit, quum Senatum egreſſum vidi populumque Romanum univerſum; quum mihi ipſa Roma propè convulſa ſedibus ſuis, ad complectendum conſervatorem ſuum pro-

AN. R. 695. AV. J.C. 57. „ seulement les hommes & les femmes de „ tout âge, de tout ordre, de toute con- „ dition, mais les murailles elles-mêmes, „ les maisons, & les temples entroient „ à ma vûe dans des transports de joie. „

De cette foule innombrable de grands & de petits, il ne faut excepter que les ennemis déclarés de Cicéron. Je dis déclarés: car Crassus, malgré leurs anciennes brouilleries, se mêla avec les autres, engagé à cette démarche par son fils, dont j'ai parlé ailleurs.

Cic. ad Att. IV. 1. Lorsque Cicéron arriva à la porte Capéne, les degrés des temples voisins étoient remplis d'un nombre infini de gens du peuple, qui en l'appercevant battirent des mains, & firent retentir les airs de leurs cris de joie & de félicitation. Toute cette multitude l'accompagna avec mille applaudissemens jusqu'au Capitole, où il alla d'abord remplir les devoirs que la Religion lui prescrivoit: ensuite de quoi il fut reconduit de la même maniére à la maison où il devoit loger. Le lendemain, qui étoit

cedere visa est; quæ me ita accepit, ut non modò omnium generum, ætatum, ordinum, omnes viri ac mulieres, omnis fortunæ ac loci, sed etiam mœnia ipsa viderentur, ac tecta urbis, & templa lætari. *In Pis.* 51. 52.

étoit le cinq Septembre, il rendit ſes actions de graces au Sénat par un diſcours que nous avons, & dans lequel il ne ſe contenta pas de faire ſes remercimens à la Compagnie en général, mais il nomme l'un après l'autre tous les Magiſtrats ſes bienfaiteurs, & entre les particuliers le ſeul Pompée. Il ſatisfit ainſi aux loix de la reconnoiſſance, qui étoit une de ſes vertus favorites; & cela en gardant l'ordre convenable, commençant par la Divinité, & s'acquittant enſuite envers les hommes. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Tel fut le retour de Cicéron, dont l'éclat eſt ſi grand, qu'il lui a donné lieu de dire, qu'à [a] ne conſidérer que les intérêts de ſa gloire, il eût dû non pas réſiſter aux violences de Clodius, mais les rechercher & les acheter.

Il lui manquoit encore une choſe pour ſe croire pleinement rétabli: c'étoit de rentrer en poſſeſſion de ſa maiſon, & de la voir reconſtruite. On doit ſe rappeller ici ce que j'ai dit de l'ingénieuſe méchanceté de Clodius, qui avoit voulu & flétrir Cicéron en réuniſſant le ſol de ſa maiſon avec celui de la maiſon

Ses maiſons de ville & de campagne rebâties aux dépens de la République.

a Ut tua mihi conſcelerata illa vis non modò non propulſanda, ſed etiam emenda fuiſſe videatur. *Pro Domo*, n. 75.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. maiſon de M. Fulvius ennemi public, & lui ôter l'eſpérance de la recouvrer jamais en la conſacrant à la Religion par une prétendue dédicace à la Déeſſe de la Liberté. Il eſt aiſé de juger quels étoient les ſentimens de Cicéron à cet égard. „ Si [a] non ſeulement on ne me „ rend point ma maiſon, dit-il dans le plaidoyer qu'il a fait pour la revendiquer, „ mais encore qu'elle ſe trouve „ changée en un monument par lequel „ mon ennemi tire gloire de ma dou„ leur, de ſon crime, & du malheur „ public; en ce cas qui peut douter que „ mon retour ne ſoit pour moi un ſup„ plice éternel? Ma maiſon eſt dans le „ quartier le plus fréquenté de Rome, „ expoſée à la vûe de tous les citoyens. „ Si l'on y conſerve ce malheureux édi„ fice, qui porte l'inſcription d'un nom „ ennemi, & que l'on ne peut pas re„ garder comme une décoration pour „ la ville, mais comme en étant le tom„ beau; il faut que je me retire en tout

a Sin mea domus non modò mihi non redditur, ſed etiam monumentum præbet inimico doloris mei, ſceleris ſui, publicæ calamitatis: quis erit, qui hunc reditum potiùs, quàm pœnam ſempiternam putet? In conſpectu præterea totius eſt urbis domus mea, Pontifices: in qua ſi manet illud non monumentum urbis, ſed ſepulcrum, inimico nomine inſcriptum; demigrandum potiùs aliquò eſt,

„ autre lieu du monde, plutôt que d'ha- AN. R. 695 AV. J.C. 57.
„ biter une ville, où j'aurai devant les
„ yeux les trophées d'une victoire rem-
„ portée sur la République & sur moi. „

La dédicace faisoit seule toute la difficulté. Car la loi qui ordonnoit le rappel de Cicéron, le rétablissoit dans la jouïssance de tous ses droits & de tous ses biens. Mais comme ce qui avoit été une fois consacré aux Dieux ne pouvoit plus être rappellé à des usages profanes, il falloit avant qu'il fût permis à Cicéron de rentrer dans sa maison, que les Pontifes jugeassent si la consécration qui en avoit été faite, étoit valable ou non. *De Har. Resp. n.* 11.

Cette question fut plaidée devant le Collége des Pontifes entre Cicéron & Clodius le dernier Septembre. Notre Orateur déploya toute la force de son éloquence pour un objet qui l'intéressoit si vivement: & il eut lieu d'être content du succès. Les Pontifes prononcérent que si celui qui prétendoit avoir fait la dédicace, n'avoit point été chargé nommément de cette commission par le Peuple, on pouvoit restituer à Cicéron *Cic. ad Att.* IV. 2.

quàm habitandum in ea urbe, in qua tropæa & de me, & de Republica videam constituta. *Pro Domo*, 100.

AN. R. 695. AV. J. C. 57. ron le ſol qui lui avoit appartenu. Tout le monde regarda ce jugement comme donnant gain de cauſe à Cicéron: & rien n'étoit plus certain; car la dédicace s'étoit faite ſans qu'il y eût eu aucune ordonnance du Peuple. Cependant Clodius, toujours impudent à l'extrême, ſe fit ſur le champ préſenter au Peuple par ſon frére Appius, qui étoit Préteur, & débita une harangue folle, dans laquelle il aſſura que les Pontifes avoient jugé en ſa faveur, & que Cicéron vouloit ſe remettre par force en poſſeſſion de ſa maiſon.

Il n'impoſoit à perſonne. Mais le Sénat s'étant aſſemblé le lendemain premier Octobre, ôta tout prétexte à ſon ridicule triomphe. Tous les Pontifes qui étoient Sénateurs, s'y trouvérent: & Cn. Lentulus Marcellinus Conſul déſigné, & premier opinant, leur demanda avant tout les motifs de leur jugement. M. Lucullus répondit au nom & de l'avis de tous ſes collégues, que ç'avoit été aux Pontifes de connoître de ce qui regardoit la Religion, & que c'étoit au Sénat à décider de la validité de la loi, qui avoit ordonné que l'on détruiſit la maiſon dont il s'agiſſoit. Que comme Pontifes, ils avoient prononcé ſur

ſur les droits de la Religion, & qu'ils alloient comme Sénateurs opiner ſur la loi. Lui, ſes collégues, & tous les autres Sénateurs ſe déclarérent en faveur de la cauſe de Cicéron. Clodius, qui vit quel train prenoit l'affaire, voulut empêcher la concluſion en parlant tout le reſte du jour. Il déclama pendant trois heures. Mais enfin l'indignation de toute la Compagnie, & le bruit qui s'éleva, le forcérent de ſe taire. Le Tribun Atilius Gavianus vint à l'appui de Clodius, & s'oppoſa au Décret, qui ne put par conſéquent être formé ce jour là. Mais le ſoulévement des eſprits fut ſi grand, qu'Atilius n'oſa perſiſter le lendemain. Le Sénatuſconſulte fut dreſſé, & il fut dit que les maiſons de ville & de campagne de Cicéron ſeroient réédifiées aux dépens de la République: honneur qui n'avoit jamais été fait à aucun citoyen. Il fut auſſi ſtatué que l'on rétabliroit le portique de Catulus, ſelon l'ancien plan, & tel qu'il étoit avant que Clodius y eût réuni une partie de la maiſon de Cicéron: enſorte que le nom & l'ouvrage de ce furieux diſparoiſſoient entiérement.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Cic. in Piſ. n. 52.

Quand Cicéron dit que ſes maiſons furent rebâties aux dépens du Public, cela

AN. R. 695. AV. J. C. 57. cela a beſoin de quelque explication, & ſignifie ſeulement qu'on lui aſſigna des ſommes ſur le Tréſor pour faire cette réconſtruction. Afin d'y procéder avec juſtice, on fit l'eſtimation de ces maiſons: & celle de Rome fut portée à deux millions de ſeſterces, c'eſt-à-dire, deux cens cinquante mille livres. Il paroît que Cicéron étoit content ſur cet article. Mais il ſe plaint à Atticus, que celles de Tuſcule & de Formie ont été eſtimées ſordidement & beaucoup au deſſous de leur valeur, ſavoir la premiére cinq * cens mille ſeſterces, & la ſeconde deux † cens cinquante mille. Il attribue cette léſine aux intrigues de ſes envieux. „ Ceux [a] qui m'ont ci-de„ vant rogné les aîles, dit-il agréablement, „ ſont fâchés de voir que mes plu„ mes repouſſent. Mais ils ont beau „ faire: elles n'en reviennent pas moins, „ comme je m'en flatte. „

*62,500. *livres.*

†31250. *livres.*

Sur l'avis de Cicéron, on décerne à Pom-

Il eſt vrai que la reconnoiſſance, des engagemens pris, enfin l'intérêt & la politique, attachoient ſi étroitement Cicéron à Pompée, qu'il n'eſt pas fort étonnant que les Républicains rigides en

[a] Iidem illi qui mihi pennas inciderant, nolunt eaſdem renaſci: ſed, ut ſpero, jam renaſcuntur. *Cic. ad Att.* IV. 2.

en fuſſent mécontens & allarmés. Tout en arrivant il avoit réveillé leurs inquiétudes à cet égard. Le pain étoit cher dans Rome, & l'on y craignoit une diſette. Cette crainte avoit donné lieu à la multitude de ſe mutiner juſqu'à attaquer & vouloir forcer la maiſon du Préteur L. Cécilius, qui donnoit les jeux Apollinaires. Ce mouvement & pluſieurs autres ſemblables avoient pour origine le mécontentement du Peuple même : mais Clodius y ajoutoit beaucoup du ſien, & toujours prêt à exciter des ſéditions, il n'avoit garde de manquer à augmenter le feu, lorſqu'il le trouvoit allumé. A ſon inſtigation la multitude s'en prit à Cicéron : & dès qu'il fut entré dans Rome, des troupes de ſéditieux lui demandoient du pain, comme s'il eût dépendu de lui de leur en donner. Les bons citoyens penſoient auſſi qu'il lui convenoit de ſe mêler de cette affaire ; d'ôter à un miſérable, tel que Sex. Clodius, l'intendance des vivres que Clodius lui avoit donnée dans ſon Tribunat, & de la transférer à Pompée, qui étoit depuis long-tems la reſſource de la République dans les cas difficiles & importans.

AN. R. 695. AV. J. C. 57. Pompée la ſurintendance des bleds & des vivres dans tout l'Empire. *Cic. pro Domo, & ad Att.* IV. 1.

Le Sénat s'aſſembla dans le Capitole pour

AN. R. 695. AV. J.C. 57. pour délibérer sur les moyens de remédier au mal. Le tumulte étoit si grand, & la populace si furieuse, que la plûpart des Consulaires n'oserent venir au Sénat. Il ne s'y en trouva que trois, Cicéron, Messala, & Afranius. Cicéron ouvrit l'avis d'engager Pompée à se charger de l'intendance des vivres, & de faire appuyer par une ordonnance du Peuple le Sénatusconsulte qui alloit intervenir. Cet avis ayant été suivi, Cicéron en rendit compte au Peuple sur le champ. Le lendemain le Sénat s'étant rassemblé en grand nombre, aucun des Consulaires n'y manqua, & tous accordérent à Pompée tout ce qu'il crut devoir demander. Il voulut avoir quinze Lieutenans Généraux, à la tête desquels il mit Cicéron, comme devant être en tout un autre lui-même. Ce furent ses termes.

Il ne s'agissoit plus que de la loi qu'il falloit proposer au Peuple. Ici nous allons retrouver l'artificieuse ambition de Pompée. Les Consuls dressérent un projet de loi, qui lui donnoit l'intendance générale & suprême des vivres dans toute l'étendue de l'Empire pour cinq ans. C'en étoit bien assez. Mais un Tribun du Peuple, nommé Messius, présenta

ſenta un autre projet, qui ajoutoit à celui des Conſuls la diſpoſition libre & abſolue des Finances & du Tréſor public, une flote & une armée; &, en quelques provinces qu'allât Pompée, une autorité ſupérieure à celle des Propréteurs ou Proconſuls qui les gouvernoient. „ Notre loi Conſulaire, dit Cicéron, „ paroît maintenant modeſte: „ celle de Meſſius n'eſt pas ſupportable. „ Pompée dit qu'il ſouhaite la nôtre, „ & ſes amis appuyent celle du Tribun.„ Cicéron ne nous apprend point laquelle de ces deux loix paſſa. Mais Dion, en comparant le commandement qui fut donné en cette occaſion à Pompée avec celui dont il avoit été revêtu dans la guerre des Pirates, nous donne lieu de penſer que ce fut la loi de Meſſius qui l'emporta, conformément aux vœux ſecrets de Pompée. Sa [a] puiſſance depuis ſon retour de la guerre de Mithridate s'affoibliſſoit, & commençoit à languir par l'inaction. Il ſe trouva à portée de lui faire reprendre vigueur au moyen de ce nouveau commandement, qui ſoumettoit à ſon autorité les ports, les marchés,

AN. R. 695. AV. J. C. 57.

a Ὥσπερ ἐν λειποθυμίαις αὐτὴ μαραινομένην τὴν δύναμιν ἀρχὴ νεᾶς πάλιν ἀναζωπυροῦντος καὶ ἀναλαβόντος. Plut. Pomp.

AN. R. 695. AV. J. C. 57.

chés, la vente des grains, en un mot tout ce qui dépend de la navigation & du labourage.

Murmures des Républicains rigides contre Cicéron. Sa réponse. *Cic. pro Domo.* 27-30.

Comme Cicéron avoit été le premier promoteur de cette affaire, il s'excita à ce ſujet des plaintes & des murmures contre lui de la part des zêlés défenſeurs de la liberté. „ A qui en veut Ci-„ céron? diſoient-ils. Eſt-ce qu'il ignore „ de quel crédit & de quelle conſidéra-„ tion il jouït, quels ſervices il a rendus „ à la patrie, quel eſt l'éclat & la gloire „ de ſon rétabliſſement? Pourquoi veut-„ il décorer celui par lequel il a été „ abandonné ? „ Cicéron répond à ces reproches avec beaucoup de franchiſe, ne diſconvenant point des torts de Pompée à ſon égard, mais proteſtant bien que jamais il ne ſe détachera de lui. „ Que l'on ceſſe, dit-il, de vou-„ loir ébranler mon état après mon ré-„ tabliſſement, par les mêmes reſſorts „ que l'on a fait jouer pour me renver-„ ſer. On étoit parvenu à ſemer la divi-„ ſion entre Pompée & moi : c'eſt ce „ qui n'arrivera plus. Je ſais que j'ai été „ non ſeulement abandonné, mais livré. „ Je n'ignore rien de ce que l'on a fait „ pour me détruire. Je m'en tais. Mais „ ce qu'il y auroit de l'ingratitude à

taire,

„ taire, c'eſt que je ſuis redevable en AN. R. 695. AV. J. C. 57.
„ grande partie à Pompée de mon re-
„ tour; & que ſi les chefs du Sénat
„ l'ont égalé pour le zêle, il s'eſt diſtin-
„ gué entre tous par la puiſſance, par
„ les efforts, par les priéres, par les
„ dangers enfin auxquels il s'eſt expoſé
„ pour ma cauſe.„

Pompée raméne l'abondance dans Rome.

Au reſte on n'eut pas lieu d'être mécontent d'avoir confié à Pompée la ſurintendance des vivres. Il s'acquitta de cet emploi, comme de tous les autres, à la ſatisfaction & à l'avantage de la République. Il y avoit eu réellement ſtérilité dans quelques-unes des Provinces d'où Rome tiroit ſa ſubſiſtance: dans d'autres c'étoit mauvaiſe adminiſtration; les bleds avoient été envoyés ailleurs, ſous eſpérance de les mieux vendre, ou, reſſerrés ſur les premiers ſoupçons de cherté. Pompée envoya de tous côtés ſes Lieutenans & ſes amis; & prit ſur lui-même le ſoin de viſiter les trois greniers de l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, & les côtes d'Afrique. Il y amaſſa de grandes proviſions, & témoigna tant d'ardeur & d'activité pour ſoulager Rome, que lorſqu'il étoit près d'y revenir avec ſes ſoldats, le vent étant fort grand & menaçant d'un orage, enſorte

Cic. pro Domo. n. 11.

Plut. Pomp.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. que les Pilotes faiſoient difficulté de partir, il s'embarqua le premier & fit lever l'ancre, en diſant : " C'eſt une „ néceſſité de nous mettre en mer, „ mais il n'eſt pas néceſſaire de vivre." Son courage lui réuſſit : il fit la traverſée heureuſement : & par les bons ordres qu'il ſçut donner, les marchés ſe trouvérent remplis de bleds, & la mer couverte de vaiſſeaux. L'abondance fut telle, que ſemblable à une ſource féconde, dit Plutarque, non-ſeulement elle ſuffit pour la ville, mais elle ſe répandit ſur les pays circonvoiſins.

Violences de Clodius contre Cicéron & contre Milon.

Il n'étoit pas auſſi facile de rétablir le calme dans Rome, que d'y ramener l'abondance. La même confuſion & les mêmes troubles continuoient d'y régner : & c'étoit toujours Clodius qui en étoit l'auteur. J'ai dit qu'il étoit accuſé par Milon de violences & d'attentats contre la tranquillité publique. Les ordonnances des Magiſtrats qui le favoriſoient, avoient bien pû ſuſpendre, mais non périmer l'inſtance. Milon ne lâchoit point priſe : & Clodius, pour échaper, n'avoit d'autre reſſource que de ſe faire nommer Edile. L'Edilité une fois obtenue lui ſervoit de ſauvegarde. Par la même raiſon, Milon n'omettoit

Cic. ad Att. IV. 3.

rien

rien pour empêcher cette nomination : & autant de fois que le Conſul Métellus prétendoit tenir l'aſſemblée pour procéder à l'élection des Ediles, Milon l'arrêtoit en lui ſignifiant quelque préſage ſiniſtre, qui rompoit l'aſſemblée pour ce jour là. Clodius pouſſé à bout devenoit de plus en plus furieux, & s'en prenoit tantôt à Milon lui-même, tantôt à Cicéron. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Le trois Novembre, des gens armés, envoyés par lui, chaſſérent les ouvriers qui travailloient aux fondations de la maiſon de Cicéron : enſuite ils renverſérent le portique de Catulus, que les Conſuls, autoriſés par un Décret du Sénat, faiſoient rétablir : enfin ils attaquérent la maiſon du frére de Cicéron, & après en avoir fracaſſé à coups de pierres les portes & les fenêtres, ils y mirent le feu par ordre de Clodius à la vûe de toute la ville.

Le onze du même mois, nouvelle ſcêne, & nouvelles fureurs de Clodius contre la perſonne même de Cicéron. Lorſque celui-ci deſcendoit la rue Sacrée, il ſe vit tout d'un coup aſſailli par la troupe de ſon ennemi. Cris affreux & menaçans, grêle de pierres, bâtons, épées, tout annonçoit un extrême dan-

AN. R. 695. AV. J.C. 57. ger. Cicéron ſe retira dans le veſtibule d'une maiſon voiſine : & comme il étoit bien accompagné, ſes gens ſoutinrent le ſiége avec un tel avantage, qu'il ne tint qu'à lui de faire tuer Clodius. „Mais [a], dit-il, les opérations Chirur„gicales ne me plaiſent plus: le régime „& les remédes doux, c'eſt tout ce „qu'il me faut.„ Il s'étoit ſi mal trouvé de verſer le ſang de citoyens illuſtres, quoique ce fuſſent des ſcélérats, qu'il ne vouloit plus tenter la même fortune.

Clodius ne ſe laſſoit point. Dès le lendemain, douze Novembre, il vint en plein jour, une heure avant midi, attaquer une des maiſons de Milon avec des gens armés d'épées & de boucliers. D'autres portoient des torches allumées pour y mettre le feu. Il avoit pris pour ſon camp une maiſon voiſine, qui appartenoit à P. Sylla, défendu quelques années auparavant par Cicéron. Il fut repouſſé : pluſieurs de ſes principaux ſatellites demeurérent ſur la place. Pour lui, il eut ſoin de ſe mettre en ſureté.

Etoit-ce une ville, que Rome en cet état, ou un champ de bataille ? La vie bru-

a Sed ego dictâ curari incipio ; Chirurgiæ jam tædet. *Cic. ad Att.* IV. 2.

brutale des premiers hommes, telle que les Poëtes la dépeignent avant l'établiſſement des loix & des ſociétés, eut-elle jamais rien de plus affreux? Il falloit bien, comme je l'ai déja remarqué, qu'une liberté, qui produiſoit de tels excès, prît fin au plutôt, & fît place à la puiſſance Monarchique. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

L'autorité du Sénat ne pouvoit rien contre de ſi horribles déſordres. Il en fut ſouvent mention dans les aſſemblées de cette auguſte Compagnie : & toujours le Conſul déſigné Marcellinus opina avec vigueur. Il vouloit que les nouvelles violences commiſes par Clodius fuſſent compriſes dans l'accuſation intentée contre lui, & qu'on lui nommât des juges qui prononçaſſent ſur ſon affaire, avant qu'il fût procédé à l'élection des Ediles. Tout le fruit des efforts & du Sénat & de Milon, fut de reculer la nomination de Clodius. Mais enfin il l'emporta, & ayant été élu Edile, il ſe vit en état d'inſulter à ſon accuſateur. *Cic. ibid. & ad Q. Fr.* II. 1. Clodius eſt nommé Edile. *Dio. l.* XXXIX.

Ce fut vers ce tems-ci que mourut le fameux Lucullus, d'une façon déplorable dans un ſi grand homme, s'il n'étoit à propos que nous ſçuſſions qu'il n'y a ni talens, ni exploits, qui mettent à Mort de Lucullus. *Plut. Luc.*

AN. R. 695. AV. J.C. 57. l'abri des miſéres de l'humanité. Il tomba en démence, ſoit par maladie, ſoit par l'effet de quelques breuvages qu'un de ſes affranchis lui avoit donnés. Il fallut que ſon frére M. Lucullus devînt ſon curateur, & prît l'adminiſtration de ſes biens & de ſa perſonne. L. Lucullus ne vécut pas long-tems dans ce triſte état, qui ne s'étoit pleinement déclaré qu'après l'exil de Cicéron. Sa mort ne laiſſa pas de toucher le Peuple : ſes funérailles furent célébrées avec un grand concours & de grands témoignages d'eſtime; juſques-là que la multitude vouloit qu'il fût enterré dans le champ de Mars, comme l'avoit été Sylla. Son frére eut bien de la peine à obtenir qu'on le tranſportat au lieu qui avoit été deſtiné pour ſa ſépulture dans le territoire de Tuſcule. M. Lucullus ne lui ſurvécut pas de beaucoup, & ſuivit de près un frére qu'il avoit toujours tendrement aimé.

Caractére de l'éloquence de Callidius.

Je ne puis finir le récit des événemens de cette année ſans parler de Callidius, qui y fut Préteur, & qui après avoir concouru avec ſes collégues au rétabliſſement de Cicéron, plaida même avec lui devant les Pontifes pour obtenir que l'emplacement de ſa maiſon lui fût

fût rendu. Callidius étoit Orateur, & M. Rollin a rapporté dans ſon Traité des Etudes le portrait que Cicéron a fait de ſon genre d'éloquence. Pour éviter les répétitions, je n'en citerai ici qu'un ſeul trait, mais qui dit tout. „ Si [a] la per-„ fection de l'art de bien dire conſiſte, „ dit Cicéron, dans un ſtyle doux & „ charmant, on ne peut rien déſirer de „ plus excellent que Callidius. „ Mais la force lui manquoit totalement : & Cicéron, dans une occaſion où il plaidoit contre lui, tourna fort habilement en preuve pour ſa cauſe ce défaut de feu & de vivacité dans l'adverſaire.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. *Traité des Etudes, T. II. de l'Eloquence du Barreau.*

Callidius accuſoit un certain Q. Gallius d'avoir voulu l'empoiſonner : & il étoit entré dans un grand détail des preuves qu'il prétendoit avoir de ce fait. Il avoit traité tout cela à ſa maniére, avec ordre, avec netteté, d'un ſtyle fort orné, mais ſans mouvement, ſans ſentiment. Cicéron en lui répondant, employa d'abord les moyens que lui fourniſſoit la cauſe. Après quoi il ajouta : „ Eh [b] quoi ! Callidius, ſi ce que vous „ nous racontez ici n'étoit pas un roman

a Quod ſi optimum eſt ſuaviter dicere, nihil eſt quod melius hoc quærendum putes. *Cic. Bruto, n.* 276.

b Tu iſtuc, M. Callidi,

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

„ de votre compoſition, le débiteriez-
„ vous de cette façon nonchalante ?
„ Vous êtes un grand Orateur ; & vous
„ ſavez vous animer lorſqu'il s'agit des
„ dangers d'autrui : comment donc ſe-
„ riez-vous indifférent ſur le vôtre ? Où
„ ſont les plaintes véhémentes ? où eſt
„ la force du ſentiment, qui rend élo-
„ quens même les gens du Peuple, &
„ les hommes les plus groſſiers ? Ni
„ votre eſprit, ni votre corps ne pa-
„ roiſſent émus : on ne voit en vous
„ aucune marque d'indignation, aucun
„ geſte de douleur : vous êtes froid &
„ tranquille. Auſſi, bien loin que nous
„ nous ſentiſſions embraſés par vos diſ-
„ cours, à peine pouvions-nous nous
„ empêcher de dormir. „

Un tel Orateur manquoit de la partie la plus eſſentielle de ſon art, & vraiſemblablement de l'activité néceſſaire pour s'élever dans une République. Il

niſi fingeres, ſic ageres? præſertim quum iſtâ eloquentiâ alienorum hominum pericula defendere acerrimè ſoleas, tuum negligeres? Ubi dolor, ubi ardor animi, qui etiam ex infantium ingeniis elicere voces & querelas ſolet? Nulla perturbatio animi, nulla corporis: frons non percuſſa, non femur: pedis, quod minimum eſt, nulla ſupploſio. Itaque tantum abfuit ut inflammares noſtros animos, ſomnum iſto loco vix tenebamus. *Cic. Bruto*, n. 178.

en demeura à la Préture, & ne put parvenir au Conſulat. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Pendant cette année & la précédente Céſar avoit fait de grandes choſes dans les Gaules. Je n'ai pas crû devoir juſqu'ici en entamer le récit, pour ne point interrompre la ſuite des faits, & ſurtout ce qui regardoit l'exil & le rappel de Cicéron. Je vais reprendre maintenant ce que j'ai été obligé de laiſſer en arriére.

LIVRE QUARANTIEME.

COURTE description de la Gaule & des mœurs des Gaulois. Les deux premiéres campagnes de Céſar en Gaule. Affaire du rétabliſſement de Ptolémée Auléte. Renouvellement de la confédération entre Pompée, Céſar, & Craſſus. Second Conſulat de Pompée & de Craſſus. Ans de Rome 694--698.

§. I.

Réflexion préliminaire. Bornes & diviſion de la Gaule. Mœurs des Gaulois. Différence entre les Aquitains, les Belges, & les Celtes. Les Gaulois ſe ſervoient de la langue Grecque dans leurs Actes. Multiplicité de Peuples dans la Gaule, formant un ſeul corps de Nation. Deux factions partageoient toute la Gaule. Factions particuliéres dans chaque Peuple, & chaque canton. Deux ordres diſtingués & illuſtres dans la Gaule, les Druides, & les Nobles.

Nobles. Le Peuple compté pour rien. Les Druides étoient les Pontifes, les Philoſophes, les Poëtes, les Juges de la Nation. Education des Druides. Chef des Druides. Leurs aſſemblées générales dans le pays Chartrain. Les Nobles combattoient tous à cheval : toujours occupés de la guerre. La forme du gouvernement étoit Ariſtocratique. Silence impoſé aux particuliers ſur les affaires d'État. Coûtumes barbares des Gaulois. Caractére aimable du génie Gaulois. Valeur des Gaulois. Ils manquoient de perſévérance. Leur légéreté. Avantages du corps. Goût des Gaulois pour la magnificence. Beaucoup d'or dans les Gaules. Commerce. Religion des Gaulois. Victimes humaines. Leurs principales Divinités. Hercule Gaulois. Les Gaulois ſe diſoient iſſus du Dieu des Morts. Ils commençoient leur jour civil au coucher du ſoleil. Uſages domeſtiques. Les fils ne paroiſſoient point devant leurs péres en public, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes. Leurs mariages. Leurs funérailles. Les mœurs des Gaulois, ſemblables à celles des anciens peuples du Latium, décrites par Virgile. Gloire des armes Gauloiſes. Céſar, juſqu'ici citoyen factieux, va

devenir le plus grand des guerriers. Sa gloire efface celle de tous les autres Généraux Romains. Il ſe fait adorer des ſoldats, & les anime de ſon feu. Traits merveilleux ſur ce ſujet. Il ſait récompenſer avec magnificence, & donner l'exemple du mépris des dangers & des fatigues. Foibleſſe de ſon tempérament. Son activité prodigieuſe. Facilité & douceur de ſes mœurs.

REFLEXION PRELIMINAIRE.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Réflexion préliminaire.

J'AVOUE que je ſuis effrayé du ſujet que je commence à traiter, & qu'ayant à rendre compte des guerres de Céſar dans les Gaules, je ſens combien une telle matiére eſt au deſſus de ma portée. Je me rappelle le trait de ce Philoſophe, qui ayant oſé faire un diſcours ſur l'art de la guerre devant Annibal, fut regardé par ce Général comme un radoteur qui n'étoit digne que de mépris. Il eſt vrai que le cas où je ſuis eſt très-différent de celui où ce Philoſophe n'avoit pas craint de ſe mettre. C'étoit de ſon choix & pour ſe faire valoir auprès du plus grand Capitaine qui fût au monde, qu'il avoit pris un ſujet qui n'étoit point de ſa compétence : au lieu que je me trouve amené au récit des ex-

Cic. l. II. de Or. n. 75.

exploits de Céſar par la ſuite de mon plan, & par la néceſſité d'un engagement qui n'a preſque pas été libre de ma part. D'ailleurs j'éviterai de parler d'après moi-même, & Céſar ſera mon guide dans tout ce que je rapporterai de ſa conduite militaire. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Mais pour pouvoir ſuivre un tel guide, je ſais qu'il faut avoir des connoiſſances dont je ſuis entiérement deſtitué. Du côté du ſtyle, il ſemble, [a] par la ſimplicité, par la facilité, par l'air naturel, ſe rendre acceſſible à tous les lecteurs. Mais en ce qui regarde le fond des matiéres, je ne diſſimule pas que j'aurai peine à le bien entendre: & comment pourrois-je le bien repréſenter? Jamais peut-être Céſar n'a eu de digne interpréte, ſi ce n'eſt ce grand Prince, ſon rival pour la gloire des armes, qui ſe fit un plaiſir en Catalogne d'étudier tous les pas du Général Romain, & d'obſerver ſur les lieux comment par l'avantage des poſtes il contraignit cinq Légions & deux chefs expérimentés à poſer les armes ſans combat. M. le Prince en rendant compte d'une

a Nudi ſunt (Commentarii Cæſaris) recti, ſimplices, omni ornatu orationis, tanquam veſte, detracto. *Cic. Bruto, n.* 262.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. d'une conduite dont il comprenoit toute l'habileté, parce qu'il étoit capable d'en donner lui-même des exemples, raviſſoit tous ceux qui l'entendoient : „ & jamais, dit M. Boſſuet, un ſi grand „ maître n'avoit expliqué par de ſi doctes „ leçons les Commentaires de Céſar. „

Or. Fun. de M. le Prince.

Toutes ces réfléxions devroient me faire renoncer à mon entrepriſe. J'eſpére néantmoins que la néceſſité me ſervira de légitime excuſe : & ſi quelqu'un de nos Guerriers, qui ſavent joindre le mérite des Lettres à celui des armes, s'intéreſſe aſſez au ſuccès de mon ouvrage, pour me faire connoître les fautes que j'aurai faites en parlant d'un métier que je n'entens pas, je profiterai avidement des avis qui me ſeront donnés.

La guerre de Céſar dans les Gaules nous intéreſſe ſinguliérement, nous autres François, puiſque nous habitons le pays qui en a été le théâtre. Ici les vaincus nous touchent de plus près que les vainqueurs. Je croi donc qu'après que j'aurai expoſé les limites & la diviſion la plus générale de l'ancienne Gaule, je ferai plaiſir à mes Lecteurs de leur tracer le tableau en racourci des mœurs des Gaulois. Je ne me jetterai point pour

pour cela dans des recherches ſavantes, qui ſont au-deſſus de mes forces, & ne conviennent point au deſſein de cette Hiſtoire. Les principales ſources où je puiſerai, ſeront Céſar & Strabon. AN. R. 595. AV. J.C. 57.

Les bornes de la Gaule étoient anciennement plus étendues que le ſont aujourd'hui celles de la France. Elles comprenoient tout ce qui ſe trouve renfermé entre la Manche au Nord, la grande mer à l'Occident, au Midi les Pyrénées & le Golfe de Lyon, à l'Orient tirant vers le Septentrion d'abord les Alpes, puis le Rhin juſqu'à ſon emboûchure. Bornes & diviſion de la Gaule. *Caſ. de B. Gall. I. & VI. Strabo, l. IV.*

Toute cette vaſte contrée paroît avoir été diviſée autrefois en trois parties fort inégales : l'Aquitaine entre la Garonne & les Pyrénées; la Belgique à l'extrémité oppoſée, entre la Marne & la Seine d'une part, & le Rhin de l'autre; & cette large bande, qui reſtoit au milieu, & qui s'étendoit depuis la Manche & l'Océan juſqu'à la Méditerranée & juſqu'aux Alpes, étoit ce qu'ils appelloient la Celtique, ou Gaule proprement dite. Car les habitans de cette partie, qui ſeule ſurpaſſoit en grandeur les deux autres priſes enſemble, n'avoient point d'autre nom que le nom com-

AN. R. 695. AV. J.C. 57. commun de la Nation, Celtes, ou Gaulois. Ce nom même leur eſt tellement propre, que Céſar ne le donne jamais, ou du moins très-rarement, aux Aquitains & aux Belges.

De la Celtique les Romains, aſſez long-tems avant Céſar, avoient détaché, & s'étoient aſſujetti, comme je l'ai raconté, toute la partie Méridionale le long de la mer depuis les Alpes juſqu'aux Pyrénées. Ils en avoient fait une Province, ou pays de conquête, qui comprenoit à peu près ce que nous appellons aujourd'hui la Provence & le Languedoc.

Ainſi du tems de Céſar la Gaule avoit quatre parties, ſavoir la Province Romaine, la Celtique, l'Aquitaine, & les Belges.

Dans la deſcription que nous allons faire des mœurs des Gaulois, nous ne conſidérerons point la Province Romaine, qui s'étoit déja accommodée aux coûtumes & à la façon de vivre de ſes vainqueurs.

Mœurs des Gaulois. Différences entre les Aquitains, les

Entre les peuples des trois autres parties il y avoit des différences aſſez marquées. Les Aquitains, voiſins des Eſpagnols, leur reſſembloient & pour la figure extérieure & pour le caractére.

Les

Les Belges, qui confinoient aux Germains, & qui étoient toujours en guerre avec eux, imitoient leur férocité. Ils étoient les plus braves de tous les Gaulois, & ne connoiſſoient point les délices ni les voluptés, de la contagion deſquelles leur éloignement de la Province Romaine les avoit garantis. Les Celtes, ayant près d'eux les Romains, d'ailleurs étant plus riches que les autres, & faiſant un plus grand commerce, commençoient à s'amollir, & à perdre au moins en partie l'antique fierté Gauloiſe. Céſar à ces differences ajoute celle des Langues. Ceux de nos Modernes qui ont le plus approfondi ces matiéres prétendent au contraire qu'il y avoit une langue commune, non ſeulement à tous les habitans de la Gaule, mais à tous les Peuples d'origine Celtique ; ce qui outre les Gaulois comprend les Germains, les Illyriens, les Eſpagnols: & ils n'admettent entre les Langues de tous ces Peuples que des diverſités de Dialectes. Je n'entre point dans cette queſtion.

AN. R. 695. AV. J. C. 57. Belges, & les Celtes.

Mais une ſingularité que je ne dois pas omettre, c'eſt que les Gaulois du tems de Céſar ſe ſervoient des *lettres Grecques* dans leurs Actes publics & parti-

Les Gaulois ſe ſervoient de la langue

AN. R. 695. AV. J.C. 57. particuliers : & il rapporte qu'ayant pris le camp des Helvétiens, il y trouva un Regître écrit en *lettres Grecques*, qui contenoit le dénombrement de tous ceux qui étoient ſortis du pays pour aller chercher ailleurs un établiſſement, hommes, femmes, & enfans. Je me ſers de l'expreſſion de *lettres Grecques*, parce que c'eſt celle de Céſar, & qu'elle a donné lieu à une double interprétation.

Grecque dans leurs Actes.

Caſ. de B. G. VI. 14. & I. 29.

Les uns ont crû qu'il s'agiſſoit uniquement des caractéres, & que ces Actes étoient écrits en langue Gauloiſe ou Celtique, mais avec des lettres Grecques. Ils appuyent leur opinion ſur ce qu'il paroît que la langue Grecque n'étoit point connue des Gaulois : 1°. parce que Divitiacus, Druide célébre, ne confére avec Céſar qu'à l'aide d'un interpréte. Or Céſar ſavoit & parloit parfaitement le Grec. En ſecond lieu, Q. Cicéron étant vivement preſſé par les Nerviens *, Céſar, qui vouloit lui donner avis d'un prompt ſecours, lui écrit en Grec, afin que ſi ſa lettre étoit ſurpriſe, elle ne pût pas être entendue : preuve manifeſte que les Gaulois n'entendoient point le Grec.

Id. ibid. I. 19.

V. 48.

Mais

* *Peuple qui habitoit le Cambreſis, le Hainaut, & partie de la Flandre.*

Mais d'un autre côté, il faut avouer que l'expreſſion de Céſar eſt bien ambiguë & bien trompeuſe, s'il a voulu parler de mots Celtiques écrits en caractéres Grecs : & Strabon, après avoir dit que Marſeille étoit une école où les Gaulois envoyoient leurs enfans, ajoute qu'en conſéquence les Gaulois ſe poliſſoient, qu'ils étoient devenus amateurs des Grecs, & [a] qu'ils dreſſoient leurs Actes en Grec : expreſſion au deſſus de toute ambiguité. AN. R. 695. AV. J. C. 57.

Il ſemble donc indubitable que l'uſage de la langue Grecque, introduit par les Marſeillois, étoit reçu dans les Gaules : mais ſeulement pour les Actes. Dans le commerce ordinaire on ſe ſervoit de la langue du pays. Cela étant ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'un Druide ne pût pas ſoutenir une converſation en Grec. Et pour ce qui eſt de la lettre écrite en Grec par Céſar à Q. Cicéron, c'étoit dans l'extrémité Septentrionale de la Gaule que la choſe ſe paſſoit. Or il eſt bien vraiſemblable, puiſque c'eſt Marſeille qui avoit fait connoître la langue Grecque aux Gaulois, que cette connoiſſance ne s'étendoit que dans les pays voiſins, ou médiocrement éloignés, &

a Ὥστε καὶ τὰ συμβόλαια Ἑλληνιστὶ γράφειν.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

& qu'elle n'avoit pas pénétré dans le Nord de la Gaule, dont les habitans avoient conſervé juſques là toute leur férocité.

Multiplicité de Peuples dans la Gaule, formant un ſeul corps de Nation.

Chacune des trois grandes parties de la Gaule comprenoit pluſieurs Peuples, qui avoient leurs Magiſtrats, leur Sénat, leurs chefs. Mais tous ces Peuples formoient néantmoins enſemble un corps de Nation : ils avoient des aſſemblées générales, & ſe réuniſſoient pour les affaires communes.

Deux factions partageoient toute la Gaule.

Dans un corps ſi vaſte, & compoſé de tant de parties, il n'eſt pas étonnant qu'il s'élevât des factions. Il y en avoit deux générales & ſubſiſtantes, qui partageoient toute la Nation. A la tête de l'une étoient les Eduens, anciens alliés des Romains. L'autre eut pour chefs tantôt les Arverniens, tantôt les Séquanois, & en dernier lieu, depuis l'entrée de Céſar dans la Gaule, les Rhémois. Car Céſar s'étoit bien donné de garde de travailler à éteindre ces factions, qui empêchoient les Gaulois de réunir ſi aiſément leurs forces : & après qu'il eut détruit la puiſſance des Séquanois, il favoriſa l'accroiſſement de celle des Rhémois qui ſe ſubſtituérent en leur place, témoignant être tout auſſi

auſſi ſatisfait de ceux qui ſe rangeoient du côté de ces nouveaux chefs, que de ceux qui demeuroient attachés aux Eduens. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Factions particuliéres dans chaque Peuple, & chaque canton.

Le même eſprit de faction, qui partageoit la Gaule entiére, partageoit auſſi chaque Peuple, chaque canton, & preſque chaque famille. Partout il y avoit des partis, & des chefs de partis, qui étoient toujours choiſis entre les plus puiſſans & les plus accrédités, arbitres ſuprêmes des affaires, & protecteurs des foibles. Car Céſar penſe que cette pratique ne s'étoit pas introduite d'elle-même, mais avoit été établie à deſſein, afin que ceux qui n'étoient point en état de ſe défendre de l'oppreſſion par leurs propres forces, ne manquaſſent jamais de ſecours ni d'appui. En effet ces chefs prenoient toujours en main la cauſe de leurs cliens: & s'ils y euſſent manqué, ils ſe déshonoroient & perdoient toute autorité.

Deux Ordres diſtingués & illuſtres dans la Gaule, les Druides & leur

Dans toute la Gaule le peuple étoit preſque ſerf: on le comptoit pour rien, & on ne l'admettoit à aucune délibération publique. Souvent même ceux d'entre le peuple qui ſe trouvoient réduits à la miſére, ſe rendoient eſclaves de quelque Grand, qui devenoit ainſi

AN. R. 695. AV. J. C. 57. leur maître, & les traitoit comme s'ils euſſent été de condition ſervile. Toutes les diſtinctions, tous les honneurs, toute la puiſſance étoit renfermée entre les deux Ordres des Druides & des Cavaliers, que j'appellerai les Nobles pour plus grande clarté. Ainſi l'ancien état de la Gaule reſſembloit beaucoup à l'état préſent de la Pologne, où les payſans ſont ſerfs, les Bourgeois très-peu conſidérés, & où les Gens d'Egliſe & les Nobles jouïſſent ſeuls à proprement parler des priviléges de citoyens, & compoſent la République.

les Nobles. Le Peuple compté pour rien.

Les Druides étoient les Pontifes, les Philoſophes, les Poëtes, les Juges de la Nation.

Les Druides avoient pour objet & pour département la Religion, & toutes les fonctions qui demandent des connoiſſances. Ils étoient les Pontifes, les Philoſophes, les Poëtes, les Juges de la Nation. Strabon diſtingue les Bardes, qui étoient les Poëtes; les * Eubages, Sacrificateurs; les Druides, Philoſophes moraux. Mais il paroît que ces trois Ordres faiſoient corps enſemble, & étoient tous renfermés ſous la dénomination commune de Druides.

Leur miniſtére devoit donc intervenir

* *Le texte de Strabon porte* Ouáτεις. *Il eſt vraiſemblable que l'Auteur avoit écrit* Ouάγεις. *Le nom d'*Eubages *ſe trouve dans Ammien Marcellin, l.* XV.

nir dans tous les ſacrifices publics & particuliers. La divination, qu'ils portoient, ſi nous en croyons Pline, juſqu'à la Magie, tout ce qui appartenoit au culte des Dieux, tout ce qu'un reſte confus de Religion naturelle, ou ce que l'erreur abuſant du nom de la Religion faiſoit regarder comme ſacré, étoit de leur reſſort. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Leurs vers étoient ou des Poëſies Morales & Théologiques, qui contenoient les enſeignemens qu'ils donnoient à leurs éléves, ou des éloges des anciens Héros de la Nation : ou enfin, comme la Poëſie a toujours été un métier d'adulation, les Bardes chantoient la gloire des Rois & des Grands qui les prenoient à leur ſuite. C'eſt de quoi nous avons vû un exemple dans l'Ambaſſade envoyée par Bituitus Roi des Arverniens au Conſul Domitius. *Tom. IX. l. XXVIII. pag. 145.*

Leur Philoſophie ne ſe bornoit point aux régles des mœurs : elle s'élevoit à l'étude de la Nature. Céſar, ſans entrer dans aucun détail, nous dit qu'ils diſcouroient beaucoup ſur les aſtres & ſur leurs mouvemens, ſur la grandeur de la terre, & même du monde entier, ſur la nature & la puiſſance des Dieux. Mais nulle de leurs opinions Philoſophiques

AN. R. 695. AV. J.C. 57. phiques ne nous eſt mieux connue que celle de l'immortalité des ames, dont ils croyoient la tranſmigration ſucceſſive en différens corps, à peu près telle que Pythagore l'avoit enſeignée. Ils répandoient cette doctrine parmi les Peuples, comme un aiguillon puiſſant pour les animer à la vertu, en leur inſpirant le mépris de la mort.

Enfin c'étoit dans les Druides que réſidoit la puiſſance de la judicature. Ils jugeoient les querelles publiques & particuliéres : ils décidoient ſouvent de la paix & de la guerre entre les Cités. Les affaires criminelles, & ſpécialement celles de meurtre, les procès pour une ſucceſſion, pour les bornes d'un héritage, ou du territoire d'un peuple, étoient portés à leur Tribunal. Et ils armoient de l'autorité de la Religion, dont ils étoient les miniſtres, celle de leurs jugemens : enſorte que ſi un particulier, ou même un peuple refuſoit de s'y ſoumettre, ils prononçoient contre les réfractaires une eſpéce de ſentence d'excommunication, qui faiſoit regarder ceux qui en étoient frappés comme des profanes, avec leſquels on ne vouloit plus avoir aucun commerce, & qui étoient déchus de tous les droits de la ſocieté.

On

On conçoit bien par ce que nous venons de dire que les Druides devoient être extrémement conſidérés. A quoi ſi l'on ajoute qu'ils étoient exemts d'aller à la guerre & de payer les tributs, on ne ſera pas étonné qu'il y eût preſſe à entrer dans leur corps. Pour y être admis il falloit avoir été élevé par eux de jeuneſſe. Leur maniére d'enſeigner étoit de faire apprendre un nombre prodigieux de vers; & leurs diſciples paſſoient quelquefois des vingt années dans cet exercice. Car ils n'écrivoient rien, ſans doute en conſéquence d'un principe commun à toutes les fauſſes Religions & à toutes les ſectes Philoſophiques, de renfermer dans le ſecret les myſtéres de leur doctrine, & de ſe faire admirer du vulgaire, en le tenant dans l'ignorance.

Education des Druides;

Les Druides avoient un chef choiſi d'entre eux & par eux, qui ne pouvoit manquer d'être un perſonnage très important. Auſſi cette place, lorſqu'elle étoit vacante, allumoit ſi vivement les déſirs des ambitieux, que ſouvent elle a donné lieu à des guerres.

Chef des Druides.

Ils tenoient leurs aſſemblées générales en un certain tems de l'année dans le pays Chartrain, qui étoit regardé comme le milieu & le cœur de la Gaule.

Leurs aſſemblées générales dans

le pays Chartrain. C'étoit là qu'étoient portées & jugées toutes les grandes affaires.

Les Nobles combattoient tous à cheval, toujours occupés de la guerre. Avec les Druides, un autre Ordre, comme nous l'avons dit, partageoit toute la puiſſance & tout l'éclat dans la Nation Gauloiſe. C'étoient les Nobles, que Céſar appelle *Cavaliers*, ſans doute parce qu'ils combattoient tous à cheval, comme actuellement la Nobleſſe Polonoiſe, comme autrefois parmi nous ceux que nos ancêtres appelloient Hommes d'armes. La cavalerie Gauloiſe étoit excellente : les Romains en tirérent de grands ſervices, après la conquête du pays ; & jamais ils n'en eurent une meilleure dans leurs armées. La fonction propre de cette Nobleſſe étoit la guerre : & ils avoient occaſion de la faire tous les ans, parce qu'il y avoit toujours des querelles de Peuple à Peuple. Ils y menoient avec eux leurs cliens : & ceux qui en avoient autour d'eux le plus grand nombre, étoient les plus honorés.

La forme du Gouvernement étoit Ariſtocratique. Le Gouvernement civil étoit auſſi entre les mains de cette Nobleſſe. Car c'étoit la forme Ariſtocratique qui étoit la plus uſitée parmi les Peuples Gaulois. Ils ſe choiſiſſoient tous les ans un Magiſtrat ſuprême pour la police intérieure,

rieure, & un Général pour les conduire à la Guerre.

Les plus ſages & les mieux policées de ces petites Républiques avoient une pratique fort bien entendue: c'eſt que le ſilence étoit impoſé aux particuliers ſur les affaires d'Etat. Si quelqu'un avoit appris des voiſins quelque nouvelle qui regardât la République, il en alloit inſtruire les Magiſtrats; mais il lui étoit défendu d'en faire part à aucun autre. Cette pratique étoit fondée ſur ce qu'ils avoient remarqué que ſouvent des bruits vagues & même faux avoient excité des mouvemens, & jetté des allarmes, dont les ſuites étoient fâcheuſes. Par cette raiſon on ne permettoit de parler des affaires publiques, que dans les aſſemblées qui ſe tenoient pour en délibérer.

Silence impoſé aux particuliers ſur les affaires d'Etat.

Toute la Nation Gauloiſe étoit guerriére, à l'exception des Druides. Ils s'occupoient peu de la culture des terres, quoique très-fertiles, vivant principalement de leur chaſſe, & de la chair de leurs beſtiaux. Ils ſe fortifioient le corps par cette vie dure & ces exercices violens: & ils s'y prenoient de bonne heure, ſi l'on doit attribuer à toute la Nation ce que pluſieurs

Coûtumes barbares des Gaulois.

Auteurs * ont rapporté des Celtes voiſins du Rhin, qui alloient laver dans le fleuve leurs enfans nouvellement nés, pour les endurcir contre le froid dès les premiers momens de leur vie.

De là cette férocité, qui leur a été reprochée par tous les Auteurs Grecs & Romains: & quoique ces Ecrivains ne méritent pas créance en tout, des faits inconteſtables leur rendent ici témoignage. Combattre nuds juſqu'à micorps, c'eſt une bravade qui ne convient qu'à des Barbares. Rien n'eſt plus contraire à l'humanité que leur pratique de porter devant le poitrail de leurs chevaux les têtes des ennemis tués dans le combat, & de les attacher enſuite aux portes des villes. Ils ne ſe contentoient pas de cela quand c'étoit un perſonnage illuſtre, un Roi, un chef de guerre, qu'ils avoient vaincu & tué. Alors ils en prenoient le crâne, le nettoyoient, le revêtoient d'or, & s'en ſervoient comme d'un vaſe, où leurs Prêtres bûvoient & faiſoient des libations aux jours ſolennels.

Les Romains & les Grecs trouvoient encore

* *Les témoignages de ces Auteurs ont été recueillis par Lacerda dans ſon Commentaire ſur Virgile, Æn. IX. v. 603.*

encore fort étrange la coûtume où étoient les Gaulois d'aller en armes à leurs aſſemblées & aux délibérations communes : & Strabon rapporte une façon ſinguliére dont ils s'y prenoient pour y avoir du ſilence. Si quelqu'un troubloit mal à propos celui qui parloit dans l'aſſemblée, un appariteur alloit l'épée à la main vers cet importun pour lui ordonner avec menaces de ſe taire. Il répétoit deux & trois fois cette défenſe de troubler, s'il en étoit beſoin. Mais ſi celui à qui l'on impoſoit ſilence s'opiniâtroit à ne point obéïr, alors l'appariteur lui coupoit avec ſon épée la moitié de ſa caſaque, enſorte que le reſte devenoit inutile, & ne pouvoit faire qu'un accoûtrement ridicule.

Il n'eſt pas poſſible de ne pas condamner auſſi de barbarie la pratique où ils étoient de faire périr par les plus cruels tourmens celui qui, lors d'une convocation générale de toute la jeuneſſe pour prendre les armes, arrivoit le dernier. Je ne parle point ici des ſacrifices de victimes humaines, parce que ce genre d'horreur a été commun à toutes les nations payennes, même les mieux policées. *Caſ. de B. G. V. 56.*

Caractére aimable du génie Gaulois.

Tous ces traits, & pluſieurs autres qu'il ſeroit facile d'y joindre, prouvent ce me ſemble que ce n'eſt point à tort que les Gaulois de ces anciens tems ont été traités de barbares. Cela n'empêchoit pas qu'ils n'euſſent des qualités aimables : de la franchiſe, de la candeur, de l'éloignement pour les voies obliques & tortueuſes, & une élévation de courage qui les portoit à vouloir vaincre par la force, & non par la ruſe. Il ne leur manquoit qu'un peu de culture pour devenir comparables par la douceur des mœurs, comme ils l'étoient par la bravoure & par l'audace militaire, aux nations les plus renommées, & dont la gloire a le plus d'éclat.

Valeur des Gaulois.

Car pour ce qui eſt de la valeur, elle leur étoit naturelle, & l'on conçoit bien que leur maniére de vivre étoit propre à la nourrir & à l'échauffer. Auſſi la terre a-t-elle été remplie de leurs exploits, & leurs colonies armées s'étoient fait de grands établiſſemens dans l'Italie, dans la Germanie, ſur les bords du Danube, & même dans l'Aſie Mineure.

Ils manquoient de perſévérance.

Il eſt pourtant difficile de ne pas convenir qu'il leur manquoit une qualité

lité eſſentielle pour la guerre, je veux dire la perſévérance à ſoutenir les fatigues. Dans les pays chauds leurs [a] corps mêmes, accoutumés à l'humidité & au froid, ne pouvoient ſe ſoutenir: & leurs courages ſe ſentoient de cet affoibliſſement. Tout le monde ſait le mot de Tite-Live, " que les Gaulois dans le „ commencement d'une action ſont „ plus que des hommes, & ſur la fin „ moins que des femmes. „ Par cette raiſon ils n'étoient nullement propres à faire des ſiéges: opération laborieuſe, & qui demande ſouvent un long eſpace de tems. Nul péril ne les effrayoit: mais les travaux les rebutoient.

Leur légéreté.

C'étoit encore un obſtacle conſidérable à leurs ſuccès dans la guerre, que la facilité avec laquelle tantôt ils concevoient des eſpérances téméraires & préſomptueuſes aux premiers rayons de bonne fortune, tantôt ils ſe laiſſoient aller à l'abattement & au déſeſpoir dès qu'ils éprouvoient quelque diſgrace. Cette légéreté, qui eſt commune à toutes les nations Barbares, donne un grand avantage ſur elles aux peuples plus cultivés,

a Gallorum... corpora intolerantiſſima laboris atque æſtûs fluere; primaque eorum prælia pluſquam virorum, poſtrema minùs quàm feminarum eſſe. T. L. X. 28.

tivés, que l'éducation, la réfléxion, & les enſeignemens des Sages ont accoutumés à ſe rendre plus maîtres d'eux-mêmes, & à ne pas ſe livrer aux impreſſions de la fortune favorable ou contraire.

Avantages du corps.

Toute l'antiquité a vanté dans les Gaulois les avantages du corps, la haute taille, la grande chevelure blonde, les yeux bleux, la peau blanche, & avec cela quelque choſe de martial dans la phyſionomie. Ces traits de reſſemblance ſe remarquoient en tous, parce que renfermés entre eux ils ne s'allioient point par mariages avec d'autres peuples : enſorte que l'air national ſe conſervoit, n'étant point altéré par le mélange d'un ſang étranger. Ils relevoient leur bonne mine par la magnificence de la parure. Les riches & les Grands de la nation portoient des étoffes brillantes des plus vives couleurs & où l'or éclatoit avec profuſion : ils avoient des hauſſecols d'or, des bracelets du même métal. En général ils faiſoient grand cas de l'or, & en étoient fort avides. Mais on ſait aſſez que cette façon de penſer ne leur eſt pas particuliére.

Goût des Gaulois pour la magnificence.

Beaucoup d'or dans les Gaules.

Il falloit qu'il y eût une grande quantité de ce précieux métal dans les Gaules.

les. On peut ſe ſouvenir de ce que nous avons rapporté des richeſſes du Roi Luérius, & de ces tréſors enfouïs en divers lieux dans des lacs & des marais. Il eſt bien certain que la dépouille de la Gaule a valu des ſommes prodigieuſes à Céſar. D'où leur venoit cet or, c'eſt ce qu'il n'eſt pas peut-être bien aiſé de déterminer. Mais on ne peut douter qu'il ne ſe fît un très-grand commerce dans les Gaules: & Strabon remarque que la commodité des deux mers, & des riviéres navigables qui ſe rendent les unes dans les autres, ou qui ne ſont ſéparées que par d'aſſez petites diſtances, rendoit extrémement facile le tranſport des marchandiſes.

T. IX. pp. 145. & 367.

Commerce.

Dans ce qui regarde la Religion, les Gaulois étoient extrémement ſuperſtitieux. Céſar ne rapporte rien ſur cet article avec un plus grand détail, que leurs ſacrifices abominables, dans leſquels ils faiſoient périr des hommes, pour appaiſer, à ce qu'ils s'imaginoient, la colére de leurs divinités, pendant que réellement ils ne faiſoient que contenter la rage implacable des démons contre le genre humain. Ces horribles impiétés faiſoient partie du culte public: & de plus les particuliers, lorſqu'ils ſe

Religion des Gaulois.

Victimes humaines.

trouvoient en quelque danger, ſoit par maladie ou autrement, faiſoient vœu de ſacrifier des victimes humaines, dans la perſuaſion où ils étoient que la vie d'un homme ne pouvoit être rachetée que par celle d'un autre homme.

Le rit de l'immolation de ces malheureuſes victimes n'étoit pas toujours le même. Quelquefois ils enfonçoient l'épée dans le dos de celui qu'ils avoient dévoué à la colére de leurs Dieux, & par les palpitations du mourant ils prétendoient deviner & prédire l'avenir. Ils en perçoient d'autres à coups de fléches, ou les mettoient en croix. Mais leur façon la plus ſolennelle étoit de dreſſer des coloſſes d'oſier, dans leſquels ils enfermoient des hommes vivans, avec des beſtiaux, & des animaux ſauvages: puis ils y mettoient le feu, & conſumoient ainſi hommes & bêtes dans les flammes. Il leur reſtoit pourtant encore aſſez de lumiére naturelle pour choiſir, autant qu'il leur étoit poſſible, des criminels, & pour croire que ces ſortes de victimes, qui méritoient la mort pour leurs forfaits, étoient plus agréables à leurs dieux. Mais au défaut de criminels, ils ne ſe faiſoient point ſcrupule d'immoler des inno-

innocens. Quand nous nous repréſentons que de pareilles horreurs ſe commettoient dans le pays que nous habitons, quelle reconnoiſſance ne devons-nous pas avoir pour la Religion Chrétienne, qui nous a délivrés d'un ſi effroyable aveuglement!

Les Romains, lorſqu'ils furent maîtres des Gaules, voulurent abolir ces ſacrifices, l'opprobre de l'humanité. Mais étoient-ils de dignes réformateurs d'un abus qu'ils pratiquoient eux-mêmes? Le Chriſtianiſme ſeul a eu la gloire de faire ceſſer par tout où il a prévalu ce culte cruel & impie. *Voyez Tome* IX. *pag.* 478.

Leurs principales Divinités.

Les principales Divinités adorées par les Gaulois étoient, ſelon Céſar, Mercure, Apollon, Mars, Jupiter, & Minerve. Ce n'eſt pas à dire qu'ils connuſſent anciennement ces noms, qui ſont ou Grecs, ou Romains. Mais ils adoroient ſous des noms Gaulois des Divinités auxquelles ils attribuoient les mêmes fonctions qui étoient chez les Grecs & les Romains l'appanage de Mercure, d'Apollon, & des autres qui viennent d'être nommés. *Teutates* étoit leur Mercure. Ils regardoient ce Dieu comme l'inventeur des Arts, le protecteur du commerce & de toutes les fa-

çons de gagner de l'argent. Ils le faiſoient auſſi préſider aux grands chemins, & il étoit invoqué par les voyageurs. *Héſus* étoit chez les Gaulois le Dieu de la guerre; *Taranis*, le Dieu du ciel; *Belénus* le Dieu de la Médecine. Je ne trouve point le nom Gaulois correſpondant à celui de Minerve. Mais ils honoroient une Déeſſe qui préſidoit aux ouvrages où l'on employe le fil & la laine.

Dans une nation livrée aux armes, le Dieu de la guerre ne pouvoit manquer d'être extrêmement révéré. Ordinairement, quand ils avoient réſolu de combattre, ils lui dévouoient tout ce qu'ils prendroient ſur l'ennemi: & après la victoire, ils immoloient tout ce qui avoit vie, & élevoient le reſte en monceaux. On voyoit, du tems de Céſar, pluſieurs de ces amas de dépouilles en différens cantons: & il témoigne qu'il étoit rare qu'il ſe trouvât perſonne qui osât en voler, ou en cacher chez ſoi quelque partie. Si le cas arrivoit, le coupable étoit puni par les ſupplices les plus rigoureux.

Hercule Gaulois. Lucien nous fait connoître un autre Dieu honoré dans les Gaules, qui n'eſt point nommé par Céſar. C'eſt l'Hercule Gau-

Gaulois, qui étoit appellé en langue Celtique *Ogmius*. Les attributs avec lesquels ce Dieu étoit repréſenté ont quelque choſe de ſingulier, & en même tems de très ingénieux. C'étoit un vrai Hercule avec la maſſue, la peau de lion, le carquois & les fléches. Mais [a] on lui avoit donné la forme d'un vieillard, & il tiroit à lui une grande multitude d'hommes qui étoient liés par les oreilles. Leurs liens étoient des chaînes tiſſues d'or & d'un métal qui paſſoit encore pour plus précieux, travaillées avec une délicateſſe infinie, & ſemblables aux plus beaux & plus magnifiques colliers. Cependant, ajoute Lucien, quoique leurs chaînes ſoient ſi foibles, & qu'ils pûſſent aiſément s'enfuir, ils ne paroiſſent pas même y penſer. Ils ne réſiſtent point: au contraire ils ſuivent leur vainqueur d'un air gai & content: ils paroiſſent le louer, & vouloir le prévenir,

[a] Ὁ γέρων Ἡρακλῆς ἐκεῖνος ἀνθρώπων πάμπολύ τι πλῆθος ἕλκει, ἐκ τῶν ὤτων ἅπαντας δεδεμένους. δεσμὰ δὲ εἰσὶν οἱ, σειραὶ λεπταὶ χρυσοῦ καὶ ἠλέκτρου εἰργασμέναι, ὅμοιαι ἐοικυῖαι τοῖς καλλίστοις, καὶ ὅμως ἀφ' ὑστάτου ἀδένων ἀγόμενοι, ὥστε δρασμοῦ βουλεύσασθαι, δυνάμενοι ἂν εὐμαρῶς, ὥστε ὅλως ἀντιτείνουσιν. . . ἀλλὰ φαιδροὶ ἕπονται καὶ γεγηθότες, καὶ τὸν ἄγοντα ἐπαινοῦντες, ἐπεγόμενοι ἄπτεσθαι, καὶ νῷ φθάνειν

venir, enſorte que leurs chaînes deviennent lâches, & que l'on diroit qu'ils ſeroient fâchés d'être mis en liberté. Le point d'où partent ces chaînes eſt la langue du dieu, qui eſt percée à l'extrémité.

On ſent aiſément que c'eſt là un emblême de l'Eloquence, dont la force eſt invincible, & qui agit néantmoins avec tant de douceur, qu'elle charme ceux mêmes ſur qui elle remporte la victoire. On peignit le Dieu avec les traits de la vieilleſſe, parce que l'âge a adoucit le caractére du ſtyle, auſſi bien que celui des mœurs. Mais j'avoue que toute cette idée me paroît trop ingénieuſe, pour que je me détermine aiſément à en faire honneur à ces anciens Gaulois, amis de la violence, & qui ſe vantoient de porter leur droit à la pointe de leur épée. Je croirois volontiers que l'Hercule Gaulois, au moins tel qu'il eſt décrit par Lucien, eſt poſtérieur à Céſar, & n'a été imaginé que depuis que les Romains eurent introduit dans les Gaules le goût des

ἐθέλειν τὸν δεσμὸν ἐπιχαλῶντες, ἐοικότες οἰχ-
δεδησομένοις εἰ λυθήσονται. . . ὁ ζωγράφος
τρυπήσας τῇ θεῷ τὴν γλῶτταν, ἐξ ἐκείνης ἑλκομένους αὐτῆς ἐποίησε.
Lucian. Herc. Gall.

a Diſerti ſenis compta & mitis oratio. Cic.

des beaux Arts & de l'Eloquence.

Céſar fait encore mention du Dieu des morts & des Enfers, comme connu des Gaulois. Ils prétendoient même être iſſus de lui : ce qui ne ſignifie autre choſe, ſelon la remarque d'un ſavant & judicieux interpréte, ſinon qu'ils ſe regardoient comme *autochtones*, c'eſt-à-dire, nés dans le pays même qu'ils habitoient. Céſar ajoute qu'en conſéquence de cette origine que les Gaulois s'attribuoient, ils ſembloient vouloir honorer les ténébres en comptant les eſpaces des tems par les nuits & non par les jours. Mais le même interpréte obſerve que cette pratique de renfermer le jour entre deux couchers du ſoleil, enſorte que la nuit marche la premiére, n'étoit point particuliére aux Gaulois, & qu'elle étoit reçue non ſeulement chez les Germains leurs voiſins & leurs fréres, mais chez les Athéniens, & chez les Juifs.

Les Gaulois ſe diſoient iſſus du Dieu des morts. Ils commençoient leur jour civil au coucher du ſoleil.

Il nous reſte à rendre compte de quelques remarques de Céſar ſur la conduite domeſtique des Gaulois. Les fils n'accompagnoient jamais leur pére, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes. Juſques-là on eût regardé comme honteux qu'un fils, encore enfant, fût vû en public aux côtés de ſon pére. Cette nation

Uſages domeſtiques. Les fils ne paroiſſoient point devant leurs péres en

public, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes.

tion étoit tellement poſſédée de l'amour de la guerre, qu'elle n'eſtimoit rien que par rapport à cet unique objet : & ſi l'on permettoit aux péres de ſatisfaire dans la maiſon les ſentimens de la nature, on ne vouloit point qu'ils paruſſent publiquement compter leur famille pour quelque choſe, ſinon autant qu'elle étoit capable de ſervir l'Etat dans les combats.

Leurs mariages.

La Polygamie étoit en uſage parmi eux, au moins pour les Nobles & les Grands. Leurs mariages étoient très féconds : ce qui venoit ſans doute de la vie ſimple & laborieuſe qu'ils menoiẽnt, hommes & femmes. De là cette multiplication prodigieuſe, qui obligeoit à détacher de tems en tems comme des eſſains qui allaſſent chercher fortune ailleurs, parce que le trop grand nombre des habitans ſurchargeoit une terre, qui eſt pourtant l'une des plus fertiles du monde entier.

Quand ils ſe marioient, ils prenoient ſur leur bien une portion égale à la dot qui leur étoit apportée par leur femme : les deux lots ainſi réunis étoient poſſédés en commun, adminiſtrés en commun par les deux époux, & l'on avoit ſoin d'en réſerver & d'en amaſſer les fruits,

fruits. Après la mort de l'un des deux le ſurvivant demeuroit ſeul propriétaire & du fond total & des réſerves.

Les femmes étoient tenues dans une grande dépendance. Leurs maris avoient ſur elles droit de vie & de mort, comme les péres ſur leurs enfans : & lorſque quelque homme illuſtre venoit à mourir, ſes parens s'aſſembloient, & ſur le moindre ſoupçon que ſes femmes euſſent contribué à ſa mort, ils leur faiſoient donner la queſtion comme à des eſclaves. Si elles étoient trouvées coupables, le fer & le feu étoient employés pour les tourmenter & les faire périr.

Leurs funérailles.

Les funérailles des riches & des Grands ſe célébroient avec magnificence. L'uſage étoit de brûler les morts, & avec eux tout ce qui leur avoit été agréable de leur vivant, juſqu'aux animaux. Et même aſſez peu de tems avant Céſar ils mettoient ſur le bucher de celui dont ils faiſoient les obſéques, & conſumoient dans les mêmes flammes, ſes eſclaves & ſes cliens les plus chéris.

Les mœurs des Gaulois, ſemblables à celles des anciens habitans

Je penſe ne pouvoir mieux terminer cette deſcription des mœurs Gauloiſes que par un morceau paralléle de Virgile, où ce grand Poëte expoſant les coûtumes & le genre de vie des anciens habi-

ciens peuples du Latium, décrites par Virgile.

tans du Latium, fera repaſſer ſous les yeux du Lecteur la plupart des traits par leſquels Céſar & Strabon ont peint les Gaulois, ſurtout en ce qui regarde la fierté, la rudeſſe, & le goût pour la guerre. " Nous [a] ſommes une na-
„ tion, dit le Rutule Numanus, robuſte
„ & infatigable, depuis notre premiére
„ origine. Dès que nos enfans ſont nés,
„ nous les plongeons dans les riviéres,
„ & nous les endurciſſons contre le
„ froid des eaux & des glaces. A peine
„ ſont-ils en état de marcher, que nous
„ les occupons de la chaſſe, & leur ap-
„ prenons à faire la guerre aux habitans
„ des forêts. Dompter les chevaux, tirer
„ de l'arc, voilà les jeux de leur en-
„ fance. Notre jeuneſſe laborieuſe, &
„ accoûtumée à vivre de peu, ne connoît
„ que deux exercices, cultiver la terre,
„ & livrer l'aſſaut aux villes des enne-
„ mis. Toute notre vie ſe paſſe à manier
„ le fer: & c'eſt avec les pointes de nos
„ lances que nous piquons les bœufs

a Durum ab ſtirpe genus: natos ad flumina primùm
Deferimus, fævoque gelu duramus & undis.
Venatu invigilant pueri, ſylvaſque fatigant:
Flectere ludus equos & ſpicula tendere cornu.
At patiens operum parvoque aſſueta juventus
Aut raſtris terram domat, aut quatit oppida bello.
Omne ævum ferro teritur, verſâque juvencum
Terga fatigamus haſtâ: nec tarda ſenectûs

„ attelés à nos charrues. La froide & „ lente vieilleſſe ne change rien ni à la „ force de nos corps, ni à la vigueur „ de nos courages. Nous couvrons d'un „ caſque des cheveux déja blancs : & „ notre gloire, comme notre joie, eſt „ de courir ſans ceſſe après un butin „ toujours nouveau, & de vivre de pil- „ lage. „

Ces mœurs antiques du Latium, qui vraiſemblablement ont été dans les premiers tems celles de tous les peuples de l'Europe, étoient bien propres à former des ſoldats. Il n'eſt pas étonnant que les Gaulois qui les avoient toujours conſervées, ſe fuſſent rendu redoutables à toutes les nations, & ſinguliérement aux Romains. On ſait que les Sénonois prirent Rome : & depuis cet événement la terreur du nom Gaulois étoit ſi grande parmi les Romains, que dans les guerres contre cette nation tout privilége ceſſoit, & perſonne n'étoit exemt de prendre les armes ; & de plus on gardoit dans le tréſor des ſommes d'or & d'argent auxquelles il étoit défendu de toucher, s'il ne s'agiſſoit d'une guerre

Gloire des armes Gauloiſes.

Debilitat vires animi mutatque vigorem.
Canitiem galeâ premimus : ſemperque recentes
Conveƈtare juvat prædas, & vivere rapto.
Virgil. Æn. IX. 603-613.

Cic. de Har. Reſp. 19. & de Prov. Conſ. 32.

guerre de Gaulois. Auſſi Cicéron parlant en plein Sénat ne fait nulle difficulté d'avouer que les Romains ne l'emportoient point ſur les Gaulois pour la force des corps & des courages, & qu'ils s'étoient toujours contentés de ſe tenir avec eux ſur la défenſive. C'eſt cette puiſſante & belliqueuſe Nation que Céſar entreprit de ſubjuguer : & il ne falloit pas moins que tout le mérite du plus grand homme de guerre que Rome ait jamais produit, pour achever ce projet dans l'eſpace de huit campagnes.

Céſar, juſqu'ici citoyen factieux, va devenir le plus grand des guerriers.

Céſar va donc paroître tout autre qu'il ne s'eſt montré juſqu'ici. Ce factieux, cet intriguant, cet homme toujours engagé dans les mauvais partis, toujours ennemi des bons citoyens, va devenir un guerrier dont le mérite ſublime effacera tous les héros des ſiécles paſſés, & ſera le déſeſpoir de ceux qui le ſuivront. La ſupériorité de ſon génie, qui embraſſoit tous les talens, n'avoit beſoin que des occaſions pour ſe développer dans tous les genres. Au reſte le même eſprit anima toujours toutes ſes démarches : la même ambition l'avoit occupé des intrigues, & le porta à la guerre. Il ſe partagea entre ces deux objets

objets pendant tout le tems qu'il employa à la conquête des Gaules: & après avoir passé la belle saison à combattre, en hiver il se rapprochoit de Rome pour y manœuvrer comme il avoit toujours fait.

Sa gloire efface celle de tous les autres Généraux Romains.

Mais en ne le considérant ici que du côté des armes, on ne peut douter que sa gloire, comme je l'ai déja dit, ne surpasse celle de tous les autres Généraux Romains qui ayent jamais été. Si on lui compare, dit Plutarque, les Scipions & les Fabius, les Marius & les Sylla, & enfin Pompée, dont la renommée s'élevoit alors jusqu'au ciel, on trouvera qu'ils sont tous obligés de céder à César la prééminence. Il l'emporte sur l'un par la difficulté des lieux où il a fait la guerre, sur l'autre, par la grandeur du pays qu'il a conquis, sur celui-ci par le nombre & le courage des ennemis qu'il a subjugués, sur celui-là par la férocité & l'infidélité des esprits & des caractéres qu'il a adoucis & policés, sur quelques-uns par la clémence dont il usa envers les vaincus, sur d'autres par les largesses qu'il a faites à ses soldats, & sur tous par le nombre des batailles qu'il a gagnées, & des ennemis qu'il a tués. Car dans ses huit cam-

campagnes il prit huit cens villes, ſoumit trois cens peuples; & ayant combattu en différentes actions contre trois millions d'hommes, il en tua un million, & en fit un nombre égal de priſonniers.

Pline ajoute à ce détail, que Céſar a combattu cinquante fois en bataille rangée, & il fait monter le nombre des ennemis tués par lui à onze cens quatre-vingts-douze mille hommes, non compris ceux qui périrent dans les guerres civiles. Surquoi il a grande raiſon de remarquer qu'il [a] ne faut pas faire un ſujet de gloire à Céſar d'une perte ſi effroyable cauſée par lui au genre humain, quand même la néceſſité excuſeroit le vainqueur.

Il ſe fait adorer des ſoldats, & les anime de ſon feu.

Entre les talens militaires de Céſar, un de ceux qui méritent le plus d'être loués, eſt celui d'avoir ſçu non ſeulement ſe faire aimer de ſes ſoldats juſqu'à l'adoration, mais leur inſpirer tout ſon feu & toute la nobleſſe de ſes ſentimens. On eût dit qu'il les eût transformé tous en héros. On peut ſe ſouvenir du trait que j'ai rapporté de P. Scéva

a Non equidem in gloria poſuerim tantam, etiam coactam, humani generis injuriam. *Plin.* VII. 25.

Scéva dans le tems que Céſar commandoit en Luſitanie. Plutarque nous fournit ici trois autres faits ſemblables, qui tous appartiennent aux guerres civiles.

Traits merveilleux ſur ce ſujet. *Suet. Caſ.* c. 68. *Val. Max.* III. 2.

Dans un combat naval près de Marſeille un ſoldat nommé Acilius eut la main droite coupée, lorſqu'il l'appuyoit ſur la poupe d'un bâtiment ennemi. Il ne laiſſa pas de ſauter dedans, & de ſe battre avec ſon bouclier, qu'il tint toujours de la main gauche; & contribua par l'exemple d'une valeur ſi héroïque à la priſe du vaiſſeau.

Val. Max. III. 2.

L'action d'un Centurion dans un combat près de Dyrrachium en Epire, ne tient pas moins du prodige. Ce Centurion, qui eſt nommé par Valere-Maxime M. Cæſius, & Scéva par Lucain, avoit eu un œil crevé d'une fléche, l'épaule & la cuiſſe percées de deux javelines, & ſon bouclier avoit eſſuyé cent trente coups, tant d'épée, que de traits lancés de loin. En cet état il appelle deux des ennemis, comme pour ſe rendre. Ceux-ci approchent, comptant ſur la ſituation où ils le voyoient. Céſius abat à l'un l'épaule d'un coup de ſabre, renverſe l'autre, en le frappant de ſon bouclier au viſage: & lui-même ſe ſauve, aidé

aidé par quelques-uns de ſes gens qui vinrent à ſon ſecours.

Sur les côtes de Libye un vaiſſeau de Céſar, qui portoit quelques ſoldats avec Granius, Queſteur déſigné, fut pris par Métellus Scipion. Tous furent paſſés au fil de l'épée, excepté le Queſteur, à qui l'on offrit la vie. Il la refuſa: *Les ſoldats de Céſar*, dit-il, *ont coûtume de donner la vie, & non pas de la recevoir*: & en diſant ces mots, il ſe perça de ſon épée.

Il fait récompenſer avec magnificence, & donne l'exemple du mépris des dangers & des fatigues.

C'eſt à Céſar que l'on doit attribuer la principale gloire de ces actions généreuſes de ceux qui ſervoient ſous ſes ordres, parce que c'étoit lui qui excitoit & nourriſſoit en eux les ſentimens qui les en rendoient capables. Pour cela il employoit deux moyens. Le premier, c'eſt qu'il récompenſoit avec magnificence: & ſes ſoldats voyoient que s'il amaſſoit des richeſſes, ce n'étoit point pour ſatisfaire ſon luxe, ni ſes plaiſirs: elles n'étoient à proprement parler qu'en dépôt entre ſes mains, comme des prix deſtinés à la valeur: il n'avoit d'autre part à ces tréſors, que d'en être le diſtributeur pour ceux qui s'en montroient dignes. Le ſecond moyen, non moins efficace,

efficace, c'eſt qu'il donnoit l'exemple en tout, & qu'il n'y avoit ni péril auquel il ne s'exposât, s'il en étoit beſoin, ni fatigue qu'il ne ſouffrît.

Son intrépidité dans les dangers n'étoit pas encore ce qui étonnoit davantage. Mais on avoit peine à concevoir, comment il pouvoit prendre aſſez ſur ſon tempérament pour ſupporter toute ſorte de travaux. Car il étoit d'une ſanté très-délicate, qu'il annonçoit aſſez par ſa ſeule phyſionomie, ayant le teint fort blanc & un air de foibleſſe. Il étoit ſujet à de fréquens maux de tête, & même à des attaques d'épilepſie. [a] Cependant il ne ſe fit point de ſa mauvaiſe ſanté un prétexte pour ſe livrer à la molleſſe, mais il voulut que la guerre ſervît de reméde à ſa mauvaiſe ſanté. Il combattoit ſon mal par des marches pénibles, par une vie ſimple & frugale, & en paſſant les nuits à la belle étoile. Il s'étoit accoutumé à prendre le plus ſouvent ſon ſommeil en chaiſe de poſte, convertiſ- Foibleſſe de ſon tempérament.

[a] Οὐ μελαγχολίας ἐποιήσατο τὴν ἀῤῥωστίαν πρόφασιν, ἀλλὰ θεραπείαν τῆς ἀῤῥωστίας τὴν στρατείαν, ταῖς ἀτρύτοις ἐφοδοιπορίαις, καὶ ταῖς εὐπλέσι διαίταις, καὶ τῷ θυραυλεῖν, ἀπομαχόμενος τῷ πάθει, καὶ τὸ σῶμα φέρεσθαι δυσάλωτον. Plut.

ſant en action le tems même qu'il étoit forcé de donner au repos. Quand il marchoit de jour, il avoit aſſis avec lui dans ſa chaiſe un ſecretaire, accoutumé à écrire ſous ſa dictée tout en voyageant, & derriére lui un ſoldat. C'étoit là tout ſon train. Actif juſqu'au prodige, & ne ſachant ce que c'étoit que de perdre jamais un moment, il ne vouloit point s'embarraſſer d'équipages, qui l'auroient néceſſairement retardé.

Son activité prodigieuſe.

Cette [a] vivacité comparable au feu & à la foudre, cet eſprit toujours tendu, & dont les reſſorts étoient perpétuellement en action, voilà un des traits des plus marqués du caractére de Céſar. Il ſuffiſoit à tout à la fois. On aſſure qu'on le voyoit en même tems écrire ou lire, dicter à un ſécretaire, & donner audience à ceux qui venoient lui parler. Pour ce qui eſt de ſes lettres, qui rouloient, comme il eſt aiſé de le juger, ſur des affaires de la plus grande importance, quand il s'en occupoit uniquement, il en dictoit quatre à la fois à quatre différens ſécretaires. C'eſt donc avec juſte raiſon que Pline [b] le regarde comme

a Celeritatem quodam igne volucrem. *Plin.* VII. 25.

b Animi vigo repræſtantiſſimum arbitror genitum Cæſarem Dictatorem.

comme celui de tous les hommes qui ait eu le plus de force & le plus d'étendue d'eſprit en même tems.

Il y joignoit une facilité & une douceur de mœurs qui le rendoit infiniment aimable. Dans un repas qu'un de ſes hôtes lui donnoit à Milan, on ſervit des aſperges ſur leſquelles on avoit mis du parfum au lieu d'huile. Céſar en mangea tout ſimplement : & comme ſes amis furent plus délicats que lui, & témoignérent leur répugnance, il les réprimanda. *Il ſuffiſoit*, leur dit-il, *de ne point manger de ce qui vous déplaiſoit. Faire remarquer le défaut de ſavoir vivre en pareille occaſion, c'eſt en manquer ſoi-même.* Facilité & douceur de ſes mœurs. Exemples.

Un jour qu'il étoit en marche, l'orage & le mauvais tems le forcérent de ſe retirer dans une chaumiére, où il ne ſe trouva qu'une chambre à peine ſuffiſante pour un homme ſeul. Céſar dit alors à ſes amis, qui l'accompagnoient, que les diſtinctions d'honneur appartenoient à ceux qui tiennent le premier rang; mais que les commodités néceſſaires étoient pour les plus foibles. Il força donc Oppius, qui étoit indiſpoſé, à prendre la chambre : & pour lui, il paſſa la nuit avec les autres ſous le porche

che de la maiſon. Qui pourroit être comparé à Céſar, ſi à tant de qualités excellentes il eût ajouté le reſpect pour la juſtice & l'amour de la vertu?

Ce portrait de Céſar par les faits ſera confirmé par toute la ſuite de ſon hiſtoire, & en particulier par la conduite qu'il tint dans la guerre des Gaules. Je vais en commencer le récit.

§. II.

Mouvemens des Allobroges quelque tems avant l'entrée de Céſar dans les Gaules. Les Helvétiens animés par Orgétorix, prennent la réſolution de ſortir de leur pays pour aller s'établir ailleurs. Orgétorix aſpire à ſe faire Roi. On veut lui faire ſon procès. Il meurt. Son plan n'en eſt pas moins ſuivi. Les Helvétiens ſe mettent en marche. Ils demandent à Céſar la liberté de paſſer le Rhône, qui leur eſt refuſée. Ils paſſent le défilé entre le mont Jura & le Rhône. Céſar les atteint au paſſage de la Saone. Il bat les Tigurins en deça de cette riviére. Il la paſſe, & pourſuit le gros de la nation. Ambaſſade des Helvétiens. Combat de cavalerie, où les Helvétiens ſont vainqueurs. Trahiſon de Dumnorix Eduen. Céſar lui pardonne en conſidération de ſon

ſon frére Divitiacus. Céſar par la faute d'un Officier perd l'occaſion qu'il s'étoit ménagée de battre les Helvétiens. Ils viennent attaquer Céſar, & ſont vaincus. Les reſtes de l'armée vaincue ſont obligés de ſe rendre. Céſar les renvoye dans leur pays. Il eſt prié par les Gaulois d'entreprendre la guerre contre Arioviſte. Sujet de cette guerre. Céſar demande une entrevûe à Arioviſte, qui la refuſe. Céſar lui dépêche des Ambaſſadeurs pour lui faire ſes propoſitions. Réponſe fiére d'Arioviſte. Céſar marche contre Arioviſte. Il s'aſſure de Beſançon. Terreur qui ſe répand dans l'armée Romaine. Conduite admirable de Céſar pour ranimer le courage des ſiens. Le ſuccès y répond, & les troupes marchent avec confiance à l'ennemi. Entrevûe d'Arioviſte & de Céſar. La perfidie des Germains rompt la conférence. Céſar, ſur la demande d'Arioviſte, lui envoye des Députés. Ce prince les fait charger de chaînes. Céſar offre pluſieurs fois la bataille à Arioviſte, qui la refuſe. Raiſon ſuperſtitieuſe de ce refus. Céſar force les Germains d'en venir à une bataille, & remporte la victoire. Il recouvre ſes deux Députés.

Céſar va paſſer l'hiver dans la Gaule Citérieure.

Mouvemens des Allobroges quelque tems avant l'entrée de Céſar dans les Gaules. *Dio. l.* XXXVII. *Cic. de Prov. Conſ. n.* 32.

IL y avoit eu depuis la conjuration de Catilina quelques mouvemens parmi les [a] Allobroges. Ces peuples s'étant révoltés ſous la conduite d'un chef nommé Catugnatus, avoient porté la guerre dans le pays que nous appellons la Provence, qui depuis long-tems, comme nous l'avons dit, obéiſſoit aux Romains. Mais C. Pontinius n'avoit pas eu beaucoup de peine à repouſſer leurs efforts; & content de les avoir fait rentrer dans le devoir, il crut que c'en étoit aſſez pour mériter le Triomphe. Tout étoit donc paiſible de ce côté, lorſque Céſar arriva dans les Gaules. Les [b] Helvétiens lui fournirent l'occaſion de guerre qu'il ſouhaitoit.

Les Helvétiens animés par Orgétorix prennent la réſolution de ſortir de

Sous le Conſulat de Meſſala & de Pupius Piſon, deux ans avant celui de Céſar, Orgétorix, le plus illuſtre & le plus riche des Helvétiens, inſpira à ſa nation le déſir de quitter le pays qu'elle habitoit, & d'aller s'établir dans quelqu'une des plus fertiles contrées de la Gaule.

a *Peuples de la Savoye & du Dauphiné.*
b *Les Suiſſes.*

Gaule. Les raiſons qu'il employa pour les perſuader furent que renfermés comme ils étoient entre le Rhin, le mont Jura, le lac [a] Léman, & le Rhône, il leur étoit impoſſible de s'étendre, ni de faire des conquêtes ſur leurs voiſins : & que néantmoins formant une multitude très nombreuſe, le pays qu'ils occupoient, & qui n'a que cent ſoixante & douze mille pas de long ſur ſoixante & ſeize mille de large, étoit trop étroit pour les contenir & pour les nourrir. Ces motifs firent effet ſur une nation guerriére & avide. Mais Orgétorix avoit ſes vûes particuliéres.

leur pays pour aller s'établir ailleurs. *Caſ. de B Gall. l.* I. 4. *Plut. Caſ. Dio. l.* XXXVIII.

Il devoit marcher à la tête de ſa nation pour exécuter le deſſein dont il étoit l'auteur. Peu content de la qualité de chef, il aſpiroit à celle de Roi. Pour y parvenir il chercha à ſe procurer des complices & des appuis parmi les peuples voiſins. Il avoit été réglé par les Helvétiens, qu'on travailleroit à s'en aſſurer l'amitié. Orgétorix ſe chargea de ces négociations. Il alla chez les [b] Séquanois, chez les [c] Eduens, & engagea deux des plus grands Seigneurs de ces

Orgétorix aſpire à ſe faire Roi. On veut lui faire ſon procès. Il meurt.

a *Lac de Geneve.*
b *Peuples de la Franche-Comté.*
c *Peuples d'Autun.*

deux peuples, Caſticus & Dumnorix, à prendre des meſures pour s'élever à la Royauté. Il leur promit de les ſeconder de toutes les forces Helvétiennes, dont il auroit le commandement : bien entendu qu'ils lui prêteroient auſſi réciproquement leur ſecours. Et ce Triumvirat ſe flattoit d'être aſſez puiſſant pour ſoumettre enſuite toutes les Gaules.

Mais l'intrigue fut découverte : & les Helvétiens, jaloux de leur liberté, prétendirent faire le procès au coupable. Il fut arrêté, & s'il eût été condamné, il ne s'agiſſoit pour lui de rien moins que d'être brûlé vif. Au jour du jugement, Orgétorix raſſembla toute ſa maiſon au nombre de dix mille hommes : ſes cliens & ſes débiteurs, dont la multitude étoit très grande, s'y rendirent auſſi : & tous enſemble arrachérent l'accuſé par la force à la ſévérité des juges. La nation voulut recourir aux armes pour faire reſpecter ſon autorité : déja les Magiſtrats levoient des troupes, lorſqu'Orgétorix mourut, tellement à propos, que l'on crut que ſa mort avoit été volontaire.

Son plan n'en eſt pas moins ſuivi.

Le plan dont il avoit donné l'idée aux Helvétiens, n'en fut pas moins exécuté. Les préparatifs en durérent deux ans, qui

qui furent employés à raſſembler de toutes parts des bêtes de ſomme & des chariots, & à faire des amas de bled qui puſſent ſuffire à la ſubſiſtance de la nation, pendant qu'elle ſeroit en marche, & juſqu'à ce qu'elle eût fait la conquête d'un bon & fertile pays. Ils profitérent auſſi de ce tems pour ſe fortifier d'alliés & de compagnons, qui furent les * Rauraques, les Tulinges, les Latobriges, & un eſſain de Boiens transplantés dans le Norique. Ce furent ces mouvemens qui donnérent de l'inquiétude aux Romains ſous le Conſulat de Métellus Céler & d'Afranius, comme je l'ai rapporté. Mais l'année de ce Conſulat & la ſuivante, qui fut celle du Conſulat de Céſar, n'étoient deſtinées par les Helvétiens qu'aux préparatifs.

L. CALPURNIUS PISO. AN. R. 694.
A. GABINIUS. AV. J.C. 58.

Lorſque le tems de partir fut arrivé, c'eſt-à-dire, dans les premiers mois du Les Helvétiens

* *Ceux de Bâle, qui alors ne faiſoient point partie du corps Helvétique. Les Tulinges & les Latobriges étoient voiſins des Helvétiens. C'eſt tout ce qu'on ſait avec certitude. Les Boiens ſont originairement les peuples du Bourbonnois, dont il s'étoit établi des colonies dans la Germanie & dans l'Italie. Le Norique eſt la Baviére, & partie de l'Autriche.*

AN. R. 694. AV. J. C. 58. Conſulat de Piſon & de Gabinius, les Helvétiens brûlent leurs villes au nombre de douze, leurs bourgades & villages, qui ſe montoient à quatre cens, & le bled qu'ils avoient de trop : afin de s'ôter à eux-mêmes toute eſpérance de retourner jamais dans leur patrie, & pour s'encourager par ce motif à braver tous les dangers. Ainſi n'emportant d'autre proviſion que de la farine pour trois mois, ils ſe mettent en marche, hommes, femmes, & enfans, faiſant tous enſemble trois cens ſoixante-huit mille têtes, dont quatre-vingts-douze mille combattans. Leur rendez-vous général étoit ſur le bord du Rhône vis-à-vis de Genéve, où ils devoient tous ſe trouver le 26 Mars.

ſe mettent en marche.

Les Helvétiens en paſſant le Rhône entroient dans la Province Romaine. Ainſi Céſar ne fut pas plutôt averti de leur deſſein, qu'il partit des environs de Rome, où il étoit reſté juſques-là par les raiſons que j'ai marquées ailleurs, & ſe rendit en toute diligence à Genéve. Il commença par faire rompre le pont que cette ville avoit ſur le Rhône : & comme il n'y avoit qu'une ſeule légion Romaine dans la Gaule Tranſalpine, il ordonna de grandes levées de

Ils demandent à Céſar la liberté de paſſer le Rhône qui leur eſt refuſée.

de troupes dans toute la Province. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Lorſque les Helvétiens furent inſtruits de l'arrivée de Céſar, ils lui envoyérent deux Ambaſſadeurs, choiſis entre les plus qualifiés de la nation, pour lui demander le paſſage à travers la Province Romaine, ſur laquelle ils promettoient de ne faire aucun dégât. Céſar n'avoit garde de leur accorder une pareille permiſſion. Il ſavoit qu'une partie des Helvétiens avoit autrefois taillé en piéces l'armée du Conſul L. Caſſius. Et indépendamment de cette raiſon, on conçoit aſſez qu'un pays ne peut être qu'horriblement vexé par le paſſage d'une telle multitude, vraiſemblablement aſſez mal diſciplinée. Il étoit donc bien réſolu de leur refuſer leur demande. Mais comme il n'avoit encore que peu de forces autour de ſoi, il voulut gagner du tems, & leur dit qu'il délibéreroit ſur la propoſition qu'ils lui avoient faite, & leur rendroit ſa réponſe le treize Avril. Il profita de cet intervalle pour faire conſtruire par les troupes qu'il avoit ſous ſa main un mur de ſeize pieds de haut ſur une longueur de dix-neuf mille pas, avec un foſſé, & des redoutes d'eſpace en eſpace. Ce mur étoit deſtiné à empêcher le paſſage du Rhône, qui dans ces

Voyez T. IX. p. 365.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. quartiers eſt guéable en plus d'un endroit.

Au jour marqué les Helvétiens reviennent. Céſar, qui avoit raſſemblé déja un plus grand nombre de troupes, s'expliqua nettement, leur refuſa le paſſage, & ajouta que s'ils prétendoient le forcer malgré lui, il ſauroit bien les en empêcher. En effet toutes les tentatives qu'ils firent & de jour & de nuit, ſoit avec des bateaux, ſoit en cherchant les gués, furent inutiles : & les Helvétiens furent contraints de prendre une autre route, & de tourner du côté des Séquanois.

Ils paſſent le défilé entre le mont Jura & le Rhône.

Il leur falloit filer par une gorge fort étroite entre le mont Jura & le Rhône, où deux chariots ne pouvoient paſſer de front : enſorte que les Séquanois en ſe poſtant ſur la montagne étoient maîtres de les arrêter tout court. Les Helvétiens s'adreſſérent à Dumnorix Eduen, gendre d'Orgétorix, & complice de ſes vûes ambitieuſes. Celui-ci, qui avoit du crédit auprès des Séquanois, ſe chargea de la négociation. La liberté du paſſage fut accordée : des otages furent donnés de part & d'autre. Les Helvétiens ſe mirent donc à traverſer le pays des Séquanois, qu'ils reſpectérent ſuivant les con-

conventions; & enſuite celui des Eduens, où ils commirent toute ſorte d'hoſtilités & de ravages. Leur plan étoit d'aller en Saintonge. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

César inſtruit de leur marche & de leur deſſein, laiſſe Labiénus à la garde de la muraille qu'il avoit élevée près du Rhône, retourne en Italie, y léve deux légions, prend les trois qui étoient reſtées en quartiers d'hiver auprès d'Aquilée, & avec ces cinq légions revient aux Alpes, les paſſe non ſans avoir eu à combattre les habitans des montagnes, deſcend dans le pays des [a] Vocontiens, traverſe celui des Allobroges, paſſe le Rhône, entre ſur les terres des [b] Séguſiens: tout cela avec une telle diligence, qu'il atteignit les Helvétiens au paſſage de la Saone. Il eſt vrai que cette effroyable multitude marchoit fort lentement. Ils employérent vingt jours à paſſer la Saone: & César, quand il arriva, trouva encore en deça de la riviére le canton des [c] Tigurins, qui faiſoit la quatriéme partie de la Nation. César atteint les Helvétiens au paſſage de la Saone.

Il avoit reçu ſur ſon chemin les plaintes des Eduens, & de ceux des Allobroges Il bat les Tigurins

a *Le Dioïs.*
b *Le Lyonnois propre & le Forès.*
c *Ceux de Zurich.*

AN. R. 694. AV. J.C. 58. en deça de cette riviére.

broges qui habitoient à la droite du Rhône, ſur les dégâts que l'armée Helvétienne avoit faits dans leur pays ; & en leur promettant de ſe charger de leur querelle, il avoit exigé d'eux qu'ils lui fourniſſent des troupes, & ſurtout de la cavalerie. Ainſi les premiers de la Nobleſſe Eduenne étoient dans l'armée des Romains, & entre autres Dumnorix, qui favoriſant de cœur les Helvétiens, n'avoit pas laiſſé de ſe rendre au camp de Céſar, dans le deſſein de lui nuire & de le traverſer, autant qu'il pourroit. Céſar n'étoit point encore informé de cette perfidie, & il n'eut pas lieu de s'en appercevoir dans le combat contre les Tigurins. Il avoit pris trois légions, avec leſquelles il tomba ſur eux, les défit entiérement, & en tua un grand nombre ſur la place : les autres ſe diſperſérent par la fuite dans les forêts.

C'étoient les peuples de ce même canton qui cinquante ans auparavant avoient vaincu & tué le Conſul L. Caſſius. Céſar fut charmé d'avoir vangé par ſa premiére victoire la honte du nom Romain ſur ceux qui en étoient les auteurs. Il y avoit lui-même un intérêt domeſtique, parce que L. Piſon, ayeul de ſon beaupére, avoit péri dans

dans la même défaite avec Caſſius. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Céſar vainqueur des Tigurins, réſolut de pourſuivre le gros de la Nation; & pour cela il fit un pont ſur la Saone, & la paſſa en un jour. Les ennemis ſurpris & effrayés d'une telle diligence, lui envoyérent une Ambaſſade, à la tête de laquelle étoit Divicon, autrefois chef des Helvétiens lorſqu'ils défirent l'armée de Caſſius, & qui devoit par conſéquent être fort vieux. Je rapporterai ſon diſcours d'après Céſar, parce que le caractére de la Nation y eſt peint.

Il la paſſe, & pourſuit le gros de la nation.

Ambaſſade des Helvétiens.

Divicon dit donc à Céſar, „ que ſi „ les Romains vouloient faire la paix „ avec les Helvétiens, ceux-ci iroient „ s'établir dans le pays que Céſar leur „ détermineroit. Mais que s'il s'opiniâ„ troit à leur faire la guerre, il ſe rappel„ lât l'ancienne diſgrace des Romains, „ & la valeur de la nation Helvétienne. „ Que pour avoir ſurpris un des Can„ tons, pendant que les autres, qui „ avoient paſſé le fleuve, ne pouvoient „ ſecourir leurs camarades, il n'avoit pas „ lieu d'être enflé de ſon avantage, ni „ de mépriſer ſes ennemis. Que pour „ eux ils avoient été inſtruits par leurs „ péres & par leurs ancêtres à compter „ plus ſur le courage, que ſur la ruſe,

„ ou

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

„ ou ſur les embûches. Qu'il ne s'expo-
„ sât donc pas à rendre célébre par une
„ nouvelle défaite de l'armée du peuple
„ Romain, le lieu où ils s'étoient poſ-
„ tés. „

Ce n'étoit pas là un langage de ſuppliant. Céſar n'en parut point offenſé, & répondit avec modération, mais en homme qui donne la loi. Il prétendit prouver que les Helvétiens étoient tout-à-fait en tort à l'égard des Romains, & conclut qu'il conſentiroit pourtant à leur accorder la paix, s'ils lui donnoient des otages, & promettoient ſatisfaction aux Eduens & aux Allobroges, dont *ils* avoient ruiné le pays. Divicon reprit fiérement, „ que les Helvétiens n'étoient
„ pas accoutumés à donner des otages,
„ mais à en recevoir : & que perſonne
„ ne le ſavoit mieux que les Romains. „ En effet les débris de l'armée de Caſſius n'avoient obtenu la vie, qu'en donnant des otages, & en paſſant ſous le joug.

Combat de cavalerie, où les Helvétiens ſont vainqueurs.

Divicon s'en étant retourné vers les Helvétiens, ils ſe mirent en marche, conformément à leur ancien plan, & Céſar les ſuivit. Il avoit quatre mille chevaux levés dans les Gaules, parmi leſquels étoit un corps conſidérable d'Eduens commandés par Dumnorix. Toute cette

cette cavalerie eut ordre de prendre les devans, & de harceler l'ennemi. Mais s'étant engagée dans un combat en lieu déſavantageux, elle fut battue par un détachement de la cavalerie Helvétienne, qui n'étoit que de cinq cens maîtres. Ce fut en cette occaſion que commença à ſe manifeſter la trahiſon de Dumnorix: car il prit le premier la fuite avec ceux qu'il avoit ſous ſes ordres. Malgré cet échec, où la honte fut plus grande pour les Romains que la perte, Céſar avança toujours ſur les pas des Helvétiens, enſorte que pendant quinze jours les deux armées campérent toujours à cinq ou ſix milles de diſtance. S'il n'y eut point de combat pendant cet eſpace, ce n'eſt pas que les Helvétiens, encouragés par le ſuccès qu'avoit eu leur cavalerie, n'en cherchaſſent l'occaſion. Mais Céſar l'évitoit, attendant le lieu & le moment où il pourroit les attaquer à ſon avantage.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Trahiſon de Dumnorix, Eduen.

Cependant il n'étoit pas ſans inquiétude ſur la ſubſiſtance de ſon armée. Les bleds que lui avoient promis les Eduens, ne venoient point; & lorſqu'il les demandoit, on le payoit de belles paroles, dont il ne voyoit aucun effet. Il voulut approfondir la cauſe de tous ces délais, & ayant interrogé le ſouverain Magiſtrat des

AN. R. 694. AV. J.C. 58. des Eduens, & les principaux de la Nation, qui étoient dans ſon camp, il apprit qu'il devoit s'en prendre aux intrigues de Dumnorix, qui tout-puiſſant auprès de la multitude, avoit perſuadé à pluſieurs, que s'il leur falloit recevoir des maîtres, encore valoit-il mieux obéir aux Helvétiens, Gaulois comme eux, qu'aux Romains. En cela il ne raiſonnoit pas mal. Mais ſon plan ſecret étoit, comme nous l'avons vû, de s'élever à la tyrannie: & dans cette vûe il ſe ménageoit l'amitié des Helvétiens.

Céſar lui pardonne en conſidération de ſon frére Divitiacus.

Céſar ſe trouva fort embarraſſé de la conduite qu'il devoit tenir à l'égard de Dumnorix. Une telle trahiſon ne paroiſſoit pas devoir demeurer impunie: mais le coupable étoit frére de Divitiacus, homme de probité, fidéle à l'alliance Romaine, & qui vivoit avec Céſar ſur le pied d'ami. Le Général ne crut donc pas pouvoir agir contre Dumnorix, qu'il n'eût prévenu Divitiacus, & obtenu ſon conſentement. Il le mande, lui expoſe tous les griefs qu'il a contre ſon frére, & le prie de ne point trouver mauvais qu'il faſſe lui-même, ou faſſe faire par la nation des Eduens le procès à Dumnorix. Divitiacus ſe jette à ſes pieds, il lui avoue tous les torts de

de ſon frére, il ajoute que lui-même il a grand lieu de s'en plaindre, parce qu'étant de beaucoup ſon aîné, il avoit contribué infiniment à ſon élévation, & néantmoins n'en étoit payé que d'ingratitude. Mais il repréſenta à Céſar, que tout criminel qu'étoit Dumnorix, il étoit ſon frére : & que ſi le cadet ſouffroit un traitement rigoureux pendant que l'aîné étoit en faveur, toute la Gaule s'en prendroit à Divitiacus du ſupplice de Dumnorix, & ne le regarderoit plus qu'avec horreur. Céſar eut aſſez de douceur & de clémence pour ſe rendre ſur le champ à ces repréſentations. Il prit la main de Divitiacus, il le conſola, il lui dit qu'il lui accordoit la grace de Dumnorix : & ayant fait venir le coupable en préſence de ſon frére, il lui fit connoître les ſujets de plainte qu'il avoit contre lui, l'exhorta à tenir une conduite qui le mît à l'abri de tout ſoupçon, & enſuite le renvoya. Comme néantmoins il ne pouvoit ſe fier à lui, il lui donna des gardes : & l'affaire fut ainſi terminée. Mais Dumnorix, toujours inquiet & ami des nouveautés, trouva enfin la mort qu'il cherchoit, comme nous le raconterons dans la ſuite.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Le

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Le même jour que tout ceci ſe paſſoit, Céſar apprit par ſes coureurs que les ennemis s'étoient poſtés au pied d'une montagne à huit milles de ſon camp. Il s'informa de la nature des lieux, & ayant ſçu qu'il y avoit une route détournée par laquelle il étoit aiſé d'arriver au haut de la montagne, il envoya Labiénus avec un détachement pour s'en emparer, & lui-même marcha droit à l'ennemi. Un officier qui avoit de la réputation, fut chargé de prendre les devans pour aller reconnoître l'état des choſes. Lorſque l'armée Romaine n'étoit qu'à quinze cens pas des Helvétiens, cet officier accourt, & rapporte que le ſommet de la montagne eſt occupé par les ennemis, & qu'il y a vû des armes & des enſeignes Gauloiſes. Il n'en étoit rien : & la peur lui avoit fait prendre pour troupes Gauloiſes le détachement de Labiénus. Céſar trompé par ce faux rapport ne jugea pas à propos d'avancer, & perdit ainſi par la faute de cet officier l'occaſion d'écraſer les ennemis, qui n'auroient pû ſe défendre, attaqués en même tems de deux côtés par Labiénus & par Céſar.

Céſar, par la faute d'un officier, perd l'occaſion qu'il s'étoit ménagée de battre les Helvétiens.

Comme

Comme il reſtoit peu de vivres dans l'armée Romaine, ce fut une néceſſité à Céſar d'abandonner la pourſuite des ennemis, & de tourner vers * Bibracte, ville capitale des Eduens. Les Helvétiens avertis de ce mouvement, au lieu de ſe trouver heureux d'être débarraſſés des Romains qui les pourſuivoient, viennent eux-mêmes les chercher. A leur approche, Céſar retire ſes troupes ſur une colline, & envoye la cavalerie au devant des Gaulois pour les arrêter. Il prend tous ſes avantages, couvre toute la colline d'armes & de ſoldats, faiſant ſon corps de bataille des quatre légions en qui il avoit le plus de confiance, parce qu'elles avoient déja ſervi; & poſtant au deſſus en corps de réſerve les deux légions qu'il avoit nouvellement levées dans la Gaule Ciſalpine. Il avoit raiſon de ſe précautionner. Les Helvétiens repouſſérent aiſément la cavalerie Romaine: & s'étant formés en phalange quarrée, qu'ils prirent ſoin de remparer d'une tortue militaire, c'eſt-à-dire, de leurs boucliers ſerrés les uns contre les autres, tant en devant, que ſur les flancs, & pardeſſus leurs têtes, ils s'avancent fiérement, & malgré le déſavantage du lieu, ils attaquent les

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Ils viennent attaquer Céſar, & ſont vaincus.

* *Autun.*

AN. R. 694. AV. J. C. 58. les Romains qui étoient placés à mi-côté. Céſar ſentit la grandeur du danger: & pour faire connoître à ſes ſoldats qu'il prétendoit le partager pleinement avec eux, il ſe mit à pied avec tous les officiers, & fit emmener tous les chevaux, afin qu'il ne reſtât d'eſpérance à perſonne que dans la victoire.

La bataille commença à une heure après midi, & ſe ſoutint juſqu'au ſoir, ſans que les Romains viſſent le dos d'un ſeul des ennemis. Après même que l'armée Helvétienne eut été obligée de reculer, elle revint de nouveau à la charge. Et il ſe livra encore un troiſiéme combat autour des bagages, qui dura bien avant dans la nuit. Tous ces efforts d'une bravoure opiniâtre furent néantmoins inutiles. Les Romains s'emparérent & du camp & des bagages: mais ce ne put pas être ſans une perte conſidérable. Céſar, qui ne marque point le nombre de ſes morts, avoue que le ſoin de les enſevelir, & celui de panſer les bleſſés, l'obligérent de demeurer ſur le lieu trois jours, pendant leſquels les malheureux reſtes de la nation Helvétienne, au nombre de cent trente mille têtes, ſe retirérent par une fuite précipitée, & en quatre jours

jours de marche arrivérent ſur les terres de ceux de Langres. AN. R. 694. Av. J.C. 58

Ils n'échapérent par pour cela à leur vainqueur, dont l'activité incroyable n'a jamais laiſſé une victoire imparfaite. Après les trois jours donnés à un repos néceſſaire, il ſe remit à pourſuivre les Helvétiens; & en même tems envoya des couriers & des ordres à ceux de Langres, pour leur défendre de donner ni bled, ni aucune ſorte d'aſſiſtance aux fugitifs, s'ils ne vouloient être traités comme eux. Cette menace eut ſon effet: & les Helvétiens réduits à une extrême diſette, furent contraints de fléchir leur orgueil, & d'envoyer des Députés à Céſar pour lui faire leurs ſoumiſſions, & remettre leur ſort entre ſes mains. Ces Députés trouvérent Céſar en pleine marche, & s'étant jettés à ſes pieds, ils lui demandérent la paix avec d'humbles priéres, & avec larmes. Céſar ne leur donna point d'autre réponſe, ſinon qu'il vouloit que les Helvétiens l'attendiſſent au lieu où ils étoient actuellement campés.

Les reſtes de l'armée vaincue ſont obligés de ſe rendre.

Lorſqu'il y fut arrivé, il leur demanda des otages, leurs armes, & les eſclaves déſerteurs, qui avoient été reçus dans leur camp. Pendant que l'on faiſoit

les

AN. R. 694. AV. J.C. 58. les recherches qu'exigeoit l'exécution des ordres du vainqueur, il se passa quelque tems, & la nuit vint. Six mille hommes du canton appellé [a] Urbigénien, soit par un reste de fierté, qui leur faisoit regarder la soumission comme ignominieuse, soit par la crainte des suites, soit par quelque autre motif, prirent le parti de se dérober du camp au commencement de la nuit, & enfilérent la route du Rhin & de la Germanie. César n'en fut pas plutôt averti, qu'il dépêcha des ordres à tous les Peuples dont ils devoient traverser les pays, de les arrêter en quelque lieu qu'ils les trouvassent, & de les lui ramener. Il fut obéi, & les malheureux Urbigéniens furent traités par lui en ennemis, c'est-à-dire passés au fil de l'épée.

César les renvoye dans leur pays.

Pour ce qui est des autres, après qu'ils eurent livré les otages qu'il leur avoit demandés, leurs armes, & les transfuges, il leur accorda à tous la vie sauve. Ils étoient quatre Peuples réunis, les [b] Helvétiens, les Tulinges, les Latobriges, & les Boiens. Les trois premiers de ces Peuples eurent ordre de retourner dans

a *Ce Canton tiroit son nom de la petite ville d'Orbe dans le pays de Vaud.*

b *César ne parle point ici des Rauraques. Il les comprend apparemment sous les Helvétiens.*

dans leur pays, & d'y rebâtir leurs villes & leurs bourgades, qu'ils avoient brûlées. Céſar ne vouloit pas que les Germains, attirés par la bonté d'un terroir, qui paſſe aujourd'hui pour ingrat, mais qu'il croyoit fertile, & qui apparemment étoit mieux cultivé que les terres de Germanie, fuſſent tentés de venir occuper les lieux que les Helvétiens & leurs alliés avoient laiſſé vacans. Quant aux Boiens, les Eduens demandérent & obtinrent que cette brave nation fût incorporée avec eux. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Ainſi fut terminée la premiére guerre que Céſar eut à faire dans les Gaules. Le ſuccès en fut complet. Céſar montra qu'il ſavoit & vaincre, & profiter de la victoire. La perte des Helvétiens & de leurs alliés paſſa les deux tiers de leur nombre. De trois cens ſoixante & huit mille qu'ils étoient en partant, il n'en retourna que cent dix mille dans leur pays.

Céſar entreprit une ſeconde guerre dès la même campagne, non contre les Gaulois, mais à leur priére, & pour leur défenſe.

J'ai dit que la Gaule étoit partagée en deux factions, dont l'une avoit pour chefs les Eduens, & l'autre les Séquanois Il eſt prié par les Gaulois

AN. R. 694. AV. J.C. 58. d'entreprendre la guerre contre Arioviſte. Sujet de cette guerre.

ſoutenus des peuples de l'Auvergne. Ces deux factions s'étoient long-tems fait la guerre, & celle des Eduens avoit l'avantage. Les vaincus, par une mauvaiſe politique, pratiquée dans tous les tems, & toujours funeſte, ne pouvant ſe réſoudre à ſe ſoumettre à leurs compatriotes, eurent recours à l'étranger. Ils appellérent Arioviſte, Roi des Suéves en Germanie, qui moyennant les ſommes qu'ils lui firent remettre, paſſa le Rhin, & vint à leur ſecours. Les Germains, plus fiers alors & plus belliqueux encore que les Gaulois, firent paſſer la victoire dans le parti qu'ils embraſſérent. Les Eduens & leurs confédérés furent vaincus. Arioviſte leur impoſa un tribut, & exigea qu'ils lui donnaſſent des otages. Il les força même de jurer qu'ils ne redemanderoient point leurs otages, qu'ils n'implore-roient point le ſecours du peuple Romain, & qu'ils ne penſeroient jamais à ſe ſouſtraire à la domination des Séquanois, c'eſt-à-dire, à la ſienne. Car les Séquanois, qui l'avoient appellé, furent aſſujettis par lui, comme les autres, & même encore plus maltraités, puiſqu'il s'appropria la troiſiéme partie de leur territoire, & s'y établit, trouvant leur pays meil-

meilleur que celui qu'il avoit quitté. Il augmenta ſes forces, & au lieu de quinze mille hommes qu'il avoit d'abord amenés avec lui, il en eut bientôt ſix vingts mille : enſorte que ſe trouvant trop à l'étroit, il ſe préparoit, dans le tems que Céſar faiſoit la guerre aux Helvétiens, à s'emparer d'un ſecond tiers du pays des Séquanois. Les Gaulois gémiſſoient donc dans l'oppreſſion ſous une nation qu'ils regardoient comme barbare, & ils craignoient de plus grands maux encore par la ſuite, ne doutant point qu'Arioviſte n'eût deſſein de conquérir toute la Gaule, & de la ſoumettre à ſon empire. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Dans ces circonſtances Céſar leur parut un libérateur. Sa victoire ſur les Helvétiens, dont l'invaſion ne pouvoit manquer d'être funeſte au moins à une grande partie des Gaules, les avoit délivrés d'un grand péril. Ils crurent qu'il ne leur ſeroit pas moins utile contre Arioviſte : en quoi ils ne ſe trompoient pas. Mais ils ne voyoient pas, ou ne vouloient pas voir, que leur liberté couroit de bien plus grands riſques de la part des Romains & de Céſar.

Ils commencérent par lui demander la permiſſion, comme s'ils l'euſſent déja

AN. R. 694. AV. J. C. 58. reconnu pour maître, de tenir une assemblée générale de tous les peuples de la Gaule. L'assemblée se tint, avec la précaution de faire prêter serment à tous ceux qui la composoient, qu'ils garderoient un secret inviolable sur ce qui seroit délibéré, & qu'il ne seroit permis d'en ouvrir la bouche, qu'à ceux qui seroient chargés des ordres de l'assemblée. En conséquence de la résolution que l'on y prit d'implorer le secours de César, plusieurs Députés des premiers de la Gaule vinrent le trouver. Divitiacus porta la parole.

Il exposa d'abord tout ce que je viens de raconter touchant Arioviste. Il ajouta que, si l'on n'y mettoit ordre, tous les Germains passeroient le Rhin, attirés par la douceur du climat des Gaules, bien différent du leur, & avides d'échanger leur façon de vivre sauvage contre les agrémens & la politesse des mœurs Gauloises. Il représenta qu'Arioviste étoit un Barbare, emporté & cruel, qui exigeoit qu'on lui donnât pour otages les enfans des meilleures maisons de la Gaule, & qui ensuite, sur le moindre caprice, faisoit souffrir les plus horribles tourmens à cette illustre jeunesse. Il conclut que si les Gaulois ne trouvoient

voient de la protection dans Céſar & dans les Romains, ils ſeroient obligés de faire ce qu'avoient fait les Helvétiens, d'abandonner leur pays, & d'aller chercher ailleurs une demeure tranquille. En finiſſant il demanda le ſecret à Céſar, parce que ſi Arioviſte étoit informé de leur démarche auprès des Romains, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'exerçât toute ſorte de barbaries contre les otages qu'il avoit entre ſes mains. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Tous les autres Députés ſe joignirent à Divitiacus pour conjurer Céſar avec larmes de leur accorder ſa protection. Les ſeuls Séquanois gardoient un morne ſilence, & la tête baiſſée, ils tenoient les yeux fixés en terre. Céſar leur demanda le motif de leur ſilence. Ils ne lui firent aucune réponſe. Après qu'il les eut interrogés à diverſes repriſes ſans pouvoir tirer d'eux une ſeule parole, Divitiacus leur ſervit d'interprête. Il dit que la condition des Séquanois étoit ſi déplorable, qu'ils n'oſoient même s'en plaindre, ne redoutant pas moins la cruauté d'Arioviſte abſent, que s'ils l'avoient devant leurs yeux, parce qu'il occupoit une partie de leur pays, & étoit maître de toutes leurs villes. Que

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

par conſéquent il ne leur reſtoit pas même la triſte eſpérance de ſe dérober à leur tyran par une retraite volontaire, & qu'ils ne pouvoient s'attendre qu'aux plus horribles ſupplices, s'ils venoient à être découverts.

César demande une entrevûe à Arioviſte, qui la refuſe.

Rien ne convenoit mieux aux vûes ſecrétes de Céſar, & au déſir qu'il avoit d'acquérir de la gloire & de la puiſſance par les armes, que d'entreprendre la guerre contre Arioviſte. Mais il étoit attentif à colorer ſon ambition de prétextes & de raiſons ſpécieuſes, & il ne vouloit pas paroître évidemment injuſte. Il avoit fait lui-même, pendant ſon Conſulat, reconnoître Arioviſte pour Roi ami & allié du Peuple Romain. Il ne lui étoit donc point permis de l'attaquer, ſans tenter auparavant les voies de douceur & de pacification. Il prit le parti de lui envoyer demander une entrevûe. Arioviſte étoit d'une hauteur & d'une fierté intolérables. Il répondit brutalement, " que s'il avoit „ affaire à Céſar, il iroit le trouver; & „ que Céſar ayant affaire à lui, pouvoit „ bien ſe donner la peine de venir. „

César lui dépêche des Am-

Céſar ne ſe rebuta pas. Il lui dépêcha de nouveau des Ambaſſadeurs, avec ordre de lui dire: " Que puiſqu'honoré

„ par

„ par Céſar & par le Sénat Romain du titre de Roi ami & allié, il ne témoi- „ gnoit ſa reconnoiſſance d'un tel bien- „ fait qu'en refuſant une conférence qui „ lui étoit propoſée, ils alloient lui „ faire connoître ce que Céſar ſouhai- „ toit de lui. Qu'il lui demandoit pre- „ miérement de ne plus amener en deça „ du Rhin dans les Gaules aucune ban- „ de de Germains; en ſecond lieu, de „ rendre lui-même, & de permettre „ pareillement aux Séquanois de rendre „ aux Eduens leurs otages; enfin de „ s'abſtenir de toute violence envers les „ mêmes Eduens, & de ne faire la „ guerre ni à eux, ni à leurs alliés. Que „ ſi Arioviſte obſervoit toutes ces cho- „ ſes, l'amitié ſubſiſteroit entre les Ro- „ mains & lui: mais que s'il refuſoit „ des demandes auſſi juſtes, Céſar étoit „ autoriſé par un Décret du Sénat, „ rendu ſous le Conſulat de Meſſalla & „ de Piſon, à défendre les Eduens, an- „ ciens alliés & fréres des Romains; & „ qu'il étoit bien réſolu de ne pas les „ laiſſer opprimer.„

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Baſſadeurs, pour lui faire ſes propoſitions.

La réponſe d'Arioviſte fut très fiére. Il prétendit "que les Romains n'avoient „ pas plus de droit de lui preſcrire de „ quelle

Réponſe fiére d'Arioviſte.

BAN. R. 694. AV. J.C. 58.

„ quelle façon il devoit traiter un peu-
„ ple vaincu par lui, qu'il n'en auroit
„ de vouloir leur impoſer à eux-mêmes
„ de pareilles loix. Qu'il ne rendroit
„ point les otages des Eduens. Qu'il
„ conſentoit à ne leur point faire la
„ guerre, pourvû qu'ils fuſſent fidéles à
„ obſerver les conditions du Traité qu'il
„ avoit fait avec eux, & à lui payer le
„ tribut annuel dont ils étoient conve-
„ nus; mais que s'ils y manquoient, la
„ qualité de fréres des Romains ſeroit
„ pour eux un foible avantage. Que pour
„ ce qui eſt de la menace que lui faiſoit
„ Céſar de prendre en main leur que-
„ relle, il devoit ſavoir que perſonne
„ n'étoit entré en guerre contre Ario-
„ viſte, qu'il n'y eût trouvé ſa perte.
„ Qu'il en fît l'épreuve, quand il lui
„ plairoit: qu'il auroit lieu d'apprendre
„ ce que pouvoit la valeur des Ger-
„ mains, toujours invincibles, toujours
„ exercés à manier les armes, & qui de-
„ puis quatorze ans n'avoient jamais
„ logé ſous un toit.„

Céſar marche contre Arioviſte.

En même tems que Céſar recevoit cette réponſe d'Arioviſte, des Députés des Eduens & de ceux de Tréves vinrent le trouver. Les premiers ſe plaignoient

gnoient que les * Harudes, nation Germanique, qui avoit depuis peu passé le Rhin pour se joindre à Arioviste, ravageoient leurs terres : ensorte qu'avec toutes leurs soumissions ils ne pouvoient obtenir la paix de leur fier ennemi. Ceux de Tréves apprenoient à César qu'une très grande multitude de Suéves s'étoient approchés des bords du Rhin, & se préparoient à le passer. Ces nouvelles déterminérent César à ne pas tarder d'entreprendre la guerre : & dès qu'il eut fait les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée, il marcha contre Arioviste. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Il s'assure de Besançon.

Après trois jours de marche, il apprit que le Germain s'avançoit avec toutes ses forces pour s'emparer de Besançon. Cette place étoit remplie de toutes sortes de munitions de guerre : & elle est très forte par elle-même, dit César. Le Doux fait autour d'elle comme un cercle, qui semble tracé avec le compas. Il laisse seulement un intervalle de six cens pas, mais qui est fermé par une montagne, dont le pied s'étend des deux côtés, jusqu'aux bords du fleuve. Cette montagne est close d'un mur

* *On ignore de quel endroit de la Germanie venoient ces peuples.*

AN. R. 694. AV. J. C. 58. qui la joint avec la ville, à laquelle elle ſert de citadelle. Céſar fit tant de diligence, qu'il prévint Arioviſte, & s'aſſura d'une place ſi importante. Il y fit quelque ſéjour, pour prendre tous ſes arrangemens par rapport aux vivres.

Terreur qui ſe répand dans l'armée Romaine.

Pendant ce ſéjour, les Romains en s'entretenant avec les Gaulois, & particuliérement avec ceux à qui le commerce avoit donné lieu de pratiquer plus familiérement les Germains, apprirent des choſes terribles touchant les ennemis qu'ils alloient chercher. On leur exaggéroit la taille énorme des Germains, leur audace incroyable, & l'exercice continuel qu'ils faiſoient des armes. Les Gaulois avouoient qu'il leur étoit ſouvent arrivé dans les combats de ne pouvoir pas même ſoutenir les regards de cette fiére nation. Ces diſcours firent un grand effet, principalement ſur les jeunes officiers de l'armée Romaine, qui trompés par la molleſſe avec laquelle Céſar vivoit dans la ville, l'avoient ſuivi dans l'eſpérance de retrouver avec lui dans ſon camp les mêmes plaiſirs, les mêmes amuſemens, & de plus une occaſion de s'enrichir. Cette jeuneſſe, qui n'avoit point d'expérience de l'art militaire, étoit étrangement effrayée.

Plu-

Plusieurs demandoient leur congé sous divers prétextes: & ceux qui prenoient par honte le parti de rester, ne pouvoient ni cacher la peur qui paroissoit sur leur visage, ni quelquefois même retenir leurs larmes. Tantôt enfermés dans leurs tentes, ils pleuroient leur malheureux sort; tantôt ils se lamentoient avec leurs amis sur le danger auquel ils devoient tous être exposés. Partout dans le camp chacun faisoit son testament, comme allant à une mort certaine. Cette frayeur devint générale: elle se communiqua aux soldats, & même aux vieux officiers. Seulement pour éviter le reproche de timidité, ils disoient que ce n'étoit point l'ennemi qu'ils craignoient, mais les défilés & les forêts qu'ils avoient à traverser, & la difficulté d'avoir des vivres. Quelques-uns avertissoient César, que s'il donnoit l'ordre pour partir, il ne seroit point obéï des soldats. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

C'est ici une des occasions où César se montra le plus digne de lui-même. Car à qui le comparer? Il assemble un grand Conseil, où il appelle non seulement ceux qui avoient droit d'y entrer, mais tous les Capitaines. Là il commença par les reprimander fortement, Conduite admirable de César pour ranimer le courage des siens.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. de ce qu'ils s'imaginoient que ce fût à eux à examiner de quel côté où à quel deſſein on les faiſoit marcher. Il leur préſenta enſuite différentes raiſons pour leur prouver qu'ils avoient tort de regarder les Germains comme invincibles. Puis il ajouta: *Quant* [a] *à ceux qui couvrent leur timidité de faux prétextes, la rejettant ſur le danger prétendu de manquer de vivres, & ſur la difficulté des chemins, ils s'oublient beaucoup, en manquant de confiance en leur Général, ou prétendant lui preſcrire ce qu'il doit faire. J'ai ſoin de tout: les Séquanois, les Leuques* *, *les Langrois, me fourniront des bleds; & d'ailleurs la moiſſon dans les campagnes eſt toute prête. Pour ce qui eſt des embarras & des périls de la route, vous ſerez inceſſamment à portée d'en juger par vous-mêmes. On me dit que les ſoldats refuſeront de m'obéir, & ne partiront point*

* *Ceux de Toul en Lorraine.*

a Qui ſuum timorem in rei frumentariæ ſimulationem anguſtiasque itinerum conferrent, facere arroganter; quum aut de officio Imperatoris deſperare, aut ei præſcribere viderentur. Hæc ſibi eſſe curæ. Frumentum Sequanos, Leucos, Lingoneſque ſubminiſtrare; jamque eſſe in agris frumenta matura. De itinere ipſos brevi tempore judicaturos. Quòd non fore dicto audientes milites neque ſignaturi dicantur, nihil ſe eâ re commoveri. Scire enim, quibuſcunque exercitus dicto audiens non fuerit, aut malâ re geſtâ fortunam defuiſſe, aut aliquo facinore comperto avari-

à mon ordre. C'eſt ce que je n'appréhende point. Je ſais que s'il eſt arrivé à quelques Généraux d'éprouver la déſobéiſſance de leurs ſoldats, ils s'étoient attiré ce déſagrément ou par quelque mauvais ſuccès, ou par leur avidité & leur injuſtice. Pour moi, toute la vie que j'ai menée me purge aſſez du ſoupçon d'aimer l'argent, & ma bonne fortune s'eſt montrée dans la guerre des Helvétiens. Ainſi je vous déclare, que ce que j'avois réſolu de remettre à un terme plus éloigné, je vais l'exécuter dans le moment: & je donnerai l'ordre pour le départ dès la nuit prochaine trois heures avant le jour, afin que je puiſſe voir au plutôt ſi l'honneur & le devoir ont plus de force ſur vous, que la crainte. Et quand même tout le monde m'abandonneroit, je me mettrai en marche avec la dixiéme légion ſeule, de la fidélité & du courage de laquelle je ne doute en aucune façon; & cette légion me ſervira de garde Prétorienne. Qui

AN. R. 694. AV. J. C. 58.

tiam eſſe convictam. Suam innocentiam perpetuâ vitâ, felicitatem Helvetiorum bello eſſe perſpectam. Itaque ſe quod in longiorem diem collaturus eſſet repræſentaturum, & proximâ nocte de quarta vigilia caſtra moturum, ut quam primum intelligere poſſet, utrùm apud eos pudor atque officium, an timor, plus valeret. Quòd ſi præterea nemo ſequatur, tamen ſe cum ſola decima legione itûrum, de qua non dubitaret, ſibique eam Prætoriam cohortem futuram. *Cæſ. de B. Gall. l.* I. *n.* 40.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Qui peut n'être pas enchanté de cette Eloquence toute de choſes, où les mots n'entrent préciſément que pour le beſoin, & qui tire tout ſon prix de la grandeur du courage & de l'élévation des ſentimens! Mais pour être éloquent de cette façon, il faut être Céſar.

Le ſuccès y répond, & les troupes marchent avec confiance à l'ennemi.

Il eut lieu d'être content de l'impreſſion que fit ſon diſcours. La diſpoſition des eſprits changea entiérement. Ce fut dans toute l'armée une ardeur incroyable pour marcher à l'ennemi. La dixiéme Légion lui envoya faire de vifs remercimens de la bonne opinion qu'il avoit eue d'elle, avec promeſſe d'y répondre par des effets. Les autres Légions lui députérent leurs premiers officiers pour lui proteſter que jamais il n'y avoit eu parmi elles ni crainte, ni doute, ni héſitation: & qu'elles s'étoient toujours ſouvenues que c'étoit au Général, & non aux ſoldats, à décider de l'entrepriſe & de la conduite des guerres. Céſar profita de cette ardeur, & partit, comme il l'avoit annoncé, dès la nuit même. Il s'étoit fait inſtruire des chemins par Divitiacus, qui étoit celui de tous les Gaulois en qui il avoit le plus de confiance. Sur les lumiéres qu'il tira de lui, il prit un circuit qui allongeoit

ſa

ſa marche de quarante * milles, pour éviter les gorges & les bois, & n'avoir à traverſer qu'un pays découvert : & après ſept jours conſécutifs de marche, il ſe trouva à vingt-quatre † mille pas du camp d'Arioviſte. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

* *Plus de treize de nos lieues.*

† *Huit lieues.*

Quand le Germain vit Céſar ſi près de lui, il lui envoya offrir l'entrevûe qu'il avoit auparavant refuſée. Céſar toujours attentif à ſe mettre hors de reproche pour les procédés, ne ſe rendit point difficile ſur cet article. On convint du jour, qui fut le cinquiéme à compter depuis celui où la propoſition lui étoit faite. Dans l'intervalle il y eut de fréquentes députations de part & d'autre, pour régler toutes les circonſtances & conditions de l'entrevûe : & Arioviſte, qui ne paroît pas avoir agi de bonne foi dans toute cette affaire, exigea que Céſar n'amenât point avec lui d'infanterie, ſous prétexte qu'il craignoit une embuſcade. Céſar y conſentit. Mais comme il n'avoit pas aſſez de cavalerie Romaine pour faire face à celle des Germains, & qu'il ne croyoit pas qu'il fût ſûr pour lui de mettre ſa perſonne & ſa vie entre les mains de la cavalerie Gauloiſe, il démonta tous les

Entrevûe d'Arioviſte & de Céſar.

cava-

AN. R. 694. AV. J. C. 58. cavaliers Gaulois, & leur ordonna de prêter leurs chevaux aux ſoldats de la dixiéme Légion, qui étoit ſa Légion favorite : ſur quoi un de ces ſoldats dit aſſez agréablement, „ que Céſar faiſoit „ plus pour eux qu'il n'avoit promis. „ Qu'il leur avoit fait eſpérer ſeulement „ un ſervice plus noble dans l'infanterie „ en les deſtinant à ſa garde, & que „ maintenant il les élevoit au rang de „ cavaliers. „

Il y avoit entre les deux camps une grande plaine, au milieu de laquelle à peu près étoit un tertre d'une médiocre largeur. Ce fut là que s'avancérent Céſar & Arioviſte, accompagnés chacun de dix amis ou principaux officiers : tout le reſte de leur monde demeura à deux cens pas de diſtance. La converſation ſe fit à cheval. Céſar repréſenta à Arioviſte le bienfait dont lui-même & le Sénat Romain l'avoient honoré, en le reconnoiſſant pour Roi ami & allié de l'Empire : bienfait qu'il releva avec beaucoup d'emphaſe : Car les Romains ſavoient faire valoir les graces qu'ils accordoient. Il appuya enſuite fortement ſur l'alliance étroite qui ſubſiſtoit depuis très long-tems entre les Romains & les Eduens.

Eduens. Il conclut en réïtérant les mêmes demandes qu'il avoit déja fait faire par ſes Députés. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Arioviſte ſe défendit avec hauteur. Il juſtifia ſon entrée dans les Gaules, ſur ce qu'il n'étoit venu qu'à la priére des Gaulois eux-mêmes; & les tributs qu'il exigeoit des Eduens, ſur le droit de la guerre, qui autoriſe les vainqueurs à impoſer des loix aux vaincus. Quant à l'amitié du Peuple Romain, il dit qu'il l'avoit ſouhaitée pour en tirer de l'honneur & de l'utilité, & non pas afin qu'elle lui fût préjudiciable: que ſi ſous prétexte de cette amitié on prétendoit lui faire perdre les tributs qui étoient le fruit de ſes victoires, & ſes droits ſur des peuples ſoumis par la force des armes, il la refuſeroit avec autant d'empreſſement qu'il l'avoit recherchée. Il alla plus loin, & ſoutint que la Gaule, à l'exception de la Province Romaine, étoit ſon empire, & qu'on le troubloit mal à propos dans la poſſeſſion d'un pays qui lui appartenoit. Il prétendit donc que Céſar devoit en ſortir, & en retirer ſes troupes. *Si vous ne le faites*, ajouta-t-il, *il n'eſt plus queſtion d'amitié entre nous, & je ne vous regarde que comme un ennemi. Je ſais même que ſi je par-*

AN. R. 694. AV. J.C. 68. *parviens à vous faire périr dans le combat, je ferai grand plaiſir à pluſieurs des plus illuſtres citoyens de Rome. Ils s'en ſont expliqués avec moi par des couriers que j'ai reçus d'eux : & votre mort ſera pour moi le prix de leur amitié. Si au contraire vous vous retirez, & me laiſſez maître des Gaules, je ſuis en état de vous en récompenſer : & quelque guerre qu'il vous plaiſe d'entreprendre, je me chargerai de la terminer, ſans qu'il vous en coûte ni peine, ni péril.*

C'eſt un fait bien ſingulier à mon avis, que ces intelligences entretenues par des Seigneurs Romains avec Arioviſte contre Céſar. Mais où ne porte point l'animoſité des diſſenſions ? Du reſte toute la fierté Germanique paroît bien dans ce diſcours, auquel Céſar répondit avec autant de tranquillité, que le Roi des Suéves avoit montré d'emportement. Mais il y avoit trop loin des prétentions de l'un à celles de l'autre, pour qu'ils puſſent ſe rapprocher. *Dio.* Céſar vouloit donner la loi en tout, & Arioviſte étoit réſolu de ne rien accorder.

La perfidie des Germains

La perfidie des Germains rompit la conférence. Pendant que Céſar parloit encore, ils s'approchérent du tertre, &

& lancérent des traits & des pierres sur les Romains. César quitta sur le champ Arioviste, & se retira au milieu des siens, leur défendant néantmoins de faire aucun acte d'hostilité, qui pût engager un combat. Il n'en craignoit pas le succès, mais il vouloit tenir sa conduite parfaitement nette, & laisser tout le tort aux ennemis. De retour dans son camp, il eut grand soin d'y répandre les propositions exorbitantes d'Arioviste, & l'arrogance qu'il avoit eue d'interdire les Gaules aux Romains : ce qui joint à la mauvaise foi avec laquelle les Germains avoient troublé une entrevûe pacifique, irrita de plus en plus les courages des soldats de César, & leur donna une plus grande ardeur de combattre.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. rompt la conférence.

Deux jours après Arioviste envoya demander à César une nouvelle entrevûe, ou du moins qu'il lui députât quelqu'un qui pût continuer la négociation commencée. César en avoit assez fait pour se mettre en régle. Ainsi il refusa l'entrevûe. D'un autre côté envoyer quelque illustre Romain à Arioviste, c'étoit exposer son Député à un grand péril, & le livrer presque à des Barbares. Il ne vouloit pas néantmoins passer pour avoir le premier rompu toute espérance

César sur la demande d'Arioviste, lui envoye des Députés. Ce prince les fait charger de chaînes.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. rance de paix. Il jetta donc les yeux sur C. Valérius Procillus, Gaulois de naissance, mais dont le pére avoit été fait citoyen Romain. C'étoit un jeune homme qui avoit de l'esprit, de la douceur, qui d'ailleurs pouvoit conférer avec Arioviste sans interpréte, parce que ce Prince, par le long séjour qu'il avoit fait dans les Gaules, avoit appris la langue du pays. Enfin comme ce n'étoit pas un personnage du premier rang, une perfidie à son égard étoit sans fruit. César lui joignit M. Mettius, qui étoit lié avec Arioviste par le droit d'hospitalité. Il parut par l'événement que la précaution de César étoit sage. Car ses deux Députés ne furent pas plutôt arrivés dans le camp des Germains, qu'Arioviste leur demanda ce qu'ils venoient faire, & s'ils prétendoient espionner ce qui se passoit dans son armée : & sur le champ il les fit charger de chaînes.

César offre plusieurs fois la bataille à Arioviste, qui la refuse.

Le lendemain Arioviste s'avança jusqu'à six mille pas du camp des Romains, & le jour suivant il passa deux milles au delà, pour leur couper la communication avec les pays qui étoient derriére eux, & empêcher qu'ils ne reçussent des vivres des Séquanois & des Eduens. César pendant cinq jours consécutifs offrit

offrit aux Germains la bataille. Mais Arioviſte tint toujours ſes troupes renfermées dans ſon camp. Seulement il y eut quelques combats de cavalerie. C'étoit la partie de leurs forces dans laquelle les Germains avoient le plus de confiance, & avec raiſon. Leur cavalerie étoit nombreuſe, (elle ſe montoit à ſix mille chevaux) bien dreſſée, bien exercée, & de plus ſoutenue d'un ſecours qui paroît fort bien imaginé. Chaque cavalier avoit un fantaſſin, qu'il avoit choiſi lui-même, & qui lui étoit attaché. Ce corps d'infanterie légére accompagnoit la cavalerie dans les combats, & lui ſervoit comme d'une arriére-garde, où elle trouvoit une retraite. Si l'action devenoit périlleuſe, ces fantaſſins s'avançoient, & prenoient part au combat: ſi quelque cavalier conſidérablement bleſſé tomboit de cheval, ils l'environnoient pour le défendre & pour le ſoulager: s'il falloit faire diligence, ſoit pour aller en avant, ſoit pour reculer, ils étoient ſi légers & ſi alertes qu'en ſe ſoutenant avec les crins des chevaux ils couroient auſſi vîte qu'eux. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Quand Céſar vit que les Germains s'opiniâtroient à refuſer la bataille, il crut devoir aſſurer la liberté de ſes convois.

Dans

AN. R. 694. AV. J.C. 58. Dans cette vûe, il choiſit un lieu propre pour dreſſer un camp ſix cens pas au delà de celui des ennemis. Il s'y rendit enſuite avec toute ſon armée diſtribuée en trois corps, dont les deux premiers eurent ordre de ſe tenir ſous les armes, pendant que le troiſiéme travailleroit à former les retranchemens. Arioviſte envoya ſeize mille hommes de pied, & toute ſa cavalerie, pour empêcher cet ouvrage. Il ne put y réuſſir: le camp fut fortifié; & Céſar y ayant laiſſé deux légions avec une partie de ſes auxiliaires, ramena les quatre autres légions dans ſon grand camp.

Le lendemain Céſar ayant fait ſortir ſes troupes de ſes deux camps, préſenta à l'ordinaire la bataille à l'ennemi. Ce fut encore inutilement. Mais lorſqu'il ſe fut retiré, Arioviſte fit attaquer le petit camp des Romains. Il y eut beaucoup de bleſſés de part & d'autre, ſans aucun avantage déciſif.

Raiſon ſuperſtitieuſe de ce refus.

Céſar étoit étonné de ce que ces fiers Germains n'acceptoient point le combat qu'il leur avoit tant de fois offert. Il voulut ſavoir leur motif, & ayant interrogé des priſonniers, il apprit que la ſuperſtition tenoit en bride cette nation fougueuſe & indomptée. Des femmes, pré-

prétendues Prophéteſſes, leur rendoient des oracles, qu'ils recevoient avec reſpect: & elles leur avoient déclaré qu'ils ne pouvoient vaincre, s'ils combattoient avant la nouvelle Lune. AN. R. 694. AV. J.C. 58.

César force les Germains d'en venir à une bataille, & remporte la victoire.

César penſa, avec raiſon, que cette crainte ſuperſtitieuſe des ennemis étoit pour lui une occaſion dont il devoit profiter. Ainſi le lendemain après avoir laiſſé dans ſes deux camps une garde ſuffiſante, il s'avança avec toutes ſes troupes rangées ſur trois lignes juſqu'au camp des Germains, comme pour y donner l'aſſaut. Ils furent donc forcés de ſortir, & ſe mirent en ordre de bataille, diſtribués par nation, environnant toute leur armée de chariots, afin que perſonne ne pût avoir d'eſpérance dans la fuite. Les femmes montées ſur ces chariots, les cheveux épars, jettant des cris & verſant des larmes, ſe recommandoient à leur valeur, & les conjuroient de ne les pas laiſſer devenir eſclaves des Romains.

César remarqua que l'aile gauche des ennemis étoit la plus foible. Il commença l'attaque de ce côté: apparemment, s'il m'eſt permis de conjecturer en pareille matiére, parce qu'il jugea que l'une des deux ailes une fois rompue ne manqueroit

AN. R. 694. AV. J.C. 58. roit pas d'emporter la défaite de l'autre. On ſe heurta avec tant d'ardeur des deux parts, que les Romains n'eurent pas le tems ni l'eſpace de lancer leurs javelines. On en vint tout d'un coup à l'épée. Les Germains, ſelon leur pratique, ſe couvrirent de leurs boucliers en tortue. Céſar rapporte que pluſieurs des ſoldats Romains ſautoient ſur cette tortue, & levant les boucliers avec leurs mains, perçoient l'ennemi de haut en bas.

L'aile gauche des Germains ne tint pas long-tems contre Céſar en perſonne. Mais leur aile droite avoit l'avantage. Le jeune Craſſus fit avancer la troiſiéme ligne ou corps de réſerve des Romains, & par là détermina & acheva la victoire. Tous les Germains prirent la fuite tirant vers le Rhin, qui étoit à cinquante milles du champ de bataille, & ne s'arrêtérent point qu'ils n'y fuſſent arrivés. Quelques-uns en fort petit nombre paſſérent le fleuve ou à la nage, ou, comme Arioviſte, dans de petits bateaux qu'ils trouvérent ſur le bord. Tous les autres furent taillés en piéces par la cavalerie de l'armée victorieuſe. Deux femmes d'Arioviſte périrent dans cette fuite: de deux filles qu'il avoit, l'une fut tuée, l'autre fut faite priſonniére.

Céſar

Céſar eut la ſatisfaction de recouvrer ſes deux Députés, Procillus & Mettius. Il s'en félicite lui-même dans ſes Commentaires d'une façon qui fait honneur à ſon humanité & à ſon bon cœur: & il aſſure en termes précis que la joie qu'il eut de ſauver Procillus, ne fut pas moindre pour lui que celle de la victoire. Ce jeune Gaulois avoit couru un extrême danger. Trois fois on avoit tiré au ſort, pour décider ſi on le brûleroit vif ſur le champ, ou ſi on le réſerveroit pour un autre tems: trois fois le dé favorable lui avoit conſervé la vie. AN. R. 694. AV. J C. 58. Il recouvre ſes deux Députés.

La victoire de Céſar ſur Arioviſte effraya les Suéves, qui, comme je l'ai dit, s'étoient approchés des bords du Rhin. Ils ſe retirérent en déſordre dans leur pays, & les Ubiens, qui habitoient le pays où depuis a été bâtie Cologne, les ayant pourſuivis, en tuérent un grand nombre.

Céſar termina ainſi dans une ſeule campagne deux grandes guerres, & avec tant de promptitude, qu'il entra encore en quartier d'hiver avant la ſaiſon. Il diſtribua ſon armée dans le pays des Séquanois, & laiſſa Labiénus pour commander en ſon abſence. Il paſſa lui-même dans la Gaule Citérieure, voulant, dit-il, Céſar va paſſer l'hiver dans la Gaule Citérieure.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. dit-il, y faire ſa ronde, & y rendre la juſtice, ſelon l'uſage des Magiſtrats Romains. Mais il n'étoit pas moins attentif aux affaires de la ville. C'eſt apparemment pendant ce tems que l'on négocia avec lui, ſans beaucoup de fruit, pour obtenir qu'il conſentît au rappel de Cicéron.

§. III.

Seconde campagne de Céſar dans les Gaules. Confédération des Belges contre les Romains. Céſar ſe rend à ſon armée, & arrive ſur la frontiére du pays des Belges. Les Rhémois font leurs ſoumiſſions à Céſar, & l'inſtruiſent des forces de la ligue, qui ſe montoient à plus de 300000 combattans. Céſar va ſe camper au delà de la riviére d'Aiſne. Diverſes entrepriſes des Belges, toutes ſans ſuccès. Ils ſe ſéparent, & ſe retirent chacun dans leurs pays. Céſar les pourſuit, & en tue un grand nombre. Il réduit ceux de Soiſſons, de Beauvais, & d'Amiens. Fierté des Nerviens. Ils ſe préparent à bien recevoir l'armée Romaine. Bataille ſanglante, où les Romains, après avoir couru un très grand danger, reſtent enfin vainqueurs. Céſar attaque les Aduatiques, qui entre-

treprennent de ſe défendre dans leur ville principale. Surpriſe des Aduatiques à la vûe des machines des Romains. Ils ſe rendent. Leur ſupercherie, ſuivie du plus mauvais ſuccès. La côte maritime de la Celtique ſoumiſe par P. Craſſus. Ambaſſades des nations Germaniques à Céſar. Fête ordonnée pour quinze jours dans Rome au ſujet des victoires de Céſar. Galba, Lieutenant de Céſar, fait la guerre pendant l'hiver contre quelques peuples des Alpes.

P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER. AN. R. 695.
Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS. AV. J. C. 57.

Seconde campagne de Céſar dans les Gaules.

LES peuples de la Gaule proprement dite, ou les Celtes, paroiſſoient ſoumis, au moins pour la plus grande partie, & diſpoſés à porter le joug des Romains. Il n'en étoit pas de même des Belges, qui juſqu'alors n'avoient jamais laiſſé entamer leur liberté. Ils étoient la plupart Germains d'origine, tous fiers, belliqueux, accoutumés à braver les fatigues & les périls. Leur valeur naturelle n'avoit point été amollie par les délices, qu'ils ne connoiſſoient pas. Seuls entre tous les habitans de la Gaule, ils avoient préſervé leur pays de l'inondation des Cimbres

Conféderation des Belges contre les Romains.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. & des Teutons : & cette gloire leur rehauſſoit encore le courage, & les portoit à ſe regarder comme invincibles. Les victoires de Céſar ſur les Helvétiens & ſur Arioviſte ne les effrayérent point, mais leur firent ſentir la néceſſité de réunir leurs forces pour s'oppoſer à ce redoutable ennemi. Animés de plus par les inſtigations ſecrétes de pluſieurs d'entre les Celtes, qui ſouffroient impatiemment la domination Romaine, mais qui n'oſoient ſe déclarer ouvertement, ils travaillérent pendant tout l'hiver à former entre eux une ligue, & à ſe mettre en état au printems d'avoir une armée capable de vanger la liberté de la Gaule.

Céſar ſe rend à ſon armée, & arrive ſur la frontiére du pays des Belges. Céſar apprit ces nouvelles lorſqu'il étoit encore dans la Gaule Citérieure. Il y leva ſur le champ deux Légions, qu'il envoya au delà des Alpes ſous la conduite de Q. Pédius. Pour lui, dès qu'il y eut du fourage dans les campagnes, il ſe rendit à ſon armée : & s'étant aſſuré par lui-même de la vérité des faits, il ſe mit en marche au bout de douze jours, & en quinze autres jours arriva ſur la frontiére du pays des Belges.

Les Rhémois Là des Ambaſſadeurs des Rhémois ſe préſentérent à lui, & lui déclarérent que

que leur nation étoit parfaitement soumise aux ordres du peuple Romain: qu'ils étoient les seuls d'entre les Belges, qui n'eussent pas voulu entrer dans la confédération, ni prendre les armes: & que la fureur de la guerre s'étoit tellement emparée de tous les esprits, qu'ils n'avoient pû ramener même ceux de Soissons, qui étoient leurs alliés, leurs frères, gouvernés par les mêmes loix, & par les mêmes Magistrats. Céſar leur ayant demandé quelles étoient les forces des confédérés, ils lui dirent que les Bellovaques * étoient le peuple le plus puissant & le plus nombreux de tous; qu'ils pouvoient mettre cent mille hommes sous les armes; & qu'ils en avoient promis soixante mille: que le contingent de ceux de Soissons étoit de cinquante mille hommes, & que leur Roi Galba, qui avoit une grande réputation de justice & de prudence, avoit le commandement général de toute la guerre. Ils lui nommérent encore plusieurs autres Peuples, qui occupoient le pays jusqu'au Rhin, & dont les principaux sont [a] les Nerviens & les Aduatiques.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. font leurs soumissions à Céſar, & l'instruisent des forces de la ligue; qui se montoient à plus de 300000. combattans.

* *Ceux de Beauvais.*

a *Les Nerviens occupoient le pays entre l'Escaut & la Sambre. On leur attribue pour villes principales Cambrai, Valenciennes, & Tournai.*

AN. R. 695. AV. J.C. 57. Aduatiques [a]. Des Germains en deça du Rhin étoient auſſi entrés dans la ligue: & le nombre de toutes ces troupes réunies ſe montoit à plus de trois cens mille combattans. On ſera moins étonné de ce nombre qui paroît prodigieux, ſi l'on ſe ſouvient qu'alors tout citoyen étoit ſoldat; & que ni les lettres, ni les arts ne détournoient perſonne, excepté les Druides, des fonctions militaires.

Céſar, charmé de l'obéiſſance & de la ſoumiſſion des Rhémois, prit néantmoins la précaution d'exiger d'eux des otages. En même tems il penſa à faire une diverſion, afin de n'être pas obligé de combattre tout à la fois cette multitude effroyable de Belges: & pour cela, il engagea Divitiacus à perſuader aux Eduens d'entrer en armes ſur les terres des Bellovaques, ſe ſervant ainſi d'une partie des Gaulois pour ſubjuguer l'autre.

Céſar va ſe camper au delà de la riviére d'Aiſne.

Bientôt il apprit que l'armée des Belges avançoit à grandes journées, & venoit à lui. Il paſſa la riviére d'Aiſne pour aller lui-même à leur rencontre, &

a *Peuples, qui habitoient ſur la Meuſe, aux environs de Namur, ſelon l'opinion de pluſieurs Géographes.*

& ſe campa avantageuſement ſur une colline, appuyant un de ſes flancs à la rive droite du fleuve. Dans cette poſition il aſſuroit ſes derriéres, & ſe donnoit la facilité de tirer ſes vivres des Rhémois & des autres peuples alliés. Il y avoit un pont ſur cette riviére à quelque diſtance du camp. Céſar plaça à la tête de ce pont un bon corps de garde, & fit conſtruire de l'autre côté un fort, où il laiſſa Q. Titurius Sabinus, Lieutenant Général, avec ſix cohortes. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Les Belges trouvant ſur leur route la ville de Bibrax *, qui étoit à huit milles du camp de Céſar, & qui appartenoit aux Rhémois, voulurent l'inſulter. Mais un ſecours que Céſar y envoya les força d'abandonner cette entrepriſe, & ils vinrent ſe poſter à deux mille pas des Romains. Leur camp occupoit plus de huit milles en largeur. Diverſes entrepriſes des Belges, toutes ſans ſuccès.

Céſar à leur approche ajouta de nouveaux retranchemens à ſon camp, réſolu de temporiſer, & de tâter d'abord l'ennemi par des eſcarmouches. Le ſuccès en ayant été aſſez heureux, il crut pouvoir hazarder une action générale. Il laiſſa

* *C'eſt aujourd'hui un petit lieu, qui conſerve encore des veſtiges marqués de ſon ancien nom. On l'appelle* Biévre, *entre Pont à Vére & Laon.*

AN. R. 695. AV. J.C. 57. laiſſa donc à la garde du camp les deux légions qu'il avoit nouvellement levées, & ſortit avec les ſix autres qu'il rangea en bataille, ſans vouloir cependant perdre l'avantage du terrain, & ſans quitter la colline ſur laquelle il étoit campé. Les Belges ſe mirent auſſi en ordre de bataille à la tête de leur camp. Mais entre les deux armées étoit un marais, que ni les uns ni les autres ne voulurent paſſer en préſence de l'ennemi. Ainſi il n'y eut qu'un combat de cavalerie, où les Romains eurent quelque ſupériorité: après quoi Céſar retira ſes troupes dans ſon camp.

Les Belges virent bien qu'ils ne pouvoient rien entreprendre contre Céſar. Ainſi ils formérent le deſſein de paſſer la riviére à gué, & d'aller de l'autre côté attaquer le fort où commandoit Titurius, l'emporter, s'il étoit poſſible, & rompre le pont. Céſar averti promptement par ſon Lieutenant, part avec toute ſa cavalerie, ſes armés à la légére, & ſes gens de trait, paſſe le pont, & arrive à l'autre bord, pendant que les ennemis étoient embarraſſés au paſſage de la riviére. Il en eut bon marché; & quelque effort de bravoure qu'ils fiſſent, juſqu'à ſe ſervir des corps morts de leurs cama-

camarades comme de ponts pour arriver au bord, il en tua beaucoup, & força le reſte à ſe retirer. AN. R. 695. AV. J. C. 57.

Les Belges ſe rebutérent, voyant que rien ne leur réuſſiſſoit: d'ailleurs les vivres commençoient à leur manquer: enfin les Bellovaques apprenoient qu'une armée d'Eduens, commandée par Divitiacus, étoit entrée ſur leurs terres. On tint conſeil: & les Bellovaques ayant déclaré qu'ils étoient réſolus d'aller défendre leur pays, leur exemple entraîna tous les autres. Il fut dit que l'armée ſe ſépareroit; que chaque Peuple ſe retireroit ſur ſes terres; & que dès qu'un canton ſeroit attaqué, tous les autres ſe raſſembleroient pour marcher au ſecours de ceux qui ſeroient en péril. Ils ſe ſéparent, & ſe retirent chacun dans leur pays.

Cette réſolution, mal entendue en elle-même, étoit encore de très difficile exécution. Il s'agiſſoit de faire retraite à la vûe de l'ennemi: ce qui eſt toujours très dangereux. C'eſt ce qu'éprouvérent les Belges, d'autant plus qu'ils ne gardérent aucun ordre, chacun tâchant à prendre les devants, dans l'extrême hâte qu'ils avoient d'arriver chez eux: enſorte que leur départ reſſembloit à une fuite. Ils ſortirent de leur camp à la quatriéme heure de la nuit: & ſur le champ Céſar Céſar les pourſuit, & en tue un grand nombre.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. en fut informé. Néantmoins il ne fit d'abord aucun mouvement, craignant quelque embuſcade. Au point du jour, ſur les nouveaux avis qu'il reçut, & qui l'aſſurérent pleinement que les ennemis ſe retiroient, il détacha toute ſa cavalerie, & enſuite trois Légions ſous les ordres de Labiénus, pour ſe mettre à la pourſuite des Belges. Les Romains en tuérent un très grand nombre, & ſans aucun péril, parce qu'il n'y avoit que ceux qui étoient attaqués qui ſe défendiſſent. Les autres, qui ſe trouvoient à la tête, au lieu de ſoutenir leurs compatriotes, ſe voyant loin du péril, ne ſongeoient qu'à s'en éloigner encore davantage en gagnant pays. Ainſi le carnage fut très grand, tant que le jour dura. Sur le ſoir Labiénus, & la cavalerie Romaine, revinrent au camp, ſuivant les ordres de Céſar.

Il réduit ceux de Soiſſons, de Beauvais, & d'Amiens.

Ce Général, toujours actif, ne manqua pas de profiter de la faute que les ennemis avoient faite en ſéparant leurs forces. Il ſe mit en marche dès le lendemain pour entrer dans le Soiſſonnois, & il fit tant de diligence qu'il arriva devant la Capitale, avant même les troupes du pays qui venoient de quitter l'armée des Belges. Ceux de Soiſſons ſe

ſou-

ſoumirent, & furent déſarmés. Beauvais & Amiens ſuivirent le même exemple, & eurent le même ſort. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Les Nerviens ne furent pas ſi dociles. Bien loin d'être diſpoſés à ſe rendre, ils taxoient de lâcheté ceux qui avoient fait cette démarche honteuſe, & indigne ſelon eux de la gloire & du nom des Belges. Fiers & intraitables, ils n'avoient de goût que pour les armes, & prenoient même ſoin d'écarter tout ce qui pourroit amener parmi eux la connoiſſance & l'amour des délices. Par cette raiſon ils ne ſouffroient point que les marchands entraſſent dans leur pays, ni qu'on y apportât du vin, qu'ils regardoient avec raiſon comme capable par ſa douceur d'amollir les courages & d'affoiblir leur vertu. On ne ſera pas étonné après cela que la ſervitude leur parût le comble de l'ignominie. Ils inſpirérent ces mêmes ſentimens aux Artéſiens & aux habitans du Vermandois, leurs voiſins : & ces trois peuples réunis ſe préparérent à bien recevoir l'armée Romaine. Ils prirent la précaution de mettre en ſureté leurs femmes, leurs vieillards, & leurs enfans, en les retirant dans un lieu où une armée ne pour-

Fierté des Nerviens. Ils ſe préparent à bien recevoir l'armée Romaine.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

voit pénétrer à cauſe des marais qui l'environnoient.

Bataille ſanglante, où les Romains après avoir couru un très grand danger, reſtent enfin vainqueurs.

Lorſque Céſar arriva à eux, il les trouva derriére la Sambre, qui pouvoit en cet endroit avoir trois pieds de profondeur, & qui étoit bordée de deux collines à droite & à gauche. L'armée des Nerviens & de leurs alliés ne paroiſſoit point, parce qu'elle étoit toute entiére dans un bois fort épais au haut de la colline à droite de la riviére. Seulement quelques gardes avancées de cavalerie ſe montroient au pied de la colline, qui étoit nud & découvert. La cavalerie Romaine, qui marchoit à la tête, ayant apperçu ce petit corps d'ennemis, paſſe la riviére, & les met en fuite : mais comme elle s'arrêtoit à l'entrée du bois, ces mêmes troupes revenant à la charge, puis ſe retirant, firent durer le combat un tems aſſez conſidérable. Cependant ſix légions Romaines arrivent au haut de la colline à gauche de la Sambre, & commencent à y dreſſer un camp.

Les Nerviens avoient été avertis par des déſerteurs, que dans la marche chaque légion étoit ſuivie de ſes bagages ; enſorte que de la premiére à la derniére il

il y avoit un très grand intervalle, & qu'il étoit aisé d'enlever une & deux légions, avant que les autres pûssent venir au secours. Mais César, lorsqu'il approcha de l'ennemi, avoit changé cet ordre. Six légions marchoient à la file, puis tous les bagages de l'armée, & la marche étoit fermée par les deux légions lévées en dernier lieu. Lorsque les Nerviens virent arriver les premiers bagages, ils conclurent que c'étoit là le moment d'attaquer. Ils sortent du bois en bon ordre, renversent la cavalerie Romaine, passent la riviére, montent la colline où les six légions travailloient à fortifier le camp: tout cela avec une telle vivacité, & une telle furie, que le trouble fut extrême parmi les Romains. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

César avoue qu'il ne put trouver le tems de donner tous les ordres, & de prendre tous les arrangemens nécessaires pour une bataille. Deux choses suppléérent à ce défaut. L'une étoit l'habileté & le grand exercice de ses soldats; qui savoient par eux-mêmes ce qu'il falloit faire, sans avoir besoin d'être instruits dans le détail lorsque le moment pressoit: l'autre fut la précaution qu'il avoit prise d'ordonner à ses Lieutenans

Géné-

AN. R. 695. AV. J.C. 57. Généraux de reſter chacun à la tête de leur légion, juſqu'à ce que les travaux du camp fuſſent entiérement finis. Ainſi chaque légion avoit ſon commandant, qui en régloit les mouvemens, ſans attendre les ordres que la circonſtance ne permettoit pas de prendre du Général. Les ſoldats & les officiers n'eurent pas le tems même de mettre leurs caſques, ni d'ôter de deſſus leurs boucliers les peaux dont ils les couvroient dans la marche. Ils s'arrangent d'eux-mêmes ſous les premiers drapeaux qu'ils apperçoivent, de peur de perdre du tems à chercher chacun le ſien.

Céſar ſe trouva proche de la dixiéme Légion. Il y courut, & après avoir donné le ſignal du combat, & mis les choſes en train, il ſe tranſporta d'un autre côté, où l'on en étoit déja aux mains. Le hazard préſida aux divers arrangemens, plus que la prudence & les ordres du Général. Il ſe forma trois combats diſtincts & ſéparés : deux légions ſe trouvérent vis-à-vis des Artéſiens, qu'elles défirent, & pouſſérent d'abord au delà de la riviére ; puis l'ayant paſſée elles-mêmes, elles recommencérent un nouveau combat, où les ennemis avoient l'avantage du lieu, mais

mais furent néantmoins mis en fuite, AN. R. enſorte qu'elles pénétrérent juſqu'à leur 695. camp, & s'en emparérent. Deux autres AV. J.C. légions repouſſérent ceux du Vermandois, mais ne les rompirent pas entiérement: & l'on ſe battit ſur les bords de la riviére.

Le camp des Romains demeuroit ainſi preſque ſans défenſe: il n'y reſtoit plus que deux légions. Les Nerviens tombent ſur elles, & s'efforcent de les enveloper. Ce fut là que ſe donnérent les plus grands coups. Les deux légions ſe battirent vaillamment: mais la partie étant trop inégale, elles étoient extrémement preſſées. La cavalerie Romaine, qui avoit d'abord été miſe en déroute par le premier choc des ennemis, revenant au camp, & y retrouvant les Nerviens, prit la fuite une ſeconde fois. Les valets de l'armée, qui avoient vû les Artéſiens repouſſés & vaincus, ſortoient pour aller piller: ils furent bien étonnés de voir les ennemis derriére eux, & s'enfuirent à toutes jambes. En même tems on entendoit les cris de ceux qui arrivoient avec les bagages. Le trouble & l'effroi étoient ſi grands, que quelques eſcadrons de cavalerie de ceux de Tréves, qui

AN. R. 695. AV. J.C. 57. qui ſervoient comme auxiliaires des Romains, prirent l'épouvante, malgré la bravoure dont ſe piquoit leur nation entre toutes les nations Gauloiſes; & coururent juſques dans leur pays, y portant la nouvelle de la défaite de l'armée de Céſar.

Dans le moment du plus grand péril, Céſar arrive. Il trouve la douziéme légion toute ſerrée en un peloton, & preſque dans un état déſeſpéré. Tous les Capitaines de l'une des cohortes qui la compoſoient, avoient été tués: ceux des autres cohortes étoient auſſi pour la plupart ou tués ou bleſſés: & en particulier le premier Capitaine de la Légion, P. Sextius, homme très brave, étoit réduit par ſes bleſſures au point de pouvoir à peine ſe ſoutenir. Les ſoldats combattoient mollement, plus attentifs à éviter les coups des ennemis, qu'à leur en porter. Céſar arrache à un ſoldat un bouclier de fantaſſin, & court ſe mettre à la tête de la légion. Il appelle les Capitaines par leurs noms, il exhorte les ſoldats, & leur crie d'avancer ſur l'ennemi, & d'élargir un peu leurs rangs, pour pouvoir ſe ſervir plus commodément de leurs épées. La vûe du Général rani-

ranime les courages languiſſans : & chacun cherche à mériter ſes louanges par quelque belle action faite ſous ſes yeux. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

La ſeptiéme légion n'étoit pas loin. Céſar lui fit donner ordre de s'approcher peu à peu de la douziéme, & de ſe ranger ſur une même ligne, afin de préſenter un front plus large, & de mettre ainſi les ennemis hors d'état de les enveloper.

Les deux Légions qui s'étoient crû perdues, commencérent ainſi à reſpirer. Mais ce qui redoubla leur confiance, ce fut l'arrivée des deux légions qui marchoient à la ſuite des bagages. En même tems Labiénus, qui avoit pris le camp des ennemis, appercevant du haut de la colline où il étoit, ce qui ſe paſſoit dans le camp Romain, détacha la dixiéme légion, qui vola au ſecours de ſon Général. Ce renfort acheva de rendre le courage aux ſoldats de la douziéme & de la ſeptiéme légion : & Céſar en vit pluſieurs, qui s'étant couchés par terre, accablés qu'ils étoient de laſſitude & de bleſſures, ſe relevoient, & ſe ſoutenoient ſur leurs boucliers pour recommencer à combattre. Enfin la cavalerie Romaine, voulant effacer la honte de

AN. R. 695. AV. J.C. 57. de ſa fuite, étoit revenue à la charge, & attaquoit de toute part les ennemis.

Il fallut qu'ils ſuccombaſſent ſous tant d'efforts réunis, mais en faiſant des prodiges de valeur. Céſar témoigne qu'après que ceux des premiers rangs eurent été tués, les autres non ſeulement faiſoient ferme, mais avançoient, & combattoient de deſſus les corps de leurs camarades. Et le nombre des morts étant devenu ſi grand, qu'on en faiſoit des monceaux, ils montoient deſſus, & de là, comme d'une éminence, ils lançoient & leurs propres traits, & les javelines des Romains dont ils avoient pû s'emparer.

Dans un combat ſi opiniâtre toute la nation fut exterminée, enſorte que leurs vieillards & leurs femmes, en envoyant implorer la clémence de Céſar, lui expoſérent, pour le toucher de commiſération, que de ſix cens Sénateurs, il ne leur en reſtoit plus que trois; & que de ſoixante mille hommes capables de porter les armes, à peine s'en étoit-il conſervé cinq cens. Céſar eut pitié des reſtes déplorables de ce brave peuple: il les prit ſous ſa protection, & fit défenſe expreſſe à tous leurs voiſins de

de leur faire aucun mal. Il leur en avoit lui-même assez fait. AN. R. 695. AV. J. C. 57.

Un si terrible exemple ne put déterminer les Aduatiques à subir volontairement la loi du vainqueur. Cette nation étoit un reste des Cimbres, qui avançant vers le midi, laissérent leurs gros bagages en deça de la rive gauche du Rhin avec six mille des leurs pour les garder. Après que les Cimbres & les Teutons eurent été défaits & même détruits par Marius, ces six mille hommes se soutinrent par leur valeur au milieu des peuples voisins qui les attaquoient: & même il faut bien qu'ils se soient accrus par des conquêtes, & qu'ils ayent incorporé avec eux les peuples vaincus, puisqu'au tems dont nous parlons, c'est-à-dire, la quarante-quatriéme année après la derniére victoire de Marius, les Aduatiques se trouvérent en état de fournir pour contingent à la ligue des Belges dix-neuf mille combattans. Lorsqu'ils sçurent que les Nerviens étoient attaqués, ils se mirent en marche pour venir à leur secours. Mais le combat s'étant donné avant leur arrivée, ils s'en retournérent précipitamment dans leur pays, & ayant abandonné tout ce qu'ils avoient de petits forts & de bour-

César attaque les Aduatiques, qui entreprennent de se défendre dans leur ville principale.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. bourgades, ils se renfermérent dans leur ville principale, que quelques-uns croyent être Namur. Cette ville étoit bien fortifiée, & ils se préparérent à y faire une vigoureuse défense.

Lorsque l'armée Romaine arriva devant la place, ils firent d'abord quelques sorties. Mais bientôt une bonne ligne de contrevallation, de douze pieds de profondeur sur quinze mille pas de circuit, & partout fortifiée de redoutes, leur en ôta le moyen. En même tems on dressoit les galleries pour faire les approches, & César fit aussi construire une tour. Les Aduatiques voyant de dessus leurs murailles travailler à cette tour à une distance considérable, se moquoient des Romains : ils leur demandoient avec insulte quel usage ils prétendoient faire contre eux d'une machine si éloignée, ou si de petis hommes comme ils étoient (car, dit César, les Gaulois, qui sont tous grands, mépriſent beaucoup notre petite stature) auroient des bras & des forces suffisantes pour placer sur les murailles de la ville une tour d'un poids si énorme. Mais lorsqu'ils virent la tour se remuer, & s'approcher d'eux, ce spectacle nouveau & étrange les effraya tellement, qu'ils

Surprise des Aduatiques à la vûe des machines des Romains. Ils se rendent.

qu'ils envoyérent ſur le champ des Dé- AN. R.
putés à Céſar, qui lui dirent ,, qu'ils 695.
,, ne pouvoient douter que les Dieux AV. J.C.
,, ne combattiſſent pour les Romains, 57.
,, lorſqu'ils les voyoient faire avancer
,, avec tant de facilité & de prompti-
,, tude des machines ſi hautes & ſi pe-
,, ſantes. Qu'ils ſe rendoient donc à lui,
,, & remettoient leur ſort entre ſes
,, mains. Mais que s'il vouloit uſer de
,, ſa clémence ordinaire, & conſerver
,, la nation des Aduatiques, ils le prioient
,, inſtamment de ne les point déſarmer.
,, Qu'ils avoient beſoin de leurs armes
,, pour ſe défendre contre leurs voiſins,
,, qui tous portoient envie à leur vertu.
,, Qu'ils aimoient mieux être exterми-
,, nés, s'il le falloit, par les Romains,
,, que de ſouffrir toutes ſortes d'indi-
,, gnités & de ſupplices de la part de
,, ceux dont ils étoient en poſſeſſion de
,, ſe regarder comme les maîtres. ,, Cé-
ſar leur promit la vie & la liberté, s'ils
ſe rendoient avant que le bélier eût
frappé leurs murs. Mais il fut inflexible
ſur l'article des armes, qu'il voulut
abſolument qu'on lui livrât, leur offrant
ſeulement la ſauvegarde qu'il avoit ac-
cordée aux Nerviens.

Les Députés rentrérent dans la ville, Leur fu-
& perche-

AN. R. 695. AV. J. C. 57. rie, suivie du plus mauvais succès.

& revinrent ensuite assurer César de la soumission des habitans. En effet ils jettérent dans le fossé une si grande quantité d'armes, que le monceau s'en éleva jusqu'à la hauteur de leurs murailles. Ils ouvrirent en même tems leurs portes, & reçurent les Romains. Sur le soir César ne se défiant point d'eux leur permit de fermer leurs portes, & fit sortir ses troupes de la ville, de peur qu'elles n'insultassent & ne maltraitassent les habitans. Mais ils avoient agi de mauvaise foi : ils avoient réservé environ le tiers de leurs armes, & en ayant encore fabriqué d'autres grossiérement & à la hâte, ils sortirent sur le minuit, & vinrent attaquer les retranchemens de César à l'endroit qu'ils crurent pouvoir plus aisément escalader. Ils espéroient surprendre les Romains. Ils se trompérent. Il y avoit un si bon ordre établi dans le camp de César, qu'en un instant, les signaux s'étant donnés avec le feu de redoute en redoute, les Romains furent en état de défense. Le combat fut très rude. Les Aduatiques montoient à l'assaut avec un courage incroyable, que le désespoir animoit. Enfin après avoir perdu quatre mille des leurs, ils furent repoussés dans leur ville,

ville, dont Céſar, le lendemain, fit enfoncer les portes, ſans trouver aucune réſiſtance. Et les hommes, & le butin, tout fut vendu. Le nombre des priſonniers réduits en ſervitude ſe monta à cinquante-trois mille têtes. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

En même tems que Céſar faiſoit la guerre en perſonne contre les Belges, le jeune Craſſus avec une légion ſoumit toute la côte maritime depuis l'embouchure de la Seine juſqu'à celle de la Loire. La côte maritime de la Celtique ſoumiſe par P. Craſſus.

Le bruit de ces exploits ſe porta au delà du Rhin, & pluſieurs Nations Germaniques envoyérent des Ambaſſadeurs pour faire leurs ſoumiſſions à Céſar. Mais comme il étoit bien aiſe de paſſer promptement en Italie, il ne put leur donner audience ſur le champ, & les remit au Printems prochain. Il ne prit que le tems néceſſaire pour diſtribuer ſes troupes en quartiers d'hiver dans le pays Chartrain, l'Anjou, & la Tourraine : après quoi il s'en alla ſelon ſa coûtume dans la Gaule Citérieure. Ambaſſades des nations Germaniques à Céſar.

A Rome la nouvelle de ſes victoires fut reçue avec tant d'applaudiſſement, qu'on ordonna des actions de graces aux Dieux, dont la ſolennité durât quinze jours : nombre qui excédoit celui Fête ordonnée pour quinze jours dans Rome au

AN. R. 695. AV. J.C. 57. celui qui avoit été accordé à tous les autres Généraux avant lui, & même à Pompée. Si Pompée en fut jaloux, il ne le fit pas paroître. Mais c'étoit à lui une grande imprudence d'accoutumer César à une ſupériorité, dont il ſeroit bien difficile de le faire redeſcendre.

Sujet des victoires de César.

Galba, Lieutenant de César, fait la guerre pendant l'hiver contre quelques peuples des Alpes.

César en partant pour l'Italie avoit ordonné à Servius Galba, l'un de ſes Lieutenans Généraux, d'aller avec la douziéme légion dans le pays des Nantuates *, des Séduniens, & des Véragriens, pour aſſurer la liberté du paſſage des Alpes, que les marchands étoient ſouvent obligés d'acheter par bien de l'argent, & par de grands périls. Galba éprouva d'abord peu de difficulté dans l'exécution de cet ordre. Quelques légers combats, ſuivis de la priſe de quelques châteaux, ſuffirent pour réduire ces peuples à donner des otages & à ſe ſoumettre. Il penſa donc pouvoir prendre en ſureté ſes quartiers d'hiver dans un pays dont il étoit maître: & ayant laiſſé deux cohortes ſur les terres des Nantuates, il vint avec les huit reſtantes s'établir à † Octodure, bourgade des Véragriens, que la Dranſe partage en deux. Il abandonna l'une des deux parties aux naturels du pays, & com-

Caſ. de B. G. l. III.

* *Haut & bas Vallais.*

† *Martigni.*

commença à ſe retrancher dans l'autre. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Ses ouvrages n'étoient pas encore achevés, lorſqu'il apprit que tout le pays étoit ſoulevé, & qu'il alloit être aſſailli par une nuée de montagnards. Il tint conſeil, & le danger parut ſi preſſant à quelques-uns, qu'ils étoient d'avis de ne ſonger qu'à une prompte retraite, laiſſant les bagages au pouvoir de l'ennemi. Le plus grand nombre crut que l'on ne devoit recourir à ce parti extrême que dans la derniére néceſſité, & qu'il falloit commencer par défendre leurs retranchemens.

A peine eurent-ils le tems de faire les préparatifs néceſſaires: tant les ennemis étoient proches. Trente mille montagnards viennent attaquer huit cohortes, qui ne pouvoient faire plus de quatre mille hommes. Dans un nombre ſi inégal, les aſſaillans avoient l'avantage d'envoyer toujours des troupes fraiches; au lieu que du côté des Romains, non ſeulement ceux qui étoient fatigués, mais même les bleſſés, ne pouvoient pas prendre un repos néceſſaire, parce qu'on manquoit de monde pour les remplacer.

Le combat avoit duré ſix heures: & les Gaulois commençoient déja à rom-

AN. R. 695. AV. J.C. 57. pre les paliſſades, & à combler les foſſés. Dans cette extrémité P. Sextius, ce brave capitaine, dont il a été parlé dans le combat contre les Nerviens, & un Tribun des ſoldats, excellent officier, nommé C. Voluſenus, viennent trouver Galba, & lui repréſentent qu'il n'eſt pas poſſible de défendre leurs lignes, s'ils ne font une ſortie vigoureuſe, qui puiſſe porter le trouble parmi les ennemis. Ce conſeil eſt approuvé. Galba ordonne aux ſoldats de prendre quelque moment de relâche, en ſe contentant de parer les coups, ſans faire d'effort: puis au ſignal donné, ils ſortent en même tems par toutes les portes, & font une charge ſi bruſque, que les montagnards qui ne s'y attendoient pas furent mis abſolument en déſordre. Il ne leur fut pas poſſible de ſe reconnoître, & ils furent contraints de s'enfuir, en laiſſant dix mille des leurs ſur la place.

Galba ne jugea pas pourtant à propos de s'expoſer à une ſeconde attaque. Il brûla tous les édifices de la bourgade d'Octodure, paſſa chez les Nantuates pour y reprendre ſes deux cohortes, & vint achever ſes quartiers d'hiver dans la Province Romaine.

§. IV. *Mo-*

§. IV.

Motif ſecret du voyage de Céſar pendant l'hiver. Ptolémée Auléte chaſſé de l'Egypte. Théophane ami de Pompée, ſoupçonné d'avoir engagé le Roi d'Egypte à ſe retirer. Avis ſalutaire donné inutilement par Caton à Auléte. Auléte vient à Rome. Bérénice ſa fille eſt miſe ſur le trône par les Aléxandrins, & épouſe d'abord Séleucus Cybioſactès, puis Archélaüs. Ambaſſadeurs des Aléxandrins à Rome, aſſaſſinés, ou gagnés, ou intimidés par Ptolémée. L'emploi de rétablir le Roi d'Egypte donné à Spinther par le Sénat, mais déſiré par Pompée. Oracle prétendu de la Sibylle, qui défend d'entrer avec une armée en Egypte. Intrigues de Pompée pour ſe faire donner la commiſſion de rétablir Auléte. L'affaire demeure ſuſpendue. Cicéron y avoit fait un beau perſonnage. Clodius Edile accuſe Milon devant le Peuple. Pompée plaidant pour Milon eſt inſulté par Clodius. Réponſe des Haruſpices appliquée par Clodius à Cicéron, & rétorquée par Cicéron contre Clodius. Cicéron enléve du Capitole les tables des Loix de Clodius. Réfroidiſſement à ce ſujet entre Cicéron &

Caton. Situation ſinguliére de Pompée en butte à tous les partis. Il étoit haï du bas peuple ; objet de jalouſie pour les zélés Républicains ; en défiance contre Craſſus & contre Céſar. Traits hardis de Cicéron contre Céſar. Inquiétudes de Céſar. Nouvelle confédération entre Céſar, Pompée, & Craſſus. Leur entrevûe. Cour nombreuſe de Céſar à Lucques. Céſar ſe plaint à Pompée de Cicéron. Reproches faits à Cicéron par Pompée. Cicéron ſe réſout à ſoutenir les intérêts de Céſar. Il fait l'apologie de ſon changement. Quels étoient ſes véritables ſentimens. Cicéron opine dans le Sénat pour laiſſer à Céſar le gouvernement des deux Gaules. Piſon rappellé de Macédoine : Gabinius reſte en Syrie. Cicéron s'occupe beaucoup de la Plaidoirie. Arrangemens de Pompée & de Craſſus pour parvenir au Conſulat. Trois Tribuns, de concert avec Pompée, empêchent l'élection des Magiſtrats. Efforts inutiles du Conſul Marcellinus & du Sénat pour vaincre l'obſtination des Tribuns. Clodius inſulte le Sénat. Le Conſul veut contraindre Pompée & Craſſus de s'expliquer. Leurs réponſes. Conſternation univerſelle dans Rome.

Inter-

Interrégne. Domitius ſeul perſiſte à demander le Conſulat avec Pompée & Craſſus. Il eſt écarté par la violence & par la crainte de la mort. Pompée & Craſſus ſont nommés Conſuls. Ils empêchent Caton de parvenir à la Préture, & lui font préférer Vatinius. Pompée préſide à l'élection des Ediles. Sa robe y eſt enſanglantée. Le Tribun Trébonius propoſe une Loi pour donner aux Conſuls les gouvernemens d'Eſpagne & de Syrie. La Loi paſſe malgré l'oppoſition de Caton & de deux Tribuns. Pompée fait continuer à Céſar le gouvernement des Gaules pour cinq ans, malgré les repréſentations de Caton & de Cicéron. Nouvel arrangement introduit par une Loi de Pompée dans le choix des Juges. Loi contre la brigue. Projet d'une nouvelle Loi ſomptuaire. Luxe des Romains. Théâtre de Pompée. Jeux donnés au Peuple par Pompée pour la dédicace de ſon Théâtre. Commiſération du Peuple pour les Eléphans tués dans ces jeux. Le département de Syrie tombe à Craſſus, & l'Eſpagne à Pompée, qui la gouverne par ſes Lieutenans. Joie folle, & chimériques projets de Craſſus. Murmures des citoyens contre la guerre que Craſſus ſe préparoit à faire aux Parthes.

thes. Cérémonie effrayante employée par un Tribun pour le charger d'imprécations. Prétendu mauvais préſage. Cauneas. *Scaurus, Philippus, Marcellinus, & Gabinius ſucceſſivement gouverneurs de Syrie. Troubles excités dans la Judée par Aléxandre fils d'Ariſtobule. Gabinius y met ordre avec activité. Il demande l'honneur des* Supplications, *qui lui eſt refuſé. Marc-Antoine commence à ſe ſignàler. Sa naiſſance. Premiére origine de ſa haine contre Cicéron. Sa jeuneſſe très débauchée. Il s'attache à Clodius, puis le quitte pour aller en Gréce. Gabinius lui donne dans ſon armée le commandement de la cavalerie. Il ſe fait adorer des ſoldats. Son exceſſive libéralité. Ariſtobule s'étant ſauvé de Rome, renouvelle la guerre en Judée, eſt vaincu & pris de nouveau. Gabinius laiſſe la guerre contre les Arabes pour aller la porter chez les Parthes. Ptolémée Auléte le raméne vers l'Egypte. Archélaüs régnoit en Egypte avec Bérénice. Antoine ſecondé d'Hyrcan & d'Antipatre force les paſſages de l'Egypte, & prend Péluſe. Lâcheté & molleſſe des Aléxandrins. Archélaüs eſt tué, & Ptolémée rétabli. Nouveaux troubles*

bles en Judée. Défaite d'Alexandre fils d'Aristobule. Gabinius est obligé de céder le commandement de son armée à Crassus. Soulévement général des esprits à Rome contre Gabinius. Caractère des deux Consuls. Gabinius revient à Rome. Il est accusé du crime de léze-majesté publique, & absous. Indignation publique contre cet infame jugement. Il est accusé de concussion. Cicéron plaide pour lui. Gabinius est condamné. Vatinius défendu pareillement par Cicéron, & absous. Douleur profonde que ressentoit Cicéron d'être forcé de défendre ses ennemis.

P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER. AN. R. 695.
Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS. AV. J. C. 57.

CESAR donne pour motif du voyage qu'il fit pendant l'hiver, le désir d'aller visiter l'Illyrie, qui faisoit partie de son gouvernement, & où il n'avoit point encore été. Des raisons secrétes, plus intéressantes sans comparaison, l'amenérent en Italie. Il vouloit s'aboucher avec ses amis & ses créatures de Rome, & surtout avec Pompée & Crassus. Avant que de rendre compte de cette entrevûe & de ces intrigues, nous devons placer ici ce

Motif secret du voyage de César pendant l'hiver. *Cæs. de B. G.* III. 1.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. qui nous reſte à raconter des événemens & des affaires de la ville ſous le Conſulat de Lentulus & de Métellus Népos.

Ptolémée Auléte chaſſé de l'Egypte. *Dio l.* XXXIX. Un objet qui occupa beaucoup les eſprits, ce fut le rétabliſſement de Ptolémée Auléte, Roi d'Egypte. Ce Prince avoit fait des dépenſes énormes, & contracté de très grandes dettes, pour parvenir à être reconnu Roi ami & allié de l'Empire Romain. Se trouvant donc épuiſé & obéré, il chargea ſes peuples d'impoſitions exorbitantes, qui le rendirent odieux. Il en étoit d'ailleurs mépriſé pour ſa conduite perſonnelle, qui ne préſentoit que débauches honteuſes, & accompagnées d'une baſſeſſe tout-à-fait indigne de la majeſté Royale. Le ſurnom même d'Auléte, qui ſignifie *joueur de flûte*, en eſt la preuve. Il étoit paſſionné pour cet inſtrument, juſqu'à établir dans ſon Palais des combats à la flûte, dans leſquels il ne rougiſſoit point d'entrer en lice, & de diſputer le prix avec d'autres Muſiciens. Enfin, lorſque les Romains ſe préparérent à envahir l'iſle de Chypre, l'indifférence de Ptolémée ſur cette riche & ancienne dépendance du Royaume d'Egypte, acheva de ſou-

Strabo l. XVII. *p.* 797.

lever

lever contre lui toute la Nation. Il ne ſe crut pas en ſureté, & s'étant dérobé ſecrétement, il réſolut d'aller à Rome implorer le ſecours de ſes patrons contre des ſujets rebelles, par leſquels il diſoit avoir été chaſſé & détrôné. AN R. 695. AV. J. C. 57.

Timagéne, hiſtorien fameux par la liberté de ſa plume & par ſon goût pour la médiſance, avoit écrit que c'étoit Théophane le Mitylénéen, ami & confident de Pompée, qui avoit engagé Auléte à quitter l'Egypte ſans de trop fortes raiſons; & que le motif d'un ſi perfide conſeil avoit été de procurer à Pompée l'occaſion de rétablir ce Prince par une guerre; & de faire ainſi revivre ſa gloire militaire, & reverdir ſes lauriers qui commençoient à ſe faner. Cette noirceur ne me paroît point difficile à croire de la part de Théophane, homme ſans honneur, & tellement vendu à Pompée, que dans le deſſein de lui faire ſa cour il n'avoit pas craint, comme je l'ai dit ailleurs, d'employer dans ſes ouvrages la calomnie la plus atroce & la plus folle contre le plus vertueux des Romains. Plutarque ne veut pas que l'on croye Pompée capable d'une ambition ſi pleine de malignité & d'indécence. Ce qui eſt pour- Théophane, ami de Pompée, ſoupçonné d'avoir engagé le Roi d'Egypte à ſe retirer. *Plut. Pomp.*

AN. R. 695. AV. J. C. 57. tant certain, c'eſt que Ptolémée demanda à être rétabli par lui, & que Pompée de ſon côté appuya cette demande, & ſouhaita fort, quoiqu'inutilement, qu'elle réuſsît.

Avis ſalutaire donné inutilement par Caton à Auléte. *Plut. Cat.*

Ce Roi fugitif reçut ſur ſa route un bon avis, dont il ne ſçut pas profiter. En arrivant à Rhodes, il y trouva Caton, qui alloit paſſer en Chypre. Ptolémée envoya le ſaluer, comptant qu'il le viendroit voir. Caton répondit que ſi le Roi d'Egypte avoit beſoin de lui parler, il pouvoit ſe donner la peine de venir lui-même. Il vint, & lorſqu'il entra, Caton ne ſe leva point, & ne lui fit aucune politeſſe, ſe contentant de lui montrer de la main un ſiége pour l'inviter à s'aſſeoir. Ptolémée fut extrémement ſurpris de ſe voir traité avec cette hauteur, ſurtout par un homme dont l'extérieur n'avoit rien que de ſimple & de modeſte. Il ne ſe rebuta pas néantmoins, & lui parla de ſes affaires. Alors Caton lui repréſenta avec un air d'autorité, qu'il n'étoit guéres ſage à lui, de quitter une ſituation heureuſe & brillante, pour aller ſe rendre l'eſclave des grands de Rome, ſe morfondre ſouvent dans leurs antichambres, & acheter la protection d'hommes avides, à qui

qui ne suffiroit pas l'Egypte entiére, quand il l'auroit vendue, & qu'il leur en apporteroit le prix. Il l'exhorta donc à se réconcilier avec ses sujets, & s'offrit même de l'accompagner, & de se rendre le médiateur de cette paix. Ptolémée à ce discours se trouva comme un homme qui sort d'une yvresse, ou d'un accès de phrénésie. Il vit clair: il se résolut de suivre ce conseil. D'infidéles, ou du moins de téméraires amis, l'en détournérent. Quand il fut à Rome, & qu'il éprouva le faste, la dureté, l'avidité de ceux à qui il étoit obligé de faire sa cour, il se repentit, mais trop tard, d'avoir négligé un avis si salutaire, qui lui parut alors non le conseil d'un sage, mais l'oracle d'un Dieu.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Auléte vient à Rome.

Cependant les Alexandrins se voyant abandonnés par leur Roi, mirent sur le trône Bérénice l'aînée de ses filles. Car ses deux fils étoient encore en bas âge. C'est ce qui fit qu'elle leur fut préférée. Ils cherchérent ensuite un mari à cette Princesse; & jettérent les yeux sur Séleucus surnommé Cybiosactès, frére d'Antiochus l'Asiatique, de la race des Séleucides. Séleucus n'avoit que des inclinations basses. On lui avoit donné par mépris le surnom que je viens de rap-

Bérénice sa fille est mise sur le trône par les Alexandrins. & épouse d'abord Séleucus Cybiosactès, puis Archélaüs.

AN. R. 695. AV J.C. 57.

rapporter, qui signifie un * *vendeur* ou *chargeur de marée.* Il n'estimoit que l'argent, & son avidité le porta jusqu'à voler le cercueil d'or où étoit enfermé le corps d'Alexandre, & à en substituer un de verre. Les Egyptiens ne purent souffrir un Roi, ni Bérénice un mari de ce caractére: elle le fit étrangler. Elle épousa ensuite, comme nous le raconterons plus bas, Archélaüs Pontife de Comanes, fils du célébre Archélaüs, Général de Mithridate, vaincu d'abord par Sylla, & ensuite décoré par lui du titre d'allié des Romains.

Strabo. *Dio.*

Ambassadeurs des Alexandrins à Rome, assassinés, ou intimidés par Ptolémée.

Lorsque les Alexandrins eurent appris que Ptolémée étoit à Rome, ils y envoyérent une Ambassade nombreuse, composée de cent Députés, pour se défendre contre les reproches de leur Roi, & pour se plaindre de ses violences & de ses injustices. Jamais Ambassade ne réussit plus mal. Auléte fit assassiner plusieurs des Députés sur la route, d'autres dans Rome: quelques-uns furent gagnés, tout le reste intimidé: ensorte que le Sénat n'auroit pas même entendu parler de cette Ambassade, si Favonius, qui en l'absence de

* Κυβισσάκτης *vient de* Κύβιον, *qui signifie* thon préparé & salé, *&* de σάττειν, charger

de Caton tâchoit de le remplacer, n'eût élevé sa voix contre cette multiplicité d'attentats. Le Sénat ordonna que Dion, chef de l'Ambassade, & Philosophe Académicien, seroit appellé & entendu. Mais ce Dion lui-même fut bientôt après assassiné: & l'argent de Ptolémée, soutenu de la puissance de Pompée, qui le logeoit chez lui & le protégeoit ouvertement, étouffa presque entiérement cette odieuse affaire. Quelques Romains furent mis en justice, comme ayant trempé dans l'assassinat de Dion, & c'étoit un des chefs de l'accusation contre Cœlius, que Cicéron défendit l'année suivante. Non seulement Cœlius fut absous, mais la plupart des autres, que l'on avoit le plus de raisons de croire coupables: enforte qu'il paroît bien qu'on regardoit dans Rome avec beaucoup d'indifférence le triste sort de ces étrangers sans protection.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Cic. pro M. Cœl. 23. 24.

L'emploi de rétablir le Roi d'Egypte donné à Spinther par le

Ce qui attiroit toute l'attention, comme un moyen de gagner & de l'honneur & de l'argent, c'étoit la commission de rétablir Auléte. Lentulus Spinther, actuellement Consul, & qui devoit après son Consulat aller commander en Cilicie & en Chypre, se fit donner

AN. R 695. AV. J.C. 57. donner cet emploi par le Sénat : & rien n'étoit plus naturel, ni plus convenable. Mais Pompée en avoit envie, & il ſavoit bien ſe faire accorder par le Peuple ce qu'il ne pouvoit obtenir par la voie du Sénat. Il ſurvint à cette affaire un incident que l'on n'auroit jamais deviné.

Sénat : mais déſiré par Pompée.

Dio.

Oracle prétendu de la Sibylle, qui défend d'entrer avec une armée en Egypte.

Sur ce qu'une ſtatue de Jupiter au mont Albain avoit été frappée du tonnerre, on conſulta les livres de la Sibylle, & l'on y trouva cet oracle : *Quand le Roi d'Egypte viendra vous demander du ſecours, ne lui refuſez point votre amitié, mais n'employez point une multitude d'hommes pour le défendre : ſans quoi vous ſerez expoſé à bien des dangers & bien des maux.* Il étoit viſible que ce prétendu oracle avoit été fabriqué à plaiſir, & fourré dans les livres Sibyllins, ſoit pour mortifier également Lentulus & Pompée, ſoit pour empêcher que l'emploi de rétablir Ptolémée ne devînt entre eux une pomme de diſcorde, qui troublât peut-être la République. La ruſe n'en eut pas moins ſon effet : & C. Caton, Tribun du Peuple, qui étoit peut-être du complot, fit tant de bruit de l'oracle, qu'il fallut s'y ſoumettre, & renoncer au plan d'entrer en Egypte avec

avec une armée. Pendant que tout ceci s'agitoit, les nouveaux Consuls entrérent en charge. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

CN. CORNELIUS LENTULUS MARCELLINUS.
L. MARCIUS PHILIPPUS. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Le Consul L. Marcius est le second mari d'Atia, niéce de César, & mére d'Auguste.

L'emploi de rétablir le Roi d'Egypte avoit beaucoup perdu de son prix, depuis qu'il excluoit le commandement d'une armée qui fût destinée à cette opération. Cependant tel qu'il étoit, & dans cet état de dépouillement, il ne laissoit pas d'être encore un objet de jalousie. Lentulus Spinther, à qui il avoit été accordé, souhaitoit ardemment de le retenir : Pompée continuoit de l'ambitionner, mais à sa façon, cachant son jeu, témoignant hautement, & dans ses conversations particuliéres, & dans ses discours en plein Sénat, favoriser Lentulus, pendant que ses amis en opinant lui déféroient à lui-même cet emploi, & que Ptolémée faisoit répandre l'argent pour lui gagner des suffrages. Les choses furent portées si loin, que comme il paroissoit clairement

Intrigues de Pompée pour se faire donner la commission de rétablir Auléte. *Cic. ad Fam.* I.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. ment que Pompée ne réuſſiroit point par le Sénat, le Tribun Caninius Gallus propoſa au Peuple d'ordonner qu'il fût envoyé ſans autre cortége que deux licteurs, avec la commiſſion de remettre Ptolémée ſur le trône. En même tems, pour augmenter le trouble, C. Caton, quoiqu'il fût en guerre ouverte avec Pompée, pouſſa l'emportement contre Lentulus, juſqu'à entreprendre de le faire révoquer, & de lui ôter ſon Gouvernement.

Aucun de ces projets ne vint à bien. Le Sénat affecta de vouloir retenir Pompée par honneur, & comme jugeant ſa préſence néceſſaire pour aſſurer dans la ville la tranquillité & l'abondance : & Pompée qui trouvoit trop de difficultés dans une affaire qui au fond n'en valoit pas la peine, ſe réfroidit, & forma d'autres plans. Pour ce qui eſt de Spinther, il fut aiſé d'arrêter la fougue du Tribun C. Caton contre lui, ou du moins d'empêcher qu'elle n'eût d'effet. Mais il réſulta de tout cela que le rétabliſſement d'Auléte demeura ſuſpendu : & ce Prince eut tout le tems de s'ennuyer à Ephèſe, où il s'étoit retiré ſur la fin de l'année précédente.

L'affaire demeure ſuſpendue.

Cicé-

Cicéron dans toutes ces intrigues fit un fort beau perſonnage. Il ſoutint hautement les intérêts de Lentulus, à qui il avoit obligation de ſon rappel, mais en ſe ménageant néantmoins avec Pompée, à qui la reconnoiſſance & le ſoin de ſa ſureté l'attachoient également. Placé entre ſes deux bienfaiteurs, il ſervit l'un, ſans choquer l'autre. La diſſimulation de Pompée, dont le langage fut toujours favorable à Lentulus, mettoit Cicéron à ſon aiſe, & lui laiſſoit la liberté de ſe déclarer pour celui qui avoit un plus grand intérêt à la choſe, & dont les prétentions paroiſſoient plus juſtes & plus raiſonnables. AN. R. 696. AV. J.C. 56. Cicéron y avoit fait un beau perſonnage.

Il eſt étonnant que Clodius ne ſoit point acteur dans une ſcéne ſi turbulente. L'accuſation intentée par Milon contre lui, & la pourſuite de l'Edilité, lui donnérent ſans doute aſſez d'occupation: & dès qu'il ſe vit Edile, c'eſt-à-dire au milieu du mois de Janvier, il attaqua Milon à ſon tour, & le cita devant le Peuple, l'accuſant du même crime pour lequel il étoit lui-même actuellement dans les liens de la juſtice. Il prétendoit que Milon étoit coupable de violences attentatoires à la tranquillité publique, pendant que c'étoit Clodius Edile accuſe Milon devant le Peuple. *Cic. ad Q. Fr.* II. 2. & *pro Mil.* n. 40. *Dio.*

lui-

AN. R. 696. AV. J.C. 56. lui-même dont les violences criminelles menaçant également & la vie de ſes adverſaires, & le repos de la ville, avoient forcé Milon de recourir à une défenſe légitime & néceſſaire. Il n'eſpéroit pas réuſſir dans ſon accuſation, ſachant bien que Milon étoit ſoutenu de tout le crédit de Cicéron & de toute la puiſſance de Pompée. Mais il ſe faiſoit une joie de rendre la pareille à ſon ennemi, & d'en inſulter les protecteurs. En effet on ne croiroit pas à quel excès il porta l'inſolence dans cette occaſion.

Pompée plaidant pour Milon eſt inſulté par Clodius.

Milon comparut devant le Peuple le deux & le ſix Février. Ce dernier jour Pompée plaida pour lui. Mais pendant qu'il parloit, il fut troublé & interrompu grand nombre de fois par des clameurs, par des injures mêmes & des outrages, que vomiſſoit contre lui la canaille payée par Clodius. Il tint ferme néantmoins, & gardant toujours la gravité qui lui convenoit, il acheva ſon plaidoyer. Clodius ſe leva alors, apparemment pour répliquer. Les gens de Cicéron & de Milon lui rendirent le change, & l'interrompirent par leurs cris, de ſorte que ce qui ſe paſſoit avoit plus l'air d'une cohue de portefaix, que d'une aſſemblée réguliére & convo-

Cic. ad Q. Fr. II. 3.

quée

quée pour un jugement. Au milieu de tout ce vacarme, Clodius avoit préparé une espéce de farce insultante pour Pompée. Il étoit sur la Tribune aux Harangues, & de là il demandoit à la troupe de ses satellites : *Qui est-ce qui fait mourir le peuple de faim?* Ils répondoient en formant comme un chœur, *C'est Pompée. Qui est-ce qui veut aller à Alexandrie? c'est Pompée. Qui voulez-vous qui soit chargé de cet emploi? Nous voulons Crassus.* Crassus étoit présent, dans des dispositions peu favorables à Milon. Plutarque ajoute divers autres traits de cette espéce de Comédie, qui attaquoient Pompée dans sa conduite personnelle & dans ses mœurs. Tout cela finit par un combat entre les deux troupes ennemies. Clodius & Cicéron prirent chacun la fuite de leur côté. AN. R. 696. AV. J.C. 56. *Plut. Pomp.*

Je ne trouve dans aucun Ecrivain, quelle fut l'issue de cette affaire. Elle traina encore pendant quelque mois, & fut vraisemblablement abandonnée par l'accusateur.

La haine étoit si violente entre Clodius & Cicéron, que tout servoit d'occasion pour la faire éclater. Il arriva, vers le tems dont nous parlons, de prétendus prodiges, pour lesquels les Devins Réponse des Haruspices appliquée par Clodius

AN. R. 696. AV. J.C. 56. à Cicéron : *Dio.*

Devins furent consultés. Dans leur réponse ils entreprirent d'assigner les causes de la colére des Dieux, manifestée par ces prodiges ; & parmi ces causes ils exprimérent *des lieux sacrés tournés à des usages profanes.* Clodius saisit ce mot, & dans une harangue au Peuple, il en fit l'application à la maison de Cicéron, consacrée, disoit-il, par des cérémonies religieuses à la déesse de la Liberté, & que Cicéron néantmoins rétablissoit pour en faire son logement.

& rétorquée par Cicéron contre Clodius.

Le champ de bataille de Clodius étoit l'assemblée du Peuple : celui de Cicéron étoit le Sénat. Lors donc qu'il fut question dans cette auguste compagnie de délibérer sur la réponse des Devins, notre Orateur réfuta la harangue de son ennemi par un Discours que nous avons sous le titre *de Haruspicum Responsis.* Il ne se contenta pas de prouver que sa maison étoit libre, & ne pouvoit être regardée comme un lieu religieux ; il rétorqua contre Clodius les traits que ce furieux lui avoit lancés. La réponse des Devins embrassoit plusieurs choses, & faisoit mention en particulier de *sacrifices anciens & occultes souillés & profanés.* On voit bien que Cicéron devoit appercevoir aisément dans ces termes

le

le crime commis par Clodius dans les mystéres de la Bonne déesse. Il lui fit même l'application de toutes les autres parties de la Réponse, accompagnant ses raisonnemens des invectives les plus sanglantes. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Des paroles ils passérent tous deux aux effets. Clodius vint de nouveau attaquer les ouvriers qui travailloient à la maison de Cicéron, & entreprit de la détruire avant qu'elle fût achevée. Mais Milon, son antagoniste perpétuel & son fléau, accourut avec des gens armés, & repoussa son attaque. Cicéron, de son côté, tant pour se vanger, que pour anéantir les monumens de son exil, & du Tribunat de Clodius, ayant pris avec lui Milon & quelques-uns des Tribuns, monta au Capitole, & voulut arracher les tables sur lesquelles étoient gravées les loix portées par son ennemi. Il ne put cette premiére fois réussir, parce que Clodius, & son frére Caius, qui étoit Préteur, l'en empêchérent. Mais quelque tems après, profitant d'un moment d'absence de Clodius, il revint à la charge, & enleva tous les Actes de ce pernicieux Tribunat. Cicéron enléve du Capitole les tables des loix de Clodius. *Dio. & Plut. Cic. & Cat.*

Cette affaire pensa le brouiller avec Caton. Car Cicéron triomphoit de son ex- Réfroidissement à

AN. R. 695. AV. J.C. 56. exploit, & pour juſtifier ſa conduite, il ſoutenoit que tout ce qu'avoit fait Clodius dans ſon Tribunat étoit nul de plein droit, parce que ſon introduction dans l'ordre des Plébéïens n'avoit été faite qu'au mépris des auſpices, & par conſéquent étoit nulle : d'où il s'enſuivoit que Clodius n'étant point Plébéïen, n'avoit pû être Tribun. Or s'il n'étoit pas Tribun légitime, tout ce qu'il avoit fait en cette qualité tomboit de ſoi-même. Ce raiſonnement ne laiſſoit pas d'avoir de la force, & en juſtice réglée il pouvoit être victorieux. Mais comme Caton avoit été envoyé en Chypre par Clodius Tribun, attaquer la légitimité du Tribunat de Clodius, c'étoit attaquer la validité de tout ce que Caton lui-même avoit fait en Chypre. Il s'en glorifioit néantmoins, & par cette raiſon il étoit piqué des diſcours de Cicéron, & prétendoit qu'il étoit bien vrai que Clodius avoit étrangement abuſé de ſon pouvoir, mais que ſon pouvoir étoit légitime. La conteſtation devint vive entre Cicéron & Caton, & cauſa dans leur amitié quelque réfroidiſſement, mais qui n'alla pas loin; & nous ne trouvons aucun veſtige de cette querelle dans les ouvrages de Cicéron.

ce ſujet entre Cicéron & Caton.

Tous

Tous ces mouvemens n'étoient que de foibles nuages, qui ne pouvoient pas influer beaucoup dans le ſyſtême général des affaires publiques. Il ſe préparoit une bien autre tempête de la part de Pompée & de Céſar. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

La ſituation de Pompée étoit alors ſinguliére. Il ſe trouvoit entre tous les partis, preſque également odieux à tous: enſorte qu'il ne ſe ſoutenoit que par ſes propres forces, par ſes créatures, par les gens de guerre qui avoient ſervi ſous lui, & qui étoient toujours prêts à ſe raſſembler à ſes ordres; ce qui lui donnoit ſans doute une puiſſance prépondérante, mais ne le tiroit pas entiérement d'inquiétude. Situation ſinguliére de Pompée en butte à tous les partis. *Dio*, & *Plut. Pomp. Cic. ad Q. Fr.* II. 3.

Le bas peuple le haïſſoit, comme l'ennemi de Clodius, & le protecteur de Milon. De plus les vivres, de la ſurintendance deſquels il étoit chargé, n'étoient pas encore venus en ſuffiſante quantité pour ramener l'abondance dans Rome. Ce n'étoit pas ſans doute ſa faute. La ſtérilité des terres, l'épuiſement du tréſor public, dont on avoit tiré des ſommes très conſidérables pour les donner à Céſar, à Piſon, & à Gabinius, c'étoient là les vraies cauſes de la diſette. Mais le peuple eſt intraitable ſur Il eſt haï du bas peuple.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. sur la cherté des grains, & ne manque jamais de s'en prendre à ceux qui par leur place ſont chargés d'y pourvoir.

Objet de jalouſie pour les zélés Républicains.

Les chefs du parti Ariſtocratique, Bibulus, Curion, Hortenſius, M. Lucullus, le Conſul Marcellinus, n'étoient pas mieux diſpoſés à l'égard de Pompée. Sa puiſſance, qui les écraſoit, leur paroiſſoit une tyrannie intolérable. Leur jalouſie contre lui alloit juſqu'à les porter, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, à chérir & à careſſer Clodius, qu'ils regardoient tous comme un ſcélérat, mais par lequel ils étoient charmés de voir mortifié & humilié celui à qui ils portoient envie.

En défiance contre Craſſus & contre Céſar.

Pompée étoit même en défiance contre ceux avec qui il s'étoit ligué pour opprimer la liberté commune. Il craignoit des embûches ſecrétes de la part de Craſſus, & il s'en expliqua en plein Sénat. Car le Tribun C. Caton ayant fait une invective contre lui, Pompée lui répondit avec véhémence, & déſigna Craſſus comme le protecteur & l'appui de ce jeune inſolent. Il ajouta qu'il ſe tiendroit plus ſur ſes gardes, que n'avoit fait Scipion l'Africain, qui avoit été aſſaſſiné par Carbon. Il s'ouvrit encore davantage en particulier avec Cicé-

Cicéron. Il lui dit que Craſſus s'entendoit avec ſes envieux, c'eſt-à-dire, avec les zélés Républicains, pour ſoutenir C. Caton, & qu'il fourniſſoit de l'argent à Clodius. Pompée prit effectivement des meſures pour mettre ſa vie en ſureté, & ſe fortifia d'un nombre de gens de guerre, qui ſur ſes ordres vinrent des campagnes voiſines ſe ranger autour de lui. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Les progrès rapides de la gloire & de la puiſſance de Céſar donnoient à Pompée une autre ſorte d'inquiétude. Il voyoit avec douleur que les exploits de Céſar, grands en eux-mêmes, & de plus relevés par le mérite & les graces de la nouveauté, attiroient tous les regards; pendant que lui, il s'éclipſoit de jour en jour, ne ſe ſoutenant que par le ſouvenir de ſes victoires paſſées, dont l'éclat diminuoit dans la proportion de l'éloignement des tems. L'habitude même où l'on étoit de le voir aſſiduement dans Rome depuis un nombre d'années, affoibliſſoit, comme il eſt ordinaire, l'eſtime & l'admiration: au lieu que Céſar abſent croiſſoit en puiſſance, juſqu'à obtenir du Sénat ce qu'à peine auroit-on crû autrefois qu'il pût emporter par des intrigues ſédi- *Cic. ad Fam.* l. 7.

AN. R. 696 AV. J.C. 56. tieuſes auprès du Peuple. Car le Sénat lui avoit accordé des ſommes conſidérables pour payer ſes troupes, & avoit choiſi dix Commiſſaires pour régler avec lui l'état de ſes conquêtes: ce qui étoit regardé comme un grand honneur pour les Généraux, & ne ſe décernoit ordinairement qu'après la guerre entiérement terminée.

Et ce n'étoient pas ſes victoires brillantes, qui lui attiroient ſeules cette conſidération & ce pouvoir: c'étoit ſon *Plut. Caſ.* argent, c'étoient ſes manœuvres. Car pendant qu'il paroiſſoit être bien éloigné, faiſant la guerre aux Suéves & aux Belges, il étoit en quelque façon préſent au milieu de Rome, & donnoit le branle à toutes les affaires. Il y élevoit une puiſſance rivale de celle de Pompée, envoyant à Rome toutes les richeſſes qu'il tiroit des pays vaincus, & diſtribuant avec profuſion l'or & l'argent aux Ediles, aux Préteurs, aux Conſuls, & à leurs femmes: de façon qu'il ſe faiſoit un nombre prodigieux de créatures. Pompée voyoit tout cela: & il étoit extrémement piqué, lui qui dès ſa jeuneſſe avoit toujours été en poſſeſſion du premier rang, de ſe trouver en péril d'être obſcurci & ſupplanté par un homme

me dont la grandeur lui ſembloit être ſon ouvrage. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Je ſoupçonne que ces diſpoſitions ſecrétes de Pompée, qui étoient bien connues de Cicéron, inſpirérent à notre Orateur la hardieſſe de hazarder pluſieurs traits contre Céſar, comme il fit dans le tems dont nous parlons. P. Sextius, l'un des Tribuns qui avoient travaillé & combattu pour ſon rappel, fut accuſé cette année pour cauſe des violences commiſes, diſoit-on, par lui, pendant ſon Tribunat. Cicéron le défendit, & ſe montra reconnoiſſant envers un homme à qui véritablement il devoit beaucoup, mais qui par ſa mauvaiſe humeur lui avoit donné bien des ſujets de mécontentement. Dans cette cauſe, Vatinius, qui étant Tribun pendant que Céſar étoit Conſul, l'avoit ſervi dans toutes ſes entrepriſes injuſtes & ambitieuſes, parut comme témoin contre l'accuſé. Il y eut entre lui & Cicéron une altercation vive, dans laquelle Vatinius reprocha à Cicéron que les proſpérités de Céſar l'avoient réconcilié avec cet heureux Général. Cicéron répliqua qu'il préféroit le ſort de Bibulus, tout humilié qu'il parût, à toutes les victoires & à tous les triom-

Traits hardis de Cicéron contre Céſar.

Cic. ad Fam. I. 9. *& ad Q. Fr.* III. 4.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. phes de ſes adverſaires : & il dit dans une autre occaſion, que ceux qui l'avoient chaſſé de ſa maiſon étoient les mêmes qui avoient empêché Bibulus de ſortir de la ſienne. C'étoit déſigner Céſar fort clairement. Tout le diſcours qu'il prononça contre Vatinius, & que nous avons, eſt dans ce même goût. C'eſt d'un bout à l'autre une cenſure très forte du Tribunat de Vatinius, & par contrecoup du Conſulat de Céſar.

Cicéron fit plus. Dans une aſſemblée du Sénat qui ſe tint le cinq Avril, Pompée ayant demandé de l'argent pour acheter des bleds, on lui accorda quarante* millions de ſeſterces. De là on prit occaſion de parler de l'épuiſement du Tréſor public, & des moyens de le remplir. Alors Cicéron releva une propoſition qui avoit été faite par le Tribun P. Rutilius Lupus quatre mois auparavant, & qui alors n'avoit point eu de ſuites. Il fut d'avis qu'au quinze Mai ſuivant le Sénat délibérât ſur le parti qu'il convenoit prendre par rapport au territoire de Capoue, qui avoit été partagé entre vingt mille citoyens par la loi de Céſar : & il fut rendu un Sénatuſconſulte conforme à cet avis. C'étoit là

Cic. ad Q. Fr. II. 1.

* *Cinq millions de livres Tournois.*

là couper dans le vif : car César n'avoit rien tant à cœur que la manutention des Actes de son Consulat. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Ce Décret donna beaucoup à penser à César. Il avoit encore un autre grand sujet d'inquiétude. L. Domitius Ahenobarbus devoit demander le Consulat pour l'année suivante, & dans toutes les régles on ne pouvoit le refuser à un homme de son nom & de son rang, qui [a], selon l'expression de Cicéron, étoit désigné Consul depuis autant d'années qu'il en comptoit depuis sa naissance. Or Domitius étoit ennemi déclaré de César, & il disoit hautement que ce qu'il n'avoit pû faire étant Préteur, il l'exécuteroit dans son Consulat, & qu'il ôteroit à César le gouvernement des Gaules. Inquiétudes de César. *Suet. Caſ. c. 24.*

Ainsi César craignant qu'on ne lui enlevât l'occasion d'acquérir de la gloire, & Pompée souhaitant passionément de renouveller & d'augmenter la sienne, qui commençoit à languir, le besoin mutuel les réunit plus étroitement que jamais, & resserra les nœuds de leur amitié, ou plutôt de leur conspiration. Le concours de Crassus, dont la puis- Nouvelle confédération entre César, Pompée, & Crassus. *Plut. Caſ. & Pomp. & Craſſ. & Cat. Dio.*

a Qui tot annos, quot habet, designatus Consul fuerit. *Cic. ad Att.* IV. 8.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. sance étoit très grande dans Rome, leur étoit néceſſaire : & lui-même, quoique le plus vieux des trois, il n'en étoit pas moins ſenſible à l'ambition. Les trophées de Céſar lui donnoient de la jalouſie, & il vouloit s'égaler à ſes rivaux par la gloire des armes.

Il fallut donc concerter entre eux un plan qui leur convînt à tous. Ils partagérent l'Empire preſque comme leur patrimoine. Il fut réglé que Pompée & Craſſus demanderoient enſemble un ſecond Conſulat pour exclure Domitius : & que, lorſqu'ils ſeroient Conſuls, ils prorogeroient le commandement des Gaules à Céſar pour cinq années, outre les cinq que lui avoit données la loi de Vatinius ; & qu'ils prendroient eux-mêmes les départemens & les provinces qui ſeroient à leur bienſéance pour le même nombre d'années. Cette négociation étoit ſi importante qu'ils ne s'en rapportérent point à des entremetteurs. Ils voulurent ſe voir : & comme il n'étoit pas permis à Céſar de ſortir des limites de ſa province, Craſſus vint le trouver à Ravenne, & Pompée le vit à Lucques, en partant pour l'Afrique, où il alloit ramaſſer des bleds pour ſoulager la diſette de la ville de Rome.

Leur entrevûe.

Pen-

Pendant le ſéjour que Céſar fit à Lucques, il eut une cour ſi nombreuſe, que l'on eût dit que les Romains alloient d'avance reconnoître leur maître futur. Le nombre de Magiſtrats, ou d'illuſtres perſonnages revêtus de quelque commandement, qui ſe rendirent auprès de lui, fut ſi grand, que l'on compta à ſa porte juſqu'à ſix vingts licteurs. Outre Pompée, on y vit Q. Métellus Népos Proconſul d'Eſpagne, Ap. Claudius Propréteur de Sardaigne, & deux cens Sénateurs. AN. R. 695. AV J. C. 56. Cour nombreuſe de Céſar à Lucques. *Appian. Civil. l.* II.

Dans l'entrevûe de Céſar avec Craſſus, puis avec Pompée, il fut grande mention de Cicéron. Craſſus, qui ne l'avoit jamais aimé, irrita Céſar contre lui: & lorſque celui-ci vit Pompée à Lucques, il ſe plaignit fortement de la rude atteinte que Cicéron avoit portée aux Actes de ſon Conſulat. Pompée n'avoit pas ouvert la bouche pour s'en plaindre, dans le tems que la choſe s'étoit paſſée, ſans doute parce qu'alors il n'étoit pas pleinement d'accord avec Céſar. Mais lorſque ſon traité fut conclu, il s'intéreſſa dans cette querelle: & ayant rencontré en Sardaigne, où il relâcha avant que de paſſer en Afrique, Q. Cicéron qu'il avoit fait l'un de ſes Céſar ſe plaint à Pompée de Cicéron. Reproches faits à Cicéron par Pompée. *Cic. ad Fam. l.* 9.

AN. R. 696. AV. J. C. 56. Lieutenans, il lui dit ces propres termes: *Si vous ne perſuadez à votre frére de changer de ſtyle, je m'en prendrai à vous de l'inéxécution des promeſſes dont vous vous êtes rendu caution.* Il lui rappella le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé entre eux dans la négociation pour le rappel de Cicéron, dont une des conditions avoit été qu'il n'attaqueroit jamais les Actes du Conſulat de Céſar. Il prétendit même que Céſar méritoit bien cette reconnoiſſance de la part de Cicéron, au retour duquel il avoit donné les mains & même contribué. *Si votre frére*, ajouta-t-il en finiſſant, *ne veut ou ne peut point ſoutenir les intérêts de Céſar, qu'aumoins il ne s'en montre pas l'ennemi.* Pompée avoit cela tellement à cœur, que non content de cette forte repréſentation il dépêcha un exprès à Cicéron, pour le prier inſtamment de ne rien entreprendre de nouveau par rapport au territoire de Capoue juſqu'à ſon retour d'Afrique.

Cicéron ſe réſout à ſoutenir les intérêts de Céſar.

Ces plaintes firent une terrible impreſſion ſur Cicéron. Il ſe voyoit peu agréable aux chefs du parti Ariſtocratique, que, ſelon lui, la jalouſie poignardoit, & qui avoient bien voulu le rappeller, mais qui n'étoient pas bien aiſes qu'il

qu'il ſe rétablît dans une ſplendeur capable de leur faire ombrage. Leurs liaiſons avec Clodius ſon ennemi mortel achevoient de le détacher d'eux. Si donc il ne ſe conſervoit l'amitié de Pompée, il pouvoit être expoſé à de nouveaux périls avec moins de ſecours qu'auparavant. Pour plaire à Pompée, il falloit de toute néceſſité être ami de Céſar. C'eſt à quoi il ſe réſolut: & depuis ce moment, au grand mécontentement des zêlés Républicains, il loua Céſar, & prit ſon parti dans toutes les occaſions. AN R. 696. AV. J.C. 56.

Il ſe juſtifie avec ſoin ſur ce changement dans une longue & belle lettre à Lentulus Spinther, qui lui en avoit témoigné ſa ſurpriſe. Il prétend que les circonſtances ſont changées; que le concert des bons, ſi néceſſaire pour réſiſter aux méchans, ne ſubſiſte plus; que les principes Ariſtocratiques, par leſquels on s'étoit gouverné ſous ſon Conſulat, & ſous celui de Spinther, ne ſont preſque plus ſuivis de perſonne. Il ajoute que la principale autorité dans l'Etat n'eſt point envahie par des ſcélérats, auquel cas il faudroit combattre juſqu'à l'extrémité; mais ſe trouve entre les mains de perſonnages infiniment recom- Il fait l'apologie de ſon changement.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. mandables, Pompée & Céſar. Et de tout cela il conclut qu'il a dû ſe conformer au tems. „ Car [a], dit-il, jamais „ les habiles politiques n'ont donné pour „ régle de s'attacher invariablement à „ une même façon de penſer. Dans la „ navigation l'art preſcrit de céder à la „ tempête, quand même par cette nou„ velle manœuvre on ne pourroit pas „ arriver au port : mais ſi on le peut à „ l'aide de ce changement, il y auroit „ de la folie à s'en tenir avec danger à „ la route que l'on a priſe, plutôt que „ d'en prendre une autre qui nous con„ duit à notre but. Il en eſt de même „ par rapport à l'adminiſtration des „ affaires publiques ; & pour tendre au „ terme que nous nous propoſons, „ qui eſt une tranquillité accompagnée „ d'honneur & de dignité, nous ne de„ vons pas toujours tenir le même lan„ gage „

[a] Nunquam enim præſtantibus in Republica gubernanda viris laudata eſt in una ſententia perpetua permanſio. Sed ut in navigando tempeſtati obſequi artis eſt, etiamſi portum tenere non queas; quum verò id poſſis mutatâ velificatione, ſtultum eſt eum tenere cum periculo curſum quem ceperis, potiùs quàm, eo commutato, quò velis tandem pervenire : ſic quum omnibus in adminiſtranda Republica propoſitum eſſe debeat cum dignitate otium, non idem ſem-

„ gage, quoique toujours nous devions „ enviſager le même point de vûe. „ AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Ainſi parloit Cicéron à Lentulus, qu'il connoiſſoit pour ennemi de la puiſſance Triumvirale, & qu'il eût été charmé de ſatisfaire par des raiſonnemens ſpécieux. Mais quand il ouvre ſon cœur à Atticus, ne cherchant plus à donner de belles couleurs à ſa conduite, mais s'en repréſentant l'humiliation telle qu'il la ſentoit, c'eſt avec une amertume de douleur, qui touche de compaſſion. „ Que [a] vous êtes heureux, dit-il à ce fidéle ami, dans la condition honnête, „ mais médiocre, où vous vivez! Vous „ n'avez aucune ſervitude perſonnelle: „ & de la ſervitude commune, vous „ n'en portez que votre part avec tous „ les autres. Mais moi, ſi j'opine dans „ les affaires publiques, comme je le „ dois, je ſuis un fou qui veux me perdre: ſi je parle comme il eſt à propos „ pour

Quels étoient ſes véritables ſentimens.

per dicere, ſed idem ſemper ſpectare debemus. *Cic. ad Fam.* L. 9.

a Tu quidem nullam habes propriam ſervitutem: communi* fueris nomine. Ego verò, qui, ſi loquor quod oportet, inſanus; ſi quod opus eſt, ſervus exiſtimor; ſi taceo, oppreſſus & captus; quo dolore eſſe debeo? Quo ſum ſcilicet: hoc etiam

* *Le texte eſt ici corrompu, comme l'a remarqué Manuce. Le ſens ne peut être autre que celui que j'ai exprimé dans ma verſion.*

AN. R. 696. AV. J. C. 56.

„ pour mes intérêts, je ſuis un eſclave
„ qui m'avilis: ſi je garde le ſilence,
„ j'avoue mon état d'oppreſſion & de
„ captivité. Quelle doit donc être ma
„ douleur? Elle doit être telle que je
„ l'éprouve réellement: & le ſentiment
„ en eſt d'autant plus vif en moi, que
„ je ne puis même m'y livrer, de peur
„ de paroître ingrat envers Pompée,
„ à qui je dois tout... Quelle réſolu-
„ tion prendre? Tirer de ma ſituation
„ le meilleur parti qu'il ſoit poſſible,
„ & louer ceux à qui je ſuis attaché
„ par néceſſité? Je ne le puis: & je par-
„ donne au Poëte * Philoxéne, qui
„ aima mieux ſe faire remener en pri-
„ ſon, que de louer les vers du Tyran
„ qui l'y avoit fait mettre. „

On voit donc que Cicéron étoit

acriore, quòd ne dolore quidem poſſum, ut non ingratus videar... Reliqui eſt, Σπάρταν ἔλαχες. ταύτην κόσμει. Non mehercule poſſum: & Philoxeno ignoſco, qui reduci in carcerem maluit. *Cicer. ad Att.* IV. 6.

* *Ceux qui ne ſe rappellent pas le trait du Poëte Philoxéne, le trouveront au T. V. de l'Hiſtoire Ancienne, p.* 260. *Mais j'ai cru que les amateurs de l'Eloquence Latine ſeroient charmés que je leur préſentaſſe ici ce même trait, raconté avec des graces exquiſes par l'un de mes plus illuſtres confrères, dans un Diſcours prononcé & rendu public il y a pluſieurs années. Comme le morceau eſt un peu long, & le devient encore davantage par la Traduction que j'y ai ajoutée, je le place à la fin de ce volume.*

dans le cas de ceux qui ayant des lumiéres supérieures n'ont pas le courage de les suivre. Il ne pouvoit ni s'aveugler sur ses devoirs, ni gagner sur lui de les remplir. Il étoit en perpétuelle contradiction avec lui-même, condamnant toutes les démarches qu'il faisoit, & entraîné à les faire par une timidité qu'il ne pouvoit vaincre. Ainsi presque dans le même tems qu'il se plaignoit à Atticus avec une douleur si profonde de la servitude sous laquelle il gémissoit, il opinoit dans le Sénat en faveur de celui qui en étoit le principal auteur, c'est-à-dire, de César. AN. R. 696. AV. J. C. 56.

Car le Consul Marcellinus, homme très généreux, & plein de l'esprit Républicain, secondé par son collégue, ou du moins ne trouvant point en lui d'obstacle, malgré les liaisons qui unissoient Marcius à César, Marcellinus avoit proposé au Sénat de délibérer sur les départemens qu'il convenoit de décerner aux Consuls : & le choix devoit rouler entre quatre Provinces, savoir les deux Gaules Cisalpine & Transalpine, tenues ensemble par César, mais qui jusqu'à lui avoient toujours fait deux Gouvernemens séparés; la Macédoine occupée par Pison, & la Syrie par Gabinius. Il

Cicéron opine dans le Sénat pour laisser à César le Gouvernement des deux Gaules.

AN. R. 696. AV. J.C 56. y avoit des avis pour ôter à Céſar les deux Gaules : il y en avoit pour ne lui laiſſer au moins que l'une des deux. Cicéron, dans un diſcours que nous avons ſous le titre *de Provinciis Conſularibus*, réfute ces ſentimens. Il veut que l'on maintienne Céſar dans l'adminiſtration des deux Gaules, c'eſt-à-dire, qu'on lui laiſſe en main les forces dont il a beſoin pour ſubjuguer & le Sénat, & la République.

Il appuye ſon avis par des éloges prodigués à Céſar ſur ſes exploits, qui véritablement ne peuvent être dignement loués. Je n'en rapporterai qu'un ſeul trait extrémement éclatant. „ La [a] na- „ ture, dit-il, avoit donné les Alpes „ pour rempart à l'Italie : & c'eſt un „ bienfait ſpécial de la Providence en- „ vers notre ville. Si cette fiére & in- „ nombrable nation des Gaulois eût eu „ l'entrée libre dans ces pays que nous „ habitons, jamais Rome ne ſeroit de- „ venue le ſiége de l'Empire de l'Uni- „ vers. Mais aujourd'hui nous pouvons „ conſentir ſans crainte que les Alpes „ abaiſ-

a Alpibus Italiam munierat antè natura, non ſine aliquo divino numine Nam ſi ille aditus Gallorum immanitati multitudinique patuiſſet, nunquam hæc urbs ſummo imperio domicilium ac ſedem præbuiſſet. Quæ jam

„ abaiſſent leurs ſommets, & ſe met- AN. R. 696. AV. J.C. 56.
„ tent au niveau de nos plaines. Car
„ au-delà de ces montagnes juſqu'à l'O-
„ céan, il n'y a plus rien qui puiſſe cau-
„ ſer de l'inquiétude à l'Italie.„

L'avis de Cicéron fut ſuivi, à ſon grand regret. Perſonne n'eût été plus charmé que lui, qu'il eût été poſſible au Sénat de prendre une délibération contraire.

Il auroit eu au moins quelque conſolation, ſi l'on eût rappellé Piſon & Gabinius, ſes ennemis déclarés, avec leſquels il ne gardoit aucun ménagement. Ses déſirs même en ce point étoient juſtes. Ce n'étoit pas ſeulement l'intérêt de ſa vengeance, c'étoit le bien de la République qui demandoit que l'on privât des hommes tout-à-fait vicieux du pouvoir qu'ils n'avoient acquis que par le crime, & dont ils ne ſe ſervoient que pour en commettre de nouveaux.

Piſon rappellé de Macédoine: Gabinius reſte en Syrie.

Piſon en particulier ne rachetoit ſes vices par aucune vertu. Cruel envers les Alliés, lâche vis-à vis des ennemis, il avoit ſi mal réuſſi dans quelques petites guerres tentées mal à propos contre les na-

licet confidant. Nihil eſt enim ultra illam altitudinem montium uſque ad Oceanum, quod ſit Italiæ pertimeſcendum. *Cic. de Prov. Conſ. n.* 34.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. nations Barbares, voiſines de la Macédoine, qu'il n'avoit pas même oſé écrire à Rome pour demander les honneurs les plus communs.

Gabinius, perdu de vices, avoit au moins de la bravoure. Nous aurons lieu de rendre compte ailleurs de ſes ſuccès. Mais il étoit ſi décrié, & ſi haï, qu'ayant écrit au Sénat pour demander l'honneur des *Supplications*, ou Actions de graces aux Dieux, il eſſuya un refus, dont il n'y avoit dans toute l'Hiſtoire Romaine en pareil cas qu'un ſeul * exemple. Et ce qui flatta beaucoup Cicéron, c'eſt que cet affront fut fait à ſon ennemi en ſon abſence. Il n'étoit point à Rome, lorſque le Sénat traita ſi ignominieuſement Gabinius.

Cic. ad Q. Fr. II. 8.

Il eſt probable que le Sénat l'auroit auſſi très volontiers deſtitué, s'il eût été le maître. Pompée apparemment protégea ſa créature. Ainſi les vœux de Cicéron ne furent accomplis qu'à demi. Piſon ſeul fut obligé d'abandonner ſon Gouvernement, & revint à Rome l'année ſuivante. Gabinius garda le commandement encore une année au-delà.

In. Piſ. n. 88.

Dans

* *Cet exemple unique eſt celui d'Albucius, dont il a été parlé ci-deſſus, T. IX. l. XXIX. p. 354.*

Dans tout le reſte des mouvemens de l'année où nous en ſommes, qui furent très vifs, Cicéron ne paroît plus. Il avoit trop de pudeur pour appuyer les entrepriſes violentes de Pompée dont nous allons rendre compte, & trop de foibleſſe pour s'y oppoſer. Le barreau l'occupa principalement, & lui rendit une partie du luſtre qu'il perdoit par d'autres endroits. J'ai déja parlé de ſes plaidoyers pour Sextius, dont les ſervices avoient contribué à le rappeller d'exil; & pour Cœlius, jeune homme de la plus haute eſpérance, ſi les talens ſuffiſoient, & que la bonne conduite ne fût pas encore plus néceſſaire. Cicéron défendit encore cette même année L. Cornélius Balbus, à qui l'on conteſtoit la qualité de citoyen Romain, qu'il tenoit de Pompée, étant né à Cadiz en Eſpagne. Il plaida cette cauſe avec Craſſus & avec Pompée lui-même: & ce dernier eſt loué dans le diſcours de Cicéron de la façon du monde la plus magnifique. Mais ſi je m'y arrêtois, je craindrois de me trop écarter de mon objet.

AN. R. 696. AV. J. C. 56.

Cicéron s'occupe beaucoup de la plaidoirie.

Pompée & Craſſus étoient convenus avec Céſar, ſuivant que je l'ai rapporté, de demander le Conſulat. Ils firent long-tems myſtére de leur projet, ne dou-

Arrangemens de Pompée & de Craſ-

AN. R. 696. AV. J.C. 56. doutant point qu'ils n'y trouvaſſent une très grande oppoſition. On l'ignora donc d'abord dans le public. Seulement on penſoit que ce n'étoit pour aucun bon deſſein qu'ils avoient voulu ſe voir & ſe concerter enſemble. Dans la vûe de mieux couvrir leur jeu, ils laiſſérent même paſſer le tems preſcrit par la loi pour ſe mettre au rang des Candidats. Leur plan étoit de faire enſorte que l'année s'écoulât ſans qu'il y eût d'élection, afin de donner le tems à Marcellinus de ſortir de charge. Ce Conſul ſe montroit un ſi zêlé & ſi intrépide défenſeur de la liberté publique, & un ennemi ſi ardent de la ligue Triumvirale, qu'ils n'eſpéroient pas réuſſir à ſe faire nommer Conſuls dans des aſſemblées auxquelles il préſideroit. Son collégue Marcius ſuivoit les mêmes erremens: ſi ce n'eſt qu'il étoit homme doux, & peu capable par lui-même d'une réſolution forte. Mais il avoit Caton pour gendre: & Caton reſpecté de Marcellinus pour ſa vertu, chéri de Marcius en conſéquence d'une alliance ſi étroite, gouvernoit en quelque façon tout le Conſulat.

Plut. Craſſ. Pomp. Caſ. & Cat.

Dio l. XXXIX.

Trois Tribuns ſus pour parvenir au Conſulat.

Pour empêcher les élections il n'y avoit d'autre voie que l'oppoſition de quel-

quelque Tribun. C. Caton ſe trouva tout prêt à offrir pour cela ſon miniſtére à Pompée & à Craſſus. Ce jeune écervelé avoit pris d'abord parti contre Pompée, comme nous l'avons vû dans l'affaire du rétabliſſement de Ptolémée Auléte. Enſuite il avoit propoſé une loi pour révoquer Lentulus Spinther, & lui ôter le gouvernement de Cilicie. Il vouloit encore en faire paſſer quelques autres, dont l'objet ne nous eſt pas connu préciſément, mais qui déplaiſoient fort aux défenſeurs de l'Ariſtocratie. Marcellinus l'arrêta tout court en ne lui laiſſant aucun jour libre pour convoquer les aſſemblées du Peuple. Le moyen qu'il employa fut apparemment de convertir en jours de fêtes tous les jours où ces aſſemblées auroient pû ſe tenir légitimement. Cette conteſtation entre Marcellinus & C. Caton diſpoſa celui-ci à entrer dans les vûes des Triumvirs : & ſoutenu, à ce qu'il paroît, de deux de ſes collégues, Procilius & Suffénes, il rendit le change au Conſul, en s'oppoſant à toute aſſemblée où il ſeroit queſtion d'élire des Magiſtrats.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. De concert avec Pompée, empêchent l'élection des Magiſtrats.

Tout demeuroit ſuſpendu : & l'on commençoit ſans doute à voir où tendoient ces retardemens. Le Sénat, ſur la

Efforts inutiles du Conſul Marcellinus,

AN. R. 696. AV. J.C. 56. la propoſition du Conſul Marcellinus, prit le deuil comme dans une calamité publique : & tous les membres de cette auguſte Compagnie, le Conſul à leur tête, vinrent ſe préſenter au peuple aſſemblé avec toutes les marques d'une profonde triſteſſe, pour tâcher d'émouvoir la multitude, & de vaincre l'obſtination des Tribuns. Tout cet appareil n'eut aucun effet. Les Tribuns, ſans être effrayés de l'indignation qu'excitoit contre eux un tel ſpectacle, ſe tinrent inébranlables : & Marcellinus ayant invectivé avec véhémence contre la puiſſance énorme de Pompée, qui réduiſoit la République en ſervitude, le Peuple répondit à ſes diſcours par d'inutiles acclamations. „ Témoignez [a] par vos „ cris, leur dit le Conſul, témoignez „ vos ſentimens. Vous le pouvez encore. „ Bientôt vous n'aurez plus même cette „ liberté. „

& du Sénat, pour vaincre l'obſtination des Tribuns.

Clodius inſulte le Sénat.

Il étoit digne de Clodius d'inſulter à la douleur du Sénat. Ce forcené, après que les Sénateurs triſtes & confus furent rentrés dans le Palais, monta ſur la Tribune aux harangues avec les orne-

a Acclamate, Quirites, acclamate, dum licet. Jam enim vobis impune facere non licebit. *Val. Max.* VI. 2.

ornemens de sa dignité, car il étoit Edile; & voulant se regagner l'affection de Pompée, qu'il ne cessoit de harceler & d'outrager depuis deux ans, il déclama contre Marcellinus, & contre les autres zêlés Républicains, dont il avoit affecté depuis le même tems de soutenir les intérêts. Non content de déchirer le Sénat absent, il voulut le rendre témoin de ses emportemens, & se présenta aux portes du Palais. On le repoussa: & dans le moment un gros de Chevaliers l'ayant entouré, il alloit être mis en piéces, si le Peuple ne se fût soulevé en sa faveur, jusqu'à menacer de mettre le feu au lieu où le Sénat étoit assemblé. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Le Consul veut contraindre Pompée & Crassus de s'expliquer. Leurs réponses.

Au milieu de tant d'affreux désordres Pompée paroissoit tranquille, comme si la chose ne l'eût point regardé, & il ne se découvroit point. Marcellinus entreprit ou de le démasquer, ou peut-être même de lui faire abandonner par honte un projet qui mettoit toute la ville en combustion. Il l'interrogea donc en plein Sénat sur ses intentions, & lui demanda s'il pensoit à se mettre sur les rangs pour le Consulat. Il falloit que Pompée ne s'attendit pas à cette question. Car sa réponse fut assez mauvaise.

Il

AN. R. 696. AV. J.C. 56. Il dit que peut-être demanderoit-il le Conſulat, peut-être ne le demanderoit-il pas. Le Conſul inſiſta, & voulut avoir une réponſe plus préciſe. „ Je n'ai pas „ beſoin, reprit Pompée, du Conſulat, „ ſi je ne conſidére que les bons citoyens: „ mais les mauvais & les turbulens me „ mettent dans la néceſſité de le déſirer.“ Tout ce langage fut trouvé arrogant & déplacé. Craſſus, interrogé de même, répondit plus modeſtement, qu'il demanderoit le Conſulat, ſi les beſoins de la République paroiſſoient l'exiger. Marcellinus s'emporta à ſon ordinaire contre Pompée, & s'attira une réponſe dure & inſultante. *Tu reconnois bien mal*, lui dit Pompée, *les ſervices que je t'ai rendus. Tu devrois te ſouvenir que c'eſt par moi que de muet tu es devenu diſert, & de famélique, habitué à * t'enyvrer tous les jours.* Je rapporte ce trait, non qu'il mérite fort par lui-même d'être conſervé, mais pour faire connoître combien les Grands de Rome ſe ménageoient peu quand ils conteſtoient enſemble. Les invectives qui nous étonnent & qui nous choquent ſouvent dans les diſcours de Cicéron contre ſes ennemis,

* *Le terme original dit encore plus. Il exprime le vomiſſement, ſuite de l'intempérance & de l'yvreſſe.*

mis, étoient le ton ordinaire de leurs querelles. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Depuis ce jour le Conſul & le Sénat découragés ne tentérent plus une réſiſtance déſormais inutile. Ceux qui avoient aſpiré au Conſulat, ſe déſiſtérent. Le champ de bataille demeura à Pompée, mais avec toutes les marques d'une conſternation univerſelle. Dans les aſſemblées du Sénat, dans les cérémonies publiques de Religion, où les Magiſtrats devoient aſſiſter, régnoit une triſte ſolitude. On ne combattoit plus, parce que l'on étoit opprimé: mais il paroiſſoit clairement que l'on déteſtoit l'oppreſſion & les oppreſſeurs. Ainſi ſe paſſa le reſte de l'année. Conſternation univerſelle dans Rome.

INTERREGNE. AN. R. 697 AV. J.C. 55.

Pompée & Craſſus ayant amené les choſes au point qu'ils ſouhaitoient, ne rougirent point de leur indigne victoire, mais au contraire ils ſongérent à en profiter. Le dernier Décembre précédent tous les Magiſtrats, excepté les Tribuns du peuple, étoient ſortis de charge. C'étoit l'uſage, lorſque la République ſe trouvoit ainſi ſans chefs, que les Patriciens s'aſſemblaſſent pour choiſir d'entre eux un Magiſtrat dont l'au- Interrégne.

An. R. 697. Av. J.C. 55. l'autorité devoit durer cinq jours, & qu'ils nommoient *Interroi*. Au bout des cinq jours, on lui donnoit un ſucceſſeur, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que l'on fût parvenu à avoir des Conſuls. Dès que les Conſuls étoient nommés, ils entroient en poſſeſſion du Gouvernement, & préſidoient aux élections des autres Magiſtrats, Préteurs, Ediles, Queſteurs. Pompée & Craſſus firent donc leur déclaration à l'*Interroi*, comme ils demandoient le Conſulat.

Domitius ſeul perſiſte à demander le Conſulat avec Pompée & Craſſus.

J'ai dit que les autres Candidats s'étoient déſiſtés. Il faut en excepter L. Domitius, qui ſans craindre la puiſſance de ces redoutables concurrens, ni même les nouveaux renforts de ſoldats de Céſar, qui avoient été envoyés pour les appuyer, oſa entrer en lice contre eux, & ſoutenir juſqu'au bout le combat. Il ſe piquoit de fermeté: & de plus il étoit puiſſamment encouragé par Caton, dont il avoit épouſé la ſœur de pére & de mére, Porcia. Caton lui fit un devoir de pouſſer ſon entrepriſe, en lui repréſentant qu'il ne s'agiſſoit point ici de la pourſuite du Conſulat, mais de la liberté des Romains. Cette réſolution généreuſe attira à Domitius la faveur de tous les bons citoyens, & de ceux mêmes dont

dont les vûes, ſans être fort élevées ni fort étendues, étoient néantmoins droites & ſimples. Ils ſe demandoient les uns aux autres avec étonnement: „ Quel „ beſoin Pompée & Craſſus ont-ils d'un „ ſecond Conſulat? Pourquoi faut-il „ qu'ils ſoient encore une fois Conſuls „ enſemble? N'y a-t-il donc aucun ci„ toyen, qui ſoit digne d'être collégue „ de Pompée ou de Craſſus?„ Outre ceux qui ſe déclaroient ainſi par leurs diſcours, on eſpéroit que pluſieurs autres qui gardoient le ſilence, favoriſeroient Domitius lorſque le moment ſeroit venu. Les ſuffrages ſe donnoient par bulletins: & cette voie ſecréte étoit propre à enhardir ceux qui n'oſoient pas montrer ouvertement ce qu'ils penſoient. An. R. 697. Av. J.C. 55.

Pompée & Craſſus en eurent réellement peur: & pour ſe délivrer de toute incertitude ſur le ſuccès, ils recoururent à la violence. Lorſque Domitius, accompagné de Caton, alloit avant le jour au champ de Mars pour ſolliciter les ſuffrages, il tomba dans une embuſcade préparée par ſes rivaux. L'eſclave qui portoit le flambeau devant lui, fut tué; & Caton fut bleſſé au bras. Néantmoins cette ame intrépide, & qui ne craignoit ja- Il eſt écarté par la violence, & par la crainte de la mort. Pompée & Craſſus ſont nommés Conſuls.

An. R. 697. Av. J.C. 55. jamais aucun danger, s'opiniâtroit à ne point céder, & exhortoit Domitius à combattre juſqu'au dernier ſoupir pour la liberté contre les tyrans. Domitius plus timide, ou plus prudent, ne jugea pas à propos d'aller plus loin, & ſe retira dans ſa maiſon. Ce fut par cette ſuite de violences & d'intrigues que Pompée & Craſſus obtinrent un ſecond Conſulat, dont les ſuites devoient être auſſi funeſtes, que les voies par leſquelles ils l'avoient acquis étoient odieuſes.

CN. POMPEIUS MAGNUS II. M. LICINIUS CRASSUS II.

Ils empêchent Caton de parvenir à la Préture, & lui font préférer Vatinius.

LE premier ſoin qui occupa de néceſſité les nouveaux Conſuls fut celui de créer tous les autres Magiſtrats. Il étoit de l'ordre de commencer par l'élection des Préteurs: ce qui ne fut pas pour eux une affaire peu difficile: mais ils s'en tirérent à leur ordinaire, en foulant aux pieds les loix, la juſtice, & toute pudeur.

Caton, que rien ne rebutoit lorſqu'il étoit queſtion de la défenſe de la cauſe commune, n'ayant pû réuſſir à faire Domitius Conſul, demanda lui-même la Préture, afin que cette charge lui ſervît comme de place d'armes contre les

les Conſuls, & pour n'être point obligé de réſiſter ſimple particulier à de ſouverains Magiſtrats. Les Conſuls ne doutérent point que la Préture entre les mains de Caton ne devînt rivale du Conſulat, & ils réſolurent de l'en écarter à quelque prix que ce pût être. La brigue la plus outrée & la plus criante, les diſtributions d'argent faites à découvert pour acheter les ſuffrages, toutes voies leur furent bonnes. Et pour aſſurer l'impunité à ceux qui parviendroient à être nommés par ces indignes manœuvres, ils firent ordonner par le Sénat que les Préteurs déſignés entreroient ſur le champ en charge, n'ayant eu aucun égard aux avis d'un grand nombre de Sénateurs, qui vouloient qu'il y eût un intervalle de ſoixante jours entre la déſignation & la priſe de poſſeſſion, afin que pendant ce tems ceux qui ſeroient coupables de brigue pûſſent être accuſés. Munis de ce décret, ils mirent ſur les rangs des Candidats, qui étoient leurs amis & leurs créatures, & en faveur deſquels ils ſollicitoient ouvertement. AN. R. 697. AV. J. C. 55.

La vertu ſeule de Caton, deſtituée de tout autre appui que celui qu'elle trouvoit en elle-même, triomphoit

AN. R. 697. AV. J.C. 55. encore de toutes les intrigues des puiſſans : & les citoyens avoient honte de vendre leurs ſuffrages pour l'exclure, pendant qu'ils auroient dû acheter un Préteur tel que lui au poids de l'or. Ainſi la premiére Centurie qui alla aux voix nomma Caton Préteur. Pompée eut recours alors à la plus baſſe & la plus indigne de toutes les reſſources. Par un lâche & honteux menſonge, il dit qu'il avoit entendu un coup de tonnerre : ce qui rompoit néceſſairement l'aſſemblée. Lui & ſon collégue redoublérent enſuite de ſollicitations & de largeſſes ; ils remplirent de gens armés le champ de Mars, & réuſſirent enfin à faire préférer à Caton un Vatinius, l'opprobre & le rebut de Rome, ſouverainement mépriſé de ceux mêmes à qui il étoit utile, & qui le mettoient en place.

Cic. in Vatin. 38. & 39.

On rapporte que les citoyens qui avoient ainſi proſtitué leurs ſuffrages, s'enfuirent de honte, & allérent ſe cacher. Les autres s'aſſemblérent autour de Caton, qui toujours le même monta ſur la Tribune aux harangues : & comme s'il eût été inſpiré d'enhaut, dit Plutarque, il prédit tous les maux qui alloient ſuivre, faiſant ſentir à ceux qui l'écou-

l'écoutoient combien il étoit néceſſaire de réſiſter à des Conſuls qui craignoient d'avoir Caton pour Préteur. Il fut enſuite reconduit à ſa maiſon par un cortége plus nombreux que n'en avoient tous enſemble ceux qui venoient d'être nommés à la Préture. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Les aſſemblées pour l'élection des Ediles fournirent encore une ſcêne plus terrible. Il y eut des hommes tués ſi près de Pompée, que le ſang en rejaillit ſur ſes habits. Comme il ne pouvoit quitter l'aſſemblée, dont il étoit le Préſident, il ſe fit apporter de ſa maiſon une robe, & y renvoya celle qui étoit enſanglantée. Cette robe parut devant Julie ſa femme, qui l'aimoit avec tendreſſe. Car Pompée étoit bon mari, & ſa conduite, bien différente en ce point de celle de Céſar, ne tenoit rien des débordemens qui étoient alors ſi communs dans Rome. Cette jeune Dame fut extrémement effrayée de voir la robe de ſon mari toute teinte de ſang; & comme elle étoit groſſe, les ſuites de cet effroi furent plus fâcheuſes. Elle fit une fauſſe couche, dont elle eut beaucoup de peine à ſe remettre. Pompée préſide à l'élection des Ediles. Sa robe y eſt enſanglantée.

Lorſque toutes les Magiſtratures furent remplies, il fut queſtion pour les Le Tribun Trébonius

AN. R. 697. AV. J.C. 55. Consuls de recueillir le fruit des violences & des injustices qu'ils avoient commises. Ils affectérent sur cet article une fausse modération & un silence hypocrite, ne demandant rien par eux-mêmes ni au peuple ni au Sénat. Leurs arrangemens n'en étoient pas moins pris. Ils se destinoient pour Provinces la Syrie, d'où il étoit tems de rappeller Gabinius, & l'Espagne où Métellus Népos faisoit la guerre avec peu de gloire & peu de succès. Le Tribun Trébonius, qu'ils avoient gagné, proposa donc une loi qui assignoit aux Consuls les Gouvernemens de Syrie & d'Espagne pendant cinq ans, avec autant de troupes qu'ils jugeroient à propos, & avec le pouvoir de faire la guerre & la paix selon leur volonté.

propose une loi pour donner aux Consuls les Gouvernemens d'Espagne & de Syrie.

La loi passe, malgré l'opposition de Caton & de deux Tribuns.

On juge bien que Caton ne manqua pas de s'opposer à cette loi. Il fut même appuyé de deux Tribuns, Ateius Capito, & Aquillius Gallus. Je n'entrerai point dans le détail de la querelle, qui fut très vive, mais qui ressemble trop à celles que j'ai déja exposées. Je me contenterai de dire que Caton, après tous les efforts d'une constance également opiniâtre & inutile, fut saisi par les huissiers de Trébonius, qui ne pouvant autre-

autrement s'en défaire avoit ordonné qu'il fût mené en priſon ; mais que comme ſur le chemin il continuoit à haranguer contre la loi, & étoit écouté d'un grand nombre de perſonnes qui le ſuivoient vers la priſon, Trébonius craignit les ſuites de ſon entrepriſe, & le fit relâcher. L'affaire de la loi ne put ſe terminer ce jour là, & fut remiſe au lendemain. AN. R. 697. AV. J. C. 55.

Le Tribun Gallus, qui penſa que s'il attendoit le matin, il trouveroit toutes les avenues de la place gardées, enſorte qu'il ne lui ſeroit pas poſſible d'y aborder, s'aviſa de s'enfermer & de paſſer la nuit dans le lieu où le Sénat s'aſſembloit. Il eſpéroit moyennant cette précaution ſe mettre avant ſes adverſaires en poſſeſſion des Roſtres, qui étoient tout proche. Trébonius fut averti de ſon deſſein, & fit mettre des gardes à toutes les portes du Sénat. Ainſi Gallus demeura comme empriſonné pendant un très long tems. Il s'échapa enfin : mais en voulant forcer le paſſage il reçut pluſieurs bleſſures ; & c'eſt tout ce qu'il remporta de ſa réſiſtance opiniâtre. Si un Tribun, dont la perſonne étoit ſacrée, fut maltraité ſi cruellement, il eſt aiſé de penſer que

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

les autres oppoſans ne furent pas épargnés davantage. Il y en eut de bleſſés, il y en eut de tués : & Craſſus lui-même, pour faire taire un Sénateur, nommé L. Annalis, qui réſiſtoit à la loi, lui donna ſur le viſage un coup de poing, qui le lui mit tout en ſang. C'eſt ainſi que la loi paſſa.

Pompée fait continuer à Céſar le Gouvernement des Gaules pour cinq ans.

Reſtoit alors à ſatisfaire aux engagemens pris avec Céſar. Pompée ſe chargea lui-même de propoſer la loi pour lui continuer les Gouvernemens des Gaules & de l'Illyrie pendant l'eſpace de cinq ans ; c'eſt-à-dire, de porter le coup mortel à ſa propre puiſſance, à ſa gloire, & même à ſa ſureté & à ſa vie. Car ce fut cette continuation qui donna le tems à Céſar d'acquérir de ſi profondes racines, qu'il ne fut pas poſſible de l'ébranler, & qu'il fallut de toute néceſſité ou ſubir ſes loix, ou lui faire la guerre. L'aveuglement de Pompée étoit d'autant plus étrange, qu'il n'y eut point d'efforts que l'on ne fit pour lui ouvrir les yeux.

malgré les repréſentations de Caton & de Cicéron.

Caton ne prit point pour réſiſter à cette loi les mêmes voies qu'il avoit employées contre la précédente. Au lieu d'adreſſer ſes diſcours au Peuple, il ſe tourna vers Pompée. „ Vous n'y penſez

„ pas „

„pas, lui disoit-il: vous vous donnez un maître. Lorsque vous aurez reçu le joug, & que vous commencerez à en sentir la pesanteur, ne pouvant ni le secouer, ni le porter, vous retomberez avec votre fardeau sur la République; & vous vous souviendrez alors, mais trop tard, des avis de Caton, où se trouvoit autant votre intérêt personnel, que celui de la justice, des loix, & de la vertu.„ Cicéron tenoit en particulier le même langage à Pompée. Mais ni les vives remontrances de l'un, ni les douces insinuations de l'autre, ne purent rompre le charme dont il étoit fasciné. Il croyoit sa puissance au dessus de tous les événemens, & se persuadoit que César auroit toujours besoin de lui. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Je ne sais si les Consuls voulurent réparer le tort que faisoient à leur réputation tant d'entreprises irréguliéres & violentes: mais ils s'appliquérent à réformer divers abus par de nouvelles loix. Malheureusement le personnage de Réformateurs leur convenoit bien peu.

La corruption étoit extrême dans les jugemens. Pompée, pour y mettre ordre, introduisit quelque changement dans le choix des juges, & fit ordonner qu'il Nouvel arrangement introduit par une loi de

AN. R. 697 AV J. C. 55. Pompée dans le choix des juges.

qu'ils ſeroient tirés d'entre les plus riches citoyens. Apparemment, comme le remarque Freinshemius, on penſoit que la pauvreté avoit été une occaſion à quelques juges de ſe laiſſer gagner par des préſens. Mais, ajoute le même écrivain, devoit-on attendre plus d'amour & de reſpect pour la juſtice, de ceux qui devenoient riches par toutes ſortes de crimes?

Supl. Liv. CV. 23.

Et nos Légiſlateurs eux-mêmes que ſeroient-ils devenus, ſi on les eût jugés ſelon les loix? Un jeune homme d'un nom illuſtre le fit ſentir à Pompée avec une grande liberté, vers ces tems-ci. Valére-Maxime, qui rapporte le fait, n'en marque point la date préciſe. Ce jeune homme, qui ſe nommoit Cn. Piſon, accuſoit un Manilius Criſpus, notoirement & évidemment criminel, mais protégé par Pompée. Piſon voyant que le coupable alloit lui échaper, s'en prenoit à ſon protecteur, à qui il faiſoit les plus ſanglans reproches. *Que ne m'accuſez-vous donc moi-même?* lui dit Pompée. Piſon repartit: *Donnez* [a] *de bons garans à la République, comme vous n'excitatiez de tumulte, je ne vous accuſerai point.*

Val. Max. VI. 2.

[a] Da prædes Reipublicæ, te, ſi poſtulatus fueris, civile bellum non excitaturum: etiam de tuo priùs quàm de Manilii capite in conſilium judices mittam. *Valer. Max.*

n'exciterez point, ſi je vous accuſe, une guerre civile. En ce cas je vous déclare que je pourſuivrai votre condamnation avant même celle de Manilius. AN. R. 697. AV. J. C. 55.

Perſonne n'avoit exercé la brigue d'une maniére plus ouverte, plus impudente, plus criminelle dans toute ſes circonſtances, que Pompée & Craſſus. Ils eurent néantmoins le front de renouveller les loix contre cet abus, & d'y ajouter de nouvelles peines, plus rigoureuſes que celles dont on s'étoit contenté juſqu'alors. Loi contre la brigue.

Ils ſe préparérent auſſi à combattre par de ſévéres réglemens le luxe des tables: & c'étoit peut-être le genre de réforme dont il leur étoit le moins méſéant de ſe mêler. Car ils n'étoient l'un & l'autre ni faſtueux, ni voluptueux dans leurs dépenſes domeſtiques. Il y avoit long-tems que l'on avoit commencé à porter diverſes loix pour arrêter les progrès de ce mal: & outre celles dont il a été parlé à la fin du huituiéme volume de cet ouvrage, Sylla pendant ſa Dictature, & Lépidus qui étoit Conſul l'année de la mort de Sylla, en avoient fait paſſer de nouvelles. Mais le goût du plaiſir croiſſant avec l'opulence, avoit forcé ces foibles digues. Les pre- Projet d'une nouvelle loi ſomtuaire. Luxe des Romains.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. miers citoyens de la République, & ceux mêmes qui ſe piquoient d'un zêle plus pur & plus ardent pour la liberté, donnoient dans un luxe intolérable, & fouloient aux pieds les loix ſomptuaires.

Il y a plus. Dans les repas de cérémonies publiques, où l'on étoit obligé de garder la lettre de ces loix, la délicateſſe & la gourmandiſe trouvoient l'art de ſe dédommager. C'eſt ce que Cicéron nous apprend dans une lettre, où il raconte ingénuement & agréablement ce qui lui étoit arrivé au repas donné par Lentulus Spinther à l'occaſion de la promotion de ſon fils à la dignité d'Augure. "Les [a] loix ſomptuaires, dit-il, qui devoient introduire la frugalité, m'ont fait un très grand tort. Car comme ces loix, ſévéres ſur le reſte, laiſſent une pleine liberté pour ce qui regarde les légumes, & tout ce qui naît de la terre, nos voluptueux font apprêter ſi délicatement des mouſſerons, des racines, & tou-

tes

a Lex ſumptuaria quæ videtur λιτότητα attuliſſe, ea mihi fraudi fuit. Nam dum volunt iſti lauti terrâ nata, quæ lege excepta ſunt, in honorem adducere, fungos, heluellas, herbas omnes ita condiunt, ut nihil poſſit eſſe ſuavius. In eas quum incidiſſem in cœna Augurali apud Lentulum, tanta me

„ tes ſortes d'herbages, qu'il n'y a rien AN. R.
„ au monde de ſi agréable. J'en ai été 697.
„ la dupe au repas de Lentulus: & mon AV. J.C. 55.
„ intempérance a été punie par une in-
„ diſpoſition conſidérable qui m'a duré
„ plus de dix jours. Ainſi moi qui m'abſ-
„ tiens ſans peine d'huitres & de muré-
„ nes, j'ai été pris par la bette & par la
„ mauve. Me voilà bien averti! Je m'en
„ donnerai de garde une autre fois. „

Peut-être ce qui animoit le zêle des Conſuls pour la frugalité, éroit-ce le goût qu'avoient pour le luxe & pour les délices les principaux de leurs adverſaires, c'eſt-à-dire, les chefs du parti Ariſtocratique. Hortenſius ne s'en cacha pas. Il prit hautement la défenſe des excès que l'on vouloit proſcrire, en les colorant des beaux noms de magnificence & de nobleſſe convenables à la grandeur de la République. Il voulut même intéreſſer les Conſuls dans ſa cauſe, en les louant ſur la maniére honorable dont ils vivoient & dont ils ſoutenoient leur rang. Ce diſcours d'Hortenſius, applaudi ſans doute de plu-

διάῤῥοια arripuit, ut hodie primùm videar cœpiſſe conſiſtere. Ita ego, qui me oſtreis & muræ̃nis facilè abſtinebam, à beta & à malva deceptus ſum. Poſt hac igitur erimus cautiores. *Cic. ad Fam.* VII. 26.

AN. R. 697 AV J C. 55. plusieurs des premiers du Sénat, fit tomber le projet de réforme, que vraisemblablement Pompée & Crassus n'avoient pas fort à cœur.

Théâtre de Pompée. *Plut. Pomp. Dio.* En effet avec cette sévérité prétendue qu'il leur avoit plû d'affecter, Pompée fit cette même année une grande bréche à l'ancienne discipline par la construction & la dédicace d'un Théâtre durable & permanent. Jusques-là il n'y avoit point eu dans Rome de Théâtres construits à demeure: & ils ne subsistoient qu'autant de tems que duroient les jeux qui devoient y être représentés. Il a été rapporté ailleurs, comment des Censeurs ayant eu la même idée que Pompée executa, avoient été arrêtés par un Sénatusconsulte rendu sur les représentations de Nasica. L'édifice déja commencé, fut non seulement interrompu, mais démoli. *Tom. VIII. l. XXVI. p. 289.*

Quoique les mœurs fussent bien changées dans les tems dont nous parlons, il n'étoit pas possible qu'une semblable nouveauté ne fût blâmée par bien des gens. Pompée le sentit; & pour faire passer plus aisément son Théâtre, il y joignit un Temple en l'honneur de Vénus victorieuse. Il ne nomma pas même le Théâtre dans l'Ordonnance par laquelle *Tertullian de Spect.*

quelle il invitoit le Peuple à la dédicace de ce magnifique ouvrage: il y parla seulement du Temple de Vénus, *auquel*, disoit-il, *nous avons ajouté des degrés pour servir de siéges aux citoyens dans la représentation des Spectacles.* AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Ce Théâtre étoit extrémement vaste, puisqu'il pouvoit contenir quarante mille ames. Ainsi la dépense d'un tel édifice dut être énorme: & il y a lieu de s'étonner qu'un particulier fût en état d'y suffire sans s'incommoder. La surprise doit bien croître, s'il est vrai, comme Dion le rapporte, que ce ne fut pas Pompée qui en fit les frais, mais Démétrius son affranchi, dont nous avons eu déja occasion de parler, & qui étoit plus riche que lui. *Plin.* XXXVI. 15. *Tome XI. p. 339.*

L'ouvrage ne fut entiérement achevé, & en état de recevoir une inscription sur le frontispice, que sous le troisiéme Consulat de Pompée. Ce fut alors que Pompée embarrassé comment il devoit exprimer qu'il étoit Consul pour la troisiéme fois, & doutant s'il devoit mettre CONSUL TERTIUM, OU TERTIÒ, consulta Cicéron, qui voyant les gens habiles partagés de sentimens, éluda la difficulté, en conseillant à Pompée de laisser imparfait le mot qui devoit exprimer *A. Gell.* X. 1.

le

AN. R. 697. AV. J.C. 55. le nombre, & d'en écrire ſeulement les quatre premiéres lettres avec un point, TERT. C'étoit pouſſer le ſcrupule bien loin. Mais il entroit dans l'indéciſion de Cicéron plus de ménagement pour les perſonnes, que de doute ſur la choſe. Il ne voulut point offenſer ceux qui avoient pris parti pour l'une ou pour l'autre des deux locutions.

Jeux donnés au Peuple par Pompée pour la dédicace de ſon Théâtre.

Quoique la derniére main n'ait donc été miſe à l'édifice du Théâtre & du Temple que lorſque Pompée fut Conſul pour la troiſiéme fois, il eſt certain qu'il en fit la dédicace pendant ſon ſecond Conſulat. Il donna au Peuple pour cette fête des jeux magnifiques de toute eſpéce, piéces de Théâtre, combats d'Athlétes & de gladiateurs dans le Cirque, chaſſes de lions & d'éléphans. Mais la magnificence y étouffoit le goût : & Cicéron, qui aſſiſta à ces jeux, en fait la deſcription, ou plutôt la critique, d'une maniére qui vaut mieux que tout le ſpectacle.

Cic. ad Fam. VII. 1.

„ L'appareil de nos jeux a été ſuper-
„ be, dit-il en écrivant à un ami ; mais
„ je doute fort qu'ils vous euſſent fait
„ grand plaiſir. Premiérement nous
„ avons vû reparoître ſur le Théâtre,
„ pour faire honneur à Pompée, des Ac-
„ teurs,

» teurs, qui avoient très bien fait pour leur propre honneur de ſe retirer. » Eſope, ſi fameux dans le Tragique, a » joué de maniére qu'il n'y a eu aucun » des ſpectateurs qui ne lui donnât vo- » lontiers ſon congé. En voulant faire » un ſerment, la voix lui a entiérement » manqué. Que vous dirai-je du reſte? » Vous avez ſouvent vû des jeux. Ceux- » ci n'ont pas même eu l'agrément » qu'ont les jeux communs & ordinaires. » Car la pompe de l'appareil en ôtoit » toute la gaïeté. En effet à quoi ſont » bons ſix cens mulets qui ont paru ſur » le Théâtre dans la repréſentation de » la Tragédie de Clytemneſtre, ou trois » mille vaſes dans la piéce du cheval de » Troye? Tout cela eſt propre à repaître » la curioſité & à attirer l'admiration du » vulgaire, mais ne peut faire aucun plai- » ſir à des gens de goût. Pour ce qui eſt » des farces de village qui nous ont été » données enſuite, vous n'avez pas lieu de » les regréter, puiſque vous en pouvez » voir la copie dans les aſſemblées du » Sénat. Les combats d'Athlétes ſont de » l'aveu de Pompée lui-même un argent » perdu. Reſtent les chaſſes, que l'on » nous a données deux à deux, dix en » cinq jours. Elles ont été magnifiques: » il

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Dio.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. „ il faut en convenir. Cinq cens lions, „ dix-huit éléphans : il y a là dequoi „ étonner. Mais quel plaiſir un homme „ d'eſprit peut-il éprouver, en voyant „ un petit homme foible déchiré par une „ bête grande & vigoureuſe, ou une „ belle bête percée d'un épieu ? C'eſt le „ dernier jour que parurent les éléphans, „ qui cauſérent une grande admiration „ à la multitude, mais nul plaiſir. Le „ peuple même en fut touché de com- „ miſération, ſur la penſée que cet ani- „ mal a de l'intelligence, & une eſpéce „ de ſociété avec l'homme. „

Avouons que Pompée étoit bien payé de ſa peine, & des dépenſes prodigieuſes qu'il avoit faites, ſi beaucoup de ſpectateurs penſoient comme Cicéron. Mais il étoit dédommagé par l'eſtime des ſots.

Sur ce qui regarde les éléphans j'ajouterai au récit de Cicéron premiérement que les hommes * que l'on fit combattre contre eux, étoient ou des criminels condamnés à mort, ou des Africains accoutumés à ſe défendre contre ces animaux, & même à les dompter & à les vaincre. Cette circonſtance diminue beau-

Sen. de Brev. vit. c. 13. Plin. VIII. 7.

* *On eut ſans doute la même attention dans le choix de ceux qui combattirent contre les lions.*

beaucoup l'idée cruelle que ſans cela l'on pourroit prendre de ce ſpectacle. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

En ſecond lieu ce que Cicéron dit en un mot de la compaſſion du peuple pour les éléphans, nous eſt expliqué par Pline avec plus de détail. Ils devinrent d'abord furieux, lorſqu'ils ſe ſentirent bleſſés, & ſe réuniſſant tous enſemble, ils firent effort pour ſortir de l'aréne, & briſer les barriéres de fer qui les enfermoient : ce qui cauſa bien de la frayeur & un grand tumulte dans l'aſſemblée. Les barriéres réſiſtérent néantmoins, & les éléphans ne pouvant ſe ſauver pouſſérent des cris lamentables, & ſembloient prendre un air de ſupplians pour demander la vie. Ce fut cette vûe qui toucha le Peuple au point, que bien loin de ſavoir gré à Pompée de la magnificence du ſpectacle qu'il leur donnoit, ils déteſtérent ſa cruauté contre ces animaux, & le chargérent d'imprécations.

Commiſération du Peuple pour les éléphans tués dans ces jeux.

Ce récit n'a rien qui me paroiſſe paſſer le vraiſemblable. Il n'en eſt pas de même de ce qu'ajoute Dion, que les éléphans levérent leurs trompes au ciel, lui demandant juſtice contre ceux qui les avoient amenés à Rome en les trompant par de faux ſermens. Car on diſoit, ce ſont les termes de l'Hiſtorien, qu'ils ne

s'é-

AN. R. 697. AV. J.C. 55. s'étoient embarqués, que ſur la parole que leur avoient donné leurs conducteurs avec ſerment, qu'il ne leur ſeroit fait aucun mal. Il n'eſt pas impoſſible qu'un pareil bruit ait couru, & même ait trouvé crédit parmi le peuple de Rome. Mais un écrivain qui le conſigne dans l'Hiſtoire, comme n'étant pas deſtitué de probabilité, ne donne pas une grande idée de ſon jugement.

Le département de Syrie tombe à Craſſus, & l'Eſpagne à Pompée qui la gouverne par ſes Lieutenans. *Dio Plut. in Craſſo, & Pomp.*

Aux jeux de Pompée ſuccédérent des affaires plus ſérieuſes en elles-mêmes, & dont les ſuites furent d'une extrême importance. Les Conſuls ayant tiré au ſort les deux départemens que leur aſſignoit la loi de Trébonius, le ſort les avoit ſervis au gré de leurs vœux, en faiſant tomber la Syrie à Craſſus, & l'Eſpagne à Pompée. Celui-ci étoit bien-aiſe de ne point trop s'éloigner. Son plan étoit de conduire toujours les affaires de la ville, & il le ſuivit ſi bien que pendant ſix ans qu'il fut Proconſul d'Eſpagne, il ne mit pas le pied dans ſa Province, & la gouverna par ſes Lieutenans : choſe ſans exemple dans la République. Quelques-uns ont dit que l'amour de ſa femme Julie l'avoit retenu dans le voiſinage de Rome. Mais après la mort de Julie il ne changea point de conduite. La Surintendance

dance des vivres dont il étoit toujours chargé, lui fourniſſoit un prétexte ſpécieux pour ne point abandonner la ville, à la ſubſiſtance de laquelle il devoit pourvoir. AN. R. 697. AV. J C. 55.

Pour ce qui eſt de Craſſus, dans le moment que le département de Syrie lui échut, il ne put contenir ſa joie. La cérémonie de tirer au ſort ſe faiſoit en public. Peu s'en fallut qu'au milieu d'une multitude de témoins, dont pluſieurs lui étoient inconnus, ou même très diſpoſés à le critiquer, il ne ſe répandît en exclamations ſur ſa bonne fortune. Mais dans le particulier & avec ſes amis, il ſe livroit à des tranſports, qui ne convenoient ni à ſon âge, ni même à ſon caractére, aſſez éloigné du goût de jactance & de fanfaronnade. La Syrie, les Parthes, n'étoient que le prélude des projets dont il ſe repaiſſoit. Il traitoit de bagatelles les exploits de Lucullus contre Tigrane, & de Pompée contre Mithridate. La Bactriane, les Indes, & tous les pays qui s'étendent juſqu'à la mer Orientale, voilà les conquêtes qu'il ſe promettoit. Rien de tout cela n'étoit contenu dans la loi de Trébonius, qui faiſoit ſon titre. Mais elle lui ouvroit le champ: cela ſuffiſoit. Et quoique ce fût

Joie folle, & chimériques projets de Craſſus.

un

An. R. 697. Av. J.C. 55. un crime contre l'autorité de la République, que de donner une extenſion ſi violente à la loi, la puiſſance de Craſſus, s'il eût réuſſi dans ſes deſſeins, non ſeulement l'eût mis à l'abri de toute pourſuite, mais lui eût aſſuré les applaudiſſemens & le Triomphe. Céſar, par quelque motif que ce puiſſe être, augmentoit l'yvreſſe de Craſſus, en entrant dans ſes vûes, & en l'exhortant par lettres à entreprendre la guerre contre les Parthes.

Murmure des citoyens contre la guerre que Craſſus ſe préparoit à faire aux Parthes.

Les levées de ſoldats qu'il fallut faire pour l'exécution de cet ambitieux projet, excitérent de grands murmures parmi la multitude: & l'on commençoit à témoigner tout haut, que l'on avoit eu grand tort de rejetter les ſalutaires remontrances de Caton. Les deux Tribuns Gallus & Capito, encouragés par cette diſpoſition qu'ils voyoient dans les eſprits, tentérent d'arrêter les levées de troupes, & même d'empêcher les Conſuls de ſortir de Rome. Pompée n'étoit point effrayé de ces menaces, qui étoient conformes aux arrangemens qu'il avoit pris avec lui-même. Craſſus, qui étoit dans un cas bien différent, employa la force pour réſiſter à l'oppoſition des Tribuns.

Mais

Mais il n'appaiſoit pas par là l'indignation publique. C'étoit un cri général dans Rome contre la guerre injuſte qu'il prétendoit aller faire à des peuples avec leſquels on étoit en paix. Il craignit donc de trouver le jour de ſon départ des obſtacles de la part de la multitude; & il pria Pompée, qui étoit aimé & reſpecté des citoyens, de vouloir bien l'accompagner au Capitole, & juſqu'à la porte de la ville, afin que les choſes pûſſent ſe paſſer avec décence & tranquillité. En effet ceux qui s'étoient préparés à huer Craſſus, & même à l'empêcher d'avancer, voyant Pompée qui marchoit devant lui d'un air ſerein & majeſtueux, ſe calmérent, & laiſſérent le paſſage libre. An. R. 697. Av. J.C. 55.

Le Tribun Ateius Capito s'acharna néanmoins ſur Craſſus: & lorſque le Conſul faiſoit les ſacrifices uſités dans le Capitole, il voulut le troubler en lui annonçant de mauvais auſpices. Enſuite il entreprit de le faire mener en priſon: mais les autres Tribuns prirent la défenſe du Conſul. Enfin pour derniére reſſource il employa ce que la Religion lui fourniſſoit de plus redoutable. Il courut à la porte de la ville, où il attendit Craſſus avec un braſier allumé, ſur Céré-monie effra-yante em-ployée par un Tribun pour le charger d'impré-cations.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. lequel il fit des libations & brûla des parfums, en prononçant des imprécations horribles au nom des Divinités les plus étranges & les plus effrayantes. L'idée que l'on avoit de ces imprécations, étoit que jamais ceux qui y avoient été ſoumis n'en avoient évité le funeſte effet, & qu'elles portoient auſſi malheur à celui qui les avoit prononcées. Sur ce principe pluſieurs condamnoient l'action d'Atéius, qui n'étant irrité contre Craſſus que par zêle pour la République, la livroit à la vangeance divine, en y livrant un Conſul & un Général d'armée. Mais indépendamment de ces imaginations ſuperſtitieuſes, ce qui eſt conſtant c'eſt que de pareilles imprécations, qui inſpiroient une ſi grande terreur, pouvoient beaucoup décourager les ſoldats, & conſéquemment attirer de grandes diſgraces.

Prétendu mauvais préſage. *Cauneas.*

Ces ſuites facheuſes étoient d'autant plus à craindre, que jamais peuple ne porta plus loin la ſuperſtition que les Romains. Les choſes du monde les plus ſimples leur paroiſſoient des préſages ou heureux, ou malheureux. C'eſt de quoi l'expédition de Craſſus nous fournit pluſieurs exemples. Ainſi lorſqu'il embarquoit ſes troupes à Brindes, parce qu'il

Cic. de Divin. II. 84.

ſe

ſe trouva un homme ſur le port qui crioit des figues de Caune à vendre, en Latin *Cauneas*, mot qui de la façon dont ils prononçoient pouvoit ſe confondre avec *cave ne eas*, " pren garde de par-„ tir, „ on ſe perſuada que ce cri étoit un avertiſſement que les Dieux envoyoient à Craſſus pour le détourner de ſon entrepriſe, & lui en annoncer le mauvais ſuccès. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Je ne dois pas omettre que Craſſus voulut partir ami de Cicéron. J'ai eu déja occaſion de dire plus d'une fois qu'ils ne s'étoient jamais aimés. Mais l'étroite union de Pompée avec Craſſus ne permit pas à Cicéron de demeurer ennemi de ce dernier. Il y eut donc une premiére réconciliation entre eux vers le tems où ſe forma la ligue Triumvirale, & Cicéron ſe perſuada de bonne foi qu'il avoit lui-même oublié tout le paſſé. Il étoit pourtant reſté dans ſon cœur un levain, qui ſe dévelopa à l'occaſion d'une conteſtation qu'ils eurent enſemble dans le Sénat. Craſſus avant ſon départ ſe réconcilie avec Cicéron. *Cic. ad Fam.* I. 9.

Il s'agiſſoit de Gabinius, qui venoit, comme je vais le raconter tout à l'heure, de rétablir Ptolémée Auléte à main armée, ſans être arrêté ni par les défenſes du Sénat, ni par l'oracle de la Sibylle.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. Cicéron ayant un ſi beau champ contre ſon ennemi, en triomphoit, & prenoit à tâche d'irriter contre lui le Sénat. Craſſus, qui d'abord avoit paru penſer de la même façon, changea enſuite de langage : & il ne ſe contenta pas de prendre la défenſe du coupable, il lâcha même quelques traits piquans contre Cicéron. Notre [a] Orateur prit feu, & ſon indignation fut ſi vive, qu'il étoit aiſé de voir qu'elle ne venoit pas uniquement de la querelle qui y donnoit occaſion. Ce fond de reſſentiment, qui dormoit dans ſon cœur ſans qu'il s'en apperçut lui-même, ſe réveilla, & ſe déploya dans toute ſa force.

Quand il eut ſatisfait le mouvement de ſa colére, il réfléchit. Il vit une maligne joie dans les zêlés Républicains, qui ne s'en cachoient pas, & lui témoignoient à lui-même qu'ils étoient charmés de le voir brouillé à jamais avec les Triumvirs. D'un autre côté Pompée le prioit inſtamment, Céſar le preſſoit par lettres, de ſe réconcilier de nouveau avec

a Exarſi, non ſolùm præſenti, credo, iracundiâ: (nam ea tam vehemens fortaſſe non fuiſſet) ſed quum incluſum illud odium multarum ejus in me injuriarum, quod ego effudiſſe me arbitrabar, reſiduum tamen inſciente me fuiſſet, omne repentè apparuit. *Cic. ad Fam.* l. 9.

avec Craſſus. Il le fit : & Craſſus voulut ſcêler cette réconciliation par un repas qu'il lui demanda la veille de ſon départ, ou du moins très peu de jours auparavant. Cicéron fut fidéle à ces derniers engagemens : il défendit Craſſus dans le Sénat contre les attaques que les Conſuls de l'année ſuivante voulurent lui livrer en ſon abſence. An. R. 697. Av. J.C. 55. *Cic. ad Fam.* V. 8.

Avant que d'entrer dans le récit de la malheureuſe expédition de Craſſus, j'ai à rendre compte des exploits de Gabinius, auquel il ſuccédoit. J'ai auſſi laiſſé en arriére deux campagnes de Céſar, dont il me faudra raconter les événemens, & y joindre encore les deux ſuivantes, pour revenir enſuite à Craſſus.

Nous avons vû que Scaurus, laiſſé par Pompée en Syrie, ne s'y étoit pas fait beaucoup d'honneur, & que dans de petites guerres contre les Arabes Nabatéens, il s'étoit plutôt acquis la réputation d'homme avide, que celle de grand guerrier. Marcius Philippus, & Lentulus Marcellinus, qui eurent le département de Syrie ſucceſſivement après lui, & qui furent enſuite Conſuls enſemble, ne ſe diſtinguérent pas non plus par de grands exploits. Les courſes des mêmes Arabes, qu'ils ne purent totale- Scaurus, Philippus, Marcellinus, & Gabinius, ſucceſſivement gouverneurs de Syrie. *Appian. Syriac. & Parth.*

AN. R. 697. AV. J.C. 55. ment réprimer, ſervirent de prétexte à Clodius pour faire de la Syrie une province Conſulaire, & pour récompenſer par ce beau gouvernement Gabinius, qui pendant ſon Conſulat avoit ſi bien ſervi la haine de ce Tribun furieux contre Ciceron.

Troubles excités dans la Judée par Alexandre fils d'Ariſtobule.

La Judée étoit comme une dépendance du Gouvernement de Syrie. Elle ſe trouva agitée de grands troubles, quand Gabinius arriva. Il faut ſe rappeller ici, qu'après bien des débats & une aſſez longue guerre entre Hyrcan & Ariſtobule, fréres, qui ſe diſputoient la Royauté, Pompée avoit décidé la querelle en faveur d'Hyrcan, à qui il donna la ſouveraine Sacrificature, & l'autorité du commandement, mais ſans le diadême; au lieu qu'il emmena Ariſtobule priſonnier avec toute ſa famille, compoſée de deux fils, Aléxandre & Antigonus, & de deux filles. Sur la route Aléxandre s'échapa, & étant revenu en Judée, il s'y tint caché quelque tems. Enfin il parvint à réchauffer le parti de ſon pére, & devenu aiſément ſupérieur au foible Hyrcan, il ſongeoit même à ſe fortifier contre la puiſſance Romaine, en relevant les murs de Jéruſalem que Pompée avoit abattus.

Joſeph. Antiq. XIV. 11. & de Bel. Jud. I. 6.

Gabi-

Gabinius mit ordre avec beaucoup d'activité à ces troubles naiſſans. Il entra dans le pays avec ſon armée, gagna des combats, prit & raſa des fortereſſes, & réduiſit enfin Aléxandre à lui demander grace, & à ſe trouver trop heureux de conſerver la vie & la liberté. Il rétablit auſſi pluſieurs villes, qui avoient été déſolées par les guerres tant civiles qu'étrangéres, & il y rappella les anciens habitans, qui s'étoient diſperſés de tous côtés. La plus conſidérable de ces villes rétablies par Gabinius eſt Samarie. Il remena Hyrcan à Jéruſalem, & le remit en poſſeſſion du ſouverain Sacerdoce. Mais il donna une nouvelle forme au Gouvernement de la Nation, qu'il rendit Ariſtocratique, ayant partagé toute la contrée en cinq Provinces, dans chacune deſquelles il érigea un Conſeil ſouverain.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. Gabinius y met ordre avec activité.

C'eſt après avoir ainſi pacifié la Judée, qu'il demanda l'honneur des *Supplications*, qui lui fut refuſé, quoiqu'on l'eût ſouvent accordé à d'autres pour de moindres ſujets. Outre que ſa conduite perſonnelle déparoit en lui les qualités du Général, outre la haine du Sénat qu'il avoit méritée par ſa cruauté *contre* Cicéron, Freinshémius *conjecture* avec beau-

Il demande l'honneur des *Supplications*, qui lui eſt refuſé.

Suppl. Liv. CV. 12.

AN. R. 697. AV. J. C. 55.

beaucoup de vraiſemblance, que la vangeance des Fermiers des revenus publics, qu'il traitoit fort mal dans ſa Province, contribua beaucoup à lui attirer cet affront. Ces Fermiers ou Publicains étoient de l'Ordre des Chevaliers, comme nous l'avons dit pluſieurs fois, & avoient un grand crédit dans Rome. Gabinius s'étoit attiré leur haine en prenant à tâche de les véxer, non par zêle pour le ſoulagement des peuples, (il n'étoit pas capable d'un motif ſi honnête & ſi louable) mais ſans doute par une ſuite du reſſentiment qu'il avoit conçu contre eux pour les avoir toujours trouvé oppoſés à lui pendant ſon Conſulat. Il eſt à croire qu'ils profitérent de l'occaſion de ſe vanger.

Marc-Antoine commence à ſe ſignaler. Sa naiſſance. *Plut. Anton.*

La guerre de Gabinius dans la Judée eſt la premiére où Marc-Antoine ait ſignalé ſa bravoure. Je prens cette occaſion de commencer à faire connoître un perſonnage ſi fameux, & qui jouera un ſi grand rôle dans la ſuite. J'ai déja dit qu'il étoit fils de M. Antonius, ſurnommé par dériſion le Crétique, pour avoir échoué dans ſon expédition contre l'iſle de Créte, & d'une Julie. Ainſi du côté maternel il étoit uni par le ſang à la maiſon des Céſars. Les Antoines s'attribuoient auſſi

auſſi une haute nobleſſe, & ſe prétendoient iſſus d'Hercule. Les exemples & les leçons de ſa mére, qui étoit une Dame reſpectable par ſa vertu, n'eurent pas un grand pouvoir ſur lui. Mais il hérita de ſon pére la diſſipation, la prodigalité, la fureur de dépenſer. Les affaires d'Antoine le Crétique avoient été ſi mal conduites, que ſon fils ſe crut obligé de renoncer à ſa ſucceſſion. Tel eſt, ſi je ne me trompe, le ſens du reproche que lui fait Cicéron d'avoir fait banqueroute portant encore la robe de l'enfance. AN. R. 697. AV. J. C. 55. *Cic. Phil.* II.

Premiére origine de ſa haine contre Cicéron.

Julie, peu heureuſe en maris, épouſa en ſecondes noces Lentulus Sura, que Cicéron étant Conſul fit étrangler par ordre du Sénat dans la priſon. Antoine avoit paſſé une grande partie de ſon enfance dans la maiſon de Lentulus, mari de ſa mére: & ce fut là qu'il prit les premiéres ſemences de ſa haine contre Cicéron.

Sa jeuneſſe très débauchée.

Sa jeuneſſe fut extrémement débauchée. Il eut des liaiſons plus que ſuſpectes avec Curion, jeune homme de beaucoup d'eſprit, mais très dérangé dans ſes mœurs. Comme une pareille vie entraîne toujours beaucoup de dépenſes folles & outrées, Antoine s'endetta de ſix millions de ſeſterces (ſept cens

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

cinquante mille livres,) dont Curion répondit pour lui. Curion le pére, lorſqu'il fut inſtruit de ces déſordres, en devint malade de douleur. Cicéron, qui étoit ſon ami, & qui eſtimoit les talens de ſon fils, s'entremit dans cette affaire d'une façon dont Antoine ne dut pas lui ſavoir gré. Il perſuada au pére de payer les dettes de ſon fils; mais il lui conſeilla en même tems d'employer toute l'autorité paternelle pour empêcher qu'il ne vît jamais Antoine, ni ne lui parlât.

Il s'attache à Clodius, puis le quitte pour aller en Gréce.

Les premiéres poinctes de l'ambition commençoient à ſe faire ſentir dans le cœur d'Antoine, & il s'attacha à Clodius alors Tribun: nouvelle liaiſon, qui l'aliénoit toujours de plus en plus de Cicéron. Il ſe dégouta pourtant bientôt des fureurs de ce forcené: & d'ailleurs craignant le parti qui ſe formoit contre lui, il quitta Rome, & s'en alla en Gréce, pour s'y préparer par les exercices du corps au métier des armes, & en même tems pour cultiver ſon eſprit en ſe formant à l'éloquence. Plutarque a obſervé que le goût de ſon éloquence étoit conforme au caractére de ſes mœurs, faſtueux, aimant l'étalage & la pompe, bruyant bien plus que ſolide.

Gabi

Gabinius en allant en Syrie, ſouhaita de l'y mener avec lui. Antoine ne voulut le ſuivre qu'avec un emploi honorable, & il fut nommé commandant de la cavalerie. Il étoit fait pour être aimé des ſoldats. Familier juſqu'à l'indécence, il bûvoit avec eux & comme eux, il faiſoit aſſaut avec eux de mauvaiſes plaiſanteries : nulle délicateſſe dans le goût ni dans les maniéres, des airs fanfarons ſoutenus d'une bravoure réelle, tout cela le faiſoit adorer dans une armée. Sa façon même de ſe mettre avoit quelque choſe de ſoldat, la tunique relevée & attachée ſur la cuiſſe, une grande épée à ſon côté, un bouclier des plus épais. Il prétendoit ainſi imiter Hercule, auteur de ſon origine, & avec les ſtatues duquel il ſe vantoit d'avoir quelque reſſemblance de viſage, une barbe bien fournie, un front large, un nez aquilin.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. Gabinius lui donne dans ſon armée le commandement de la cavalerie. Il ſe fait adorer des ſoldats.

Mais ſurtout, ce qui lui gagnoit les cœurs, c'étoit ſa libéralité, qui alloit juſqu'à la profuſion : & dans la ſuite cette qualité ſeule ſoutint long-tems ſes affaires, qu'il ruinoit d'ailleurs à plaiſir par des vices de toute eſpéce.

Son exceſſive libéralité.

Un trait du tems de ſon opulence va nous faire connoître combien il outroit

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

la libéralité. Il avoit commandé un jour que l'on donnât à l'un de ceux qui lui étoient attachés un million de ſeſterces, (cent vingt-cinq mille livres.) Son Intendant, qui trouva cette largeſſe exorbitante, fit étaler la ſomme dans un endroit où il devoit paſſer. Antoine demanda effectivement ce que c'étoit que cet argent. L'Intendant ayant répondu que c'étoit la ſomme qu'il vouloit que l'on donnât. *Je croyois*, dit Antoine, qui comprit parfaitement ſa penſée, *qu'un million de ſeſterces faiſoit plus que cela. C'eſt trop peu de choſe : Ajoutes-en encore autant.*

Ariſtobule s'étant ſauvé de Rome, renouvelle la guerre en Judée, eſt vaincu, & pris de nouveau. *Joſeph.*

Pendant qu'il ſervoit ſous Gabinius, il n'étoit guéres en état de ſatisfaire le penchant qu'il avoit à donner. Mais il fit preuve de valeur, ſoit dans la guerre contre Aléxandre fils d'Ariſtobule, ſoit dans celle qu'il fallut faire bientôt après à Ariſtobule lui-même. Car ce Roi captif trouva moyen de rompre ſes fers, & de s'enfuir de Rome avec ſon fils Antigonus. Il vint en Judée, & tâcha de s'y cantonner avec quelques troupes, que la faveur de ſon nom avoit raſſemblées autour de lui. Il eſt malheureux pour ce Prince d'avoir eu affaire à d'auſſi puiſſans ennemis que les Romains. Car il

il avoit du courage & de la réſolution. Mais il faut des forces, & la partie étoit trop inégale. Gabinius envoya contre lui un détachement de ſon armée ſous la conduite de Marc-Antoine, de ſon fils Siſenna, & d'un autre Officier Général. Ariſtobule avoit ramaſſé huit mille hommes bien armés, qui forcés d'en venir à une action ſe battirent en braves gens. Cinq mille demeurérent ſur la place : deux mille ſe diſperſérent : & l'infortuné Ariſtobule, avec les mille qui lui reſtoient, s'enferma dans un fort. Il ne lui fut pas poſſible d'y faire une longue défenſe : au bout de deux jours il fut pris de nouveau, & ſon fils Antigonus avec lui. On les mena chargés de chaînes à Gabinius, qui les renvoya à Rome. Le Sénat retint Ariſtobule priſonnier. Pour ce qui eſt de ſes enfans, ils furent rendus à leur mére, qui avoit toujours ſervi fidélement Gabinius dans ces derniers mouvemens de la Judée. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Gabinius ſe préparoit à porter la guerre dans le pays des Arabes, dont les courſes incommodoient beaucoup la Syrie. Il eſt vrai qu'il étoit lui-même le brigand le plus redoutable aux peuples de ſon Gouvernement, qu'il vexoit par toutes ſortes de concuſſions & de rapines, Gabinius laiſſe la guerre contre les Arabes, pour aller la porter

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

nes. Auſſi ſon zêle contre les voleurs Arabes ne le mena pas loin. L'occaſion & l'eſpérance d'un plus riche butin le déterminérent à ſe tourner du côté des Parthes.

chez les Parthes.

Dio. Appian. Joſeph. Plut.

Phraate Roi des Parthes avoit été tué par ſes fils. Ces parricides abominables étoient tout communs dans la maiſon des Arſacides. Orode & Mithridate, auſſi mauvais fréres que mauvais fils, ſe diſputérent la couronne. Mithridate ſe trouvant le plus foible eut recours à Gabinius. Il vint dans ſon camp avec Orſane, le plus illuſtre Seigneur de la nation des Parthes, & il n'eut pas de peine, en employant & les préſens & les promeſſes, à obtenir ſa protection. Déja le Proconſul de Syrie avoit paſſé l'Euphrate avec ſon armée, lorſqu'une nouvelle proie plus facile & plus opulente, le ramena ſur ſes pas, & fruſtra Mithridate de ſon ſecours.

Ptolémée Auléte le raméne vers l'Egypte.

Ptolémée Auléte vint le trouver avec des lettres de Pompée, & de plus lui promit dix mille talens (trente millions,) s'il le remettoit ſur le trône d'Egypte. Une ſomme auſſi prodigieuſe étoit un puiſſant appas pour Gabinius. Il comptoit preſque ſur l'impunité, étant appuyé de Pompée. Cependant le Décret

cret du Sénat, & l'Oracle de la Sibylle, qui défendoient en termes formels d'employer des troupes pour rétablir le Roi d'Egypte, étoient des barriéres qu'il avoit quelque peine à franchir. La plupart des Officiers n'approuvoient point une entrepriſe ſi irréguliére. Marc-Antoine, peu ſcrupuleux, avide de gloire, & d'ailleurs gagné par Ptolémée, décida Gabinius en faveur d'un parti auquel il n'avoit que trop de penchant. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

J'ai dit qu'Archélaüs régnoit en Egypte conjointement avec Bérénice. Après la mort de Séleucus Cybioſactès, les Aléxandrins avoient invité à venir prendre la place qu'il laiſſoit vacante un autre Prince de la maiſon des Séleucides, Philippe fils d'Antiochus Grypus. Mais Gabinius l'arrêta au paſſage, & empêcha ainſi l'exécution de ce projet. Archélaüs étoit alors dans l'armée de Gabinius, avec lequel il avoit fait connoiſſance pendant la guerre de Pompée contre Mithridate, & qu'il étoit venu joindre pour l'accompagner dans ſon expédition contre les Parthes. Il étoit fils, comme je l'ai dit, d'Archélaüs Général des armées de Mithridate; mais il ſe faiſoit paſſer pour fils de Mithridate lui-même. Il s'offrit ſur ce pied aux Aléxandrins, Archélaüs régnoit en Egypte avec Bérénice. *Freinsh. Suppl. Liv.* CV. 41.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. xandrins, qu'il voyoit embarraſſés, & fut accepté. La difficulté fut pour lui de partir : car Gabinius inſtruit de ſon deſſein le faiſoit garder à vûe. Il parvint à s'échaper. Dion même rapporte qu'il y eut de la colluſion de la part du Général Romain, qui ne fut pas fâché que l'Egypte acquérant un chef habile & courageux ſe trouvât en état de lui faire une plus grande réſiſtance, & lui fournît ainſi une raiſon de ſe faire payer plus chérement de ſes ſervices. Archélaüs vint donc à Aléxandrie, épouſa la Reine, fut reconnu Roi, & ſe prépara à défendre la Couronne qui venoit de lui être miſe ſur la tête.

Antoine, ſecondé d'Hyrcan & d'Antipatre, force les paſſages de l'Egypte, & prend Péluſe.

Gabinius de ſon côté ſe mit en marche, & traverſa la Judée. L'entrée de l'Egypte étoit difficile, & inquiétoit preſque plus les Romains que la guerre même. Il falloit paſſer par un pays ſec & ſablonneux, qui formoit un défilé entre le lac Serbonide & la Mer : & au ſortir de cette gorge on rencontroit Péluſe *, place très forte & munie d'une nombreuſe garniſon. Antoine fut détaché avec la cavalerie, pour préparer les chemins au gros de l'armée ; & ſecondé d'Antipatre, Miniſtre d'Hyrcan, il réuſſit parfaitement. Cet Iduméen habile & intelli-

Dio. Plut. Joſeph.

* *Damiette.*

telligent, non seulement lui fournit de l'argent, des armes, des vivres; mais il lui facilita la conquête de Péluse, en gagnant les Juifs qui en gardoient les approches. Il y en avoit un grand nombre établis dans ces cantons, où ils avoient même un temple bâti par Onias sur le modéle de celui de Jérusalem. Les Péluſiotes eurent lieu de se féliciter d'être tombés sous la puissance d'Antoine. Car Ptolémée, Prince lâche & cruel, vouloit satisfaire sur eux sa vangeance par les pillages & les meurtres. Antoine l'en empêcha, & sauva la ville qu'il avoit prise. Gabinius s'étant rendu à Péluse, entra en Egypte avec son armée partagée en deux corps. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Il auroit peut-être trouvé une résistance capable de l'arrêter long-tems, si les Aléxandrins eussent répondu par leur bravoure à celle de leur Roi. Mais ce peuple, le plus audacieux & le plus téméraire qui fut jamais dans les séditions, étoit très peu propre à la guerre. Les travaux surtout leur faisoient peur: & l'on rapporte qu'Archélaüs leur ayant ordonné de se fortifier un camp, ils se récriérent qu'il falloit faire marché avec des entrepreneurs pour cet ouvrage. On conçoit bien que de pareilles troupes ne pou- Lâcheté & molleſſe des Aléxandrins. *Val. Max.* IX. 1.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. pouvoient pas tenir contre les Romains.

Il ſe donna pourtant pluſieurs combats, dans leſquels Antoine ſe diſtingua toujours beaucoup. Enfin Archélaüs ayant été tué dans une derniére action, Gabinius demeura maître & de la ville d'Aléxandrie, & de tout le Royaume d'Egypte, qu'il remit à Ptolémée. Antoine, qui étoit généreux & humain, fit chercher le corps d'Archélaüs, avec lequel il avoit été lié par le droit d'hoſpitalité, & lui rendit avec pompe les honneurs funébres. Cette attention & ce reſpect pour les devoirs de l'amitié, malgré l'oppoſition des intérêts & des partis, attirérent à Antoine beaucoup de louanges. Ptolémée n'avoit pas l'ame aſſez noble pour en mériter de pareilles. Il mit à mort premiérement ſa fille Bérénice, & enſuite les premiers & les plus riches des Aléxandrins. Outre le motif de vengeance, il étoit bien aiſe de trouver dans leur dépouille de quoi ſatisfaire aux engagemens qu'il avoit pris avec Gabinius.

Archélaüs eſt tué, & Ptolémée rétabli.

Ce Général ne fit pas un long ſéjour en Egypte : mais il y reſta pluſieurs de ſes ſoldats, gagnés ſans doute par les promeſſes & par l'argent de Ptolémée, qui ne ſe fioit pas à ſes ſujets, & croyoit avoir

avoir beſoin pour ſe ſoutenir ſur le trône de ceux qui l'en avoient remis en poſſeſſion. Ces Romains s'établirent à Aléxandrie, s'y mariérent; & Céſar les y trouva huit ans après, devenus de vrais Aléxandrins, & ayant preſque totalement oublié les mœurs Romaines. AN. R. 697. AV. J.C. 55. *Caſ. de B. Civ.* III. 110.

De nouveaux troubles en Judée y rappellérent Gabinius. Il avoit laiſſé pour commander en ſon abſence, lorſqu'il paſſa en Egypte, Siſenna ſon fils, qui étoit extrémement jeune, ſans expérience & ſans autorité. Aléxandre fils d'Ariſtobule profita d'une occaſion ſi favorable pour ſoulever encore une fois tout le pays, & il commença par faire main baſſe ſur tout ce qu'il rencontra de Romains. Ceux qui pûrent lui échaper s'étant retirés ſur le mont Garizim, il les y aſſiégea avec une armée, qui devoit être très nombreuſe, puiſqu'après qu'Antipatre lui en eût débauché une grande partie, il lui reſta encore trente mille hommes. Malgré la diminution de ſes forces il attendit de pied ferme Gabinius. La bataille ſe donna: il fut vaincu: & cette derniére révolte, auſſi bien que les précédentes, ne fit qu'aggraver le joug des Juifs, & les rendre encore plus

Nouveaux troubles en Judée. Défaite d'Aléxandre, fils d'Ariſtobule. *Joſeph.*

AN. R. 697. AV. J.C. 55. plus dépendans de la domination des Romains.

Gabinius après avoir arrangé les affaires de la Judée & de Jéruſalem ſelon qu'il convenoit à Antipatre, marcha contre les Arabes, qui en ſon abſence avoient beaucoup vexé la Syrie par leurs courſes. Il remporta ſur eux quelques avantages, & ſe préparoit enſuite à porter la guerre chez les Parthes, ſuivant ſon ancien plan, lorſqu'il arriva un Lieutenant de Craſſus qui venoit prendre en ſon nom le commandement de l'armée. Gabinius ne voulut point reconnoître ni recevoir cet Officier, comme s'il eût prétendu ſe perpétuer dans ſon emploi: & c'eſt peut-être ce qui engagea Craſſus à hâter ſon départ. Gabinius ne jugea pas à propos de l'attendre: mais avant de ſe retirer, il ſe vangea en renvoyant Mithridate & Orſane, & privant ainſi Craſſus du ſecours qu'il pouvoit tirer d'eux pour la guerre contre les Parthes. Comme le trait étoit noir, & capable d'aigrir l'armée Romaine, il fit courir le bruit qu'ils s'étoient enfuis.

Gabinius eſt obligé de céder le commandement de ſon armée à Craſſus. *Dio.*

Il s'agiſſoit pour Gabinius de retourner en Italie, & c'eſt ce qui l'inquiétoit beaucoup. Le ſoulévement des eſprits y étoit

Soulévement général des eſ-

étoit général contre lui. Il n'avoit pas osé écrire à Rome, pour rendre compte du rétablissement de Ptolémée. Mais lorque la nouvelle en fut arrivée par les bruits publics, le Peuple fut extrémement indigné du mépris qu'il avoit fait de la Religion & de l'Oracle de la Sibylle : le Sénat, de longue main irrité contre lui, ne pouvoit lui pardonner d'avoir foulé aux pieds son autorité : les Publicains, dont il s'étoit montré l'ennemi implacable, jettoient les hauts cris : & les Syriens mêmes se plaignoient soit de ses injustices, soit des ravages auxquels il les avoit exposés de la part des Arabes en sortant de sa Province. Cicéron à tant de sujets de mécontentement joignoit ses violentes invectives : & il auroit sans doute obtenu un Décret du Sénat contre Gabinius, si les Consuls Pompée & Crassus ne l'eussent protégé puissamment, Pompée par un effet de son ancienne affection pour un homme qui lui avoit toujours été attaché ; & Crassus, tant par considération pour son collégue, qu'à cause de l'argent qu'il avoit reçu du coupable.

An. R. 697 Av. J.C. 55. prits à Rome contre Gabinius.

Ce premier orage fut donc ainsi dissipé. Mais il se renouvella l'année suivante, qui eut pour Consuls L. Domitius

mitius Ahenobarbus, & Ap. Claudius Pulcher.

AN. R. 698. AV. J. C. 54. L. DOMITIUS AHENOBARBUS. AP. CLAUDIUS PULCHER.

Caractére des deux Conſuls.

De ces deux Conſuls le premier, dévoué de tout tems au parti Ariſtocratique, faiſoit gloire d'être l'ennemi déclaré de la ligue Triumvirale, qui lui avoit même fait manquer le Conſulat l'année précédente. Le ſecond étoit un homme mal décidé, ami de Pompée juſqu'à un certain point, acceſſible à la corruption & aux préſens, capable néantmoins par vanité & par travers d'affecter de la ſévérité, & de faire le perſonnage de zélateur de la liberté & des loix. Ainſi Gabinius étoit aſſuré d'avoir Domitius contre lui, & ne pouvoit guéres compter ſur la protection d'Appius.

Gabinius revient à Rome. *Dio. Cic. ad Q. Fr.* III.

Quoiqu'il eut fait remettre à Rome des ſommes conſidérables à tous ceux dont il croyoit avoir beſoin, ſa conſcience le rendoit ſi tremblant, qu'il traîna ſon voyage en longueur le plus qu'il lui fut poſſible. Il n'arriva que les derniers jours de Septembre, entra de nuit dans la ville, & paſſa un tems enfermé dans ſa maiſon, ſans oſer ſe mon-

montrer. Il fallut pourtant qu'il vînt au Sénat, suivant l'usage, pour exposer l'état des forces ennemies, & celui des troupes Romaines qu'il avoit laissées dans sa Province. Il fut extrémement maltraité, surtout par Cicéron : contre lequel il n'eut d'autre ressource, que de lui reprocher son exil. A ce mot tout le Sénat ému d'indignation se leva, & prenant fait & cause pour Cicéron, accabla Gabinius de cris & de menaces. Ainsi se sépara l'assemblée. AN. R. 698. AV. J.C. 54.

Il y eut presse à qui accuseroit un homme si odieux & si criminel. Trois compagnies (car c'étoit la pratique dans Rome qu'un principal accusateur se faisoit soutenir de plusieurs seconds) se présentérent au Préteur qui connoissoit du crime de léze-majesté publique, & lui demandérent qu'il leur fût permis d'accuser Gabinius. Cicéron auroit eu grande envie de se mettre sur les rangs : mais il étoit retenu par la considération de Pompée, qui étoit si peu disposé à trouver bon qu'il accusât Gabinius, qu'il le pressoit même de se réconcilier avec lui. Notre Orateur refusa pour lors la réconciliation : mais il ne crut pas devoir heurter de front Pompée en se portant pour accusateur.

Il est accusé du crime de léze-majesté publique, & absous.

Parmi

AN. R. 698. AV. J.C. 54. Parmi ceux qui prétendoient accuſer Gabinius, étoit C. Memmius Tribun du Peuple, qui pour préluder à l'accuſation en forme, invectiva contre lui dans une aſſemblée avec tant de véhémence, que la multitude tranſportée demandoit preſque déja le ſupplice du criminel. Siſenna, fils de Gabinius, vint ſe jetter en préſence de tout le monde aux pieds du Tribun, & dans les mouvemens qu'il fit pour lui embraſſer les genoux, l'anneau d'or qu'il avoit au doigt, tomba. La vûe de ce jeune homme ainſi proſterné & humilié commençoit à attendrir le Peuple : & la hauteur de Memmius, qui rebuta avec dureté Siſenna, acheva de changer en commiſération la haine que l'on portoit auparavant à Gabinius.

Val Max. VIII. 1.

Cic. Je ne ſais ſi cette avanture contribua à empêcher les juges de déférer à Memmius le rôle d'accuſateur : mais L. Lentulus lui fut préféré. C'étoit celui que Gabinius eût choiſi lui-même, s'il en eût été le maître : homme ſans talens, qui agiſſoit dans cette affaire avec beaucoup de froideur, & qui en effet plaida très mal. Le bruit public l'accuſa d'intelligence avec celui qu'il pourſuivoit. Néantmoins la cauſe de Gabinius étoit

ſi

i mauvaiſe, & ſa contravention à un AN. R. 698. AV. J.C. 54.
lécret du Sénat, & à un oracle reconnu
)our divin, ſi formelle, qu'il ne ſem-
)'loit pas qu'il pût éviter la condamna-
ion. Des témoins très graves, & Cicé-
on entre autres, le chargérent beau-
:oup. Mais la protection de Pompée,
ui ſeul pouvoit tout alors, & l'argent
le l'accuſé, triomphérent des loix, des
égles des jugemens, & de l'honnêteté
)ublique. Gabinius fut abſous à la plu-
alité de trente-huit voix contre trente-
leux.

Un jugement ſi indigne ſouleva tous Indignation publique contre cet infame jugement.
es eſprits : & comme Gabinius, outre
e crime de léze-majeſté, dont il venoit
l'être déchargé, avoit encore à répon-
lre à deux autres accuſations, celle
le brigue, & celle de concuſſion, Ci-
éron augura dès-lors qu'il ſuccombe-
oit à l'une ou à l'autre. Un événement
mprévû, & totalement étranger, lui
it un grand tort, & ralluma contre lui
oute l'indignation du Peuple. Le Tibre
e déborda, & fit beaucoup de ravages
lans la ville. Ce fut pour la multitude
ne preuve de la colére des dieux : &
a cauſe en fut attribuée ſans balancer à
'impunité dont les juges laiſſoient jouïr
n impie, qui avoit mépriſé les Oracles
lu ciel.

Dans

AN. R. 698. AV. J.C. 54.

Il eſt accuſé de concuſſion. Cicéron plaide pour lui. *Dio. Cic.*

Dans ces circonſtances il fut obligé de comparoître devant le Tribunal de Caton alors Préteur, pour y répondre ſur l'accuſation de concuſſion. Il eut pour défenſeur dans cette ſeconde affaire (qui le croiroit?) Cicéron. Pompée avoit voulu obtenir de notre Orateur, qu'il ſe chargeât de la cauſe de Gabinius accuſé du crime de léze-majeſté. Cicéron s'en étoit défendu, & en écrivant à ſon frére, il proteſtoit que tant qu'il pourroit conſerver une ombre de liberté, il ne feroit jamais une pareille démarche. Il regardoit avec raiſon comme une infamie de plaider pour un coupable, qu'il avoit raiſon de haïr, & contre lequel il s'étoit déchaîné dans toutes les occaſions. Mais cette fois Pompée redoubla ſes inſtances, & exigea à toute force qu'il partageât avec lui le deshonneur de protéger un criminel haï du ciel & des hommes. Cicéron avoit déja fait tant de fauſſes démarches, qu'il ſe crût comme obligé d'y ajouter encore celle-ci. Gabinius s'étoit même ménagé avec lui depuis un tems : & lorſque Cicéron l'avoit attaqué en dernier lieu par une dépoſition ſanglante, l'accuſé au lieu de lui répondre ſur le même ton, avoit déclaré

que

ue s'il ſortoit d'affaire à ſon honneur, qu'il lui fût permis de demeurer dans ville, il feroit enſorte de regagner n amitié. Cette proteſtation ſi oblieante & ſi ſoumiſe avoit plû à Cicéron: Pompée revenant à la charge de maiére à ne vouloir pas être refuſé, vainuit enfin toutes ſes répugnances. Ce 'étoit pas la premiére fois qu'il entrerenoit la défenſe de cauſes reconnues ar lui-même pour mauvaiſes. Il plaida onc pour Gabinius. AN. R. 698. AV. J.C. 54.

Pompée joignit toute ſa puiſſance à éloquence de Cicéron. Comme en ualité de Proconſul il ne pouvoit pas ntrer dans Rome, il fit inviter le Peule à s'aſſembler hors la ville, & haranua fortement en faveur de l'accuſé. Il btint de Céſar des lettres de recomandation: il ſollicita lui-même les ges. Mais le Peuple frappé de la crainte u courroux céleſte, n'eût pas ſouffert iſément qu'on lui dérobat ſa victime. 'ailleurs Gabinius qui avoit été tiré un danger plus grand que celui qu'il royoit courir actuellement, ménagea dépenſe, & ne fit pas aux juges des rgeſſes bien abondantes. Il fut conamné, & obligé d'aller en exil, où il emeura juſqu'à la guerre entre Céſar Gabinius eſt condamné.

AN. R. 698. AV. J.C. 54. & Pompée. Cicéron en fut donc pour la honte de s'être démenti à l'égard de Gabinius, non par généroſité, ce qui auroit été louable, mais par une complaiſance ſervile pour les puiſſans.

Vatinius défendu pareillement par Cicéron, & abſous. *Cic. ad Fam.* I. 9.

Il avoit défendu cette même année avec auſſi peu d'honneur, mais avec plus de ſuccès, un autre de ſes anciens ennemis, qu'il mépriſoit ſouverainement. C'eſt Vatinius. L'année précédente, pendant que cet indigne compétiteur de Caton diſputoit contre lui la Préture, Cicéron l'avoit pluſieurs fois maltraité dans le Sénat. Mais lorſqu'il l'eut emporté par les voies que j'ai rapportées plus haut, le même Cicéron, à la priére de Pompée, qui toujours l'affoibliſſoit, ſe réconcilia avec Vatinius. De là il n'y avoit qu'un pas à faire pour prendre ſa défenſe, lorſqu'il fut accuſé de brigue en ſortant de la Préture. Céſar vint à l'appui: & c'étoit une ſollicitation bien puiſſante auprès de Cicéron, qui ſe ménageoit avec ſoin un tel ami, & dont le frére ſervoit alors en Gaule comme Lieutenant Général. Enfin les careſſes & les marques de bienveillance que les zélés Républicains continuoient de prodiguer à Clodius, piquoient vivement notre Orateur: & il

fut

fut bien aiſe, comme il le déclara lui-même en plaidant, de les piquer à ſon tour, & de leur rendre le change en favoriſant Vatinius. Il gagna donc ſur lui de ſe charger de la cauſe d'un homme également odieux & mépriſable, & dont le crime étoit plus évident que le ſoleil en plein midi. Nulle éloquence n'auroit pû lui en ſauver la peine: mais la faction Triumvirale y réuſſit. L'accuſateur, homme plein d'eſprit, eut beau déployer ſes talens, qui étoient grands, & qui lui ont aſſuré un rang honorable parmi les plus célébres Orateurs de ſon ſiécle. Tous les efforts de Calvus échouérent contre l'autorité de Céſar & de Pompée. Vatinius fut abſous. AN. R. 698. AV. J.C. 54.

Le plaidoyer que fit Calvus en cette occaſion eſt ſouvent cité avec éloge par les anciens. Mais nous n'avons point ceux de Cicéron pour Gabinius & pour Vatinius: & il paroît qu'il en laiſſa ſeulement dans ſes papiers les eſquiſſes ſans les polir, & ſans y mettre la derniére main. Vraiſemblablement la honte ne lui permit pas de les rendre publics.

Car il n'étoit pas capable de s'aveugler ſur ſes torts: il les ſentoit. La lumiére ne lui manqua jamais: le courage n'y répondoit pas. Auſſi en ſoupiroit-il amérement, Douleur profonde que reſſentoit Cicéron

AN. R. 698. AV. J.C. 54. d'être forcé de défendre ſes ennemis.

rement. Il ſe plaignoit à ſon frére de la ſervitude dans laquelle il vivoit, juſqu'à n'être pas libre même dans ſes haines; & cela dans un tems où il devroit être l'arbitre des plus grandes affaires de la République. Pline nous a conſervé un mot célébre de lui, qui exprime le même ſentiment. Cicéron comparant ſa ſituation avec celle de Caton, qu'il voyoit reſpecté de ceux mêmes qui étoient bien éloignés d'imiter ſa vertu, *O* [a] *Caton*, s'écria-t-il, *que vous êtes heureux! vous à qui perſonne n'oſe demander rien qui ſoit contraire à l'honneur.* Il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre également heureux: il ne s'agiſſoit que d'être auſſi ferme.

Cic. ad Q. Fr. III. 5. *Plin. Praf. Hiſt. Nat.*

Les ſuites de l'affaire de Gabinius m'ont amené juſqu'ici: il faut maintenant retourner en arriére, & reprendre les exploits de Céſar à ſa troiſiéme campagne, où nous en ſommes demeurés.

a O te felicem, M. Porci! à quo rem improbam nemo petere audet.

LIVRE QUARANTE-UNIÉME.

QUATRE campagnes de César dans les Gaules. Malheureuse expédition de Crassus contre les Parthes. Ans de Rome 696-699.

§. I.

Etat des Gaules après les deux premières campagnes de César. Les Vénétes forment une puissante ligue contre les Romains. César distribue ses forces en différens pays de la Gaule, & marche en personne contre les Vénétes. Bataille navale, où les Vénétes sont vaincus. Ils se rendent à discrétion, & sont traités à la rigueur. Victoire de Sabinus Lieutenant de César sur trois peuples alliés des Vénétes. L'Aquitaine soumise par P. Crassus. César entreprend de domter les Morins & les Ménapiens, & est arrêté par la mauvaise saison.

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

CN. CORNELIUS LENTULUS MARCELLINUS.
L. MARCIUS PHILIPPUS.

Etat des Gaules après les deux premiéres campagnes de Céſar.

LA Gaule paroiſſoit preſque ſoumiſe par les exploits des deux premiéres campagnes de Céſar. Les Helvétiens vaincus, & forcés de retourner dans leur pays, les Germains chaſſés au-delà du Rhin, les nombreuſes armées des Belges diſſipées ou détruites, & leurs villes ou reçues à compoſition ou priſes de force, tant & de ſi grandes victoires avoient rendu les Romains maîtres de tous les pays qui s'étendent depuis le lac de Genéve & le Rhône juſqu'à l'Océan Germanique, & de tout le cœur de la Gaule. En même tems que Céſar faiſoit la guerre en perſonne contre les Belges, P. Craſſus, l'un de ſes Lieutenans, avoit parcouru la partie Occidentale de la Gaule, ce que nous appellons aujourd'hui Normandie, Maine, Anjou, Bretagne, & avoit obligé les peuples de ces contrées à reconnoître l'Empire Romain, & à donner des otages. Mais l'amour de la liberté & la haine d'une domination étrangére n'étoient pas des ſentimens faciles à éteindre chez les Gaulois: & particuliérement les

Caſ. de B. G. II. 34.

les peuples qui avoient traité avec Craſſus ayant plutôt été ſurpris par une ſubite terreur, que vaincus par la force, ne tardérent pas à ſe révolter. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Ce furent les Vénétes * qui donnérent le ſignal de la rébellion. Cette nation étoit très puiſſante, ſurtout par les forces maritimes. Ils avoient beaucoup de vaiſſeaux, avec leſquels ils faiſoient le commerce de la Grande Bretagne. Ils l'emportoient ſur leurs voiſins pour l'habileté & pour l'expérience dans la marine : & comme leur côte n'a qu'un petit nombre de ports, dont ils étoient ſeuls maîtres, ils donnoient la loi à tous ceux qui navigeoient ſur ces mers, & en tiroient des tributs. P. Craſſus, qui avoit établi ſes quartiers d'hiver en Anjou, & qui y manquoit de vivres, leur ayant envoyé deux officiers pour leur demander des bleds, les Vénétes les retinrent priſonniers : & leur exemple fut ſuivi des Curioſolites † & des Euſubiens [a], qui avoient reçu des Députés de Craſſus chargés des mêmes ordres. Ces trois peuples réunis pour la défenſe de leur liberté, en firent bientôt entrer

Les Vénétes forment une puiſſante ligue contre les Romains.

* *Ceux de Vannes. Caſ. de B. Gall. l.* III.

† *Ceux de Cornouailles.*

a *Ce nom eſt inconnu. Quelques-uns ſoupçonnent qu'il faut lire dans le texte de Céſar* Lexobios, *ceux de Liſieux.*

AN. R. 696. AV. J.C. 56. plusieurs autres dans la ligue : & d'un commun avis ils dénoncent tous à Crassus qu'il ait à leur rendre leurs otages, s'il veut retirer ses Députés.

César instruit de ces mouvemens par Crassus, usa de sa diligence accoutumée. Quoiqu'il fût fort * loin, il donna sur le champ ses ordres pour faire construire une flote sur la Loire, & pour tirer de la Province Romaine des rameurs, des matelots, des pilotes. Il commanda aussi à ceux de Poitou & de Saintonge, qui demeuroient soumis, de lui fournir des vaisseaux : après quoi, il vint se mettre promptement à la tête de son armée.

Son arrivée n'intimida point les Vénétes, mais les porta à se fortifier d'un plus grand nombre d'alliés : & ils y réussirent si bien, que tous les peuples de la côte depuis Nantes jusqu'aux embouchures du Rhin entrérent dans la confédération. Ils firent même venir des secours de la grande Bretagne.

Ces forces étoient considérables, & pouvoient croître aisément par la jonction de plusieurs autres peuples Gaulois, qui portoient le joug avec impatience, ou

* *César ne dit point préciſément où il étoit. Je laiſſe ſon expreſſion dans ſa Généralité.*

ou appréhendoient de s'y voir bientôt assujettis. An. R. 696. Av. J.C. 56.

César, pour contenir ceux qui ne s'étoient point encore déclarés, & de plus pour empêcher les confédérés de se réunir tous ensemble en un seul corps d'armée, prit le parti de partager ses troupes, & de les répandre dans les différentes parties de la Gaule. Il envoya Labiénus du côté de Tréves avec un corps de cavalerie. P. Crassus à la tête de douze cohortes légionaires, & d'une cavalerie nombreuse, passa la Garonne, & entra dans l'Aquitaine. Un autre Lieutenant Général, nommé Q. Titurius Sabinus, fut chargé avec trois légions de donner de l'occupation chez eux aux peuples qui habitoient les côtes que nous appellons de Basse Bretagne & de Normandie jusqu'à Lisieux. D. Brutus fut nommé Commandant de la flote, qui devoit combattre les Vénétes. Et César lui-même mena contre eux les troupes de terre. César distribue ses forces en différens pays de la Gaule, & marche en personne contre les Vénétes.

Il mit le siége devant plusieurs de leurs places, mais avec beaucoup de peines, & très peu de fruit. La plupart de leurs villes étoient bâties sur des promontoires & des langues de terre, dont le pied étoit baigné des eaux de la mer,

AN. R. 696. AV. J. C. 56. lorſqu'elle étoit haute, & découvert lorſqu'elle s'étoit retirée. Ainſi ni les troupes de terre ne pouvoient attaquer ces places, inondées pendant ſix heures, ni les vaiſſeaux tenir devant elles, parce qu'elles étoient à ſec pendant les ſix heures ſuivantes. Et lorſque les Romains par des travaux immenſes avoient élevé des digues qui arrêtaſſent le flot, les Vénétes retiroient tout leur monde & toutes leurs proviſions ſur leurs vaiſſeaux, & alloient s'enfermer dans une autre place.

Bataille navale, où les Vénétes ſont vaincus. Céſar comprit qu'il ſe donnoit une peine inutile, & qu'il ne pouvoit réduire les Vénétes que par une bataille navale. Il prit donc le parti d'attendre ſa flote: & lorſqu'elle fut arrivée, les ennemis ne tardérent pas à ſortir de leurs ports pour la combattre. Ils avoient grande confiance en leur marine: & ils vinrent fondre ſur les Romains avec deux cens vingt bâtimens, très bien équipés, & conſtruits de la maniére la plus commode pour voguer ſur ces mers. C'étoient des vaiſſeaux de haut bord, qui alloient à la voile, & dont le fond aſſez plat les mettoit à couvert du danger de toucher lors même qu'ils avoient peu d'eau. Les Romains au contraire

traire n'avoient que des galéres ſi baſſes, AN. R. 696. AV. J.C. 56. que même les tours qu'ils dreſſoient deſſus pouvoient à peine égaler le bord des vaiſſeaux ennemis. Ainſi ils ſouffroient beaucoup des traits que leur lançoient les Gaulois, & ne leur faiſoient guéres de tort par ceux qu'ils jettoient de bas en haut. Leur unique reſſource étoit d'en venir à l'abordage, où la bravoure de leurs ſoldats & le nombre de leurs bâtimens devoit leur donner la ſupériorité. Pour amener à ce point le combat, voici quel expédient ils mirent en œuvre.

Ils avoient des faulx très bien aiguiſées, & emmanchées de longues perches. Avec ces faux ils faiſiſſoient les cordages qui attachoient les vergues au mât, puis s'éloignant à force de rames ils rompoient ou coupoient le cordage auquel la faux s'étoit accrochée. Les vergues tomboient: plus de voiles: le vaiſſeau Gaulois devenoit immobile; il n'étoit plus poſſible de manœuvrer. Alors deux & trois galéres Romaines environnoient le vaiſſeau: les ſoldats Romains ſautoient dedans de toutes parts, & leur valeur animée par les regards de Céſar lui-même, & de toute l'armée de terre, qui couvroit toutes les falaiſes voiſines,

AN. R. 696. AV. J. C. 56. triomphoit aiſément d'ennemis déja à demi vaincus par la perte de ce qui faiſoit leur principal avantage. Un grand nombre de vaiſſeaux Gaulois ayant été forcés de cette façon, les autres ſongérent à prendre la fuite : mais il ſurvint tout-à-coup un calme, qui les livra aux vainqueurs. La nuit ſeule en ſauva quelques-uns : tout le reſte fut pris par les Romains.

Ils ſe rendent à diſcrétion, & ſont traités à la rigueur.

Cette bataille termina la guerre. Car toutes les forces de la nation des Vénétes s'étoient raſſemblées ſur cette flote. Ils avoient perdu toute leur jeuneſſe, tous ceux qui primoient parmi eux par le rang & par l'autorité, tous leurs vaiſſeaux. Il fallut qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion. Céſar les traita à la rigueur, comme coupables d'avoir violé le droit des gens en la perſonne de ces officiers Romains qui leur avoient été envoyés par P. Craſſus, & qu'ils avoient retenu priſonniers. Il prétend qu'il étoit néceſſaire d'apprendre à ces Barbares à reſpecter ceux qui ſont revêtus d'un caractére public. Je ne ſais ſi ce n'eſt pas trop relever des hommes dont la commiſſion ſe réduiſoit à acheter des bleds; & ſi la fierté & la hauteur Romaine n'influoient pas beaucoup dans le jugement

ment que Céſar porta & exerça dans cette occaſion. Quoi qu'il en ſoit, les malheureux Vénétes en furent les victimes. Tous leurs Sénateurs furent mis à mort, & les autres vendus à l'encan. AN. R. 696. AV. J. C. 56.

Victoire de Sabinus Lieutenant de Céſar ſur trois peuples alliés des Vénétes.

Les armes de Céſar proſpéroient de tous côtés. Dans le même tems qu'il vainquoit les Vénétes, Titurius Sabinus gagna une grande bataille ſur les Unelles *, les Eburovices †, & les Léxoviens réunis. La fureur des deux derniers de ces peuples pour la guerre étoit telle, qu'ils avoient maſſacré leur Sénat, parce qu'il s'y oppoſoit. Après cette cruelle exécution ils joignirent leurs troupes à celles des Unelles, dont le chef Viridovix fut reconnu pour Généraliſſime de l'armée des trois peuples. Sous ſes ordres ils marchérent aux Romains, & vinrent ſe poſter à deux mille pas de leur camp, les défiant au combat, & étalant tous les jours à leurs yeux leurs troupes nombreuſes.

* *Les peuples du Cotentin.*

† *Ceux d'Evreux.*

Sabinus ſe conduiſit en officier habile & prudent. Il ne croyoit pas qu'il convînt à un ſimple Lieutenant, en l'abſence de ſon Général, de hazarder ſans néceſſité la bataille contre une armée beaucoup plus forte en nombre que la ſienne. Ainſi malgré les bravades des

ennc-

AN. R. 696. AV. J.C. 56. ennemis, & le mécontentement de ſes propres ſoldats, il ſe tint enfermé dans ſon camp, étant bien-aiſe d'augmenter par cette apparence de timidité le mépris que les Gaulois avoient pour lui. Il fit plus: il leur détacha un prétendu transfuge, qui vint leur donner un faux avis, & leur dire que Céſar étoit fort embarraſſé à ſoutenir la guerre contre les Vénétes, & que Sabinus devoit la nuit ſuivante ſortir furtivement de ſon camp, & ſe mettre en marche pour aller au ſecours de ſon Général. Cette nouvelle n'avoit rien que de vraiſemblable; & d'ailleurs on ſe perſuade aiſément ce que l'on ſouhaite. Ainſi les Gaulois pleins de joie & de confiance forcent leurs Généraux de les mener ſur le champ à l'attaque du camp des Romains. Ils font proviſion de faſcines pour combler les foſſés, & s'avancent comme ſûrs de vaincre.

Les Romains étoient campés ſur une hauteur. Nos Gaulois la montent avec précipitation, & ils arrivérent tout hors d'haleine. Dans le moment Sabinus fit ſortir ſur eux toutes ſes troupes par deux portes à la fois. Cette ſortie fut ſi vive, que les aſſaillans fatigués d'une marche trop rude, & embarraſſés des faſcines dont

dont ils s'étoient chargés, ne purent pas même ſoutenir le premier choc. Ils prirent la fuite, laiſſant un grand nombre de morts ſur la place. La cavalerie Romaine les pourſuivit, & acheva de détruire cette nombreuſe armée, de façon qu'il n'en échapa qu'une très petite partie. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Les Gaulois étoient auſſi promts à ſe décourager dans les diſgraces, qu'ardens à entreprendre les guerres. Ainſi cette défaite abattit totalement les peuples vaincus, & ils ſe ſoumirent à Sabinus.

P. Craſſus ne réuſſit pas moins heureuſement en Aquitaine. Il gagna une bataille, prit une ville importante, & força un camp. Je ne m'arrêterai point à raconter en détail ſes exploits. Je remarquerai ſeulement, que les ennemis qu'il vainquit firent une très belle défenſe. Les * Sotiates, qu'il attaqua les premiers, avoient eu grande part à la défaite de L. Manilius, Proconſul de la Gaule Narbonnoiſe, du tems de la guerre de Sertorius. Fiers de cette victoire, ils ſe battirent contre Craſſus avec

L'Aquitaine ſoumiſe par P. Craſſus.

Voyez Tome X. l. XXXIV. pag. 383.

* *Sanſon prétend que la ville des Sotiates étoit* Létoure. *D'autres croyent trouver un veſtige du nom de cet ancien peuple dans le village de* Sos en Eſtarac.

AN. R. 696. AV. J.C. 56. avec beaucoup de courage : & après avoir été vaincus, ils s'enfermérent dans leur ville, où ils ſoutinrent le ſiége en braves gens. Ils firent preuve de valeur dans pluſieurs ſorties : & comme ils ſavoient parfaitement l'uſage des mines, ils en pouſſérent quelques-unes ſous les ouvrages des aſſiégeans. Tout fut inutile : & il fallut qu'ils ſe rendiſſent à Craſſus, qui les déſarma.

La défaite des Sotiates & la priſe de leur ville fut un avertiſſement aux autres peuples de l'Aquitaine de ſe réunir contre le vainqueur. Ils implorérent même le ſecours des Eſpagnols leurs voiſins, & firent venir pour les commander des éléves du grand Sertorius. Sous ces nouveaux chefs la guerre ne ſe fit point avec l'impétuoſité & la fougue ordinaires aux Barbares. Ils évitérent le combat : ils ſe tinrent dans un camp bien fortifié, voulant profiter de l'avantage qu'ils avoient de faire la guerre dans un pays ami & ſur leurs terres, & ruiner par le tems des ennemis, qui tiroient leurs vivres de loin & avec beaucoup de peine. C'eſt ce qui obligea Craſſus à livrer l'aſſaut à leur camp : & il auroit eu bien de la peine à le forcer, ſi les derriéres de ce camp euſſent été gardés

gardés avec ſoin. Mais ils étoient négligés : & Craſſus, qui en fut averti, y envoya ſa cavalerie avec quatre cohortes de réſerve. Ces troupes entrérent dans le camp des ennemis ſans réſiſtance : & les Aquitains envelopés par derriére, attaqués avec vigueur par devant, ſe trouvérent hors d'état de ſe défendre, & furent taillés en piéces. De cinquante mille qu'ils étoient, à peine en reſta-t-il la quatriéme partie. Le fruit de cette victoire fut la ſoumiſſion de toute l'Aquitaine, à la réſerve de quelques peuples reculés, & enfoncés dans les Pyrénées. AN. R. 676. AV. J.C. 56.

Ce fut là le dernier ſervice que P. Craſſus rendit à Céſar. Il alla enſuite à Rome, y mena même un nombre conſidérable de ſoldats pour appuyer Pompée & Craſſus dans la demande du Conſulat, & ſuivit ſon pére dans la malheureuſe expédition contre les Parthes.

Lorſque Céſar eut terminé la guerre contre les Vénétes, la ſaiſon étoit déja fort avancée. Néantmoins comme les Morins* & les Ménapiens, peuples ſitués dans la partie Septentrionale de la Gaule, Céſar entreprend de dompter les Morins & les Ménapiens,

* *Les Morins habitoient le long de la mer entre la Somme & l'Eſcaut. Les Ménapiens, du tems de Céſar, occupoient les deux bords du Rhin, au-deſſous de l'endroit où fut depuis bâtie Cologne.*

AN. R. 696. AV. J.C. 56. Gaule, après être entrés dans la ligue qui venoit d'être diſſipée & vaincue, n'avoient fait encore aucune démarche de ſoumiſſion vers les Romains; Céſar, qui [a] croyoit n'avoir rien fait tant qu'il lui reſtoit quelque choſe à faire, marcha contre eux pour achever pleinement ſa victoire. Il y trouva plus de difficulté qu'il ne penſoit. Ces peuples avoient compris par l'exemple des autres que nulle armée Gauloiſe ne pouvoit tenir la campagne contre les Romains : & comme leur pays étoit tout couvert de bois & de marais, ils s'y retirérent avec tous leurs effets.

& eſt arrêté par la mauvaiſe ſaiſon.

Céſar arrive à l'entrée de ces bois, & commence à s'y fortifier un camp. Les Gaulois ſortent ſur les travailleurs : il s'engage un combat, dans lequel ſe voyant preſſés, ils gagnent leurs retraites. L'ardeur de la victoire porte les Romains à les y pourſuivre : mais ils s'en trouvérent mal, & dans ces routes embarraſſées ils perdirent pluſieurs de leurs plus braves ſoldats.

Nul obſtacle n'arrêtoit Céſar. Il réſolut d'abattre ces immenſes forêts : & des arbres qu'il coupoit, il s'en faiſoit une eſpéce

a Nil actum credens, dum quid ſupereſſet agendum, *Lucan.* II. 657.

eſpéce de rempart, les plaçant aux deux côtés de ſon armée pour en couvrir les flancs contre les incurſions ſubites des Barbares. Déja il avoit nettoyé un très grand eſpace de terrain avec une diligence incroyable, & il étoit parvenu juſqu'au lieu où étoient les beſtiaux & les bagages des ennemis; de ſorte qu'ils avoient été obligés de s'enfoncer eux-mêmes dans des forêts plus épaiſſes & plus profondes. Mais les mauvais tems qui ſurvinrent, & les pluies continuelles, ne lui permirent plus de tenir ſon armée ſous les toiles. Il fallut céder à la néceſſité, & laiſſer ſa victoire imparfaite. Seulement il ravagea tout le pays, & brûla les hameaux & tous les édifices de ces malheureux peuples: après quoi il ſe retira, & diſtribua ſes troupes en quartiers d'hiver ſur les terres des Aulerques *, & des autres nations récemment ſubjuguées. AN. R. 696. AV. J.C. 56.

§. II.

La Gaule demeure tranquille par néceſſité. Les Uſipiens & les Tenctéres, nations Germaniques, paſſent le Rhin. Céſar marche contre eux. Négociation commencée

* *Les Aulerques Eburovices ſont ceux d'Evreux; les Aulerques Cénomans ſont les Manceaux.*

mencée entre ces peuples & Céſar ; puis rompue par un combat, ſans qu'il ſoit bien clair de quel côté en eſt la faute. Les Germains ſont ſurpris par Céſar, & entiérement défaits. Céſar prend la réſolution de paſſer le Rhin. Ses motifs. Deſcription du pont conſtruit par Céſar ſur le Rhin. Ses exploits en Germanie ſe réduiſent à peu de choſe. Il forme le projet de paſſer dans la grande Bretagne. Ses motifs. Il prépare toutes choſes pour le trajet. Il part. Combat à la deſcente. Démarche de ſoumiſſion de la part des Barbares. La cavalerie de Céſar ne peut aborder. Sa flote eſt maltraitée par les hautes marées. Les Barbares renouvellent la guerre. Uſage qu'ils faiſoient de leurs chariots dans les combats. Traité entre Céſar & ces Inſulaires. Céſar repaſſe en Gaule.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

CN. POMPEIUS MAGNUS II. M. LICINIUS CRASSUS II.

La Gaule demeure tranquille par néceſſité.

LA Gaule ne donna pas beaucoup d'exercice à l'activité de Céſar pendant l'année où Pompée & Craſſus furent Conſuls pour la ſeconde fois. Attaquée ſucceſſivement dans toutes ſes parties, frapée coup ſur coup de tant de violentes défaites, l'étonnement, l'effroi, &

& plus que tout cela l'impuiſſance, après les pertes qui l'avoient épuiſée, la forcérent de demeurer tranquille & ſoumiſe, au moins pour un tems. Deux nations Germaniques vinrent, pour ainſi dire, la relayer, & préſenter à Céſar l'occaſion d'éviter un repos, qui lui eût été inſupportable. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Les Uſipiens & les Tenctéres étoient voiſins des Suéves, nation très puiſſante, qui occupoit une grande partie de la Germanie, & qui étoit compoſée de cent peuples ou cantons, de chacun deſquels il ſortoit tous les ans mille hommes pour aller faire la guerre. Les Suéves étoient de très méchans voiſins. Ils penſoient que c'étoit une gloire pour eux d'être bornés par de vaſtes ſolitudes, qui prouvaſſent qu'un grand nombre de peuples n'avoient pû ſoutenir leurs efforts. Les Tenctéres & les Uſipiens ſe trouvérent dans le cas. Après avoir réſiſté aux Suéves pendant pluſieurs années, ils furent chaſſés de leurs terres: ils ſe virent obligés d'errer ça & là l'eſpace de trois ans par différens pays de la Germanie; & enfin ils arrivérent, pendant l'hiver de l'année où nous en ſommes, aux bords du Rhin, à l'endroit qu'habitoient les Ménapiens, qui avoient des

Les Uſipiens & les Tenctéres, nations Germaniques, paſſent le Rhin. *Caſ. de B. G. l. IV.*

AN. R. 697. AV. J.C. 55. des hameaux & des bourgades des deux côtés du fleuve.

A l'approche de cette nuée de Germains (car ce n'étoit pas une armée, c'étoient les deux nations qui marchoient en corps, hommes, femmes, enfans, au nombre de plus de quatre cens trente mille têtes) ceux des Ménapiens qui occupoient la rive droite du Rhin, ſe retirérent en deça du côté de la Gaule, & diſpoſérent des troupes pour empêcher leurs ennemis de paſſer. Les Germains n'ayant point de bateaux, & voyant le bord oppoſé gardé avec ſoin, uſérent de ruſe. Ils firent courir le bruit qu'ils s'en retournoient dans leur pays, & réellement ils s'éloignérent du fleuve de trois journées de marche. Les Ménapiens les crurent partis, & revinrent à leurs hameaux. Mais la cavalerie des Germains ayant rebrouſſé chemin, & regagné le voiſinage du fleuve en une ſeule nuit, vint ſurprendre les trop crédules Gaulois, les égorgea, s'empara de leurs bateaux, paſſa à l'autre bord avant que la partie des Ménapiens qui l'occupoit fût inſtruite de ce qui venoit d'arriver. Les vainqueurs demeurérent maîtres du pays, & vécurent pendant tout l'hiver des proviſions qu'ils y avoient trouvées. Dès

Dès que Céſar eut appris le paſſage des Uſipiens & des Tenctéres, il craignit que les Gaulois n'appellaſſent ces nouveaux venus à leur ſecours, & que l'on ne vît renaître une guerre plus difficile & plus périlleuſe que celles qu'il avoit eu tant de peine à terminer. Il accuſe ici nos Gaulois d'une incroyable légéreté. Il dit que ſur les grands chemins & dans les rues des villes ils arrêtent les voyageurs, & ſurtout les marchands; qu'ils les queſtionnent au ſujet des pays d'où ils viennent, & les forcent de leur répondre; & que ſur ces réponſes, qui ſouvent ou n'ont pour fondement que des bruits incertains, ou ſont dictées par l'envie de plaire, ils prennent leur parti par rapport aux affaires les plus importantes, ſauf à s'en repentir bientôt, lorſque l'événement leur a fait voir qu'on les a trompés. La connoiſſance qu'avoit Céſar de cette facilité des Gaulois à s'engager dans de nouvelles entrepriſes, le détermina à venir plutôt que de coutume ſe mettre à la tête de ſon armée, pour arrêter par ſa préſence les projets d'une révolte. AN. R. 697. AV. J. C. 55. Céſar marche contre eux.

Il ſçut en arrivant que, ſelon qu'il l'avoit ſoupçonné, quelques peuples Gaulois avoient déja fait porter des paro-

AN. R. 697. AV. J.C. 55. paroles aux Usipiens & aux Tenctéres, qui en conséquence avoient quitté les bords du Rhin, & s'étoient avancés sur les terres des Eburons * & des Condrusses †, cliens de ceux de Tréves. En homme habile, il feignit d'ignorer ce qu'il n'étoit pas tems de punir. Il appella auprès de sa personne les principaux chefs de la Gaule, leur parla avec bonté, & leur ayant demandé de la cavalerie, il marcha contre les Germains.

* *Ceux de Liége.*

† *Le Condros retient encore cet ancien nom.*

Négociation commencée entre ces peuples & César, puis rompue par un combat, sans qu'il soit bien clair de quel côté en est la faute.

Lorsqu'il fut à peu de journées d'eux, il vit venir à lui des Ambassadeurs de leur part, qui lui tinrent un langage, où, à travers des traits de fierté & de bravade dans le goût des Barbares, il étoit aisé d'appercevoir quelque inquiétude & quelque crainte. Ils lui dirent " que „ ceux qui les envoyoient n'avoient nul „ dessein d'entrer en guerre avec les Ro„ mains; que si on les attaquoit, ils sau„ roient se défendre, ayant appris de „ leurs péres à ne demander jamais quar„ tier. Que cependant ils vouloient bien „ lui protester, qu'ils n'étoient entrés „ en Gaule que malgré eux, & parce „ qu'ils avoient été chassés de leur pays. „ Que si les Romains les vouloient pour „ amis, les Usipiens & les Tenctéres „ pouvoient ne leur pas être inutiles.

„ Qu'ils

„ Qu'ils étoient prêts ſoit à accepter les AN. R.
„ terres que Céſar voudroit leur don- 697.
„ ner, ou à s'établir ſur celles qu'ils AV. J.C.
„ avoit conquiſes. Qu'ils ne cédoient 55.
„ la gloire de la valeur qu'aux Suéves,
„ à qui les dieux immortels eux-mêmes
„ ne ſeroient pas capables de réſiſter:
„ mais qu'il n'y avoit aucun autre peu-
„ ple au monde, qu'ils n'euſſent pleine
„ confiance de pouvoir vaincre. „

Céſar leur déclara nettement qu'ils n'avoient point de terres à eſpérer en deça du Rhin. Mais il leur fit une propoſition, qui fut de s'incorporer avec les Ubiens, peuple Germain, & véxé comme eux par les Suéves. Ces Ubiens, qui habitoient alors ſur la rive droite du Rhin, avoient imploré le ſecours de Céſar: & il leur auroit procuré ſans frais & ſans peine un puiſſant renfort en leur joignant les Uſipiens & les Tenctéres. La propoſition du Général Romain donna lieu à une négociation, pendant laquelle il avançoit toujours. Lorſqu'il n'étoit plus qu'à huit mille pas, il ſe livra un combat de cavalerie, dans lequel huit cens Germains défirent & mirent en fuite cinq mille chevaux Romains.

Parmi ceux qui périrent en cette

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

occaſion Céſar regretta particuliérement un illuſtre Aquitain, d'une très haute naiſſance, qui avoit été fait citoyen Romain, comme il paroît par le nom de Piſon qu'il portoit. Ce brave homme voyant ſon frére envelopé par les ennemis, courut à lui, & le dégagea: mais lui-même ayant eu ſon cheval bleſſé, il fut obligé de mettre pied à terre, & après s'être défendu long-tems & vaillamment, enfin accablé par le nombre, il ſuccomba & reſta ſur la place. Son frére, qui s'étoit retiré, apperçut de loin ce qui ſe paſſoit: & ne pouvant ſurvivre à un frére tendrement aimé & ſon libérateur, il revint à toute bride ſe jetter au milieu des ennemis, & ſe fit tuer pareillement.

Ce combat eſt extrémement important par la circonſtance d'avoir été donné dans un tems où il y avoit une négociation ouverte entre Céſar & les Germains. Par qui il fut engagé, & conſéquemment ſur qui doit tomber le reproche de perfidie? c'eſt un problême qui ſouffre de la difficulté. Céſar en rejette la faute ſur les Barbares: mais à Rome bien des gens furent perſuadés, que c'étoit lui qui avoit violé la foi de la négociation: & lorſqu'on lui décernoit

noit des honneurs dans le Sénat pour les exploits de la campagne dont il s'agit actuellement, Caton opina pour le livrer aux Germains, afin qu'il portât seul la peine de son infidélité, & que la République n'en fût pas responsable envers les dieux & envers les hommes. AN. R. 697. AV. J.C. 55. *Plut. Cæs.*

Il est difficile de se décider sur un point si obscur, & touchant lequel d'une part l'intérêt de César diminue le poids de son témoignage, & de l'autre la haine & la partialité peuvent avoir emporté Caton au-delà des bornes. On sait que César n'étoit point scrupuleux en fait de morale; mais ses procédés étoient francs & généreux, au moins à l'extérieur, & autant qu'il s'embarrassoit peu d'avoir pour lui la vérité & la justice dans le fond, autant affecta-t-il toujours d'en garder les dehors. Il faut néantmoins avouer qu'ici les apparences ne sont pas pour lui. Il n'est pas vraisemblable que huit cens cavaliers se soient déterminés les premiers à en attaquer cinq mille: & une démarche des Germains qui semble prouver leur bonne foi, c'est que le lendemain du combat ils envoyérent encore leurs Députés à César pour lui faire des excuses, & pour continuer la négociation.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. Les Germains ſont ſurpris par Céſar, & entiérement défaits.

Céſar retint priſonniers ces Députés: & il avoit raiſon, s'il eſt vrai, comme il les en accuſe, qu'ils venoient le tromper & l'amuſer par de belles paroles, pendant que leurs nations faiſoient contre les Romains des actes d'hoſtilité. En même tems jugeant que les Germains ne craignoient point d'être attaqués, & ne ſe tenoient point ſur leurs gardes, pendant qu'ils envoyoient négocier avec lui, il fait ſortir ſon armée du camp, & marche en ordre de bataille aux ennemis. Il avoit rangé ſes troupes ſur trois lignes, laiſſant la cavalerie à la queue, à cauſe de l'effroi dont il ne la croyoit pas encore bien revenue depuis ſa défaite.

Il trouva les choſes telles qu'il les avoit prévûes. Les Germains furent ſurpris, & n'eurent pas le tems néceſſaire pour ſe mettre en défenſe. Les uns vouloient que l'on reſtât dans le camp, les autres que l'on ſortît en plaine. Pendant ce trouble & cette confuſion les Romains tombent ſur eux, & ils en eurent bon marché. Ce ne fut pas un combat: ce fut une déroute. Après que quelques-uns des plus braves eurent tenté inutilement une légére réſiſtance, tous prirent la fuite. Les femmes & les enfans,

fans, qui couvroient toute la campagne, furent maſſacrés par la cavalerie Romaine. Les autres pourſuivis juſqu'au confluent de la Meuſe & du Rhin, ſe précipitérent dans ces riviéres, & y périrent preſque tous: enſorte que de cette multitude prodigieuſe il ne s'en échapa que très peu. Les Romains ne perdirent pas un ſeul homme, & n'eurent qu'un très petit nombre de bleſſés. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Ce fut alors que Céſar réſolut de paſſer le Rhin. Il rapporte différens motifs qui l'y déterminérent: mais on peut ſoupçonner qu'il ſupprime le véritable, qui n'étoit autre que le déſir immodéré d'une gloire toute nouvelle, & l'envie de faire du bruit. Le Rhin & la Germanie étoient alors très peu connus des Romains. C'étoit donc un honneur ſingulier & très brillant, d'être le premier qui paſſât ce grand fleuve, & de porter la terreur dans un pays barbare, avec lequel Rome juſqu'alors n'avoit preſque jamais eu aucun commerce. Céſar prend la réſolution de paſſer le Rhin. Ses motifs.

Les raiſons qu'allégue Céſar ne ſont pourtant pas deſtituées de toute ſolidité. La premiére, & ſelon lui, la plus juſte, c'eſt que voyant les Germains ſe porter ſi facilement à paſſer le Rhin &

AN. R. 697. AV. J. C. 55.

à venir en Gaule, il étoit bien-aiſe de leur faire comprendre qu'ils pouvoient craindre auſſi de voir l'ennemi ſur leurs terres. De plus la cavalerie des Uſipiens & des Tenctéres, qui ne s'étoit point trouvée à la bataille, parce que pluſieurs jours auparavant on l'avoit envoyée au delà de la Meuſe pour piller le pays & enlever des fourages, s'étoit retirée, après la victoire de Céſar, au delà du Rhin chez les Sicambres: & le vainqueur ayant demandé qu'on lui livrât ces fugitifs, les Sicambres avoient répondu que le Rhin bornoit la domination Romaine; & que ſi les Romains prétendoient en interdire le paſſage aux nations Germaniques, ils devoient ſubir la même loi, & ne s'arroger aucun droit ni aucune autorité au delà de ce fleuve. Enfin les Ubiens toujours fatigués par les Suéves, prioient Céſar de ſe montrer en Germanie, prétendant que cette ſeule démarche ſuffiroit pour leur procurer à jamais la tranquillité. Ils offroient même des bateaux aux Romains pour le tranſport des Légions.

Céſar ne crut pas devoir accepter les offres des Ubiens. Il penſoit qu'il n'y avoit ni ſureté, ni dignité pour lui & pour l'armée Romaine à paſſer dans des ba-

bateaux. La conſtruction d'un pont ſur un fleuve ſi rapide, ſi large, & ſi profond, (car c'eſt au deſſous de l'endroit où eſt bâtie Cologne qu'il ſe préparoit à le paſſer) étoit ſans doute un ouvrage très difficile. Mais Céſar accoutumé à vaincre les obſtacles, tenta l'entrepriſe, & réuſſit. AN. R. 697. AV. J. C. 55.

Deſcription du pont conſtruit par Céſar ſur le Rhin.

J'inférerai ici la deſcription qu'il a donnée de ce pont, y ajoutant ſeulement quelques circonſtances qu'il a laiſſé à ſuppléer, mais qui m'ont paru des éclairciſſemens néceſſaires. Si je me trompe en quelque choſe, j'eſpére qu'on le pardonnera à un écrivain obligé par la néceſſité de ſon ſujet de parler de matiéres infiniment éloignées de ſa profeſſion, & d'ailleurs très réſolu de ſe corriger, ſi les maîtres de l'art daignent lui montrer ſon erreur.

On joignoit enſemble des pieux deux à deux, à la diſtance de deux pieds l'un de l'autre, de la groſſeur d'un pied & demi chacun, & d'une longueur proportionnée à la hauteur de la riviére: & après les avoir un peu aiguiſés par le bout, & peut-être armés de fer, on les deſcendoit avec des machines dans l'eau, puis on les enfonçoit à coups de mouton, non pas perpendiculairement, mais

AN. R. 697. AV. J.C. 55. inclinés ſuivant la direction du fleuve. Vis-à-vis de ces deux pieux & au deſſous, à la diſtance de quarante pieds, on en enfonçoit pareillement deux autres, qui regardoient les premiers, & étoient inclinés en un ſens contraire au courant du fleuve. Ces deux pilotis, compoſés chacun de deux pieux, étoient tenus en état par une groſſe poutre, étendue de l'un à l'autre, & qui étant de deux pieds d'épaiſſeur, rempliſſoit exactement l'intervalle des deux pieux, & avoit pour appui la piéce de bois qui les joignoit. Les têtes de cette poutre étoient aſſujetties & liées de chaque côté au pilotis, par de groſſes chevilles, ou boulons, l'un en dedans, l'autre en dehors : enſorte que les deux pilotis ne pouvant ſe rapprocher, & les deux boulons qui lioient la poutre à chaque pilotis ſe réſiſtant mutuellement, la conſtruction étoit ſi ferme, que par les loix de la nature, plus le fleuve devenoit rapide, plus l'ouvrage acquéroit de ſolidité. Voilà ce que je trouve de plus difficile à concevoir dans toute cette deſcription. J'avoue même que rien de ce que j'ai pû imaginer ne me ſatisfait pleinement. Ainſi je laiſſe ce problême à réſoudre à de plus habiles que moi. Outre la difficulté

culté de la choſe en elle-même, il ſemble de plus qu'il y ait contradiction entre ce que dit ici Céſar, & la précaution dont il ſera parlé plus bas, d'établir des arcs-boutans pour ſoutenir le pont contre la violence du fleuve. Cette précaution paroîtroit ſuperflue, ſi la rapidité du fleuve ne fait qu'augmenter la ſolidité de l'ouvrage. Après ce premier rang on en établiſſoit un autre à quelque diſtance: puis ſur les poutres, qui étoient couchées de long ſuivant le fil de l'eau, on mettoit en travers des perches, des claies, & ſans doute de la terre & du gazon, pour former un plancher ſolide & continu. Au deſſous * du pont on avoit enfoncé d'autres pieux en forme d'arcs-boutans, qui ſoutenoient le pont contre la violence du fleuve: & au deſſus à quelque diſtance, il y en avoit d'autres pour lui ſervir de défenſe: afin que ſi les Barbares lâchoient des troncs d'arbres, ou des bateaux pour renverſer l'ouvrage, cette paliſſade en amortît

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

l'effet,

* *Le texte porte*, vers la partie inférieure du fleuve: *expreſſion vague, & qui peut donner lieu à une interprétation différente de celle que j'ai ſuivie. On pourroit concevoir les pieux dont il eſt ici queſtion, comme placés avant le dernier rang des pilotis, & les ſoutenant du côté où ils étoient inclinés; de ſorte qu'ils leur ſerviſſent comme d'avant-mur, pour amortir la fougue du fleuve.*

AN. R. 697. AV. J.C. 55. l'effet, & empêchât qu'ils n'endommageaſſent le pont.

La diligence avec laquelle fut exécuté un ſi grand ouvrage n'eſt pas moins digne d'admiration, que l'ouvrage même. Il fut achevé en dix jours à compter de celui où l'on avoit commencé à apporter les bois ſur le bord du fleuve. Céſar ayant laiſſé un corps de troupes conſidérable à la tête du pont de chaque côté, entra ſur les terres des Sicambres.

Ses exploits en Germanie ſe réduiſent à peu de choſe.

Ses exploits en Germanie ſe réduiſirent à aſſez peu de choſe. Il y reçut les Députés de quelques peuples qui lui demandoient la paix & ſon amitié, qu'il leur accorda en exigeant d'eux des otages. Les Sicambres s'étoient retirés dans des déſerts & des forêts : il ravagea leur pays, brûla les édifices, & coupa les bleds. Les Suéves en avoient fait autant que les Sicambres, avec cette différence qu'après avoir mis en ſureté leurs femmes, leurs enfans, & tout ce qu'ils poſſédoient, ils avoient raſſemblé au cœur du pays tout ce qui faiſoit la force de la nation, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient en état de porter les armes ; & là ils attendoient l'armée Romaine en réſolution de la bien recevoir. Céſar ne jugea pas à propos d'aller les attaquer,

quer. Il prétendit avoir rempli toutes les différentes vûes qu'il s'étoit proposées en paſſant le Rhin, puiſqu'il avoit répandu dans la Germanie la terreur de ſon nom, s'étoit vengé des Sicambres, & avoit délivré les Ubiens de l'oppreſſion des Suéves. Ainſi il ne demeura que dix-huit jours au-delà du fleuve, après leſquels il le repaſſa, & rompit ſon pont, remportant de ſon entrepriſe la gloire aſſez frivole d'avoir fait ce que nul Romain avant lui n'avoit tenté. AN. R. 697. AV. J. C. 55.

Il forme le projet de paſſer dans la Grande Bretagne. Ses motifs.

Son goût pour les choſes d'éclat lui inſpira tout de ſuite un autre projet du même genre que le précédent, & auſſi peu utile. Ce fut de paſſer dans la Grande Bretagne, & de porter la guerre dans un nouveau monde. Car c'étoit ſur ce pied que l'on regardoit alors la Grande Bretagne, ſi peu connue dans ces tems-là, que pluſieurs doutoient encore ſi elle étoit une iſle; & que, ſelon Tacite, on n'en fut bien aſſuré que plus de cent ans après, lorſqu'une flote Romaine, par les ordres d'Agricola, en eut fait le tour. Céſar néantmoins en parle par tout comme d'une iſle, & tel eſt auſſi le langage & le ſentiment de Strabon, habile & judicieux Géographe, qui écrivoit au commencement du régne de Tibére.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. César colore l'ambition qui le menoit dans la Grande Bretagne du prétexte de la juſtice & de l'utilité. Il dit que les Bretons avoient preſque toujours envoyé du ſecours aux Gaulois dans leurs guerres contre les Romains : & il ajoute qu'il devoit lui être tout-à-fait avantageux de connoître les ports & les côtes de cette iſle, les mœurs des habitans, & leur maniére de combattre. Or c'eſt à quoi il ne pouvoit parvenir, qu'en y paſſant lui-même. Car les Gaulois n'en avoient que des connoiſſances fort confuſes, parce qu'il n'y avoit que leurs marchands qui en fiſſent le voyage : encore ne pénétroient-ils jamais dans le pays, enſorte qu'ils n'avoient d'idée préciſément que des ports où ils faiſoient le commerce. Je ne ſai de quelle utilité pouvoit être à César la connoiſſance qu'il ſouhaitoit acquérir de tout ce qui regardoit la Grande-Bretagne, à moins qu'il ne roulât dans ſon eſprit le deſſein d'en faire quelque jour la conquête: mais les Gaulois ne lui en laiſſérent pas le loiſir.

Suet. Cæſ. 47. A ces motifs Suétone en joint un bien futile, ſavoir la paſſion pour les perles, que produit l'Océan Britannique. Le luxe fou de César peut autoriſer

ce

ce ſoupçon. En tout cas il fut bien trompé dans ſon attente. Ces perles ſont ternes & ſombres, & n'approchent point de cette belle eau qui fait le prix de celles d'Orient. AN. R. 697. AV. J.C. 55. *Tac. Agr. n. 12.*

La ſaiſon étoit déja fort avancée, lorſque Céſar forma le projet dont nous parlons. C'étoit un nouvel aiguillon ajouté à ſon activité naturelle. Il vint donc en toute diligence dans le pays des Morins, d'où il ſavoit que le trajet eſt le plus court pour paſſer dans la Grande Bretagne : il raſſembla le plus de vaiſſeaux qu'il lui fut poſſible des pays voiſins, & manda la flote qu'il avoit fait conſtruire l'année précédente pour la guerre contre les Vénétes. Comme il n'avoit pas moins de prévoyance, que de vivacité & d'ardeur, il tâcha de s'inſtruire de tout ce qu'il lui étoit important de connoître touchant le pays où il ſe préparoit à entrer : & peu ſatisfait des éclairciſſemens qu'il put tirer des Gaulois, il envoya un officier Romain, nommé C. Voluſenus, avec un vaiſſeau de guerre, pour viſiter les côtes de la Grande-Bretagne, & venir enſuite lui faire ſon rapport de tout ce qu'il auroit vû & remarqué. Voluſenus fut cinq jours en mer, & n'ayant oſé deſcendre

Il prépare toutes choſes pour le trajet.

en

AN. R. 697. AV. J.C. 55. en aucun endroit, il ne put rendre compte que des dehors & des approches de l'isle.

Cependant le bruit du dessein de César s'étoit répandu dans la Grande Bretagne, & y avoit jetté l'allarme. Plusieurs peuples lui envoyérent des Députés, pour lui faire leurs soumissions, & pour offrir de lui donner des otages. César crut devoir profiter de ces favorables dispositions: il répondit gracieusement aux Députés des Barbares, & les renvoya dans leur pays en les faisant accompagner de Comius Artésien, qu'il avoit fait Roi de sa nation, & en qui il avoit alors beaucoup de confiance. Ce Comius, dont le nom étoit connu & considéré dans la Grande Bretagne, avoit ordre de parcourir différens peuples, de les exhorter à reconnoître l'Empire Romain, & d'annoncer la prochaine arrivée de César.

Le soin d'assembler sa flote retint quelque tems César dans le pays des Morins. Sa présence n'y fut pas inutile. Cette nation avoit toujours jusques-là refusé opiniâtrement de se soumettre. Alors la plus grande partie des cantons qui la composoient vinrent par Députés lui demander pardon pour le passé.

&

& lui déclarer qu'ils obéïroient à tout ce qu'il leur ordonneroit à l'avenir. Rien ne pouvoit lui arriver plus à propos. Charmé de ne point laiſſer de ſujet d'inquiétude derriére lui pendant qu'il ſeroit dans la Grande Bretagne, il reçut les ſoumiſſions des Morins, & ſe contenta d'exiger d'eux beaucoup d'otages. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

La flote de Céſar conſiſtoit en vaiſſeaux longs, comme il les appelle, c'eſt-à-dire, galéres armées en guerre, & en vaiſſeaux de charge, qui alloient à la voile. Il embarqua ſur quatre-vingts vaiſſeaux de charge deux légions. Il ne nous dit point quel nombre de troupes montoit les galéres, qu'il diſtribua en eſcadres ſous le commandement du Queſteur, & de ſes Lieutenans Généraux. Il deſtina au tranſport de la cavalerie dix-huit vaiſſeaux de charge, qui étoient retenus par le vent dans un port ſitué à huit mille pas au deſſus de celui d'où il partoit lui-même. Il ne nomme ici ni l'un ni l'autre de ces deux ports. Mais ſi celui * d'où il partoit cette année eſt le port Itius où il s'embarqua l'année ſuivante pour faire le même trajet, il paroît que le port inférieur eſt Wiſſan,

* *La choſe en ſoi eſt vraiſemblable; & Strabon ne permet pas d'en douter, Liv. IV. p. 199.*

AN. R. 697. AV. J.C. 55. Wiſſan, & le ſupérieur Calais. En s'embarquant il laiſſa un Lieutenant Général avec des troupes pour garder le port ; & il envoya le reſte de ſon armée, ſous les ordres de deux autres Lieutenans Généraux, Titurius Sabinus, & Aurunculeius Cotta, dans les cantons des Morins qui n'étoient pas encore ſoumis, & ſur les terres des Ménapiens.

Il part. Combat à la deſcente. Tous les arrangemens étant pris, Céſar profita d'un vent favorable pour ſortir du port. Il partit ſur le minuit, & envoya ſa cavalerie s'embarquer à l'autre port, avec ordre de le ſuivre inceſſamment. Mais il fut mal obéi en cette partie. Pour lui, voguant à la tête de ſa flote, il commença à voir terre vers la quatriéme heure du jour. Le rivage qu'il découvroit, n'étoit pas propre pour une deſcente. Il étoit dominé par des Dunes de deſſus leſquelles on pouvoit lancer des traits juſqu'au bord de l'eau : & toutes ces Dunes étoient couvertes des troupes des Barbares. Il fit donc jetter l'ancre, attendant que tous ſes vaiſſeaux l'euſſent joint. A la neuviéme heure, aidé en même tems du vent & de la marée, il avança encore huit mille pas, & trouva un rivage aiſé & uni, où il réſolut de deſcendre.

Les

Les Barbares n'avoient point perdu de vûe la flote Romaine, & ayant fait prendre les devans à leur cavalerie & à leurs chariots, (car l'uſage des chariots dans les combats ſubſiſtoit parmi eux) ils menérent leur infanterie avec aſſez de diligence pour être à tems de s'oppoſer avec toutes leurs forces au débarquement. Les vaiſſeaux Romains prenoient trop d'eau, pour pouvoir approcher du rivage, enſorte qu'il falloit que les ſoldats ſe jettaſſent à la mer. On conçoit combien des troupes peſamment armées, accoutumées à combattre ſur un terrain ferme & ſolide, & qui n'étoient point au fait des endroits où l'eau ſe trouvoit plus ou moins profonde, avoient de déſavantage contre des Barbares agiles & diſpos, que rien n'embarraſſoit, & qui connoiſſoient parfaitement les lieux. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Le courage commençoit à manquer aux Romains. Celui qui portoit l'aigle de la dixiéme légion les ranima. Comme il voyoit que ſes camarades n'oſoient ſe jetter à l'eau, dont la profondeur les effrayoit, *Suivez moi*, leur cria-t-il, *ſi vous ne voulez que cette aigle tombe au pouvoir des Barbares.* En diſant ces mots il s'élance le premier hors du vaiſſeau. La crainte de l'ignominie vainquit celle du

AN. R. 697. AV. J. C. 55. du péril : & tous les autres le ſuivirent. En même tems Céſar rempliſſoit de ſoldats les eſquifs & les frégates légéres pour aller au ſecours de ceux qui combattoient dans l'eau : & de plus, ce qui contribua principalement au ſuccès de la deſcente, c'eſt qu'il fit faire aux galéres un mouvement pour prendre en flanc les ennemis, & lancer ſur eux une grêle de traits avec les machines, uſitées chez les Romains, mais abſolument inconnues de ces inſulaires : enſorte qu'outre le monde qu'ils perdoient, l'aſpect ſeul de ces étranges machines les frappoit d'un horrible effroi. Enfin après bien des peines & des périls les Romains parvinrent au rivage : & dès qu'ils eurent pris terre, ils pouſſérent ſi vigoureuſement les Barbares, qu'ils les diſſipérent abſolument. Mais comme la cavalerie de Céſar n'étoit point arrivée, il ne fût pas poſſible de les pourſuivre.

Démarche de ſoumiſſion de la part des Barbares.

Des Barbares ſe découragent aiſément. Ainſi ces mêmes peuples qui venoient de s'oppoſer avec tant de vigueur à la deſcente de l'armée Romaine, n'ayant pû y réuſſir, envoyérent à Céſar des Députés, qui avoient charge de lui faire toutes ſortes de proteſtations de ſoumiſſion & d'obéiſſance. Ils lui rendirent

dirent auſſi Comius Roi des Artéſiens, qu'ils avoient retenu priſonnier. Céſar les écouta avec douceur, & leur demanda des otages. Tout paroiſſoit s'acheminer à la paix & à un bon accord. Mais c'étoit la crainte ſeule qui guidoit ces Barbares: & l'occaſion s'étant préſentée de revenir contre leurs engagemens, & de renouveller la guerre, ils ne la manquérent pas. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Le quatriéme jour depuis l'arrivée de Céſar dans la Grande Bretagne on apperçut du camp les dix-huit vaiſſeaux de charge, qui amenoient la cavalerie. Mais dans le moment il s'éleva une furieuſe tempête, qui en diſperſa une partie dans la Manche, où ils coururent un très grand danger, & ſe trouvérent heureux de pouvoir regagner la terre ferme. La cavalerie de Céſar ne peut aborder.

La nuit même de ce jour c'étoit pleine Lune, & l'on approchoit de l'Equinoxe. Le concours de ces deux circonſtances produit les plus hautes marées. Céſar ne le ſavoit pas, & n'avoit pris aucune précaution contre un danger qu'il ignoroit. Ainſi & ſes galéres, qui étoient à ſec ſur le rivage, & ſes vaiſſeaux de tranſport, qui étoient à l'ancre, furent ſoulevés, battus, fracaſſés par le flot, ſans Sa flote eſt maltraitée par les hautes marées.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. ſans qu'il fût poſſible d'apporter remède à un ſi grand mal. Cet accident jetta Céſar dans un extrême embarras. Le retour devenoit comme impoſſible, puiſqu'il n'avoit point d'autres vaiſſeaux que ceux qui venoient d'être ſi fort maltraités, & qu'il manquoit de toutes les choſes néceſſaires pour le radoub. D'ailleurs, ayant compté hiverner en Gaule, il n'avoit apporté ni bagages, ni proviſions ſuffiſantes de bled.

Les Barbares renouvellent la guerre.

Les Barbares voyant leurs ennemis ſans vaiſſeaux, ſans vivres, ſans cavalerie, conçurent l'eſpérance de les exterminer, & de faire paſſer pour jamais aux Romains l'envie d'entrer dans leur iſle. D'ailleurs ils jugeoient du petit nombre des troupes de Céſar par le peu d'eſpace qu'occupoit ſon camp: & quoique cette marque ne fût pas abſolument ſûre, parce que l'armée Romaine, comme je l'ai dit, n'avoit point de bagages, ils ne ſe trompoient que du plus au moins, & ils avoient réellement une grande ſupériorité par leur multitude. Ils commencérent donc à ſe liguer de nouveau, à ſe raſſembler ſecrétement en corps de troupes, cachant leur jeu, ne ſe déclarant point ouvertement, & attendant le moment favorable pour ſur-

ſurprendre les Romains, & tomber ſur eux avec avantage. AN. R. 697. AV. J. C. 55.

Mais Céſar n'étoit pas un ennemi aiſé à ſurprendre. La ſituation où il étoit lui faiſoit deviner ce que devoient penſer & faire les Barbares : & comme ils avoient ceſſé de lui envoyer des otages, la preuve de leur révolte devenoit compléte. Ainſi il ſe préparoit à tout événement. Il envoyoit tous les jours couper les bleds dans les campagnes, & en faiſoit des amas dans ſon camp. Il ſacrifia les vaiſſeaux les plus bleſſés, & en prit les bois & les fers pour radouber ceux qui l'étoient moins, faiſant venir de la terre-ferme les autres matiéres & les inſtrumens néceſſaires pour ce travail. Par ce moyen, il en fut quitte pour la perte de douze vaiſſeaux, & il mit tout le reſte en état de tenir la mer.

Cependant les Barbares trouvérent l'occaſion qu'ils cherchoient. Ils avoient remarqué que toute la campagne des environs ayant été moiſſonnée, il ne reſtoit plus qu'un ſeul endroit où les Romains puſſent venir couper des bleds. Ils ſe poſtérent dans le voiſinage, embuſqués dans une forêt : & Céſar, comme ils l'avoient prévû, ayant envoyé la ſeptiéme légion dans le quartier qu'ils envi-

AN. R. 697. AV. J. C. 55. environnoient, pendant que les ſoldats Romains ſe répandent dans la plaine, & que la faucille à la main, au lieu de l'épée, ils ne penſent qu'à ſcier les bleds, les Barbares ſortent bruſquement de leurs bois, attaquent les fourageurs, en tuent quelques-uns, & portent le trouble & la confuſion parmi les autres. Ils entreprennent même de les envelopper, en étendant autour d'eux leurs chariots de guerre. Voici quelle étoit leur façon de ſe ſervir de ces chariots dans les combats.

Uſage qu'ils faiſoient de leurs chariots dans les combats.

Ils commençoient par les pouſſer avec impétuoſité tout à travers les rangs des ennemis; & lorſqu'ils avoient pénétré dans les intervalles, ils ſautoient à terre & combattoient à pied. Pendant ce tems les écuyers s'écartoient un peu, mais toujours à portée de recueillir leurs maîtres, s'ils ſe trouvoient trop preſſés. Il paroît que Céſar ne mépriſe pas cette maniére de combattre, qui réuniſſoit, dit-il, la légéreté du cavalier, & la ſtabilité du fantaſſin. Du reſte ils étoient d'une adreſſe & d'une agilité ſurprenante, accoutumés par un long uſage, ſoit à arrêter ſur un chemin en pente leurs chevaux courant à bride abattue, ſoit à tourner court, lorſque l'eſpace

leur

leur manquoit. On les voyoit quelquefois sortir de leur chariot, se glisser le long du timon, & venir se poster sur le joug; puis en un instant ils regagnoient le chariot, & reparoissoient à leur place. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

La légion Romaine ainsi assaillie ne pouvoit se sauver, s'il ne lui fût venu du secours. Mais les gardes avancées du camp remarquérent du côté où on savoit qu'elle étoit allée, un nuage de poussiére. Ils en avertirent César, qui ne perdît pas un moment. Il prend avec lui sur le champ les deux cohortes qui étoient de garde, & après avoir ordonné à deux autres de les remplacer, & à tout le reste des troupes de s'armer en diligence & de le suivre, il marche vers l'endroit où se donnoit le combat. Il trouva ses gens en mauvais ordre, & fort embarrassés à se défendre. Sa présence rétablit toutes choses, arrêta la fougue des ennemis, ranima le courage des Romains. Il ne jugea pas à propos néantmoins de pousser les Barbares, & se contenta de ramener ses légions dans son camp.

Les Insulaires eurent la hardiesse de venir l'y attaquer au bout de quelques jours, pendant lesquels ils avoient encore

AN. R. 697. AV. J.C. 55. encore fortifié & groſſi leurs troupes. Céſar, qui n'avoit point de cavalerie, vit bien qu'il ne pouvoit remporter ſur eux d'avantage tout-à-fait déciſif. Cependant ne voulant pas refuſer le combat, il tâcha de s'aider de trente cavaliers que l'Artéſien Comius avoit amenés avec lui, & ſortit de ſes retranchemens pour livrer la bataille. L'événement fut tel qu'il l'avoit prévû. Les ennemis prirent la fuite, mais avec très peu de perte. Seulement les Romains firent le dégât dans les environs, & brulérent quelques bourgades.

Traité entre Céſar & les Inſulaires.

Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les Barbares à renouer la négociation qu'ils avoient rompue. Dès le jour même Céſar vit arriver des Députés qui venoient lui demander la paix. C'étoit tout ce qu'il ſouhaitoit. Il craignoit l'approche de l'Equinoxe, tems où la mer devient orageuſe; & ſes vaiſſeaux n'étoient pas en état de réſiſter à une tempête. Il ſaiſit donc l'occaſion de ſe retirer avec honneur, en ordonnant qu'on lui fournît un nombre d'otages double de celui qui avoit été ſtipulé la premiére fois, & qu'on les lui amenât en Gaule. Les Inſulaires conçurent qu'ils ſeroient les maîtres de l'exécution d'un

Céſar repaſſe en Gaule.

pareil

pareil traité. Ils promirent tout pour renvoyer hors de leur isle ces incommodes étrangers, qui de leur côté étoient fort empressés d'en sortir. Aussitôt après le traité conclu, César au premier beau tems appareilla, & repassa en Gaule. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Quelques cantons des Morins, & les Ménapiens persistoient toujours dans leur obstination, & refusoient de reconnoitre les Romains pour maîtres. César les fit attaquer par ses Lieutenans, qui ne purent encore achever de les soumettre. Il établit tous ses quartiers d'hiver dans le pays des Belges, & il y reçut des otages de deux des peuples avec lesquels il avoit fait la guerre dans la Grande Bretagne. Tous les autres ne tinrent compte de leurs engagemens. Et voilà tout le fruit que tira César d'une expédition, qui peut passer pour hazardeuse, & où il avoit risqué beaucoup plus qu'il ne pouvoit gagner. Car toute cette isle étoit alors très pauvre, sans or ni argent, & le butin qu'il étoit permis d'en espérer se réduisoit à des prisonniers grossiers & brutaux. Pour un si petit objet il s'étoit exposé, comme nous l'avons vû, à des dangers aussi grands qu'il en ait jamais courus dans

Cic. ad Fam. VII. 7. *& ad Att.* IV. 16.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. sa vie. Il faisoit cependant sonner fort haut les avantages qu'il avoit remportés dans un pays & sur des peuples, dont l'existence étoit à peine connue avant lui : & le bruit en fut si grand dans Rome, qu'on y décerna encore en son honneur des actions de graces aux Dieux pendant vingt jours.

TRAIT

TRAIT DE PHILOXENE, qui ſe rapporte à la page 420.

QUum Philoxenus in aula Dionyſii floreret gloriâ Poeſeos, tyranni juſſu cujus inficeta aliquot carmina minùs probaverat, in Latomias conjectus eſt. Quippe ſuperbum quiddam ac tumidum eſt Rex malus & malus Poeta. Poſtridie tamen multis multorum precibus eductus è carcere

TRADUCTION.

„ PHiloxéne brilloit à la Cour de Dé-
„ nys l'ancien par la gloire de la
„ Poëſie. Le Tyran, qui ſe piquoit,
„ mais bien à tort, du même talent, lui
„ ayant montré quelques mauvais vers
„ de ſa compoſition, Philoxéne oſa les
„ déſaprouver, & en punition de ſa fran-
„ chiſe, il fut ſur le champ mené aux
„ Carriéres : c'étoit le nom de la priſon
„ de Syracuſe. Car rien n'égale l'orgueil
„ d'un méchant Prince, qui ſe trouve
„ être en même tems méchant Poëte.
„ Cependant à la ſollicitation de tous les
„ courtiſans, qui s'intéreſſoient vive-
„ ment au malheur de Philoxéne, Denys
„ l'élargit le lendemain, lui rendit ſes

cere & in gratiam receptus, ad cœnam etiam vocatur. Splendebat apparatu læto convivium, & liberalioribus poculis invitata hilaritas impune ſeſe efferebat. Ecce repentinum periculum & propoſita mors. Incaluerat vino Dionyſius. Ergo ad delicias ſuas revolutus, ebullire cœpit verſiculos aliquot rancidulos, in quos ingenii malè feracis omnes illepidas veneres ex induſtria contulerat. Hos ipſe delicatiſſimâ voce & affectu tenerrimo dum propinat con-

„ bonnes graces, & l'admit même à ſa „ table. Le repas étoit des plus ſomp- „ tueux, & la joie animée par la bonne „ chére éclatoit parmi les convives. „ Soudain un danger imprêvu les glace „ d'effroi, & la mort préſente s'offre à „ leurs yeux. Denys étoit échauffé par le „ vin. Il revient donc à l'objet de ſes plus „ chéres délices: & d'un ton de complai- „ ſance, d'un air de tendreſſe, il récite „ pluſieurs tirades de ſes vers, choiſiſ- „ ſant, pour régaler la compagnie, les „ morceaux les plus exquis, & dans leſ- „ quels ſa miſérable fécondité avoit pro- „ digué ſans goût & ſans génie tout ce „ qu'il prenoit pour des graces. A cha- „ que vers qu'il prononçoit, vous euſſiez

„ vû

convivarum auribus, opere pretium erat videre inter ceteros certamen miseræ approbationis; arrectos vultus, languidas cervices, defixos quasi stupore oculos, nutus, gestus, susurros, arrisus adulatione mollissimâ delibutos. Aderat vixdum detersо squallore carceris Philoxenus, & inter calentes gratulatione ceteros unus omnium prope frigidus obtorpuérat. A quo laudationis aliquid elicere Dionysius quum misere cuperet, interrogavit quidnam sentiret.

„ vû tous ces convives s'épuiser en élo-
„ ges, & se disputer les uns aux autres
„ la honte d'applaudir de la maniére la
„ plus outrée. L'attention étoit peinte
„ sur leur visage, dans leur attitude, dans
„ toute leur personne: leurs yeux étoient
„ fixes; leurs regards, leurs gestes, leur
„ murmure, leurs moindres signes, an-
„ nonçoient le ravissement: tout admi-
„ roit en eux, tout étoit flatteur. Philo-
„ xéne à peine déchargé du poids de ses
„ fers, voyoit tous ces transports sans y
„ prendre part, & spectateur immobile
„ de la scéne, au milieu de tant d'adu-
„ lateurs, il gardoit seul un silence pro-
„ fond. Denys qui désiroit ardemment
„ son suffrage, parce qu'il en connoissoit

tiret. Ille Dionyſio nihil : ſed ad cuſtodes, qui circumſteterant, converſus, Vos verò, *inquit,* reducite me in Latomias. *Movit vel ipſi tyranno riſum improviſa feſtivitas ; & inviſæ alioquin libertatis mucronem ipſa joci elegantia retudit.* Oratio de Legitimâ Laudatione, à M. Carolo le Beau.

„ le prix, le preſſa de s'expliquer. Phi-
„ loxéne ſans lui répondre un ſeul mot,
„ mais adreſſant la parole aux Gardes
„ qui étoient autour de la table, *Qu'on*
„ *me reméne,* dit-il, *aux Carriéres,* La fi-
„ neſſe de cette plaiſanterie fit ſourire le
„ Tyran même, qui ne s'y attendoit pas :
„ & ce qu'elle avoit d'ingénieux émouſſa
„ la pointe d'une liberté trop capable
„ par elle-même de déplaire."

Fin du Tome XII.

TABLE

TABLE
DU DOUZIEME VOLUME
DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE
TRENTE-HUITIEME.

§. I. *César Préteur: Caton Tribun*, p. 3. *Comparaiſon de l'un & de l'autre par Salluſte*, 4. *César ſouverain Pontife*, 7. *Il chicane inutilement Catulus ſur la réconſtruction du Capitole*, 8. *Il eſt de nouveau déféré par Curius & Vettius, comme complice de la conjuration de Catilina*, 9. *Pluſieurs ſont condamnés ſur la dénonciation de Vettius*, 11. *Vettius ſe rend ſuſpect*, ibid. *Le Tribun Métellus Népos attaque Cicéron, & eſt reprimé par le Sénat*, 12. *Le même Tribun, appuyé de César, propoſe une loi qui rappelloit Pompée en Italie avec ſon armée, pour réformer & pacifier l'Etat*, 13. *Ca-*

ton avoit demandé le Tribunat préciſément dans la vûe de s'oppoſer aux deſſeins turbulens de Métellus, ibid. Moyen imaginé par lui pour affoiblir la puiſſance de Céſar, 16. Il réſiſte à la loi de Métellus avec une conſtance qui tient du prodige, ibid. Le Conſul Muréna tire Caton de danger, 20. L'entrepriſe de Métellus échoue, 21. Métellus & Céſar ſont interdits par le Sénat des fonctions de leurs charges, 22. Céſar ſe ſoumet, & eſt rétabli, ibid. Caton obtient la même grace pour Métellus, 23. Quelle part Cicéron prit dans toute cette affaire, ibid. Pompée répudie Mucia, 24. Triomphe de Q. Métellus Créticus, ibid. Election des Conſuls pour l'année ſuivante, 25. Caractére de Clodius, 26. Il profane les myſtéres de la Bonne déeſſe, ibid. Céſar répudie ſa femme, 28. Caractére des deux Conſuls, 29. Commiſſion extraordinaire pour juger du fait de la profanation des Myſtéres de la Bonne déeſſe, 30. Inſtruction du procès, 32. Cicéron dépoſe contre Clodius, 34. Les juges ſe laiſſent corrompre. Clodius eſt abſous, 37. Cicéron ranime le courage des gens de bien, que ce jugement avoit conſternés, 38. Pompée, en arrivant en Italie, congédie ſes troupes, 41. Cicéron tâche d'en-

d'engager Pompée à s'expliquer favorablement ſur ſon Conſulat. Conduite équivoque de Pompée, 43. *Pompée achéte le Conſulat pour Afranius*, 49. *Tentative inutile de Pompée pour gagner Caton*, 50. *Indiens pouſſés par la tempête ſur les côtes de Germanie*, 54. *Troiſiéme Triomphe de Pompée*, 55.

§. II. *Mort de Catulus*, 66. *Cenſeurs*, 67. *Jeux. Ours de Numidie*, ibid. *Commencement de l'uſage d'interrompre l'aſſiſtance aux combats des Gladiateurs par le dîner*, 68. *Mouvemens en Gaule*, 69. *Expédition de Scaurus contre Arétas, Roi d'une partie de l'Arabie*, ibid. *Q. Cicéron gouverne l'Aſie pendant trois ans*, ibid. *Préture d'Octavius pére d'Auguſte*, 70. *Sa conduite dans le gouvernement de la Macédoine*, 72. *Sa mort*, 73. *Caractére des deux Conſuls*, 74. *L'autorité du Sénat étoit alors affoiblie, & l'Ordre des Chevaliers aliéné du Sénat*, ibid. *Pompée demande la confirmation de ſes actes*, 77. *Lucullus s'y oppoſe dans le Sénat*, 78. *Loi propoſée par un Tribun du Peuple pour aſſigner des terres aux ſoldats de Pompée*, 79. *Conduite équivoque de Cicéron dans toute cette affaire*, ibid. *Le Conſul Métellus réſiſte à la loi. Mouvemens des Helvétiens en Gaule*, 82.

Le Conſul eſt mis en priſon par le Tribun Flavius, 84. *Conſtance du Conſul*, ibid. *Pompée ſe lie avec Clodius*, 85. *Clodius tente de ſe faire plebéien pour parvenir à la charge de Tribun*, ibid. *Céſar au ſortir de ſa Préture, ayant eu le département de l'Eſpagne Ultérieure, eſt retenu, lorſqu'il veut partir, par ſes créanciers. Craſſus le délivre des plus importuns*, 86. *Mot de Céſar à l'occaſion d'une chétive bourgade dans les Alpes*, 88. *Il fait naître une guerre en Eſpagne, & y remporte pluſieurs avantages*, 89. *Action admirable d'un ſoldat de Céſar*, ibid. *Céſar fait aimer ſon adminiſtration*, 90. *Il revient en Italie, & renonce au Triomphe pour obtenir le Conſulat*, 91. *Il forme le Triumvirat*, 92. *Il eſt nommé Conſul avec Bibulus*, 94. *Loi pour l'abolition des péages & droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie*, 97. *Combats de Gladiateurs donnés par Fauſtus Sylla en l'honneur de ſon pére*, 98. *Jeux Apollinaires donnés par Lentulus Spinther Préteur*, ibid. *Peinture à freſque tranſportée de Lacédémone à Rome*, 99.

§. III. *Conduite factieuſe de Céſar dans ſon Conſulat*, 102. *Deux uſages établis ou renouvellés par lui, ſuivant Sué-*

Suétone, ibid. *Loi Agraire préſentée au Sénat par Céſar*, 104. *Silence des Sénateurs. Fermeté de Caton*, 106. *Céſar envoye Caton en priſon: puis le fait relâcher*, 108. *Il déclare au Sénat qu'il va s'adreſſer au Peuple*, 109. *Il tente inutilement de gagner ſon collégue*, ibid. *Pompée & Craſſus approuvent publiquement la loi*, 110. *La loi paſſe malgré la réſiſtance généreuſe de Bibulus & de Caton*, 111. *Bibulus eſt obligé de ſe renfermer dans ſa maiſon pendant huit mois entiers*, 115. *Céſar agit comme s'il étoit ſeul Conſul*, ibid. *Serment ajouté par Céſar à ſa loi. Caton refuſe d'abord de prêter ce ſerment, & enſuite s'y ſoumet*, 116. *Incertitudes de Cicéron au ſujet de la loi de Céſar*, 118. *En plaidant pour ſon collégue Antoine, il ſe plaint de l'état actuel des choſes. En conſéquence Céſar fait paſſer Clodius dans l'Ordre du Peuple*, 119. *Affaire & condamnation d'Antoine*, 121. *Territoire de Capoue diſtribué en vertu de la loi de Céſar*, 112. *Capoue colonie*, 123. *Céſar accorde aux Chevaliers qui avoient pris à ferme les revenus publics en Aſie, la remiſe qu'ils demandoient*, 125. *Il fait confirmer les Actes du Généralat de Pompée, & ſe fait donner à lui-même pour départe-*

tement l'Illyrie & les Gaules, ibid. *Mot hardi de Conſidius à Céſar*, 127. *Céſar fait reconnoître pour Rois amis & alliés de la République Arioviſte & Ptolémée Auléte*, 128. *Avidité de Céſar pour l'argent*, ibid. *Céſar fait épouſer ſa fille à Pompée*, 129. *Il épouſe lui-même Calpurnie*, 131. *Piſon & Gabinius échapent à la ſevérité de la juſtice par le crédit de Céſar & de Pompée*, ibid. *Hiſtoire Anecdote compoſée par Cicéron*, 133. *Son indignation contre le Triumvirat*, 134. *Ses ſentimens à l'égard de Pompée*, 135. *Le mécontentement public contre Pompée & Céſar éclate dans les ſpectacles*, 140. *Réflexion de Cicéron ſur les plaintes impuiſſantes des citoyens*, 141. *Il ſe livre uniquement à la plaidoirie*, 142. *Il eſt dénoncé avec pluſieurs autres par un miſérable, comme ayant voulu faire aſſaſſiner Pompée*, 143. *Danger qui menace Cicéron de la part de Clodius. Conduite de Pompée & de Céſar à l'égard de Cicéron dans cette conjoncture*, 148. *Clodius empêche Bibulus de haranguer le Peuple en ſortant du Conſulat*, 151.

LIVRE TRENTE-NEUVIEME.

§. I. *Défaut de Mémoires ſur le détail des intrigues ſecrétes qui opérérent*

rent l'exil de Cicéron, 156. Clodius soutenu par les deux Consuls. Leur caractére, 157. Les Triumvirs favorisent Clodius, 160. Clodius pour se préparer les voies à attaquer Cicéron, propose différentes Loix, 161. Pour la distribution gratuite du bled, 162. Pour le rétablissement des confréries d'Artisans, 163. Pour la diminution de la puissance des Censeurs, ibid. Pour l'abolition des loix Ælia & Fusia, 164. Cicéron, trompé par Clodius, laisse passer tranquillement toutes ces loix, 166. Clodius propose une loi qui condamne à l'exil quiconque aura fait mourir un citoyen sans formé de procès, 167. Cicéron prend le deuil. Réfléxion sur cette démarche, ibid. Tous les Ordres de l'Etat s'intéressent pour Cicéron, 169. Loi proposée par Clodius pour assigner des gouvernemens aux Consuls, 170. Le Sénat, par délibération publique, prend le deuil avec Cicéron, ibid. Clodius arme toute la canaille de Rome, 172. Emportemens de Gabinius, 173. Ordonnance des Consuls, qui enjoint aux Sénateurs de quitter le deuil, 174. Pison déclare nettement à Cicéron qu'il ne prétend point le défendre, 175. Pompée l'abandonne, ibid. Assemblée du Peuple, où les Consuls & César s'expli-

pliquent d'une façon déſavantageuſe pour la cauſe de Cicéron, 178. *Double danger pour Cicéron, de la part de Clodius, & de la part des Conſuls & de Céſar*, 179. *Hortenſius & Caton conſeillent à Cicéron de ſe retirer*, 180. *Il ſort de Rome*, 181. *Songe de Cicéron*, 182. *Loi portée contre Cicéron nommément*, 184. *Obſervations ſur cette Loi*, 185. *Elle paſſe : & en même tems celle qui regardoit les départemens des Conſuls*, 186. *Biens de Cicéron vendus : ſes maiſons pillées par les Conſuls*, 187. *Clodius s'empare du terrain de la maiſon de Cicéron, & en conſacre une partie à la déeſſe de la Liberté*, 188. *Cicéron, rebuté par le Préteur de Sicile, paſſe en Gréce, & vient à Dyrrachium*, 190. *Plancius lui donne un aſyle à Theſſalonique*, 192. *Douleur exceſſive de Cicéron*, 193. *Ses plaintes contre ſes amis*, 195. *Juſtification de leur conduite*, 196. *Apologie de Cicéron ſur l'excès de ſa douleur*, 198. *Réfléxion de Plutarque ſur la foibleſſe de Cicéron*, 201. *Caton & Céſar partent, l'un pour l'iſle de Chypre, l'autre pour la Gaule*; 202. *Droits prétendus par les Romains ſur l'Egypte & ſur l'iſle de Chypre*, 205. *Clodius offenſé par Ptolémée Roi de Chypre*, 206. *Loi*

de

de Clodius pour réduire cette iſle en province Romaine, 207. *Le Roi de Chypre n'a pas le courage de jetter ſes tréſors dans la mer*, 209. *Il ſe fait mourir par le poiſon*, ibid. *Exactitude exceſſive de Caton à recueillir les tréſors de ce Roi*, 210. *Précautions qu'il prend pour le tranſport. Ses livres de compte perdus*, 212. *Son retour à Rome*, 213. *Chicanes que lui fait inutilement Clodius*, 214. *Edilité de Scaurus. Faſte incroyable des jeux qu'il donne au Peuple*, 216. *Jeux donnés par Curion*, 220.

§. II. *Diſpoſitions favorables des eſprits pour la cauſe de Cicéron*, 224. *Pompée inſulté par Clodius, revient à Cicéron*, 225. *Délibération du Sénat dès le premier Juin, en faveur de Cicéron. Oppoſition du Tribun Ælius*, 227. *Combat entre Clodius & Gabinius, qui s'étoit rangé du côté de Pompée*, ibid. *Arrivée du frére de Cicéron à Rome. La haine publique ſe déclare en toutes façons contre Clodius*, 228. *Clodius ſe retourne vers le parti des Républicains rigides*, 229. *Pompée dans la crainte que Clodius n'attente ſur ſa vie, ſe renferme dans ſa maiſon*, 231. *Les Conſuls demeurent toujours contraires à Cicéron*, 232. *Les Magiſtrats ſont déſignés pour l'année ſui-*

ſuivante, 233. *Nouveaux efforts des Tribuns en faveur de Cicéron, ſans fruit*, ibid. *Chagrin que cauſe à Cicéron un Décret du Sénat en faveur des Conſuls déſignés*, 234. *Sextius Tribun déſigné va en Gaule pour obtenir le conſentement de Céſar au rappel de Cicéron*, 235. *Deux Tribuns du nouveau Collége gagnés par la faction de Clodius*, 236. *Lentulus propoſe au Sénat l'affaire de Cicéron*, 237. *Avis de Cotta*, ibid. *Avis de Pompée*, 238. *Le Tribun Gavianus empêche la concluſion*, 239. *Huit Tribuns propoſent l'affaire au Peuple. Violence de Clodius. Carnage*, ibid. *Milon entreprend de réprimer cette fureur. Son caractére*, 241. *Il accuſe Clodius*, 242. *Il oppoſe la force à la force*, 243. *Suſpenſion totale des affaires dans Rome*, 244. *Le bon parti prend le deſſus. Lettres circulaires du Conſul Lentulus à tous les Peuples de l'Italie*, ibid. *Applaudiſſemens de la multitude*, 245. *Mouvemens incroyables dans Rome & dans toute l'Italie en faveur de Cicéron*, 246. *Aſſemblée du Sénat au Capitole, & Sénatuſconſulte pour ordonner le rappel de Cicéron*, 247. *Aſſemblée du Peuple, où Lentulus & Pompée exhortent & animent les citoyens*, 248. *Nou-*

Nouveau Décret du Sénat en faveur de Cicéron, 248. *Assemblée solennelle par Centuries, où l'affaire est terminée en dernier ressort*, 249. *Séjour de Cicéron à Dyrrachium pendant huit mois. Son départ de cette ville*, 251. *Son retour triomphant à Rome*, 252. *Ses maisons de ville & de campagne rebâties aux dépens de la République*, 255. *Sur l'avis de Cicéron, on décerne à Pompée la surintendance des bleds & des vivres dans tout l'Empire*, 260. *Murmures des Républicains rigides contre Cicéron. Sa réponse*, 264. *Pompée raméne l'abondance dans Rome*, 265. *Violences de Clodius contre Cicéron & contre Milon*, 266. *Clodius est nommé Edile*, 269. *Mort de Lucullus*, ibid. *Caractére de l'éloquence de Callidius*, 270.

LIVRE QUARANTIEME.

§. I. *Réflexion préliminaire*, 276. *Bornes & division de la Gaule*, 279. *Mœurs des Gaulois. Différences entre les Aquitains, les Belges, & les Celtes*, 280. *Les Gaulois se servoient de la langue Grecque dans leurs Actes*, 281. *Multiplicité de Peuples dans la Gaule, formant un seul corps*

de Nation, 284. *Deux factions partageoient toute la Gaule*, ibid. *Factions particuliéres dans chaque Peuple, & chaque canton*, 285. *Deux ordres diſtingués & illuſtres dans la Gaule, les Druides, & les Nobles. Le Peuple compté pour rien*, ibid. *Les Druides étoient les Pontifes, les Philoſophes, les Poëtes, les Juges de la Nation*, 286. *Education des Druides*, 289. *Chef des Druides*, ibid. *Leurs aſſemblées générales dans le pays Chartrain*, ibid. *Les Nobles combattoient tous à cheval : toujours occupés de la guerre*, 290. *La forme du gouvernement étoit Ariſtocratique*, ibid. *Silence impoſé aux particuliers ſur les affaires d'Etat*, 291. *Coûtumes barbares des Gaulois*, ibid. *Caractére aimable du génie Gaulois*, 294. *Valeur des Gaulois*, ibid. *Ils manquoient de perſévérance*, ibid. *Leur légéreté*, 295. *Avantages du corps*, 296. *Goût des Gaulois pour la magnificence*, ibid. *Beaucoup d'or dans les Gaules*, ibid. *Commerce*, 297. *Religion des Gaulois. Victimes humaines*, ibid. *Leurs principales Divinités*, 299. *Hercule Gaulois*, 300. *Les Gaulois ſe diſoient iſſus du Dieu des Morts. Ils commençoient leur jour civil au coucher du ſoleil*, 303. *Uſages domeſtiques. Les fils*

fils ne paroiſſoient point devant leurs péres en public, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes, ibid. *Leurs mariages*, 304. *Leurs funérailles*, 305. *Les mœurs des Gaulois, ſemblables à celles des anciens peuples du Latium, décrites par Virgile*, ibid. *Gloire des armes Gauloiſes*, 307. *Céſar, juſqu'ici citoyen factieux, va devenir le plus grand des guerriers*, 308. *Sa gloire efface celle de tous les autres Généraux Romains*, 309. *Il ſe fait adorer des ſoldats, & les anime de ſon feu*, 310. *Traits merveilleux ſur ce ſujet*, 311. *Il ſait récompenſer avec magnificence, & donner l'exemple du mépris des dangers & des fatigues*, 312. *Foibleſſe de ſon tempérament*, 313. *Son activité prodigieuſe*, 314. *Facilité & douceur de ſes mœurs. Exemples.* 315.

§. II. *Mouvemens des Allobroges quelque tems avant l'entrée de Céſar dans les Gaules*, 318. *Les Helvétiens animés par Orgétorix, prennent la réſolution de ſortir de leur pays pous aller s'établir ailleurs*, ibid. *Orgétorix aſpire à ſe faire Roi. On veut lui faire ſon procès. Il meurt*, 319. *Son plan n'en eſt pas moins ſuivi*, 320. *Les Helvétiens ſe mettent en marche*, 321. *Ils demandent à Céſar la liberté de paſſer le*

Rhône, qui leur eſt refuſée, 322. *Ils paſſent le défilé entre le mont Jura & le Rhône*, 324. *Céſar les atteint au paſſage de la Saone*, 325. *Il bat les Tigurins en deça de cette riviére*, ibid. *Il la paſſe, & pourſuit le gros de la nation. Ambaſſade des Helvétiens*, 327. *Combat de cavalerie, où les Helvétiens ſont vainqueurs*, 328. *Trahiſon de Dumnorix Eduen*, 329. *Céſar lui pardonne en conſidération de ſon frére Divitiacus*, 330. *Céſar par la faute d'un Officier perd l'occaſion qu'il s'étoit ménagée de battre les Helvétiens*, 332. *Ils viennent attaquer Céſar, & ſont vaincus*, 333. *Les reſtes de l'armée vaincue ſont obligés de ſe rendre*, 335. *Céſar les renvoye dans leur pays*, 336. *Il eſt prié par les Gaulois d'entreprendre la guerre contre Arioviſte. Sujet de cette guerre*, 337. *Céſar demande une entrevûe à Arioviſte, qui la refuſe*, 342. *Céſar lui dépêche des Ambaſſadeurs pour lui faire ſes propoſitions*, ibid. *Réponſe fiére d'Arioviſte*, 343. *Céſar marche contre Arioviſte*, 344. *Il s'aſſure de Beſançon*, 345. *Terreur qui ſe répand dans l'armée Romaine*, 346. *Conduite admirable de Céſar pour ranimer le courage des ſiens*, 347. *Le ſuccès y répond, & les troupes marchent*

chent avec confiance à l'ennemi, 350. Entrevûe d'Arioviſte & de Céſar, 351. La perfidie des Germains rompt la conférence, 354. Céſar, ſur la demande d'Arioviſte, lui envoye des Députés. Ce prince les fait charger de chaînes, 355. Céſar offre pluſieurs fois la bataille à Arioviſte, qui la refuſe, 356. Raiſon ſuperſtitieuſe de ce refus, 358. Céſar force les Germains d'en venir à une bataille, & remporte la victoire, 359. Il recouvre ſes deux Députés, 361. Céſar va paſſer l'hiver dans la Gaule Citérieure, ibid.

§. III. Seconde campagne de Céſar dans les Gaules. Confédération des Belges contre les Romains, 363. Céſar ſe rend à ſon armée, & arrive ſur la frontiére du pays des Belges, 364. Les Rhémois font leurs ſoumiſſions à Céſar, & l'inſtruiſent des forces de la ligue, qui ſe montoient à plus de 300000 combattans, ibid. Céſar va ſe camper au delà de la riviére d'Aiſne, 366. Diverſes entrepriſes des Belges, toutes ſans ſuccès, 367. Ils ſe ſéparent, & ſe retirent chacun dans leur pays, 369. Céſar les pourſuit, & en tue un grand nombre, ibid. Il réduit ceux de Soiſſons, de Beauvais, & d'Amiens, 370. Fierté des Nerviens. Ils ſe préparent à bien recevoir l'armée Romaine, 371. Bataille

ſanglante, où les Romains, après avoir couru un très grand danger, reſtent enfin vainqueurs, 372. *Céſar attaque les Aduatiques, qui entreprennent de ſe défendre dans leur ville principale*, 379. *Surpriſe des Aduatiques à la vûe des machines des Romains. Ils ſe rendent*, 380. *Leur ſupercherie, ſuivie du plus mauvais ſuccès*, 381. *La côte maritime de la Celtique ſoumiſe par P. Craſſus*, 383. *Ambaſſades des nations Germaniques à Céſar*, ibid. *Fête ordonnée pour quinze jours dans Rome au ſujet des victoires de Céſar*, ibid. *Galba, Lieutenant de Céſar, fait la guerre pendant l'hiver contre quelques peuples des Alpes*, 384.

§. IV. *Motif ſecret du voyage de Céſar pendant l'hiver*, 391. *Ptolémée Auléte chaſſé de l'Egypte*, 392. *Théophane aui de Pompée, ſoupçonné d'avoir engagé le Roi d'Egypte à ſe retirer*, 393. *Avis ſalutaire donné inutilement à Caton par Aulète*, 394. *Auléte vient à Rome*, 395. *Bérénice ſa fille eſt miſe ſur le trône par les Alexandrins, & épouſe d'abord Séleucus Cybioſactès, puis Archélaüs*, ibid. *Ambaſſadeurs des Alexandrins à Rome, aſſaſſinés, ou gagnés, ou intimidés par Ptolémée*, 396. *L'emploi de rétablir le Roi d'E-*

gypte donné à Spinther par le Sénat, mais déſiré par Pompée, 397. *Oracle prétendu de la Sibylle, qui défend d'entrer avec une armée en Egypte*, 398. *Intrigues de Pompée pour ſe faire donner la commiſſion de rétablir Auléte*, 399. *L'affaire demeure ſuſpendue*, 400. *Cicéron y avoit fait un beau perſonnage*, 401. *Clodius Edile accuſe Milon devant le Peuple*, ibid. *Pompée plaidant pour Milon eſt inſulté par Clodius*, 402. *Réponſe des Haruſpices appliquée par Clodius à Cicéron, & rétorquée par Cicéron contre Clodius*, 403. *Cicéron enléve du Capitole les tables des Loix de Clodius*, 405. *Réfroidiſſement à ce ſujet entre Cicéron & Caton*, ibid. *Situation ſinguliére de Pompée en butte à tous les partis*, 407. *Il eſt haï du bas peuple*, ibid. *Objet de jalouſie pour les zélés Républicains*, 408. *en défiance contre Craſſus & contre Céſar*, ibid. *Traits hardis de Cicéron contre Céſar*, 411. *Inquiétudes de Céſar*, 413. *Nouvelle confédération entre Céſar, Pompée, & Craſſus*, ibid. *Leur entrevûe*, 414. *Cour nombreuſe de Céſar à Lucques*, 415. *Céſar ſe plaint à Pompée de Cicéron. Reproches faits à Cicéron par Pompée*, ibid. *Cicéron ſe réſout à ſoutenir les intérêts de Céſar*, 416. *Il fait*

l'apologie de ſon changement, 417. *Quels étoient ſes véritables ſentimens*, 419. *Cicéron opine dans le Sénat pour laiſſer à Céſar le gouvernement des deux Gaules*, 421. *Piſon rappellé de Macédoine : Gabinius reſte en Syrie*, 423. *Cicéron s'occupe beaucoup de la plaidoirie*, 425. *Arrangemens de Pompée & de Craſſus pour parvenir au Conſulat*, ibid. *Trois Tribuns, de concert avec Pompée, empêche l'élection des Magiſtrats*, 426. *Efforts inutiles du Conſul Marcellinus & du Sénat pour vaincre l'obſtination des Tribuns*, 427. *Clodius inſulte le Sénat*, 428. *Le Conſul veut contraindre Pompée & Craſſus de s'expliquer. Leurs réponſes*, 429. *Conſternation univerſelle dans Rome*, 431. *Interrégne*, ibid. *Domitius ſeul perſiſte à demander le Conſulat avec Pompée & Craſſus*, 432. *Il eſt écarté par la violence & par la crainte de la mort. Pompée & Craſſus ſont nommés Conſuls*, 433. *Ils empêchent Caton de parvenir à la Préture, & lui font préférer Vatinius*, 434. *Pompée préſide à l'élection des Ediles. Sa robe y eſt enſanglantée*, 437. *Le Tribun Trébonius propoſe une Loi pour donner aux Conſuls les gouvernemens d'Eſpagne & de Syrie*, ibid. *La Loi paſſe malgré l'oppoſition*

position de Caton & de deux Tribuns, 438. *Pompée fait continuer à Céſar le gouvernement des Gaules pour cinq ans, malgré les repréſentations de Caton & de Cicéron*, 440. *Nouvel arrangement introduit par une Loi de Pompée dans le choix des Juges*, 441. *Loi contre la brigue*, 443. *Projet d'une nouvelle Loi ſomptuaire. Luxe des Romains*, ibid. *Théâtre de Pompée*, 446. *Jeux donnés au Peuple par Pompée pour la dédicace de ſon Théâtre*, 448. *Commiſération du Peuple pour les Eléphans tués dans ces jeux*, 451. *Le département de Syrie tombe à Craſſus, & l'Eſpagne à Pompée, qui la gouverne par ſes Lieutenans*, 452. *Joie folle, & chimériques projets de Craſſus*, 453. *Murmures des citoyens contre la guerre que Craſſus ſe préparoit à faire aux Parthes*, 454. *Cérémonie effrayante employée par un Tribun pour le charger d'imprécations*, 455. *Prétendu mauvais préſage. Cauneas*, 456. *Craſſus avant ſon départ ſe réconcilie avec Cicéron*, 457. *Scaurus, Philippus, Marcellinus, & Gabinius ſucceſſivement gouverneurs de Syrie*, 459. *Troubles excités dans la Judée par Aléxandre fils d'Ariſtobule*, 460. *Gabinius y met ordre avec activité*, 461. *Il demande l'honneur des*

Sup-

Supplications, *qui lui eſt refuſé*, ibid. *Marc-Antoine commence à ſe ſignaler. Sa naiſſance*, 462. *Premiére origine de ſa haine contre Cicéron*, 463. *Sa jeuneſſe très débauchée*, ibid. *Il s'attache à Clodius, puis le quitte pour aller en Gréce*, 464. *Gabinius lui donne dans ſon armée le commandement de la cavalerie. Il ſe fait adorer des ſoldats*, 465. *Son exceſſive libéralité*, ibid. *Ariſtobule s'étant ſauvé de Rome, renouvelle la guerre en Judée, eſt vaincu & pris de nouveau*, 466. *Gabinius laiſſe la guerre contre les Arabes pour aller la porter chez les Parthes*, 467. *Ptolémée Auléte le raméne vers l'Egypte*, 468. *Archélaüs régnoit en Egypte avec Bérénice*, 469. *Antoine ſecondé d'Hyrcan & d'Antipatre force les paſſages de l'Egypte, & prend Péluſe*, 470. *Lâcheté & molleſſe des Aléxandrins*, 471. *Archélaüs eſt tué, & Ptolémée rétabli*, 472. *Nouveaux troubles en Judée. Défaite d'Aléxandre fils d'Ariſtobule*, 473. *Gabinius eſt obligé de céder le commandement de ſon armée à Craſſus*, 474. *Soulévement général des eſprits à Rome contre Gabinius*, ibid. *Caractére des deux Conſuls*, 476. *Gabinius revient à Rome*, 476. *Il eſt accuſé du crime de leze-*

léze majesté publique, & absous, 477. *Indignation publique contre cet infame jugement*, 479. *Il est accusé de concussion. Cicéron plaide pour lui*, 480. *Gabinius est condamné*, 481. *Vatinius défendu pareillement par Cicéron, & absous*, 482. *Douleur profonde que ressentoit Cicéron d'être forcé de défendre ses ennemis*, 483.

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

§. I. *ETat des Gaules après les deux premiéres campagnes de César*, 486. *Les Vénétes forment une puissante ligue contre les Romains*, 487. *César distribue ses forces en différens pays de la Gaule, & marche en personne contre les Vénétes*, 489. *Bataille navale où les Vénétes sont vaincus*, 490. *Ils se rendent à discrétion, & sont traités à la rigueur*, 492. *Victoire de Sabinus Lieutenant de César sur trois peuples alliés des Vénétes*, 493. *L'Aquitaine soumise par P. Crassus*, 495. *César entreprend de dompter les Morins & les Ménapiens, & est arrêté par la mauvaise saison*, 497.

§. II. *La Gaule demeure tranquille par nécessité*, 500. *Les Usipiens & les Tenctéres, nations Germaniques, passent le*

le Rhin, 501. *Céſar marche contre eux*, 503. *Négociation commencée entre ces peuples & Céſar; puis rompue par un combat, ſans qu'il ſoit bien clair de quel côté en eſt la faute*, 504. *Les Germains ſont ſurpris par Céſar, & entiérement défaits*, 508. *Céſar prend la réſolution de paſſer le Rhin. Ses motifs*, 509. *Deſcription du pont conſtruit par Céſar ſur le Rhin*, 511. *Ses exploits en Germanie ſe réduiſent à peu de choſe*, 514. *Il forme le projet de paſſer dans la grande Bretagne. Ses motifs*, 515. *Il prépare toutes choſes pour le trajet*, 517. *Il part. Combat à la deſcente*, 520. *Démarche de ſoumiſſion de la part des Barbares*, 522. *La cavalerie de Céſar ne peut aborder*, 523. *Sa flote eſt maltraitée par les hautes marées*, ibid. *Les Barbares renouvellent la guerre*, 524. *Uſage qu'ils faiſoient de leurs chariots dans les combats*, 526. *Traité entre Céſar & ces Inſulaires. Céſar repaſſe en Gaule*, 528.

TRAIT DE PHILOXENE, 531.
TRADUCTION, ibid.

Fin de la Table.

A01 1471908